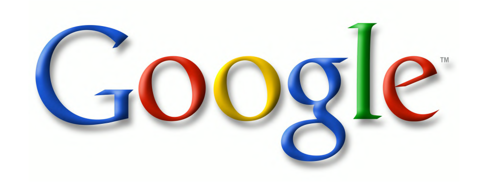
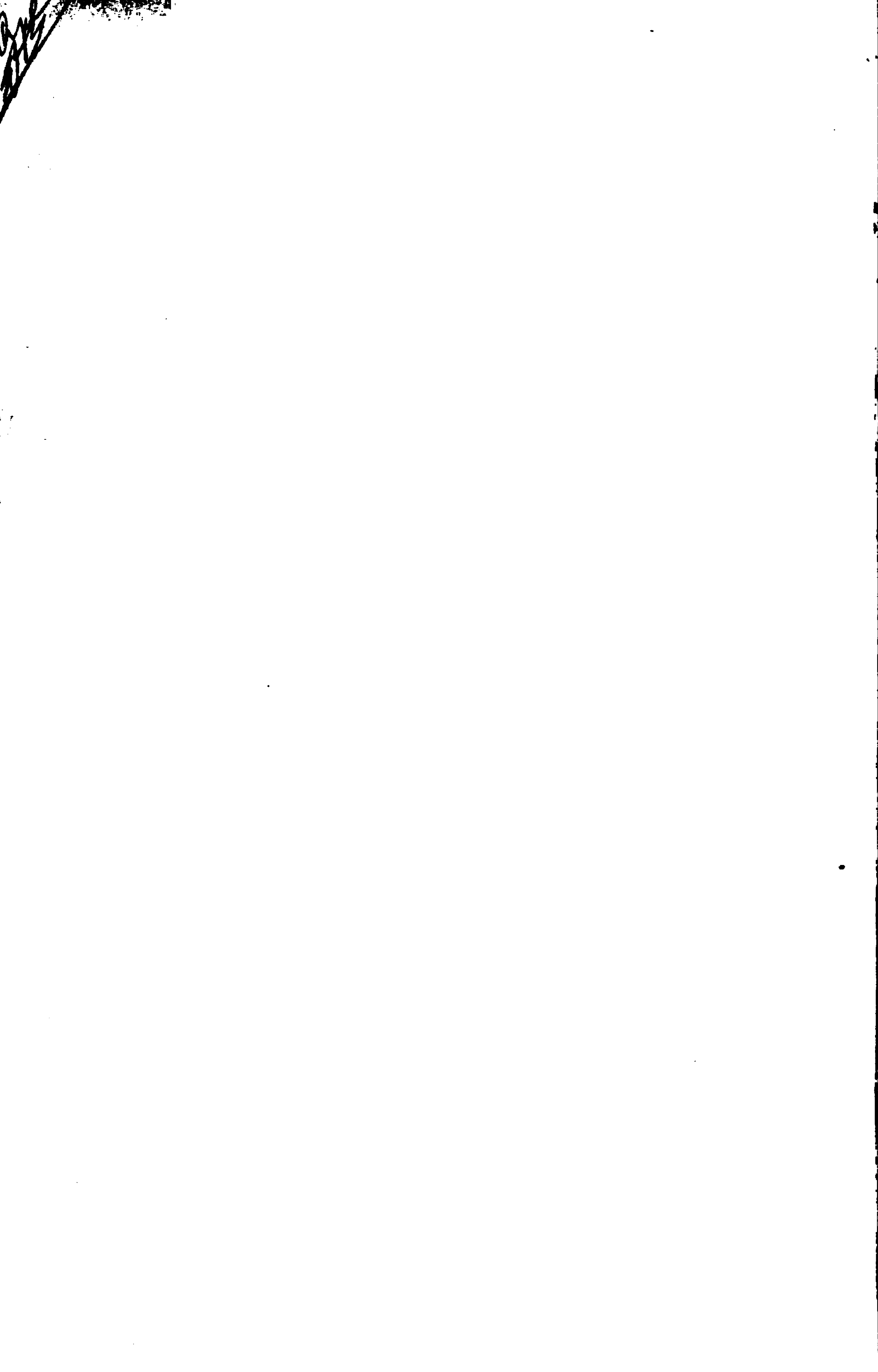

Google


EX LIBRIS E. MAREUSE





SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

TOME XII

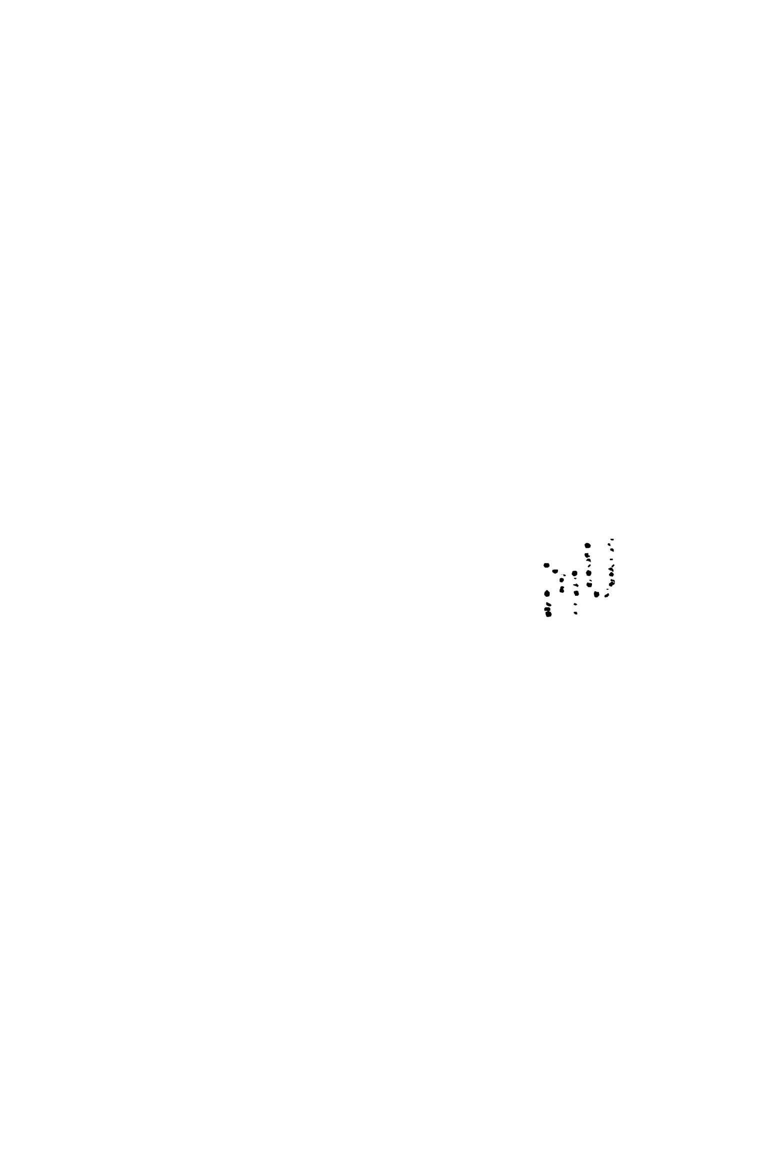


BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1887



Société Archéologique de Bordeaux

Composition du Bureau en 1887 (1)

Président : M. Dezeimeris (R.), ✻, membre C[t] de l'Institut.
Vice-Président : M. Sourget (A), ✻, A. ❦.
— M. Bonie (Ed.). ✻, ✠.
Secrétaire-général : M. le D[r] Berchon, ✻, ✠, A. ❦.
Secrétaires-adjoints : M. Piganeau (E[en]).
— M. Feret (Edouard).
Trésorier : M. Domengine (V[or]).
Trésorier-adjoint : M. Dagrand (G. P.), ✠.
Archiviste : M. Amtmann (Th.).
Assesseurs : M. Combes.
— M. Braquehaye (Ch.), A. ❦.

Inauguration des Bulletins trimestriels de la Société.

La publication de ces Bulletins et la rédaction de la lettre suivante ont été votées dans la séance du 23 avril 1887.

Bordeaux, 23 avril 1887.

Monsieur,

La *Société Archéologique* de Bordeaux, tout en accordant sa principale attention à la publication de ses *Mémoires*, actuellement et simultanément sous presse pour ses tomes X et XI, fera paraître désormais, tous les trimestres, le compte-rendu de ses séances.

(1) ✻ Décoration de la Légion d'honneur. — ✠ Ordre étranger. — I. ❦. Officier de l'Instruction publique. — A. ❦. Officier d'Académie.

Elle y joindra les notes, communications ou travaux peu étendus lus dans ses réunions mensuelles, et tous les renseignements archéologiques et bibliographiques qui pourront intéresser Bordeaux et les départements voisins de la Gironde, avec analyse, s'il y a lieu, des ouvrages qui lui seront adressés et soumis.

Elle fait, à ce sujet, un appel pressant à tous ses associés ou correspondants, comme aux présidents ou secrétaires des Sociétés savantes et aux directeurs des Journaux et Revues de la région, pour la communication prompte des nouvelles ou découvertes archéologiques qui pourraient parvenir à leur connaissance. Ces documents seront immédiatement présentés à la Société. Leur insertion sera aussi rapide que possible, et le Bulletin, ainsi constitué, pourra même devenir mensuel dans un avenir prochain.

La Société sollicite, aussi, de tous ses adhérents et correspondants, l'indication exacte et détaillée de toutes leurs publications et notes archéologiques particulières, ainsi que la bibliographie précise de tout livre, ou mémoire, imprimé, dans le passé ou le présent, sur les questions qui sont l'objet principal de ses études.

Ces renseignements ont une importance considérable, bien appréciée par tous ceux qui ont éprouvé les inconvénients de l'absence de tout guide dans leurs patientes et laborieuses investigations. Ils font épargner un temps précieux et peuvent donner une grande valeur à ces recherches elles-mêmes.

La Société compte sur votre appui personnel, Monsieur, et me charge de vous donner l'assurance de sa considération la plus distinguée (1).

Le Secrétaire général de la Société Archéologique de Bordeaux,

D[r] E. BERCHON,

Ancien médecin principal de 1[re] classe de la Marine.

---

(1) Tout renseignement ou envoi de livre, mémoire ou numéro de journal devra être adressé au Secrétariat général, 53, rue du Jardin-Public, Bordeaux.

Comptes-rendus des séances.

Séance du 14 janvier 1887.

Présidence de M. A. Sourget, vice-président.

M. Dezeimeris, président, indisposé depuis quelques semaines, s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

A propos des objets que M. Combes a présentés comme étant des charnières en os, M. Augier désirerait connaître le lieu où ils ont été trouvés. Le Musée de Bordeaux, ajoute-t-il, n'en possède pas une aussi jolie collection. En Espagne et en Italie, les cercueils ne sont pas cloués, le couvercle est retenu par des charnières et ils sont placés horizontalement dans les murs, ce qui semble donner raison à l'opinion de M. Combes.

M. Doll, inspecteur des Enfants employés dans les Manufactures, demande son admission dans la Société. Sur la présentation de MM. Sourget et Dagrand, cette admission est mise aux voix et votée à l'unanimité.

M. Berchon montre, en se réservant d'en donner une description détaillée, deux armes de bronze trouvées en Médoc : l'une est un poignard long de 18 centimètres, l'autre une épée de 38 centimètres. Ces armes sont admirablement conservées.

Comme on l'a constaté bien des fois, en Gironde et surtout en Médoc, les ouvriers, qui ont trouvé ces objets, les ont attribués au général anglais Talbot, dont le nom se retrouve dans tous les récits légendaires de Guienne.

M. Daleau rattache ces armes à l'âge du fer.

MM. Sourget, Berchon et Amtmann rendent compte de la visite qu'ils ont faite à la porte du Palais Le monument présente trois étages superposés assez spacieux, et sa restauration s'opère dans les meilleures conditions. Le Conseil municipal a, dit-on, l'intention d'en faire un musée particulier, mais le travail est loin d'être achevé. Il a fallu consolider les assises inférieures. On va dégager entièrement la porte que masquaient en partie deux maisons. Un moulage doit être fait des sculptures mutilées de la façade intérieure de cette porte. Il y a lieu, par conséquent,

d'attendre ce moulage pour statuer sur les opinions émises à ce sujet dans les séances de décembre 1886.

La même Commission s'est transportée chez M. Edouard Lawton, où elle a examiné avec beaucoup d'intérêt la collection naissante de M. Lawton fils, jeune archéologue de 14 ans, qui a recueilli sur le domaine de Laujac, situé dans la commune de Bégadan, en Médoc, et appartenant à M. Adolphe Cruse, une certaine quantité de fragments de poteries gallo-romaines, quelques silex, dont un est probablement l'extrémité d'une lance ou d'un poignard, une moitié de marteau à deux tranchants, et quelques autres objets qui seront le sujet d'une communication détaillée.

M. Combes soumet à la Société une première série des objets rassemblés par lui et recueillis exclusivement dans les fouilles opérées en divers points de Bordeaux depuis une dizaine d'années. Cette première série comprend diverses pièces en fer et en bronze: clefs, cadenas, serrures, etc., etc. Un choix sera fait parmi ces pièces et leur description sera insérée dans les Actes de la Société.

M. Berchon fait connaître qu'une récompense a été récemment obtenue par M. E. Piganeau, secrétaire de la Société, pour une histoire abrégée de Bordeaux, sujet mis au concours par la Municipalité. M. Piganeau reçoit les félicitations de ses collègues.

M. Augier, fournissant, de vive voix, quelques renseignements sur la paroisse de Carignan (Entre-deux-Mers), raconte comment il remarqua, sur le bord de la route qui y conduit, des débris de poteries anciennes provenant d'un enclos, où il put en trouver d'autres avec lesquels était une tête d'enfant sculptée en marbre et une monnaie de Julien l'apostat. Il eût désiré acquérir cette tête, mais le propriétaire a quitté le pays.

Cet emplacement, où se voyaient encore, il y a 20 ans, quelques ruines, a dû être occupé par une villa gallo-romaine.

L'église de Carignan, de style roman, n'a qu'une nef ; le portail occidental est orné de médaillons intéressants. Le chœur, d'abord demi-circulaire, a été refait vers la fin du xv[e] siècle, les bas-côtés sont de la même époque, la nef est lambrissée, le clocher du xv[e] siècle a été ajouté devant l'ancien clocher en arcades. La flèche a été abattue par la foudre en 1791 à quatre heures du matin, d'après la tradition. C'était la plus élevée de tout l'Entre-deux-Mers.

On remarque à l'intérieur une belle chaire du xvii[e] siècle et des stalles assez délicatement travaillées que certains titres disent avoir été exécutées pour l'église de Carignan.

Il est question des Seigneurs de Canteloup dans cette paroisse dès le commencement du XIIIe siècle (1220). Un titre de 1318 cite une assemblée de paroissiens réunis dans le but de faire des réparations à l'église.

Une pièce des Archives Diocésaines mentionne un procès entre le curé de Carignan, M. Dupérier, et les Seigneurs de Canteloup et de Fauquier, au sujet du droit de banc. Le curé perdit le procès.

Le tremblement de terre des 10 et 11 août 1759 ayant occasionné des dégâts à l'église de Carignan, l'architecte Chalifour fut envoyé pour constater le dommage à la suite d'une supplique des habitants à l'archevêque Audibert de Lussan.

M. le Président engage M. Augier à réunir toutes ses notes sur Carignan pour en faire un travail d'ensemble qui présenterait de l'intérêt au double point de vue historique et archéologique.

M. Augier communique ensuite un recueil d'armoiries de différentes corporations d'arts et métiers de Bordeaux. Il appelle le concours de ses collègues pour compléter les renseignements et dessins qu'il a recueillis déjà.

M. le Président croit que la Société accepterait avec une grande faveur un travail de cette importance et qu'il serait très utile de le mener à bonne fin. Il fait observer de plus, et d'une manière générale, qu'il faudrait autant que possible apporter en séance des communications complètes dont le titre aurait été signalé d'avance au Bureau, conformément aux termes des statuts, pour en rendre la discussion plus facile en assemblée générale.

Le travail de M. le Dr Berchon sur l'Archéologie au Congrès de Nancy est renvoyé à la prochaine séance.

Le Président,
SOURGET.

Le Secrétaire,
E. PIGANEAU.

Séance du 11 février 1887.

Présidence de M. BONIE, vice-président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. Combes montre une seconde série de sa collection; des anneaux, des haches, des clous et divers objets parmi lesquels deux hipposandales rappelant par leur forme ceux déjà décrits par

M. Delfortrie à la page 81 du 1er volume des publications de la Société. Tous ces objets ont été trouvés dans des substructions gallo-romaines, notamment avec les restes de la mosaïque extraite, il y a quelques années, du sous-sol de la rue Gouvion.

M. Braquehaye fait observer à ce sujet qu'on a fait des mosaïques jusqu'au XIIe siècle, et qu'il hésite pour cette raison à trouver une preuve incontestable d'une provenance gallo-romaine dans la rencontre d'objets auprès des débris d'une mosaïque.

M. le Président demande à M. Combes s'il a l'intention de présenter toute sa collection avant d'en entreprendre la description.

M. Combes répond qu'après l'examen de l'ensemble on pourra choisir les pièces les plus intéressantes pour une publication.

M. l'abbé Corbin soumet un dessin constituant une restitution du bas-relief de la Porte du Palais. Après un nouvel et mûr examen, il reconnaît qu'il a été induit en erreur par le texte de Dom Devienne, et qu'effectivement (comme l'affirmait M. Augier) le motif du sculpteur devait représenter deux anges soutenant l'écusson de France surmonté d'une couronne, sous un baldaquin ou un manteau dont on distingue encore des traces. Reste à savoir : 1° si l'écusson de France était en marbre et accolé au bas-relief; 2° si les anges étaient debout ou agenouillés; 3° si l'écu royal était entouré de l'ordre de Saint-Michel.

M. Braquehaye ne croit pas que l'écusson ait été adapté; il pense (si cet écusson a existé) qu'il était sculpté sur la pierre elle-même, selon l'ordinaire. Les anges devaient se tenir debout, d'après les traces apparentes encore.

M. Augier fait connaître que le bas-relief doit être prochainement moulé par M. Venturini et qu'il sera facile alors d'en mieux apprécier les détails.

Sur la proposition du Président, l'assemblée vote le renvoi des nouveaux documents à la commission chargée de faire un rapport sur cette question.

M. Piganeau rappelant le médaillon présenté par M. l'abbé Corbin (Christ mort appuyé sur les genoux de la Vierge et soutenu par deux enfants), signale l'existence au Musée de Bordeaux d'un tableau reproduisant exactement la même scène. Ce tableau, n° 69 du catalogue et attribué à l'École de Luciano Sebastiano (1485-1547), provient du legs Duffour-Dubergier. Est-il le prototype du médaillon ou ce dernier a-t-il servi au peintre? C'est ce qu'il faudrait examiner.

M. le Président nomme, pour cette étude, une commission composée de MM. Piganeau, abbé Corbin et Braquehaye.

M. Augier donne lecture d'une notice sur l'église de La Barde (Médoc), extraite d'un procès-verbal de visite de l'an 1739.

Il signale la découverte dans le cimetière de cette paroisse d'un groupe en pierre de 80 centimètres de hauteur, représentant une *pieta*, groupe au bas duquel se voient deux écussons un peu dégradés et qui sont, probablement, les armes des de Pardaillan.

On a trouvé dans la démolition de l'église de Soussans, en Médoc aussi, une autre *pieta*, celle-ci en bois et, peut-être, plus ancienne que la précédente.

M. Augier communique les deux dessins de ces deux sculptures, et l'assemblée vote leur publication avec celle de la notice sur l'église de La Barde.

M. Braquehaye lit plusieurs documents copiés dans les Archives Municipales et relatifs aux découvertes faites, le 5 août 1818, dans des fouilles opérées rue du Pont-de-la-Mousque. Des débris d'antiques monuments, tels que chapiteaux, inscriptions, sculptures, etc., ayant été mis à jour, M. le Maire d'alors écrivit à M. Duval, propriétaire du terrain, pour l'engager à laisser porter ces débris au Musée de la ville. M. Braquehaye lit la lettre de M. Duval au Maire ; celle de ce magistrat à M. Bonfin, ingénieur ; le rapport de ce dernier donnant le détail des pierres enlevées, et enfin l'arrêté du Maire mandatant, sur le budget municipal, une certaine somme afférente aux dépenses faites.

M. Jullian rappelle que ces pierres sculptées ont été mentionnées dans les publications du *Musée d'Aquitaine* et du *Bulletin polymathique.* Il conviendrait de joindre aux notes de M. Braquehaye le numéro que chacune des pierres conservées occupe dans le catalogue du Musée de Bordeaux.

M. Jullian fait savoir que la Municipalité vient de voter une somme importante pour la création d'un Musée lapidaire et qu'elle a déjà manifesté l'intention de faire appel à des archéologues pour l'organisation de ce Musée.

M. Braquehaye propose d'exprimer à la Ville la satisfaction que ces décisions font éprouver à la Société. Ce qui est adopté à l'unanimité.

M. Berchon termine la séance par la lecture d'un compte-rendu des travaux de la section d'Archéologie du Congrès de l'*Association*

française pour l'avancement des Sciences, tenu à Nancy en août 1886.

Il énumère les richesses archéologiques de cette ville en faisant ressortir la grande part prise par la *Société d'Archéologie lorraine*, notre correspondante, dans la création, le développement et la conservation du Musée qui occupe le *Palais Ducal*. Il fait remarquer quels ont été les résultats féconds de cette action directrice et du zèle éclairé de ceux qui se sont dévoués à cette œuvre, principalement de M. Henri Lepage, et tout en rappelant, avec le plus grand éloge, ce qu'ont réalisé les archéologues lorrains, il montre que ceux de Bordeaux et de la Gironde peuvent lutter avec eux par l'importance des travaux publiés dans le passé et le présent.

A cette occasion il aborde le sujet de l'organisation des Musées de province, et prouve combien il est urgent de donner à ceux qui existent (un peu partout en France) des développements proportionnés à leur valeur propre, ou relative, considérablement augmentée dans ces derniers temps.

Il insiste sur la nécessité de constituer des Musées spéciaux et distincts, indépendants de ceux des Facultés réservés à des études déterminées : 1° Musées d'histoire naturelle ; 2° d'Anthropologie, de Préhistoire et d'Ethnographie ; 3° d'Industrie ; 4° de Géographie et de Commerce, sans parler des Musées de Peinture, de Sculpture et des Bibliothèques qui ont eu déjà le rare privilége d'un isolement généralement adopté.

Il prend texte, de plus, de l'existence du *Musée lorrain* pour demander la création d'un *Musée purement girondin*, exclusivement consacré à cette Guienne dont Bordeaux a toujours été la capitale.

Cette étude, pleine de faits et de considérations pratiques, est complétée par une exposition de tout ce qui a été entrepris à Bordeaux pour les sciences, les beaux-arts et la restauration des monuments de la vieille cité des Bituriges Vivisques. Il rappelle quels ont été les principaux donateurs dont la mémoire est irrévocablement attachée à ces œuvres, ainsi que la part qui revient à la Municipalité dans le mouvement scientifique très remarquable à Bordeaux, depuis quelques années surtout.

Il s'associe donc au vote qui vient d'être émis par la Société au sujet de la translation du Musée lapidaire dans les bâtiments de l'ancienne Manutention, et croit que ce vote doit être transmis sans délai à M. le Maire de Bordeaux et au Conseil qu'il préside.

M. le Président Bonie remercie M. Berchon de sa communication

et en propose la prompte impression, non seulement en raison de l'intérêt qu'elle présente, mais encore dans le but de montrer à la Municipalité Bordelaise la sollicitude de la Société pour tout ce qui a trait au progrès scientifique et archéologique de la région.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité, et la Société décide que sa résolution sera remise directement à M. le Maire.

Le Président, E. BONIE. *Le Secrétaire,* E. PIGANEAU.

Séance du 11 mars 1887.

Présidence de M. Domengine, trésorier, puis de M. Sourget, vice-président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Rapports d'ordre.

M. le Dr Berchon, secrétaire général, rend compte de la démarche faite auprès de M. le Maire de Bordeaux, selon le vote émis dans la dernière séance. M. Daney a répondu qu'il était heureux de voir la Société Archéologique approuver les décisions de la Municipalité et qu'il serait toujours très disposé à favoriser le développement de toute étude concernant Bordeaux et la Gironde.

La correspondance comprend : 1° une circulaire ministérielle fixant au 31 mai prochain la réunion de Sociétés savantes à la Sorbonne. Les membres de la Société qui désirent y prendre part sont invités à adresser, sans retard, leurs demandes au secrétariat.

2° Une lettre de M. Ch. Sedwick, secrétaire de l'Ecole médicale de Harvard à Boston (Etats-Unis), en date du 1er février 1887. Elle fait connaître que Mme Elisabeth Thompson, de Stamfort (Connecticut), a constitué une somme de 125,000 fr. destinée à des récompenses pour le perfectionnement des travaux scientifiques sans affectation exclusive à tel ou tel sujet.

Les demandes de subventions doivent être accompagnées de renseignements complets sur la nature des recherches poursuivies, sur les conditions dans lesquelles on peut en tirer bénéfice et sur le mode le plus convenable pour atteindre ce but.

Plusieurs prix ont été déjà décernés à divers auteurs : Américains, Anglais, Allemands et de nouveaux subsides pourront être accordés en mai 1887.

Des remerciements ont été adressés au Président de la Société dispensatrice des libéralités de Mme Thompson.

M. Amtmann, archiviste, donne la liste des volumes et fascicules reçus pendant le premier trimestre 1887, soit par l'intermédiaire du Ministère, soit par envoi direct des Sociétés qui font échange de leurs publications avec les nôtres. Cette liste sera publiée suivant l'usage.

M. l'abbé Léglise, vicaire à La Bastide-Bordeaux, présenté par MM. Augier et Millet, et M. Gaston Maille, facteur d'orgues, présenté par MM. Augier et Dagrand, sont soumis au vote réglementaire et leur admission est prononcée à l'unanimité.

M. Augier fait connaître à leur sujet que M. l'abbé Léglise, qui a été vicaire à Monségur, a mis à profit son séjour dans cette localité pour en étudier les curieuses archives, et que M. Maille, successeur de M. Wenner, ancien membre de la Société, apportera, sans aucun doute, à nos réunions des communications pleines d'intérêt.

M. Combes montre une nouvelle série des objets de sa collection : anses de vases, bagues, aiguilles, hameçons, objets en bronze, ustensiles en os travaillé dont il est assez difficile de déterminer l'usage, mais qui sont (au moins quelques-uns d'entre eux) très curieux et rares.

Les principaux seront décrits, figurés et paraîtront dans les Actes de la Société.

M. Augier rappelant ce qu'il a dit de l'église de La Barde (séance du 11 février) ajoute que le maître-autel de cette église est orné d'un tableau représentant saint Martin costumé en évêque, tableau peint par Battanchon en 1779. La cure a dû être bâtie par le curé André Berland en 1771.

Il fait aussi, à propos des récentes secousses de tremblements de terre dans le midi de la France et le nord de l'Italie, une communication sur les accidents de même nature survenus dans la région à différentes époques avec indication des dégâts constatés sur plusieurs édifices.

La Société vote l'impression de cette note.

Note sur les accidents survenus aux monuments de la région par l'effet des tremblements de terre, par M. Augier.

Le récit des derniers accidents causés par le tremblement de terre en Italie et dans le midi de la France m'a donné la pensée de vous présenter ces quelques notes puisées dans les rares documents que l'on peut trouver sur ce sujet.

Le département de la Gironde (comme nous le dit notre honorable et érudit collègue M. Feret dans sa *Statistique*), quoique éloigné des volcans, a éprouvé plusieurs fois des tremblements de terre.

Voici le texte d'une curieuse inscription encastrée dans le mur intérieur à côté des orgues de Sainte-Eulalie. La surface de la pierre étant très fruste, je suppose qu'elle était placée autrefois à l'extérieur du portail. Elle nous fait connaître la date de deux tremblements de terre à Bordeaux, dont nos anciennes légendes locales ne nous ont pas conservé le souvenir. Elle mentionne le prix des céréales de cette époque avec le nom de celui qui avait fait construire le portail de l'église. Le texte est en patois mélangé de latin :

Anno, Domini M : CCC. LXXII : que : la tera : tr
emblet : lo : tert : jorn : de : mart : que : fo
lo : prumey : jorn : de : caresme : en : la : ho
ra : de : meja : nuyt : Item : tremblet : la : t
era : lo : dialus : abant : sent : Urban : que : f
o : lo : XXIII, jorn : de. may : lan : de N. S
: M : CCC : l : XXIII : Ite : en : l'an de : N S : M : CCC : LXX :
V : bale : 1 boysot : de formen : x : lt. e aqui
t : an : ramon : debu : a e : fi fa : lo : portau.

L'an du Seigneur 1372 que la terre trembla, le 3e jour de mars qui fut le premier de carême, à l'heure de minuit. De même trembla la terre le lundi avant Saint Urbain, qui fut le 23e jour de mai, l'an de N. S. 1373. De même l'an de N. S. 1375 valait un boisseau de froment dix livres. Cet an Ramon Debu a fait faire le portail.

Le premier tremblement de terre à Bordeaux dont il soit fait mention est celui dont parle saint Grégoire de Tours. Il arriva en l'an 580. Le peuple épouvanté prit la fuite; des flammes sortirent de terre et consumèrent plusieurs villages. On croit que c'est le même que la Chronique de Delurbe rapporte à l'an 574 à peu près dans les mêmes termes : « Horrible et grand tremblement de terre » à Bordeaux, et d'ailleurs le feu venant du ciel, brûle plusieurs » villages. »

« En 1427, toujours suivant la Chronique de Delurbe, le 2 février, » jour de la Chandeleur, le tremblement de terre fut si grand à » Bourdeaux que la voûte de la grande nef de Saint-André, à » l'endroit où sont les orgues, tomba à terre. »

M. L. Lamothe, dans une étude sur l'église de Saint-André, nous dit que, suivant la tradition, le contrefort renaissance qui se trouve près la Porte Royale est un monument funèbre élevé sur ou à côté d'un caveau qui contient les ossements des victimes qui ont péri par suite de ce terrible accident. Cependant, l'abbé Xaupi, dans une dissertation sur l'église de Saint-André imprimée en 1751, in-4e, p. 10, n'admet pas cette origine.

L'ornementation de ce contrefort dans laquelle on remarque des os, une tête de mort au-dessus d'un cartouche où sont gravés des distiques latins ayant rapport au trépas et à la vie future ne doivent pas être considérés comme une simple fantaisie de l'artiste du XVIe siècle. Nous devons plutôt admettre, avec le savant archéologue moderne, que le contrefort que fit élever l'archevêque de Grammont est un monument funéraire. L'opinion de l'abbé Xaupi, Italien d'origine et qui n'avait que du mépris pour notre belle architecture nationale du moyen-âge, doit être écartée.

Ce même tremblement de terre avait occasionné la chute de plusieurs maisons du côté des Salinières et ailleurs. (Manuscrit de Billet. Bibl. Municipale.)

A Libourne, les murs de l'Hôtel-de-Ville étaient sur le point de recevoir la charpente, ils furent tellement ébranlés qu'il fallut en reconstruire la moitié. La partie supérieure du clocher de l'église

Saint-Jean tomba sur la charpente, et quoique l'église fût pleine de monde, à cause de la fête de la Chandeleur, il n'y eut pas d'accident. La première secousse fut très forte, les deux autres le furent moins. Les habitants passèrent deux nuits sur les places, sur le port ou dans les rues. (Souffrain, *Variétés hist. sur Libourne,* t. I, p. 108.)

En 1660, suivant la chronique, le 21 juin, à quatre heures du matin, il y eut à Bordeaux un tremblement de terre si furieux que quelques pierres du clocher de Saint-Michel tombèrent par terre. Les habitants sentirent leurs lits remuer comme si on les eût secoués.

Dans les registres de la paroisse de Ludon, canton de Blanquefort, le curé de l'époque a inséré une note dans laquelle il dit que le tremblement de terre du 20 juin 1660 fit écrouler son église, la maison curiale et plusieurs maisons des environs.

En 1750 dans la nuit du 24 au 25 mai, on ressentit à Bordeaux les effets d'un tremblement de terre dont les secousses furent beaucoup plus fortes dans le Midi de la France; les détails suivants sont extraits d'une lettre manuscrite du P. Lambert, capucin, écrite de Toulouse à un membre de l'Académie de Bordeaux. (*Cette lettre se trouve au Recueil XIII des manuscrits de l'Académie, Bib. Mun.)*

« A Tarbes on éprouva quatre secousses depuis 10 heures du soir jusqu'à 5 heures du matin, elles furent toujours précédées de mugissements. On remarqua plusieurs crevasses à la voûte de la cathédrale. Le mardi, après minuit, on ressentit vers une heure, trois autres secousses. La moitié d'un mur d'une ancienne tour de la ville, au coin de la place Maubourguet, fut renversée.

» Du côté de Lourdes plusieurs maisons ont été renversées, la tour du château de Lourdes, dont les murs sont d'une épaisseur énorme, a été lézardée d'un bout à l'autre et la chapelle est entièrement endommagée. Le village de Goncalas, auprès de Lourdes, a beaucoup souffert; plusieurs maisons ont été renversées, et plusieurs personnes ont péri sous les ruines. Les voûtes du monastère Saint-Pée, de même que celles de l'église, se sont entre-ouvertes. »

En 1759, dans la nuit du 10 au 11 août on ressentit vers 10 heures, à Bordeaux les secousses d'un tremblement de terre

qui fit écrouler une partie de la voûte de l'église de Notre-Dame (1). Des cheminées furent renversées, des murs lézardés, et le peuple, effrayé, passa la nuit sur les places publiques. Les secousses furent beaucoup plus violentes dans l'Entre-deux-Mers. A Libourne presque tous les habitants abandonnèrent leurs maisons emportant leurs malades sur les places ou sur le bord des deux rivières. (Souffrain, *Hist. de Libourne.*)

A Vayres, plusieurs maisons furent endommagées, le château fut sur le point de s'écrouler.

A Carignan, l'église, qui est située sur un point culminant d'une petite vallée fut considérablement endommagée. Les murs de la nef furent lézardés et perdirent leur aplomb, l'arc du sanctuaire se disloqua, quelques crevasses se manifestèrent dans les voûtes du chœur. Le service de l'église fut interrompu pendant plus de deux ans que durèrent les réparations importantes occasionnées par l'effet du tremblement. (*Archives Diocésaines.*)

L'énoncé des dégâts occasionnés sur les monuments suivants est extrait des procès-verbaux des visites aux commanderies de l'ordre de Malte. (*Archives départ.*, série, H. 814).

Ces visites furent faites peu de jours après le tremblement de 1759.

« A l'église de la Grave-d'Ambarès, ordre de faire réparer » le dommage causé à la voûte du sanctuaire par le tremblement » du 10 août dernier. Dommage très considérable qu'il faut » réparer incessamment, faire examiner la muraille du côté de » l'épître qui n'est plus dans son aplomb et qui se jette en » dehors. »

A Arveyres, église de Notre-Dame, ordre de réparer « le dom- » mage causé à la voûte du sanctuaire; l'arceau a beaucoup » souffert. »

A l'église Saint-Pierre-de-Vaux, « au sanctuaire et à la sacristie » il y a des crevasses. »

Au Pigeonnier de la Commanderie... ordre de réparer « les » fentes de pierre occasionnées par le tremblement de terre. »

A l'église de Sainte-Eulalie de Cardassac..... « La voûte du

(1) Baurein donne la date du 9 août, vers 10 heures du soir, et dit que ce fut la voûte de l'église des Religieuses de Notre-Dame qui s'écroula.

» sanctuaire ayant besoin de réparer à cause des crevasses. Répa-
» rer la corniche au tabernacle qui est tombée.

A Fargues, aux Bons Enfants... A la chapelle Saint-Jean « plu-
» sieurs crevasses ou fentes aux murailles du sanctuaire (1). »

M. Augier ajoute que l'ancienne église de Notre-Dame de la Grave-d'Ambarès existe encore dans un assez bon état de conservation. Convertie en chai, elle appartient à M. de Boisredon. D'une construction très simple, elle forme un rectangle de 14 mètres de long sur 6 mètres de large, un mur droit termine la nef. L'abside, ayant dû être démolie par suite du tremblement de terre, n'a jamais été reconstruite.

L'église se compose d'une seule nef, à voûte ogivale, séparée par des arcs doubleaux qui reposent sur des colonnes engagées et dont les chapiteaux sont sans ornements. — Les deux colonnes, moins fortes, qui séparent la nef du chœur ont leurs chapiteaux ornés de feuillages. — On remarque à l'entrée du chœur deux cavités creusées dans le mur et qui ont dû servir à déposer des objets du culte. (*Armarium.*)

La chapelle ogivale qui existe au nord de l'église actuelle a été construite à la fin du xve siècle.

M. Berchon signale, à ce propos, qu'O'Reilly a rappelé, dans son *Histoire complète de Bordeaux*, 1re partie, t. 4, p. 87 et suivantes, plusieurs autres secousses en Gironde, aux dates de 1660, 13 mai 1708, 25 mai 1750, en 1755, en 1759 et, dans ce siècle, dans la nuit du 25 au 26 janvier 1852, le 20 juillet 1854, le 5 décembre 1855.

Pendant la secousse de 1660, le Roi Louis XIV passait la nuit à Captieux près Bazas. La sentinelle qui veillait sous les fenêtres du Roi, ne sachant pas ce que cela pouvait être, et craignant qu'on en voulût à la vie de ce Prince, s'écria avec force : *Aux armes* ! Le Roi se leva, et, ayant appris la cause de l'alarme, regagna paisiblement sa couche, sans crainte pour les conséquences que cet événement pouvait avoir.

Les Présidents, DOMENGINE et SOURGET.

Le Secrétaire, E. PIGANEAU.

---

(1) On ne garde long souvenir que des tremblements de terre qui ont déterminé de véritables catastrophes. Par exemple : celui de Lisbonne, en 1755, qui ensevelit 60,000 personnes sous les décombres de la ville ; ceux qui durèrent trois ans

Revue des publications reçues dans le 1er trimestre 1887

Nous joignons aux Comptes-rendus des séances les notes recueillies dans une lecture attentive des livres adressés à la Société, déférant ainsi à des vœux souvent exprimés et dont la réalisation régulière donnerait à nos *Actes* un intérêt qu'il suffit de signaler.

Nous bornons, naturellement, cette revue aux travaux qui intéressent Bordeaux, la Gironde et les départements voisins, ou qui émanent des membres titulaires, associés ou correspondants de la Société.

L'examen des publications qui nous sont parvenues depuis le 1er janvier 1887 nous fournit, en première ligne, deux communications que notre collègue M. Grellet-Balguerie a lues au dernier *Congrès des Sociétés savantes* de la Sorbonne tenu en avril 1886 et dont le *Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* a donné le résumé dans ses nos 3 et 4 de l'année 1886 parus ces jours-ci seulement.

L'un de ces mémoires a trait à l'*institution d'une haute cour de Gascogne pendant l'occupation anglaise*, document inédit trouvé à Londres dans les *Rôles Gascons*.

Une conspiration avait eu lieu, en 1376, contre la domination du roi d'Angleterre en Guyenne. Le vicomte de Fronsac fut arrêté, condamné à mort le 7 avril 1377 et exécuté. M Grellet-Balguerie a produit toute la procédure criminelle de cette grave affaire (1).

---

et demi dans les Calabres, à partir de 1783 et firent 50,000 victimes; celui d'Ischia, le 28 juillet 1883, où une seule secousse renversa 1,200 maisons et produisit 2,300 morts, etc., etc. Mais les simples secousses du sol restent souvent oubliées bien qu'assez fréquentes, car M. l'ingénieur Fuchs a pu relever de 1865 à 1873 le nombre considérable de 1,184 tremblements de terre en 517 endroits différents, chiffre effrayant si l'on tient compte de ce fait que la mer recouvre à peu près les deux tiers du globe, et que nous n'avons guère de renseignements que sur ce qui se passe dans la moitié du troisième tiers.

(Note du Bureau, empruntée au Bulletin du 1er trimestre de 1887 des *Annales de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes* avec laquelle notre Société fait échange de publications).

(1) *Loc. cit.*, p. 139.

Dans la séance du 29 avril 1886, le même érudit s'est efforcé de démontrer, par divers documents et des dates certaines, que la célèbre *épopée de Gautier d'Aquitaine* ou du *Walter* avait une origine exclusivement française. Il pense que ce poème, attribué à l'Italie ou à l'Allemagne, a été composé entre 986 et 989, à l'époque du soulèvement de l'Aquitaine, par un jeune moine bénédictin de Fleury-sur-Loire nommé Géraud, ami de son abbé Saint Abbon et d'abord disciple d'Archambaud de Sully, archevêque de Tours.

Ce Géraud serait aussi l'auteur de trois autres poèmes dont les manuscrits, du xe siècle, sont conservés à Rome dans la Vaticane (1).

M. Grellet-Balguerie a, en outre, confirmé les assertions de M. Paul Tannery au sujet de l'*introduction des chiffres arabes dans les manuscrits grecs,* du XIIe au XVIe siècles. Il a ajouté que le chiffre arabe, 9, se rencontre déjà dans les manuscrits du IXe et du Xe siècles, notamment dans l'alphabet numéral grec, figuré, d'un manuscrit de la bibliothèque Bongartsienne de Berne (2).

Si je suis heureux de signaler les travaux de notre infatigable collègue, je dois regretter que le volume récemment imprimé du *Congrès Archéologique de France, deuxième session, tenu à Montbrison en* 1885, ne renferme rien de relatif à notre Gironde. Il est vrai que la grande Société Archéologique de France, la fille préférée de M. de Caumont, ne compte que peu d'adhérents dans notre département (sept dont quatre fournis par notre Société) et aucun d'eux n'a assisté à ce Congrès.

Je ne puis donc citer, comme renseignements bibliographiques ou archéologiques se rattachant aux provinces voisines de la nôtre, que les communications suivantes :

1° *Epitaphe chrétienne de Basilica à Angoulême,* don de M. de Laurière, archéologue renommé, S. D. in 8°.

2° *Deux représentations de Mercure,* par M. de Roumejoux, membre distingué de la Société Archéologique du Périgord. L'une trouvée près de l'église Saint-Etienne de la Cité à Périgueux : Cippe gallo-romain de 2m26 de hauteur totale sur 1m70 de large, fort intéressant par le nombre des attributs qui y sont figurés : Pétase ailé, talonnières élégantes, caducée à

(1) *Loc. cit.*, p. 133.
(2) *Loc. cit.*, p. 124.

ailettes, serpents entrelacés, coq, bourse bien garnie, bouc, rappelant la première profession du Dieu qui, dans sa jeunesse, avait gardé les troupeaux et, enfin, une tortue, en souvenir, probablement, de l'invention d'un instrument de musique par le messager attitré de l'Olympe.

Le tympan de l'édicule offre encore un petit caducée et une bourse déliée d'où s'échappent des pièces de monnaie, symbole du meilleur moyen de faciliter les transactions commerciales.

L'autre représentation du même Dieu est plus grossière. C'est un petit autel votif, en marbre blanc, trouvé dans une carrière jadis exploitée par les Romains à Saint-Béat (Haute-Garonne).

Deux dessins accompagnent ces mémoires (1).

M. de Roumejoux a aussi lu au même Congrès un travail très curieux d'Iconographie sur la représentation de Daniel dans la fosse aux lions, symbole chrétien accepté de constance dans la persécution et de foi dans la protection divine. Les deux planches reproduisant un chapiteau de l'église de l'ancienne abbaye de Marcillac (Lot), XIIe siècle et une sculpture du porche de l'abbaye de Charlieu (Loire), IXe siècle, sont très curieuses (2).

Le Bulletin du 4e trimestre 1886 *de la Société des Antiquaires de l'Ouest* contient quelques communications archéologiques importantes. C'est d'abord la découverte, par M. Bonvallet, d'un souterrain refuge près de la gare de Civray, renfermant des os d'animaux domestiques, des débris de poterie grossière, un garrot en fer et un denier d'argent du XIIe siècle, portant pour inscription *Lodoicus egolissime*, avec une croisette accompagnée de quatre annelets (3).

M. le comte de Chasteigner, notre collègue, a montré dans la même séance des carreaux émaillés provenant de Châtellerault et dont les détails semblent indiquer la fin du XVe siècle. Ils tendraient à faire penser que la fabrication artistique créée et encouragée par le duc de Berry en 1381 (d'après une communication de M. Champeaux) s'était maintenue, après lui, dans le Poitou.

Le même archéologue a également publié dans le même fascicule une note sur *un trésor du* XIVe *siècle trouvé dans une carrière*, près

(1) Congrès cité, p. 245.

(2) *Loc. cit.*, p. 420.

(3) *Loc. cit.*, p. 147. Séance du 18 novembre 1886.

d'Availles, arrondissement de Châtellerault (Vienne) par M. Sainton Fonteny, propriétaire de cette carrière. Il s'agit de dix pièces d'or placées dans une petite cavité circulaire à la façon d'un trou de mine et maintenues par la râpure de tuf vulgairement nommée *chappe*. Ces pièces, toutes pareilles, ont été frappées sous Philippe VI de Valois, et sont si bien conservées qu'elles ont dû très peu circuler. La détermination exacte de la date d'émission de ces pièces n'a pas été faite mais elles ne peuvent être que postérieures au 1er février 1336, émission des anciennes et des meilleures du type qui fut affaibli en 1347 et jusqu'à la fin du règne de Philippe.

L'une des sociétés qui nous avoisinent le plus, celle *de Borda*, a publié dans son 1er *Bulletin* de 1887 : 1° un remarquable mémoire de son président, M. Dufourcet, sur les *boiseries de la cathédrale de Dax;* 2° une *circulaire de Monseigneur l'évêque d'Aire et de Dax* à son clergé, prescrivant aux curés des Landes de rechercher, conserver et décrire toutes les antiquités de leurs paroisses, d'après un programme uniforme formant une sorte de monographie des édifices religieux de leur résidence. On ne saurait trop louer une telle initiative ; 3° un *essai de philologie landaise* de l'abbé Beaurredon, essai qu'il serait fort utile, pour nous, de consulter et de compléter au besoin.

Je dois citer encore une note sur les *Monogrammes du château de Candale,* à Doazit (Landes), par M. le docteur Sorbets et les communications détaillées de MM. Taillebois et Dufourcet sur les *découvertes récemment faites dans les démolitions opérées autour de la cathédrale de Dax.*

Nous devons signaler en outre plusieurs publications récentes d'un de nos plus actifs archéologues, M. Emile Maufras :

C'est d'abord la *Nécropole de la Chapelle,* près Chadenac, non loin de la route qui va à Jarnac-Champagne. On y a trouvé de nombreuses tombes mérovingiennes en pierre mesurant souvent 1m85 de long, 0m79 de largeur à la tête et 0m37 aux pieds et 2 ou 3 autres sépultures formées de tuiles plates à rebords.

Elles renfermaient : 1° des lames de sabres larges de 4 à 5 centimètres et longues de 48 à 50 centimètres, en fer ; 2° 2 ou 3 boucles de ceinture, dont l'une est remarquablement conservée ; 3° des lames de couteaux ou de poignard en fer ; 4° des ciseaux en fer ; 5° des fragments de peignes en os ; 6° des fragments de vases en terre recouverts d'une sorte d'émail vert, ornés de figurines grossières ;

7° des gobelets en verre; 8° une bague; 9° divers objets en bronze avec dessins, tels que fibules, belle agrafe composée de 2 plaques et d'une boucle jouant sur une charnière, les deux plaques ayant été gravées pour recevoir une pâte d'émail bleuâtre dont il reste quelques traces (1).

M. Maufras a adressé, également, aux *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme,* un article sur la découverte, par M. Réjou, au *terrier du moulin à vent,* commune de Montils (Charente-Inférieure), d'une station néolithique robenhausienne très riche où on a mis à jour un type d'instruments en silex encore inconnu et que le docteur cité plus haut considère comme un burin destiné à graver des figures sur les os (2).

Une curieuse découverte préhistorique avait été de plus signalée dans le numéro d'août de la même collection, et a été communiquée à l'Académie des sciences par M. Paignon, propriétaire des grottes de Montgaudier près de la Tardoire (Charente). Il s'agissait d'un bois de renne portant des gravures fort remarquables.

La vaillante Revue de *Saintonge et d'Aunis* contient enfin plusieurs protestations indignées contre la démolition prochaine des *Thermes* de *Saintes,* contre l'état dégradant et dégradé des *Arènes* de la même ville et contre le délaissement dans lequel est laissée la belle porte voûtée, ogivale et romane à la fois, de l'entrée méridionale de la ville de Pons (Charente-Inférieure).

Elle stygmatise en outre, comme il le mérite, le *vandalisme réparateur* du Conseil municipal de la même ville, qui a doté d'un escalier extérieur, en spirale moderne, l'ancien donjon, pourtant classé, de cette ville et vendu à un amateur de reconstructions Renaissance la plus belle des cheminées du vieux château des sires de Pons, des comtes d'Albret, des princes de Lorraine et de Lambesch.

Je dois mentionner de plus : 1° un mémoire de M. le Dr Léon Réjou sur le souterrain de la Vallée, près Saint-Porchaire (Charente-Inférieure), publié par la *Commission des Arts et monuments hist. de la Charente-Inférieure* (T. IX de la collection, fascicule de jan-

---

(1) Voir une planche de la Revue de *Saintonge et d'Aunis,* VIIe volume, 2e livraison, 1er avril 1887, p. 145.

(2) *Matériaux,* novembre 1886. M. Réjou avait fait paraître son travail dans le journal *l'Homme,* n° du 10 novembre 1884, p. 653.

vier 1887, p. 14, avec une planche); 2° les 13° et 14° livraisons, de la très remarquable publication l'*Art en Saintonge et en Aunis,* par l'abbé Julien Laferrière et G. Musset : elles sont principalement consacrées aux monuments des villes de Saintes, de Pons et de la commune d'Usson.

La *Revue Poitevine et Saintongeaise,* n° 27, p. 88, contient, enfin, une remarquable lettre de M. Daunassant, préfet d'Indre-et-Loire, écrivant au président de la Société Archéologique de Touraine : « J'ai l'intention, à l'avenir, de ne pas statuer dans les affaires soumises à mon approbation et qui pourront présenter un intérêt historique ou archéologique sans avoir pris auparavant l'avis de votre Société. » Sage mesure qui gagnerait sûrement à être généralisée et surtout respectée. Le même fascicule contient aussi une note du D[r] Charles Vigen sur les fouilles et découvertes récentes faites dans le cimetière mérovingien de Neuvicq, canton de Montguyon, tout près de nos limites départementales.

Elles ont fait rencontrer une vingtaine de sarcophages dont deux avec inscription et trois vases funéraires, figurés sur une planche avec une pierre tombale d'*Oulmes,* petit hameau dépendant de *Nuaillé-sur-Boutonne* et autrefois de l'archiprêtré de Taillebourg.

Les inscriptions relevées sur deux couvercles de ces sarcophages, sont celles de MARTINI et de RVRIS ou RVICH. et doivent être rapprochées de celles que Rainguet avait déjà insérées dans ses *Etudes historiques sur l'arrondissement de Jonzac* (1864, p. 383 et pl. 3) et qui avaient été recueillies sur les nombreux sarcophages trouvés en mars et avril 1860, au même lieu. On lisait sur les couvercles de ceux-ci : SENEMACNO, † EALICIN, DOLENA, LOBASIO, IVCVNDV. † INZOBERT, ARCILLINO, SCORILIO, IRVNA, MACARIA et † ATVO. (inscriptions détruites depuis) et AVDVMARA et F, VIRINA encore conservées près de l'église.

Le sarcophage qui portait les lettres DOLENA renfermait une fibule ou agrafe de ceinturon en forme de plaque revêtue d'or ciselé et ornée de 5 grosses pierres disposées en croix et de 4 plus petites. — Trois pierres rouges coupées de deux bleues figuraient la croix. Ces pierres enchâssées dans l'or et formant relief avaient gardé leur éclat.

Telle est ma première excursion sur les terres voisines des nôtres. Elle est loin d'être complète, je le sais ; j'ai seulement voulu montrer l'exemple, et toute communication de ce genre sera soigneusement enregistrée désormais dans nos Bulletins.

Nous devons, aussi, appeler l'attention sur les détails qui peuvent intéresser nos associés dans les recueils périodiques ou ceux des Sociétés Savantes de notre Burdigala, et c'est dans ce but que je donne les titres des travaux suivants parus dans les fascicules publiés, depuis sa fondation en janvier 1884, par la Société d'Anthropologie de Bordeaux, qui compte au nombre de ses adhérents plusieurs de nos collègues.

Nous suivons l'ordre purement chronologique dans notre énumération.

Professeur Guillaud : *Gisement de mammifères quaternaires à Eymet* (Dordogne), t. 1er, 1er fasc. 1884, p. 122 (déjà paru dans le *Journal d'histoire naturelle de Bordeaux et du Sud-Ouest,* 1882, n° 2).

Dulignon-Desgranges : *L'âge des silex du littoral de l'Océan, loc. cit.*, p. 155, avec 4 planches.

Docteur Testut : La *Case du loup, ou Dolmen de Langlade* (Dordogne), *loc. cit.,* p. 135.

Gaston Lalanne : Note sur *la conservation des silex ouvrés dans la nature, loc. cit.,* fascicule 2, p. 179.

Daleau : *Station robenhausienne du coteau du tertre* à Baneuil (Dordogne), *loc. cit.,* p. 187.

Testut : *Nouvelles fouilles dans la station magdaléenne de Saint-Sulpice,* canton de Lalinde (Dordogne), *ibid.,* p. 190.

Barrière : *L'âge de la pierre dans le canton de Belvès* (Dordogne), *ibid.,* 3e fasc., p. 255.

Dufourcet et Testut : *Les tumulus des premiers âges du fer dans la région sous-Pyrénéenne, ibid.,* p. 259.

E. Maufras : *Monographie de la vallée de la Soute* (Charente-Inférieure), *ibid.*, p. 260.

Souché : *Contributions aux études paléoethnologiques dans le Sud-Ouest, ibid.,* 272, et *ibid.,* t. 2, 1er fasc., p. 26.

Daleau : *Une excursion à Porchérioux* (Loir-et-Cher), *ibid.,* p. 276.

Testut : *Les polissoirs néolithiques de Carves,* canton de Belvès (Dordogne), t. 2, p. 14, avec 3 planches.

Chauvet : *Les tertres huttes en Angoumois, ibid.,* p. 55.

Tissié : *Note de quelques os trouvés dans la caverne du Bosc près Saint-Antoine* (Tarn-et-Garonne), *ibid.,* p. 92.

Taquet : *Note sur une sépulture romaine au village de Coissac,* Lestards. (Corrèze), *ibid.,* p. 96.

Maufras : *Mémoire sur les tertres artificiels répandus en grand nombre dans les Landes du Médoc, ibid.,* t. 3, p. 52.

De Faucon : *Communications sur des vases péruviens, ibid.*, t. 3, p. 49.

De Mensignac : *Note sur des objets phalliques du Musée des antiques de Bordeaux, ibid.*, t. 3, p. 56 et. *passim*, plusieurs présentations des objets donnés au Musée de Bordeaux ou achetés par son zélé conservateur.

J'ajoute que la *Gazette des bains de mer de Royan* signalait ces jours derniers (17 avril 1887) la découverte à Ecurat, dans la Charente-Inférieure, d'un trésor de la valeur totale de 500 fr., et comprenant 40 pièces, en or et en argent, de la période de notre histoire qui va de François Ier à Charles IX.

Et je termine par quelques lignes consacrées à l'une des Sociétés qui se sont associées des premières à la nôtre, à l'*Académie d'Hippone* dont les publications, fort remarquables sont de plus en plus appréciées en France. Le 1er fascicule de 1887 renferme des mémoires fort complets sur *Tebessa et ses environs,* par M. le docteur Seriziat; sur les *oasis du Souf,* département de Constantine, par M. Jus; sur les *Inscriptions néo-puniques,* par M. Mélix; *sur la Tunisie,* par M. Papier. Ces études ne sont pas, il est vrai, consacrées exclusivement à l'archéologie, mais elles révèlent un monde peu étudié jusqu'à présent à ce point de vue, et je ne puis m'empêcher de signaler l'interprétation que le dernier auteur a donnée d'un intéressant document graphitique en plomb trouvé à Carthage, et déjà publié par le R. P. Delattre et M. Jos Schmidt. (*Addimenta au corpus de Berlin,* t. VIII, n° 454).

Il s'agit d'une formule d'exécration de chevaux voués au démon pour qu'ils ne puissent pas courir au cirque ou remporter la victoire.

On y lit des appellations de coursiers pleines d'analogie avec celles qui sont employées de nos jours par les *gentlemen du Jockey-Club,* pour désigner leurs *Racers* émérites. On ne peut douter un seul moment, d'après ces textes, de l'uniformité des usages observés dans ces luttes qui passionnent nos générations comme aux temps de Rome, de Carthage, et de Byzance, et je ne désespère pas qu'on ne rencontre dans quelques nouvelles fouilles les preuves de l'existence reculée des *Bookmakers* si décriés et traqués en ce moment.

Lu en séance du 23 avril 1887 par M. le docteur Berchon, secrétaire général.

Revue des publications étrangères.

Nous signalerons, dans ce premier bulletin, les principaux mémoires contenus dans les onze volumes que l'*Académie d'Archéologie* de *Belgique*, à *Anvers*, a adressés à la Société un échange de nos publications.

Nous ne pouvons, naturellement, mentionner ici que les recherches qui se rapprochent des nôtres, et nous citons à ce titre, deux discours de MM. Reusens de Louvain et Delgeur d'Anvers ; le premier, sur les *sépultures franques ou mérovingiennes ;* le second sur les *monuments archéologiques apocryphes,* ou ayant donné lieu à des méprises ou mystifications dont le monde savant n'est pas exempt.

De nombreuses figures accompagnent le premier mémoire, et la dissertation de M. Delgeur est également fort intéressante. Elle prouve la nécessité d'une attention scrupuleuse avant d'admettre des découvertes extraordinaires, et je signale ces deux mémoires non seulement pour leur mérite intrinsèque, mais parce qu'ils témoignent d'une obligation règlementaire de l'Académie d'Anvers imposant à ses Présidents d'inaugurer leur entrée en charge par la lecture d'un travail original. Cet exemple devrait être imité chez nous.

M. Delgeur a écrit de plus un mémoire fort curieux sur les *monuments mégalithiques et le Culte de la Pierre* et j'aurai l'occasion de revenir sur ce sujet ainsi que sur les *mélanges archéologiques* de M. Van Dessel et l'*Age de la pierre à Rupelmonde,* par M. le Dr Van-Raemdonck.

Une *Etude étymologique et linguistique* très remarquable, œuvre posthume de M. Bernaerts et formant deux volumes in-8°, contient l'énumération critique de tous les noms de localités romaines et basses allemandes de la Belgique, et M. V. Gauchez a également décrit avec le plus grand soin, la *topographie des voies romaines de la Gaule Belgique,* avec cartes détaillées.

Nous citerons encore : un travail de M. Bamps sur les hipposandales, sujet traité dans nos publications, principalement par M. Delfortrie ; des mémoires de M. Van Bastelaer sur les trois pierres levées ou menhirs appelées *zeupires* en Hainaut et sur les couvertes, lustres, vernis, enduits, engobes, etc., employés en céramique chez les Romains, et nous noterons enfin, dans la même collection de beaux livres, les tomes consacrés à l'histoire de *Marie de Médicis* dans les Pays-bas par M. Henrard, à l'Episode de la *Furie espagnole* et du sac d'*Anvers* en 1576, par M. Génard ; à *Voltaire musicien,* par M. Van den Stratten, sans omettre divers travaux d'érudition sur lesquels nous nous proposons de revenir.

E. B.

Communication de M. Augier, membre de la Société Archéologique, sur deux fers à hosties.

« J'offre à la Société, pour ses collections, le moulage d'un fer » à hosties qui appartient à M. l'abbé Fournier, curé de Champcevinel » près Périgueux, où je suis actuellement occupé à des peintures » décoratives d'église.

» Les fers à hosties sont, je crois, très rares dans notre dépar- » tement. Il ne m'est pas arrivé d'en voir, mais il est important de » les rechercher, en un moment surtout où plusieurs savants archéo- » logues s'occupent de recueillir tous les faits concernant ces ins- » truments liturgiques dont les formes diverses ont été signalées » à partir du XII[e] siècle jusqu'au nôtre.

» Celui que je présente doit être du commencement du XVII[e] siècle » et de l'époque de Louis XIII. Il est gravé avec beaucoup de soin » et le moulage ne rend même pas la finesse de ses détails.

» Le fer forme 4 hosties à la fois, deux grandes et deux petites. » Les grandes sont entourées d'un cercle formé par des rayons » flamboyants et divisés par quatre têtes d'anges. L'une de ces » hosties représente le Christ en croix avec Marie-Madeleine à » genoux au pied de la Croix. Une tête de mort, dont la dimension » me paraît exagérée, repose avec un tibia au même point. La » seconde grande hostie a pour dessin la résurrection. Notre Seigneur, » portant l'étendard de la Croix de la main gauche, s'élève triom- » phalement au milieu d'une gloire ornée de six têtes de chérubins. » On lit, en très belles lettres, le nom de IESVS, avec l'I pour J et » le V pour U. Il est possible que cette hostie ait servi de préférence » pendant le temps pascal (1). On remarquera que sur ces deux » hosties la tête de N. S. n'est pas nimbée mais ornée de rayons, » ce qui est l'équivalent.

(1) Mais il ne faut oublier que « la résurrection complète la crucifixion et manifeste la divinité du Fils de Dieu, après qu'on l'a vue, à la scène précédente, dans son humanité », suivant l'observation de Mgr Barbier de Montault dont nous rappelons plus bas les remarquables recherches (Note du Bureau).

» Les deux petites hosties sont bordées par un grénétis. Sur » l'une, on voit la figure de l'*Ecce homo*. L'autre porte le nom de » *Jésus* dans sa forme traditionnelle JHS surmonté d'une croix. » Les extrémités des lettres de la croix se terminent par une petite » boule. Les trois clous accompagnent le monogramme. »

L'invitation faite par M. Augier dans la séance du 9 avril 1886 (1) a été suivie de succès, et le 14 mai de la même année (2), le même archéologue présentait l'estampage d'un autre fer à hosties découvert par son associé M. Léon Millet dans la cure de l'église de Saint-Quentin-de-Baron, arrondissement de Libourne.

« Celui-ci paraît remonter au XVe siècle (3). Les hosties ont une » petite dimension : 55^{mm} de diamètre pour les grandes, et » 25^{mm} pour les petites.

» Sur la première grande hostie se voit la figure de N. S. en » croix, la tête ornée du nimbe crucifère. De longs traits indiquent » le sang qui s'échappe des plaies, des pieds, des mains et des » coudes du divin crucifié. Au-dessus des bras de la croix, à droite » du Sauveur, est une représentation du soleil ; à gauche, la lune. » Au milieu de l'hostie, près de la croix, sont les deux monogra- » mes IHS XPS (IHESVS CHRISTVS) formés par des lettres gothiques » qui tournent à la minuscule. Les lettres grecques de XPS ont la » même forme que les autres. Le champ des deux grandes hosties » est circonscrit par une bordure composée d'un grénétis, d'une » torsade et de fleurons à quatre lobes largement espacés. Sur la » seconde hostie on voit N. S. Jésus-Christ assis en majesté sur » un trône de forme rectangulaire dont la face est ornée d'arca- » tures. Les deux extrémités se terminent par une tige surmontée » d'une fleur de lys. Le Rédempteur tient, de sa main gauche, la » boule du monde surmontée d'une croix, et, de la main droite, il » bénit à la manière latine. Au-dessus de sa tête est placé le soleil.

» Les deux petites hosties portent le monogramme. En bas du fer » sont gravés les deux initiales I. F., sans doute le nom du graveur. »

La question des fers à hosties est très intéressante et a été l'objet,

(1) Tome XI, p. VII.

(2) Tome XI, p. XIV.

(3) D'après Mgr Barbier de Montault, il faudrait fixer la date au XIVe siècle et l'on trouverait même dans la gravure des réminiscences sensibles d'une époque antérieure.

dans ces derniers temps, de nombreuses recherches parmi lesquelles nous devons citer, en première ligne, celles de Mgr Barbier de Montault, de Poitiers, qui a publié un mémoire important sur les *fers à hosties du diocèse de Verdun* inséré, avec figures, dans les *Mémoires* de la *Société d'Archéologie lorraine,* notre savante correspondante (1).

Le même auteur avait fait paraître un autre travail intitulé le *fer à hosties de Marsac,* dans le *Bulletin de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne* en 1885 et résumé dans deux autres mémoires (2), l'état de la question, sur des ustensiles liturgiques dont la monographie complète est encore à faire.

Le *Bulletin Archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques* du Ministère de l'Instruction publique cite également deux autres communications du même savant. La première, dans le compte rendu de la séance du 12 juillet 1886, au sujet de 3 fers à hosties du XIIIe siècle provenant du Limousin et dont l'empreinte avait été relevée en juillet 1886, à l'Exposition rétrospective de Limoges; l'autre adressée pour la séance du 15 novembre 1886, et donnant l'estampage d'un fer à hosties recueilli par Mgr de Montault, à Chaudron (Maine-et-Loire) (3).

Le même recueil signale, au compte-rendu de la même séance, la présentation par M. Berthelé, archiviste du département des Deux-Sèvres, de 3 fers à hosties conservés dans l'église de Dampierre-sur-Boutonne (Charente-Inférieure) et les trois mémoires que je viens de citer ont été l'objet de deux rapports de M. Alfred Darcel qui rattache le fer à hosties de Dampierre au XIVe siècle, celui de Chaudron au XVIe, époque de réelle décadence de ce genre de travaux, tandis que les fers du Limousin seraient, au contraire, fort curieux surtout celui qui servait à fabriquer à la fois 18 petites hosties (4).

Nous devons ajouter, d'après une note recueillie dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis,* que le R. P. Ladislas, capucin, avait présenté au Congrès eucharistique de Toulouse, et plus tard à l'expo-

---

(1) 3e série, 14e volume, 1886, p. 203.

(2) *Description iconographique de quelques fers à hosties de l'Anjou.* Angers, 1880, in-4o, et *Le fer à hosties du monastère de Sainte-Croix à Poitiers,* avec note sur *Les monuments de l'Eucharistie.*

(3) *Loc. cit.*, p. 376 et 387.

(4) Voir Bulletin cité, p. 387, 389, 423 et 424.

sition citée de Limoges, une collection assez importante d'empreintes de fers à hosties (1).

M. l'abbé Auber, savant archéologue de Poitiers, avait déjà fait une collection de même genre, la première de toutes, mais seulement consacrée aux fers à hosties d'une partie du Poitou.

Celle de Mgr Barbier de Montault, incomparablement plus riche et plus variée, remonte elle-même à trente années, et nous donnons pour dernier renseignement sur le même sujet que M. Darcel a rappelé, dans le savant rapport que nous avons cité, que tous les estampages sur papier qui avaient été jadis déposés au musée de Cluny, à Paris, ont été transportés par M. du Sommerard, au musée du Trocadéro où le Comité du Ministère engage les chercheurs à adresser le résultat de leurs découvertes nouvelles.

Mgr Barbier de Montault a rappelé, de son côté, que M. Dumontet avait fait cadeau au musée de Cluny d'une collection de moulages des fers du diocèse de Bourges. Il a fait ressortir l'avantage extrême de ces moulages sur les estampages sur papier humide foulé dans les creux de la gravure avec un tampon, un linge ou une brosse, ou sur les hosties en pâte, matière trop fragile et friable que les mittes attaquent et finissent par détruire. Il sollicite, enfin, l'envoi ou la communication des empreintes de tout genre, ainsi que des dessins ou photographies représentant les fers à hosties, pour arriver à former une collection générale, mentionnant avec reconnaissance les dons des donateurs, collection qui devrait être réunie, au point de vue religieux, à Paray-le-Monial et qui offrirait un intérêt archéologique incontestable (2).

E. B.

---

(1) 1886, 4 livraison, VI[e] volume, p 395, *Bulletin de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.*

(2) M. Maxe Werly, de Bar-le-Duc, a également réuni une importante collection de fers à hosties.

Comptes-rendus du 2e trimestre 1887.

Séance du 23 avril 1887.

Présidence de M. Sourget, vice-président.

M. Dezeimeris se fait excuser, il est convalescent. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. L'ordre du jour appelle l'élection de deux nouveaux sociétaires : M. l'abbé Gaubert, curé de Bonnetan, présenté par MM. Augier et Millet, et M. Favraud, imprimeur, présenté par MM. Feret et Augier. Ils sont admis à l'unanimité.

M. Berchon, secrétaire général, donne communication de la correspondance et fait un exposé de la situation des publications de la Société. Deux fascicules des tomes X et XI sont actuellement sous presse, et, de concert avec M. le président Dezeimeris, il fait la proposition de faire paraître un compte-rendu des séances chaque trimestre.

L'Assemblée émet un vote favorable pour cette publication particulière et admet la rédaction d'une circulaire qui sera répandue aussi largement que possible dans la région.

Le texte de cette circulaire a été inséré plus haut (page v).

M. Berchon fait aussi connaître qu'il y aurait utilité à créer des membres honoraires pour étendre les relations de la Société et lui attirer des ouvrages souvent remarquables, mais il faut pour cela modifier les statuts approuvés par l'autorité supérieure et M. le Président a écrit à la Préfecture dans ce sens.

Le même membre communique :

1° Une lettre de M. l'abbé Léglise contenant l'expression de ses remerciements pour son admission.

2° La nouvelle de la mort du savant Natalis de Wailly, décédé à Paris le 4 décembre 1886, à l'âge de 82 ans : une lettre a été écrite à la famille.

3° Deux prospectus de la *Revue des patois gallo-romans,* par MM. Gilliéron et Rousselot, et des *Faïences Rochelaises,* par M. G. Musset, avec demandes de souscription.

4° L'annonce de la reprise des publications de la *Revue d'Alsace*.

La Société vote l'abonnement à cette Revue.

5° Une circulaire relative au Congrès des Sociétés savantes de France qui tiendra ses séances à la Sorbonne le 31 mai. Le ministre invite chaque Société à fournir la liste de ses délégués avant le 1er mai, avec indication des mémoires préparés sur les questions proposées ou des travaux particuliers sur des sujets non portés au programme déjà publié.

6° Une lettre de M. Grellet-Balguerie demandant d'être délégué à ce Congrès où il se propose de parler de l'existence d'une tour-vigie du temps de Charlemagne dans le département de la Gironde, et de la situation controversée de *Cassinogilum*.

7° L'hommage fait par M. Charles Robert de son mémoire sur les *noms de Cologne en latin et dans les langues modernes* à propos d'un denier inédit de Lothaire Ier. Paris, 1887. Extrait du *Bulletin mensuel de Numismatique et d'Archéologie*.

8° L'hommage, par M. Berchon, de son discours de réception à l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux sur *l'origine et le but du Tatouage*.

9° L'envoi, par M. le Maire de Bordeaux, du remarquable travail de M. Camille Jullian, sur les *Inscriptions romaines de Bordeaux*.

Des remerciements sont votés à la Municipalité pour l'octroi de ce savant ouvrage d'un des membres de la Société et des félicitations sont adressées à l'auteur, présent à la séance. M. le Secrétaire général passe ensuite en revue les publications reçues pendant le 1er trimestre 1887. Il fait ressortir le mérite de celles des associés de la Société, MM. Grellet-Balguerie, Maufras, de Chasteigner, et donne les titres des travaux archéologiques les plus importants des sociétés des départements voisins de la Gironde : Dordogne, Charente, Charente-Inférieure, Landes.

L'impression de cette Revue est votée ainsi que son insertion dans le Bulletin trimestriel.

M. Berchon fait enfin connaître que M. Henri Barckhausen, membre de la Société, vient d'être nommé correspondant de l'Institut, et que MM. Gouget et Braquehaye, également nos associés, ont été désignés comme membres du comité de la Société des Beaux-Arts des départements.

M. Combes présente une nouvelle série des objets qu'il a recueillis dans les fouilles de Bordeaux : Equerres de coffrets; anneaux; fragments de clochettes; une balance dite romaine, fort remarquable; et de très curieuses statuettes; un amour accroupi; un Apollon; une représentation phallique, etc., etc.

M. le Président engage M. Combes à donner tous ses soins à la reproduction par le dessin des principaux spécimens de sa collection.

M. l'abbé Corbin envoie une notice sur le signe caractéristique des monuments dus au cardinal de Sourdis, c'est-à-dire les urnes flammifères, tantôt entières, tantôt en bas-relief, que l'on trouve à l'église Saint-Bruno, au porche du cimetière de la Chartreuse, à l'hospice des Enfants-Assistés, etc., etc., et auxquelles le cardinal attachait le sens de sa devise *quæ sursum sunt sapitæ* répétée sur les pyramides tronquées qui flanquent la porte d'entrée de l'église des chartreux.

M. de Chasteigner lit ensuite une note sur une découverte archéologique faite récemment à Bassens. Avisé par M. Prom que des ouvriers travaillant à niveler une partie de sa propriété avaient mis à jour des constructions antiques, il se rendit au lieu désigné en compagnie de M. Cabanes, aide naturaliste au Musée. Un plan fut relevé ; plusieurs visites eurent lieu sur le terrain, en février et mars, et il résulte de ces recherches qu'il y a lieu de croire à l'existence en ce point d'un hypocauste que des médailles de Gallien, de Tétricus et de Licinius trouvées au même endroit sembleraient faire remonter à l'époque gallo-romaine.

M. de Mensignac, ne partageant pas l'avis de MM. de Chasteigner et Cabanes, pense que ces restes sont ceux d'un four à chaux et demande que la discussion sur cette attribution soit portée à l'ordre du jour de la prochaine séance, ce qui est adopté.

M. Braquehaye donne lecture d'un travail, accompagné de documents, concernant la construction du pont de Caseneuve sur Ciron (entre Préchac et Pompéjac, arrondissement de Bazas) dont les journaux ont annoncé récemment l'écroulement. D'après les arrêts du Conseil et lettres patentes du Roi, requêtes, ordonnances des Trésoriers généraux, rapports, devis, adjudications des 25 mai, 30 juillet, 8, 22 et 31 août 1601, ce pont aurait été bâti, non en 1061, comme on l'a publié, mais en 1601, pour la somme de 2,000 écus, par Pierre Souffron, *Ingénieur et Architecte des bâtiments de la Maison de Navarre* et *conduisant le bastiment de Cadillac*.

M. Braquehaye présente, en outre : des devis, état des ouvrages, mémoires des sculptures en pierre faites sur les devis de Gabriel, de Francin et de Verberck, sculpteurs ordinaires des bâtiments du Roi, adjudicataires des travaux des façades de la place Royale à

Bordeaux (12 août 1753); ouvrages faits par le sieur Vernet, sculpteur, professeur à l'Ecole Académique de Bordeaux.

Il communique également d'autres pièces : 1° en 1753, Etat des ouvrages faits à la Porte-Dijeaux par Francin ; en 1646, prix fiats pour la construction de deux autels à Sainte-Croix, par Raymond Caussade ; en 1663, Rétable et tabernacle à Sainte-Croix, par Raymond Estansan ; en 1688, Buste en argent de saint Mommolin, par Arnaud Sermensan; en 1646, Tableaux peints par Guillaume Cureau, peintre de l'Hôtel-de-Ville, lequel a exécuté des peintures à Cadillac pour le duc d'Epernon ; en 1641, Cloche du grand clocher de Sainte-Croix, par Pierre Aubert, fondeur à Bordeaux ; en 1678, Féerie en l'honneur de Notre-Dame, par les artisans de la paroisse, etc.

L'heure avancée fait renvoyer à la prochaine séance une notice de M. Augier sur les peintures murales de l'église de Commensacq (Landes), et la communication, par M. Braquehaye, de documents concernant l'*Histoire des Beaux-Arts en Guienne*.

La séance est levée à 10 heures trois quarts.

Le Secrétaire, E. PIGANEAU. *Le Président,* SOURGET.

Séance du 13 mai 1887.

Présidence de M. Sourget, vice-président.

M. Dezeimeris, président, est excusé, ainsi que M. de Chasteigner, en traitement aux thermes de Dax.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Il est procédé au vote réglementaire sur l'admission de deux nouveaux membres : MM. Charles Hanappier, négociant à Bordeaux, et Rafaillac, médecin à Margaux, présentés par MM. Sourget et Berchon. Ils sont élus à l'unanimité.

L'absence de MM. de Chasteigner et Combes fait remettre à la séance de juin la discussion sur l'hypocauste de Bassens et l'examen de la suite de la collection gallo-romaine dont plusieurs séries ont été soumises à la Société dans les séances précédentes.

MM. Doll, Jules Merman, abbé Léglise, nouveaux collègues, assistent à la réunion. M. Augier donne lecture de notes fort intéressantes sur l'église de Commensacq (Landes) dédiée à saint Martin.

Cette église est de fondation romane (nef et abside); elle a dû être fortifiée au moyen âge. Pas d'ornementation extérieure; contreforts formés par les pierres ferrugineuses du pays; maître-autel Louis XV et statues d'anges adorateurs; sur le socle, nom du sculpteur; curieux chapiteaux dont M. Augier présente les moulages. Sur l'un d'eux trois lapins (ou lièvres) dont les têtes juxtaposées forment un bizarre assemblage d'oreilles. La représentation du lièvre est très commune dans les Landes, d'où, sans doute, le mot *Labrit, Albret, Leporetum.* L'autre chapiteau du pilier central montre un personnage (un moine) accroupi, regardant, placé devant lui, un autre personnage féminin, une religieuse peut-être (à en juger par sa guimpe), se retroussant la jupe par derrière. M. Augier croit voir, dans cette scène, une allusion à Martin Luther.

Le concile de Paris, en 1521, interdit dans les églises la représentation d'images licencieuses.

La suite des chapiteaux de Commensacq présente encore : un centaure, un concert d'animaux, à savoir : un lièvre jouant du violon, un pourceau jouant de la vielle, puis une sirène (ou mélusine) tenant d'une main un miroir, de l'autre un peigne, etc., etc.

A la grande nef de l'église se voient des peintures murales du xv[e] siècle; les figures varient de hauteur de 1m50 à 1m70 et les 8 sujets qu'elles représentent sont : 1° création d'Adam; 2° formation d'Eve; 3° le péché d'Adam et d'Eve; 4° Dieu leur reproche leur désobéissance; 5° sortie du Paradis; 6° arrivée sur la terre. Ici Eve est représentée en paysanne landaise, tablier et jupon rouge et filant une quenouille. Adam porte une lourde besace, l'inscription est en lettres gothiques : **Adam et Eve San van e parebis terestre** ; 7° Caïn agriculteur avec l'inscription : *Caïn laboret la tere;* 8° malédiction de Caïn (1).

Dans un bas côté se voient d'autres peintures, supérieures, comme exécution, aux précédentes; celles-ci représentent les 4 évangélistes avec leurs attributs. L'un d'eux tient une écritoire.

M. Augier raconte les difficultés qu'il a rencontrées pour faire conserver ces peintures. Il a pu réussir grâce à l'appui de Mgr l'Evêque d'Aire.

---

(1) M. Dufourcet a signalé que des peintures exactement semblables se trouvaient dans l'église de Saint-Paul-lès-Dax. — (Bulletin du 2e trimestre 1887 de la *Société de Borda.)*

Une clef de voûte de la dernière travée porte l'écusson des sires d'Albret, écartelé de France et d'Albret, c'est-à-dire : 1 et 4, d'azur à 3 fleurs de lys d'or; 2 et 3, de gueules, plain. M. Augier termine sa notice par la légende de sainte Quitterie. La fête de cette sainte martyre, très honorée dans les Landes, est l'occasion d'un pèlerinage à la fontaine qui porte son nom et dont l'eau guérit les maux de tête. Le pèlerinage a lieu le 22 mai, jour de l'assemblée de Commensacq (1).

Sur la demande de M. de Mensignac, la Société vote la publication de la notice de M. Augier avec la reproduction du dessin des peintures.

M. Doll présente un vase de grande dimension ayant servi de fontaine. Il est du XVIII[e] siècle et provient des environs d'Agen. Le même membre montre également un casque anglais du XIV[e] siècle trouvé dans la Garonne en face de Lormont.

M. l'abbé Léglise donne ensuite communication de la copie d'un curieux calendrier liturgique du XIV[e] siècle qui précède le recueil des Archives de la ville de Monségur, connu sous le nom d'*Esclapot*. Ce cahier composé de 8 feuillets contient les mois de l'année et indique l'Epacte, la lettre dominicale, le quantième par calendes, nones et ides; les fêtes et offices particuliers, etc., etc; puis trois évangiles.

A la date du 30 août se trouve l'office de saint Ferme, martyr, *sanctus Fremerius*, auquel est dédiée l'église d'un monastère de Bénédictins de l'arrondissement de La Réole.

Le savant Dom. Piolin, auquel M. Léglise a communiqué ce calendrier, le trouve très remarquable et unique en son genre.

MM. Jullian et Léglise se proposent de rechercher la signification des vers latins placés en tête de chaque mois et des jours égyptiens qu'ils paraissent indiquer.

M. Braquehaye présente divers documents qui établissent : 1° que les bâtiments de l'église de Sainte-Croix affectés, plus tard, à l'hospice des vieillards, furent bâtis en 1666 sous la direction de frère Robert, religieux bénédictin; 2° que Claude de Lapierre,

(1) Le t. II, p. VI, des publications de la Société signale la communication par M. de Laporterie, d'une photographie du magnifique tombeau de Ste Quitterie conservé dans la crypte du Mas-d'Aire (Landes). Un travail complet sur cette église a été publié par M. l'abbé Cazauran, dans le Bulletin du 4[e] trimestre 1886 de la *Société de Borda*, p. 243-263. E. B.

maître tapissier qui exécuta à Cadillac de 1632 à 1637 l'histoire de Henri III pour le duc d'Epernon, se fixa à Bordeaux et y devint bourgeois. Un marché du 15 juin 1655 constate qu'il fit des tapisseries pour le château de Lormont. Ce Claude de Lapierre fut nommé hospitalier de l'hôpital général des pauvres (La Manufacture) où il mourut en novembre 1660. Sa femme en était hospitalière en 1658 et son fils économe en 1660.

Il avait installé, dans ces bâtiments, des ateliers de tapisserie de haute lisse, de Bergame, de tapis de Turquie, de teinturerie d'étoffes de soie et de rubannerie (rubanterie) dont les produits se vendaient à la foire de Beaucaire.

Après avoir communiqué d'autres documents : sur le marché du tombeau de saint Mommolin; la fonte de la cloche de Sainte-Croix; le décès de Gabriel Périgon inhumé au cimetière des étrangers à Libourne en 1671 et de Jean Mahé en 1688; la fontaine des Enfants-Assistés, etc., etc., M. Braquehaye lit la copie d'un manuscrit de l'abbé Venuti (daté de 1744) sur le bas-relief d'un vase servant de margelle à un puits de la rue des Minimettes aujourd'hui disparu. Ce bas-relief représentait Hygie et Esculape et deux personnages, deux femmes, Jaso et Panacée, soutenant un homme au bain. Plus loin le sacrifice d'un pourceau.

M. Jullian fait de judicieuses remarques sur l'importance de cette sculpture dont un dessin est conservé à la bibliothèque.

La reproduction du manuscrit de Venuti et du dessin est votée.

M. Berchon, secrétaire général, annonce que plusieurs Sociétés savantes de l'étranger ont accepté ou demandé l'échange de nos publications avec les leurs, à savoir : 1° l'*Académie d'Archéologie de Belgique,* placée sous le protectorat du Roi des Belges à Anvers. Cette savante Compagnie a joint à son acceptation l'envoi de 11 volumes contenant des Mémoires remarquables dont il sera rendu compte; 2° l'*Académie Royale d'histoire à Madrid;* 3° l'*Institut Royal pour les Lettres, la Géographie et l'Ethnographie des Indes néerlandaises à La Haye,* Pays-Bas; 4° l'*Institut Royal Archéologique de la Grande-Bretagne et d'Irlande,* à Londres; 5° le *Musée national de la République mexicaine,* à Mexico, avec avis de l'envoi de toutes ses publications par l'entremise de l'*Institut Smithsonien* de Washington.

La Société vote ces échanges, après avis de M. Amtmann, archiviste.

Le dépouillement de la correspondance donne de plus :

1° Une communication de la *Société Archéologique* de France annonçant que la 54e session de ses Congrès se tiendra à Soissons le 23 juin 1887 et à Laon le 27 du dit mois;

2° Une lettre d'excuse de M. de Chasteigner retenu pour cause de santé à Dax;

3° Une lettre de M. le Dr Topinard, secrétaire général de la *Société d'Anthropologie de Paris*, et directeur de la *Revue d'Anthropologie,* invitant notre Société à concourir à un grand travail qu'il prépare sur la répartition de la couleur des yeux et des cheveux en France, question scientifique et nationale dont il entreprend la solution avec le patronage de l'*Association Française pour l'avancement des sciences.*

M. Berchon fait part enfin à la Société des renseignements qu'il a recueillis sur les découvertes récemment faites dans les travaux de dégagement de l'abside de la vieille basilique de Soulac.

On a trouvé plusieurs étages de tombeaux superposés, des amas d'ossements réunis en tas et quelques monnaies ne remontant pas au-delà des guerres de religion. Il est probable que des découvertes plus importantes se feront quand on arrivera plus près du sol primitif. Le R. P. Maguelonne a recueilli tous les objets provenant des fouilles et doit aviser la Société de toute trouvaille intéressante.

M. Braquehaye fournit la note suivante sur les artistes dont il a parlé dans la séance.

Maîtres peintres : 1594, Jean More. *Sculpteurs :* 1686, Jehan Mahet. *Brodeurs :* 1498, Guillaume de Lespine; 1599, Jehan d'Auptême; 1666, Jehan Girault. *Orfèvres :* 1599, Adrien Lepage; 1632, Jehan Quentin (croix de l'abbaye Sainte-Croix, refondue). *Graveurs :* 1599, Grégoire Libert. *Fondeurs de cloches :* 1641, Pierre Aubert; 1676, Etienne Batut. *Tapissiers :* 1661, Bernard Geay, Nicolas Rousselet. *Tapissiers de l'Archevêché :* 1625 à 1638, Pierre de Lobécourt; 1646-1654, 1650, Claude de Lapierre; 1666, Nicolas Coutereau et Jean Quienet (arrêts de comptes et marchés). *Architectes :* 1666, Frère Robert, conduisant la construction des bâtiments de l'abbaye Sainte-Croix. *Maçons :* 1651, Michel Bucher et Pierre Audureau. *Maîtres maçons intendants des œuvres pratiques de maçonnerie :* 1599, Jehan Favereau, Jehan Janeau, Jehan Guignard, Louys Colomb, Colin Gouyon; 1632, Pierre et Bernard Foisse,

Jehan Cariat (abbaye Sainte-Croix). *Vitriers :* 1598, Pierre de Lacoste, Girard Pageot (marché). *Menuisiers :* 1599, Nicolas Pelue, Nicolas Brassolet, Jehan Malpezat; 1655, Guillaume Bouchart (*couverture en boy du tombeau de saint Mommolin à Sainte-Croix*). Divers marchés passés en 1660 pour les réparations du château de Lormont; 1641, étoffes et ornements achetés à Tours pour l'abbaye de Sainte-Croix.

Claude de Lapierre installa, à la Manufacture, des ateliers : 1° de tapisserie de haute lisse, avec 6 apprentis : Pierre Arnou, Jacques Pineau, Jean d'Arnont, Pierre Martin, Charles Chauvet et Jean Faget; 2° de tapisseries de Bergame avec 8 apprentis; 3° de tapis de Turquie avec Pierre Guibert, natif de Paris, paroisse de Saint-Etienne-du-Mont, comme chef d'atelier et 20 apprentis; 4° de teinturerie avec Dubois, chef d'atelier de la ville et 20 apprentis; 5° d'étoffes de soie en *rubanterie* avec Alain Drougeon, de la ville de Xaintes, chef d'atelier et 22 apprentis, etc.

La Société reçoit ces communications avec intérêt et la séance est levée à 10 heures et demie.

Le Secrétaire, E. PIGANEAU. — *Le Président,* SOURGET.

Séance du 10 juin 1887.

Présidence de M. Domengine, trésorier

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. Le dépouillement de la correspondance donne deux lettres de remerciements des sociétaires récemment élus, MM. Charles Hanappier et Raffaillac.

M. Berchon, secrétaire général, fait hommage à la Société, au nom de M. Chauvet, notaire à Ruffec et archéologue distingué, de trois brochures intitulées : *Collection Chauvet à l'Exposition de Poitiers,* 1887 ; *Boules et Pierres de Jet dans les dépôts quaternaires,* 1887 ; *Etudes préhistoriques : Les débuts de la gravure et de la sculpture.* Des remerciements ont été adressés à l'auteur.

M. Berchon annonce que M. de Chasteigner, l'un de nos associés, vient d'être élu membre résidant de l'*Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux* et que la même Compagnie a voté dans la même séance la prise en considération de l'élection,

désormais assurée, de M. Camille Jullian. Il signale, à ce propos, l'éloge que M. Gaston Boissier, membre de l'Institut, a publié, dans *le Journal des Savants,* du dernier ouvrage de notre collègue : Les *Inscripions romaines de Bordeaux.*

Le savant membre de l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* a, d'abord, fait ressortir que le monde savant a dû être surpris de voir que l'antique *Burdigala,* à peine mentionnée par Strabon, Pline l'Ancien et les auteurs d'itinéraires, appelée même par Ausone, *urbs exigua,* possédait avant l'an 300 un tel nombre d'inscriptions que Lyon est la seule ville de la Gaule chevelue qui en ait davantage.

On n'en connaissait qu'une soixantaine à Trèves il y a 20 ans, 70 au Musée de Périgueux, la moitié dans celui de Clermont, et l'Epigraphie parisienne n'a guère qu'une quarantaine de numéros ; celle de Lectoure, une trentaine ; celle de Bourges à peine le double ; or, on en a recueilli 350 à Bordeaux, sans compter les marques de fabrique qui doublent ce nombre et au-delà.

Pour atteindre ce chiffre, il faut aller à Lyon, à Nîmes, à Narbonne ou à Vienne, ce qui doit faire supposer que Bordeaux était aussi peuplé et aussi riche que ces villes fameuses et opulentes de la Gaule narbonnaise.

M. Gaston Boissier insiste sur le soin mis par M. Jullian à faire l'histoire particulière de chaque inscription, à noter sa provenance, les circonstances de sa découverte, les viscissitudes qu'elle a traversées, et il rend pleine justice à l'exactitude, à la précision et à l'abondance des commentaires auxquelles ces inscriptions ont donné lieu.

Il fait remarquer l'intérêt tout particulier qui s'attache aux Divinités locales : *Sirona, Onuava, Tutela,* rappelées par les monuments découverts et qui, pour être gauloises, étaient aussi respectées que les Dieux importés de Rome ou de Grèce.

Il reconnaît tout le mérite des recherches de notre collègue relatives aux marques gravées sur les vases, les tuiles et les poteries de toute sorte (*instrumentum domesticum* des éditeurs du *Corpus*), et toute la partie du travail de M. Jullian sur la série des Epitaphes des petites gens a d'autant plus attiré son attention qu'elle prouve que Bordeaux renfermait, comme tous les grands centres commerciaux, une population très mêlée d'étrangers venus non seulement de tous les points de la Gaule, mais encore d'Espagne, d'Italie, de Grèce et même d'Asie.

Les conclusions de M. Boissier sont, du reste, les suivantes :

« Les observations qui précèdent montrent l'intérêt et le mérite » de ce bel ouvrage; c'est assurément l'un des meilleurs qui aient » été publiés depuis longtemps en France sur cette matière. Les » inscriptions y sont bien déchiffrées, et ce n'était pas facile, à » cause des nombreuses ligatures et de l'état fruste des monuments. » Elles sont commentées avec beaucoup de science et de sagacité: » c'est une œuvre qui fait grand honneur à la ville qui l'a entre- » prise et au jeune savant que ses études à Rome, complétées par » un séjour à l'université de Berlin, sous la direction de M. Momm- » sen, rendaient capable de l'exécuter (1). »

L'impression du résumé qui précède est votée par la Société sur la proposition de M. de Mensignac.

M. Berchon fait aussi connaître que M. Emile Lalanne ayant récemment présenté à la *Société d'Anthropologie* de Bordeaux le fragment de tibia trouvé dans le dolmen tumulus de Font-Réal, commune de Saint-Romme de Tarn, et porteur d'une exostose déterminée par la présence de l'extrémité d'une flèche en silex encore retenue dans la plaie osseuse, il a rappelé que ce remarquable spécimen des blessures préhistoriques avait été figuré dans le 1er volume des publications de la Société, 1874, p. 37; et qu'une étude anatomo-pathologique spéciale écrite par M. Baudrimont avait été insérée dans le même volume, p. 59.

Il saisit cette occasion pour montrer une très jolie pointe de flèche en silex translucide trouvée à Pauillac et qui lui a été donnée par M. Périer, maire de cette ville. Le travail de fabrication de ce gracieux instrument est vraiment remarquable par son fini et les difficultés de l'exécution.

M. l'abbé Corbin fait hommage de sa brochure sur l'*Historique du château de Lormont* et demande qu'il soit fait une analyse critique de son travail. MM. Braquehaye et Piganeau sont chargés de ce soin.

M. de Chasteigner, possesseur d'une riche collection d'antiquités, en présente plusieurs pièces : 1° une lampe en bronze trouvée sur l'emplacement de la *Maison Modèle,* cours d'Alsace-et-Lorraine, à Bordeaux; 2° une petite statuette en bronze trouvée à l'angle de la rue Vital-Carles et de la rue Montméjan. Elle est attribuée à Mercure;

---

(1) *Journal des Savants,* mai 1887, p. 268 et suivantes.

mais M. l'abbé Corbin y voit plutôt un Bacchus Dionysios, en tenant compte des attributs ordinaires de ce Dieu et en se reportant à la description donnée par l'un de nos anciens collègues, M. Collignon, à la page 256 de sa *Mythologie figurée de la Grèce.*

M. Jullian partage cette opinion.

Au même endroit avait été découverte une tête en bronze de *Julia Mammea*, qui a été la propriété de M. Charropin; 3° une statuette d'enfants tenant une grappe de raisins. A côté, un *sus* ou *scrofa domesticus* ayant une ceinture d'argent et une petite plaquette du même métal sur le front. Un bronze identique se trouve à la Bibliothèque nationale, mais dans une position inverse et le *sus* (pourceau) est remplacé par une panthère. Cette statuette (n° 3), trouvée place du Parlement, n° 8, a été donnée à M. de Chasteigner par M. Boyer, curé de Lesparre; 4° un buste superbe de Faustine jeune, au type de Diane Chasseresse, bronze découvert en 1833 dans les fondations de la Galerie bordelaise et donné par Mme Vve Sermensan; 5° une lampe en bronze venant du Mas-d'Agenais; le manche représente une tête de panthère sortant d'une feuille de lotus.

M. le Président propose la publication d'une notice sur ces objets et spécialement sur le bronze si remarquable de Faustine. La proposition est adoptée.

M. de Mensignac a la parole pour la discussion sur la découverte de Bassens. Comparant la description donnée par MM. de Chasteigner et Cabanes avec celles qu'il trouve dans les auteurs, particulièrement dans le Dictionnaire de Bosc, il rejette d'abord l'hypothèse, émise par ces Messieurs, d'un hypocauste qu'aurait dû accompagner une habitation dont on retrouverait des traces. Ces débris sont ceux d'un four. Il examine quelle sorte de four, de potier ou à chaux, et, après avoir cité les descriptions données des uns et des autres par divers savants, et rappelé certains fours à poteries des bords du Rhin, il conclut à un four à chaux.

M. de Chasteigner rejette cette idée. Ce qu'il a pu voir de ces débris, aujourd'hui complètement disparus, lui a fait croire à un hypocauste à côté duquel aurait pu exister une habitation, bien qu'on n'en ait retrouvé aucune trace. Et rien ne dit que tous les hypocaustes fussent exactement édifiés sur le même type. Tout au plus admettrait-il un four à poteries, mais rien ne lui rappelle un four à chaux. Le défaut de traces d'habitation n'implique pas qu'il n'en

ait pas existé sur ce sol constamment bouleversé depuis des siècles. Tout en faisant observer que M. de Mensignac semble se rapprocher de ces dernières données, M. de Chasteigner se réserve, si besoin est, d'étudier à nouveau la question pour réfuter l'opinion de son contradicteur.

Devant l'impossibilité matérielle de juger *de visu* (le terrain ayant été complètement nivelé), la Société décide que les deux Mémoires de MM. de Chasteigner et de Mensignac seront imprimés dans ses *Actes* avec le dessin de l'une des deux photographies qui lui ont été soumises.

M. Augier lit une note sur une découverte faite, ces jours derniers, à Bordeaux, rue du Mirail, près de l'ancienne église Saint-Jacques, aujourd'hui convertie en magasin de meubles.

Les Pères de la Miséricorde, en faisant reconstruire leur maison, ont trouvé les restes d'une chapelle qui devait exister à droite de l'église en entrant. Elle avait 6 mètres carrés et les moulures des angles sur lesquels devait reposer la voûte annoncent la fin du XIVe siècle ou le commencement du XVe siècle. Une niche ogivale pratiquée dans le mur, à droite et à la hauteur d'un mètre à partir du sol, devait servir de piscine. On y remarque une rainure pour la tablette destinée à recevoir les burettes. Il paraît que cette chapelle était dédiée à sainte Anne, d'après le P. Batut, actuellement chargé de la direction des travaux.

Sansas avait fait connaître dans le compte-rendu de la 28e session du *Congrès scientifique de France*, tenu à Bordeaux en septembre 1861, t. IV, p. 467 : que lorsqu'on s'occupait en 1838 de restaurer l'église Saint-Jacques, on découvrit à droite, en entrant, « et sous » le mur latéral de cette église, un ancien tombeau portant » l'inscription suivante :

..... IBVS IANVARII OBIIT
ARNALDVS DE CAMPARIAN, REQVIESCAT
IN PACE. AMEN.

» Il ajoute que ce monument, curieux par le mélange des lettres » romaines et gothiques, et qui peut remonter au XIe siècle, se » rapporte à une famille qui a laissé à Bordeaux de nombreux » souvenirs historiques. Il est resté en place, mais se trouve couvert par des constructions. »

On ne toucha pas à ce mur latéral pendant la reconstruction et le tombeau est encore caché. Il devait se trouver à l'entrée de la

chapelle dont on vient de trouver les traces et dont Sansas n'avait pas eu connaissance.

En enlevant les terres de la cour située près de la rue, on a rencontré beaucoup d'ossements humains qui avaient été déjà remués, et on a recueilli, de plus, les pièces suivantes :

1° Un petit bronze de Claude dit le Gothique ;

2° Un grand bronze de Domitien;

3° Un denier d'argent d'Edouard I[er], roi d'Angleterre;

4° Un blanc de Charles VIII, dauphin ;

5° Un tournoi d'Henri IV ;

6° Deux double tournois de Louis XIII ;

7° Un jeton, moyen âge.

M. Augier lit quelques notes sur le bourg de Salles, dont la paroisse est une des plus grandes de la Gironde, et qui est justement nommé le *Paradis des Landes* en raison de son site agréable, surtout aux environs de la Leyre, et de la salubrité de son territoire le mieux cultivé et le plus riche du pays environnant. Salles était, d'après d'Anville, cité par Beaurein, l'ancien *Salomacum* des Romains, la 2[e] station de l'itinéraire d'Antonin, entre *Acqs* et *Burdigala,* et les riches mosaïques qu'on a recueillies, soit dans l'église, soit dans le cimetière qui l'entourait, soit dans les environs, témoignent de son importance sous la domination romaine.

Jouannet a signalé dans sa statistique la découverte, à Salles, de nombreux débris gallo-romains (1), et M. Laborde, propriétaire d'un hôtel, a mis à jour en 1886, en faisant construire une maison, d'anciennes fondations très épaisses et les restes d'un four à poteries, avec une certaine quantité de vases de terre assez grossière.

Un propriétaire voisin, faisant creuser un trou pour y éteindre de la chaux, a rencontré des débris de même genre en grande quantité.

M. Augier en soumet quelques échantillons, notamment des fragments d'amphores et un carreau de terre où l'on remarque la trace de deux pieds d'un animal (un mouton sans doute) qui aurait marché sur la pâte encore fraîche.

Ces divers objets ont été donnés au Musée de Bordeaux par M. Augier, ainsi que des moulages des sculptures de Commensacq.

---

(1) T. I[er], p. 224.

M. Jullian, apprenant que M. Augier doit retourner à Salles, l'engage à voir s'il est possible d'y découvrir quelque inscription (1).

M. Braquehaye présente, de la part de M. Maloire, professeur à l'Ecole supérieure de garçons, un grand bronze d'Adrien, trouvé à Bordeaux.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Le Secrétaire-adjoint,
E. PIGANEAU.

Le Président,
DOMENGINE.

Nouvelles.

Nous croyons être utiles à nos associés en insérant, dans nos Bulletins : *La loi pour la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique,* qui a été promulguée le 30 mars 1887 et publiée par le *Journal officiel* dans le numéro du 31 mars (19e année, n° 89, p. 1522).

Le Sénat et la Chambre des Députés ont adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

TITRE Ier

CHAPITRE 1er. — IMMEUBLES ET MONUMENTS HISTORIQUES OU MÉGALITHIQUES

Art. 1er. Les immeubles par nature ou par destination dont la conservation peut avoir, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt national, seront classés, en totalité ou en partie, par les soins du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Art. 2. L'immeuble appartenant à l'Etat sera classé par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en cas d'accord avec le Ministre dans les attributions duquel l'immeuble

---

(1) Le rapport de la Commission des Monuments historiques pour les années 1862-1864, signale, en effet, p. 79, une inscription qui, bien que très fruste, paraît remonter au XIIe ou XIIIe siècle, et qui se trouve encastrée dans un des murs de l'église, à l'extérieur, à gauche, en entrant par la porte latérale. E. B.

se trouve placé. Dans le cas contraire, le classement sera prononcé par un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

L'immeuble appartenant à un département, à une commune, à une fabrique, ou à tout autre établissement public, sera classé par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, s'il y a consentement de l'établissement propriétaire et avis conforme du Ministre sous l'autorité duquel l'établissement est placé. En cas de désaccord, le classement sera prononcé par un décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

Art. 3. L'immeuble appartenant à un particulier sera classé par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, mais ne pourra l'être qu'avec le consentement du propriétaire. L'arrêté déterminera les conditions du classement.

S'il y a contestation sur l'interprétation et sur l'exécution de cet acte, il sera statué par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sauf recours au Conseil d'Etat statuant au contentieux.

Art. 4. L'immeuble classé ne pourra être détruit, même en partie, ni être l'objet d'un travail de restauration, de réparation ou de modification quelconque si le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts n'y a donné son consentement.

L'expropriation pour cause d'utilité publique d'un immeuble classé ne pourra être poursuivie qu'après que le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts aura été appelé à présenter ses observations.

Les servitudes d'alignement et autres qui pourraient causer la dégradation des monuments ne sont pas applicables aux immeubles classés.

Les effets du classement suivront l'immeuble classé en quelques mains qu'il passe.

Art. 5. Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pourra, en se conformant aux prescriptions de la loi du 3 mai 1841, poursuivre l'expropriation des monuments classés ou qui seraient de sa part l'objet d'une proposition de classement refusée par le particulier propriétaire.

Il pourra, dans les mêmes circonstances, poursuivre l'expropriation des monuments mégalithiques ainsi que celle des terrains sur lesquels ces monuments sont placés.

Art. 6. Le déclassement, total ou partiel, pourra être demandé

par le Ministre dans les attributions duquel se trouve l'immeuble classé, par le département, la commune, la fabrique, l'établissement public ou le particulier propriétaire de l'immeuble.

Le déclassement aura lieu dans les mêmes formes et sous les mêmes distinctions que le classement.

Toutefois, en cas d'aliénation consentie à un particulier de l'immeuble appartenant à un département, à une commune, à une fabrique, ou à tout autre établissement public, le déclassement ne pourra avoir lieu que conformément au paragraphe 2 de l'article 2.

Art. 7. Les dispositions de la présente loi sont applicables aux monuments historiques régulièrement classés avant sa promulgation.

Toutefois, lorsque l'Etat n'aura fait aucune dépense pour un monument appartenant à un particulier, ce monument sera déclassé de droit dans le délai de six mois après la réclamation que le propriétaire pourra adresser au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pendant l'année qui suivra la promulgation de la présente loi.

CHAPITRE II. — OBJETS MOBILIERS

Art. 8. Il sera fait, par les soins du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, un classement des objets mobiliers appartenant à l'Etat, aux départements, aux communes, aux fabriques et autres établissements publics dont la conservation présente, au point de vue de l'histoire ou de l'art, un intérêt national.

Art. 9. Le classement deviendra définitif si le département, la commune, la fabrique et autres établissements publics, n'ont pas réclamé, dans le délai de six mois, à dater de la notification qui leur en sera faite. En cas de réclamation, il sera statué par décret rendu en la forme des règlements d'administration publique.

Le déclassement, s'il y a lieu, sera prononcé par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. En cas de réclamation, il sera statué comme il vient d'être dit ci-dessus.

Un exemplaire de la liste des objets classés sera déposée au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et à la Préfecture de chaque département où le public pourra en prendre connaissance sans déplacement.

Art. 10. Les objets classés appartenant à l'Etat seront inaliénables et imprescriptibles.

Art. 11. Les objets classés appartenant aux départements, aux fabriques ou autres établissements publics ne pourront être restaurés, réparés, ni aliénés par vente, don ou échange, qu'avec l'autorisation du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Art. 12. Les travaux de quelque nature qu'ils soient, exécutés en violation des articles qui précèdent, donneront lieu, au profit de l'Etat, à une action en dommages-intérêts contre ceux qui les auraient ordonnés ou fait exécuter.

Les infractions seront constatées et les actions intentées et suivies, devant les tribunaux civils ou correctionnels, à la diligence du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts ou des parties intéressées.

Art. 13. L'aliénation faite en violation de l'article 11 sera nulle et la nullité en sera poursuivie par le propriétaire vendeur, ou par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sans préjudice des dommages-intérêts qui pourraient être réclamés contre les parties contractantes et contre l'officier public qui aura prêté son concours à l'acte d'aliénation.

Les objets classés qui auraient été aliénés irrégulièrement, perdus ou volés, pourront être revendiqués pendant trois ans, conformément aux dispositions des articles 2279 et 2280 du Code civil. La revendication pourra être exercée par les propriétaires, et, à leur défaut, par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

CHAPITRE III. — FOUILLES

Art. 14. Lorsque, par suite de fouilles, de travaux ou d'un fait quelconque, on aura découvert des monuments, des ruines, des inscriptions ou des objets pouvant intéresser l'archéologie, l'histoire ou l'art, sur des terrains appartenant à l'Etat, à un département, à une commune, à une fabrique ou autre établissement public, le Maire de la commune devra assurer la conservation provisoire des objets découverts et aviser immédiatement le Préfet du département des mesures qui auront été prises.

Le Préfet en référera, dans le plus bref délai, au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts qui statuera sur les mesures définitives à prendre.

Si la découverte a eu lieu sur le terrain d'un particulier, le Maire en avisera le Préfet. Sur le rapport du Préfet et après avis de la

Commission des monuments historiques, le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts pourra poursuivre l'expropriation dudit terrain en tout ou en partie pour cause d'utilité publique, suivant les formes de la loi du 3 mai 1841.

Art. 15. Les décisions prises par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en exécution de la présente loi, seront rendues après avis de la Commission des monuments historiques.

CHAPITRE IV. — DISPOSITIONS SPÉCIALES A L'ALGÉRIE ET AUX PAYS DE PROTECTORAT

Art. 16. La présente loi est applicable à l'Algérie.

Dans cette partie de la France, la propriété des objets d'art ou d'archéologie, édifices, mosaïques, bas-reliefs, statues, médailles, vases, colonnes, inscriptions, qui pourraient exister sur ou dans le sol des immeubles appartenant à l'Etat, ou concédés par lui à des établissements publics ou à des particuliers, sur et dans les territoires militaires, est réservée à l'Etat.

Art. 17. Les mêmes mesures seront étendues à tous les pays placés sous le protectorat de la France et dans lesquels il n'existe pas déjà une législation spéciale.

DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Art. 18. Un règlement d'administration publique déterminera les détails d'application de la présente loi.

La présente loi, délibérée et adoptée par le Sénat et par la Chambre des Députés, sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Paris, le 30 mars 1887.

JULES GRÉVY.

Par le Président de la République :

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

BERTHELOT.

Dans le même numéro du *Journal officiel* a été publiée la liste des monuments classés en conséquence de la loi précédente, sous le titre : *Annexe à la loi sur la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique.*

Nous ne reproduisons de cette liste que ce qui intéresse la Gironde :

Monuments historiques.

I. *Monuments mégalithiques.*

Bellefond : Dolmens.
Saint-Sulpice de Faleyrens : Menhir de Pierrefite.
Les Salles : Dolmens.

II. *Monuments antiques.*

Bordeaux : Restes d'un amphithéâtre dit Palais-Gallien.

III. *Monuments du moyen-âge, de la Renaissance et des temps modernes.*

Aillas : Eglise ; Ruines du château.
Bazas : Eglise Saint-Jean ; Ancienne cathédrale.
Bégadan : Eglise.
Birac : Peintures murales dans l'église.
Blanquefort : Eglise.
Blasimont : Eglise Saint-Nicolas.
Bordeaux : Cathédrale Saint-André et Clocher Pey-Berland; Église Saint-Bruno; Eglise Sainte-Croix; Eglise Sainte-Eulalie; Eglise Saint-Michel; Eglise Saint-Seurin; Tombeau de Michel Montaigne dans la Chapelle du Lycée (1); Porte du Palais; Porte et Tours de l'ancien Hôtel de ville dites la Grosse Cloche.
Bouliac : Eglise.
Cadillac : Château (aujourd'hui prison); Remparts et portes.
Cordouan : Phare.
Gaillan : Eglise.
Léognan : Eglise.
La Libarde : Eglise.
Loupiac-de-Cadillac : Eglise.

---

(1) Actuellement dans la salle d'entrée des Facultés des Sciences et des Lettres.

Mérignac : Tour de Veyrines.
Moulis : Eglise.
Petit-Palais : Eglise Saint-Pierre.
Pondaurat : Eglise.
Pujols : Eglise.
Rauzan : Château.
La Réole : Eglise Saint-Pierre; Restes de l'enceinte.
Saint-Denis de Piles ; Eglise.
Saint-Emilion : Eglise et cloître; Eglise souterraine monolithe; Ermitage de Saint-Emilion; Ancien palais des archevêques; Remparts; Donjon; Cloître des Cordeliers.
Saint-Ferme : Ancienne église des Bénédictins; Eglise.
Saint-Macaire : Eglise; Maison Messidan; Maison de Lanau.
Saint-Michel : Eglise.
Saint-Vivien : Abside de l'église.
Vertheuil : Eglise.
Villandraut : Ruines du château.

A notre avis, cette liste n'est pas complète. Elle contient des inexactitudes et plusieurs édifices ont été oubliés.

Aussi croyons-nous devoir reproduire le *Tableau des monuments historiques de la Gironde* compris dans le classement officiel du 14 août 1845 (peu modifié depuis) et qui se trouvaient rangés par arrondissement et en trois catégories : Monuments religieux, militaires et civils, ordre plus méthodique et qui simplifie les recherches.

Ce tableau peut, en effet, servir de point de départ : soit pour la vérification de l'état actuel des monuments, soit pour la constatation de la destruction de quelques-uns d'entre eux, soit pour le signalement de ceux qui pouvaient avoir été omis dès cette date.

Nous engageons nos associés à transmettre à la Société leurs observations sur ce point. Ils sont assurés qu'il en sera tenu grand compte et que les autorités compétentes recevront prompte communication des renseignements recueillis. E. B.

Tableau des Monuments historiques de la Gironde

Arrondissement de Bordeaux (rive gauche)

BORDEAUX VILLE

MONUMENTS RELIGIEUX

1re classe.

Cathédrale Saint-André.
Eglise Sainte-Croix.
Eglise Saint-Seurin.
Eglise Sainte-Eulalie.
Eglise Saint-Michel.
Clocher Pey-Berland.
Clocher Saint-Michel.

2e classe.

Eglise Saint-Eloi.
Eglise Saint-Bruno.
Eglise Saint-Pierre.
Chapelle du Collège royal.
Chapelle de l'église Saint-Siméon.
Croix de la place Saint-Projet.

MONUMENTS MILITAIRES

1re classe.

Porte Saint-Eloi.
Porte royale de Calhau.

2e classe.

Fragments de l'enceinte romaine.
Tour du Canon.
Tour rue des Mottes.
Fragments rue des Trois-Canards.
Tour en Paludate.
Tours du fort du Hâ.

MONUMENTS CIVILS

1re classe.

Restes du Palais-Gallien.

2e classe.

Caves rue Saint-Paul.
Hôtel de Lansac.
Ancienne Bourse.
Maison rue des Faures, 7.
Maison rue des Epiciers, 79.
Tombeaux gallo-romains, cippes, colonnes, autels, fragments ; au Musée.

MONUMENTS HORS BORDEAUX

MONUMENTS RELIGIEUX

1re classe.

Eglise de Moulis.

MONUMENTS MILITAIRES

1re classe.

Ruines du château de Blanquefort.
Castera de Saint-Médard-en-Jalle.
Château de la Brède.
Ruines du château de Budos.
Ruines du château d'Ornon.
Tour de Veyrines.

MONUMENTS HORS BORDEAUX *(suite)*.

MONUMENTS RELIGIEUX

—

2e classe.

Eglise de Mons à Belin.
Eglise de Saint-Médard-en-Jalle.
Eglise d'Avensan.
Eglise de Listrac.
Eglise de La Brède.
Eglise de Cabanac.
Eglise de Villagrains.
Eglise de Martillac.
Eglise de Cérons.
Eglise d'Illats.
Eglise de Landiras.
Saint-Michel de Rieufret.
Ruines du prieuré de Cayac.
Verrières de Mios.
Verrières de Castelnau.
Bénitier à l'église du Pian.
Inscription à l'église de Bègles.
Statues à l'église de Cantenac.

MONUMENTS MILITAIRES

—

2e classe.

Fondations romaines à Lamothe.
Château de Lamarque.
Tour de Bessan à Soussans.

MONUMENTS CIVILS

—

1re classe.

Aqueduc du pont d'Arcs à Bègles.
Tumulus et ruines à Belin.

Arrondissement de Bordeaux (rive droite).

MONUMENTS RELIGIEUX

—

1re classe.

Eglise de Langoiran.
Eglise de Loupiac.
Eglise de Saint-Pierre de la Sauve.
Ruines de l'abbaye de la Sauve.

2e classe.

Eglise de Saint-André-de-Cubzac.
Chapelle de Magrigne.
Eglise de Saint-Laurent-d'Arce.
Chap. des ducs d'Epernon à Cadillac.
Eglise de Sainte-Croix-du-Mont.
Eglise de Gabarnac.
Eglise de Paillet.
Eglise de Rions.
Eglise de Bouliac (reliq. renaissance).
Eglise de Saint-Loubès.
Eglise de Saint-Sulpice-d'Izon.
Eglise de Baurech.

MONUMENTS MILITAIRES

—

1re classe.

Château de Cadillac.
Ruines du château de Cubzac.
Château de Sainte-Croix-du-Mont.
Ruines du château de Langoiran.

2e classe.

Château de Violles à Loupiac.
Château de Gères à Camarsac.
Château Barrault à Cursan.
Château l'Ile-fort à Lignan.
Enceinte de Cadillac.
Enceinte-porte à Rions.

Arrondissement de Bordeaux (rive droite, *suite*).

MONUMENTS RELIGIEUX

—

2e classe.

Eglise de Carignan.
Eglise de Saint-Genès-de-Lombaud.
Eglise de Haux.
Inscriptions à l'église d'Ambarès.
Inscriptions à l'église de Créon.
Chaire de Capian.
Chaire de Bonnetan.
Croix de cimetière de St-Sulpe d'Izon.
Croix de cimetière de Sadirac.
Statues à l'église de Sainte-Hélène.

MONUMENTS CIVILS

—

2e classe.

Voie antique à Ambarès.
Mosaïque à Rions.
Mosaïque à Saint-Genès-de-Lombaud.

Arrondissement de Bazas.

MONUMENTS RELIGIEUX

—

1re classe.

Cathédrale de Bazas.
Eglise d'Aillas.
Eglise d'Uzeste.

2e classe.

Eglise du Nisan.
Eglise de Branens.
Chapelle du Mirail à Brouqueyran.
Eglise de Pondaurat.
Eglise de Sendets.
Eglise de Saint-Symphorien.
Eglise de Saint-Léger.
Eglise de Noaillan.
Eglise de Préchac.

MONUMENTS MILITAIRES

—

1re classe.

Ruines du château de Fargues.
Château de Roquetaillade.
Ruines du château de Villandraut.
Ruines du château de la Trave.

2e classe.

Moulin fortifié de Bassanne.
Château de Castelnau de Mesme.
Château de Grignols.
Château de Castets-en-Dorthe.
Château de Castelnau-Cernès.
Enceinte de Bazas.
Enceinte de Langon.

MONUMENTS CIVILS

1re classe.

Mosaïque de Cameillac.
Mosaïque d'Aléogats.

2e classe.

Maison Pierron à Bazas.
Maison Andraut à Bazas.

Arrondissement de Lesparre.

MONUMENTS RELIGIEUX

—

1re classe.

Eglise de Bégadan.
Eglise de Vertheuil.
Eglise de Saint-Vivien.

2e classe.

Eglise de Lesparre.
Eglise de Civrac.
Eglise de Gaillan.
Eglise de Queyrac.
Eglise de Saint-Trélody.
Eglise de Potensac.
Eglise de Valeyrac.
Eglise de Saint-Laurent.
Eglise de Benon.
Eglise de Cissac.
Eglise Grayan.
L'Hôpital.
Eglise de Soulac.

MONUMENTS MILITAIRES

—

1re classe.

Château du Breuil.

2e classe.

Restes du château de Lesparre.
Restes du château de Castillon.
Restes du château de Verteuil.

MONUMENTS CIVILS

—

1re classe : Tour de Cordouan.

Arrondissement de Libourne.

MONUMENTS RELIGIEUX

—

1re classe.

Eglise monolithe de Saint-Emilion.
Eglise paroissiale de Saint-Emilion.
Chapelle de la Trinité de St-Emilion.
Eglise collégiale de Guitres.
Eglise de Saint-Denis-de-Piles.
Eglise de Petit-Palais.
Eglise de Cornemps.
Eglise de Pujols.
Croix de cimetière de Cabara.
Croix de cimetière de Nérijean.
Croix de cimetière de Saillans.

2e classe.

Eglise Saint-Jean de Libourne.
Chapelle de Condat.

MONUMENTS MILITAIRES

—

1re classe.

Château de Vayres.
Château de Pujols.
Château de Rauzan.
Tour de Brugnac à Bossugan.
Château du Roi à Saint-Emilion.
Château Preyssac à Daignac.
Château et tour de Curton à Daignac.
Château de Lugaignac.
Château de Biscaetan à St-Quentin.
Château de la Rivière.
Château de Savignac.

2e classe.

Château des Tours-Montagne.
Fortifications de Libourne.

Arrondissement de Libourne (*suite*).

MONUMENTS RELIGIEUX

2e classe.

Chapelle de Cadarsac.
Eglise d'Izon.
Eglise de Lalande.
Eglise de Jugasan.
Eglise de Lugagnac.
Eglise de Nérijean.
Eglise de Saint-Quentin.
Eglise de Saint-Laurent-des-Combes.
Eglise de Saint-Magne.
Eglise de Galgon et Queynac.
Eglise de Saint-Martin (Guîtres).
Eglise de Tizac (Guîtres).
Eglise de Saint-Romain.
Eglise de Lussac.
Eglise de Saint-Georges.
Eglise de Montagne.
Eglise de Puisseguin.
Eglise de Doulezon.
Eglise de Rauzan.
Eglise de Saint-Vincent-de-Pertignas.
Cloître des Jacobins à Saint-Emilion.
Cloître des Cordeliers à Saint-Emilion.
Crypte de Baron.
Croix de cimetière de Daignac.
Croix de cim. de St-Germ.-Larivière.
Bénitier à l'église de Fronsac.

MONUMENTS MILITAIRES.

2e classe

Tour Richard.
Fortifications de Saint-Emilion.
Enceinte de Sainte-Foy.

MONUMENTS CIVILS

1re classe.

Menhir de Pierrefite.
Dolmen de Pujols.
Tombeau gallo-romain à Pujols.
Mozaïques à Doulezon.
Puits de Coutras.

2e classe.

Palais Cardinal à Saint-Emilion.
Maison Pardaillan à Lugon.

Arrondissement de La Réole.

MONUMENTS RELIGIEUX

1re classe.

Eglise Saint-Pierre de La Réole.
Eglise de Saint-Macaire.
Eglise abbatiale de Saint-Ferme.
Eglise abbatiale de Blasimont.

2e classe.

Eglise de Blaignac.
Eglise de Camiran.
Eglise de Lamothe-Landerron.
Eglise de Saint-Martin-de-Sescas.

MONUMENTS MILITAIRES

1re classe.

Château des 4 Sœurs à La Réole.
Château de Benauge à Arbis.

2e classe.

Moulin fortifié de Bagas.
Château de Gironde.
Château de Lavison.
Château de Guilleragues.

Arrondissement de La Réole (*suite*).

MONUMENTS RELIGIEUX

2e classe.

Eglise de Saint-Maixent.
Eglise de Rimons.
Eglise de Roquebrune.
Eglise de Massugas.
Eglise de Castelvieil.
Eglise de Clayrac.
Eglise de Saint-Léger.
Eglise de Mauriac.
Eglise de Mourens.
Eglise de Puch.
Eglise de Targon.
Eglise de Baigneaux.
Eglise de Lugasson.
Eglise de Romagne.

MONUMENTS MILITAIRES

2e classe.

Château de Cazes.
Château de Semens.
Tour de Clayrac.
Fragments de l'enceinte de La Réole.
Fragm. de l'enceinte de St-Macaire.
Fragments de l'enceinte de Monségur.
Portes de Sauveterre.

MONUMENTS CIVILS

2e classe.

Temple des païens ou grande école, hôtel de ville, synagogue à La Réole.
Maison du Palais à Saint-Macaire.
Maison en bois à Dieulivol.

2e classe.

Mosaïques à Hure.
Mosaïques à Monségur.
Mosaïques à Coirac.
Mosaïques à Ruch.
Voie antique à Aurioles.

Arrondissement de Blaye.

MONUMENTS RELIGIEUX

1re classe.

Eglise de Cars.
Eglise de Bayon.

2e classe.

Eglise de Berson.
Eglise de Lansac.
Eglise de Tauriac.
Eglise de Cubnezay.
Eglise de Lafosse.
Crypte de Lalibarde.
Bénitier à l'église de Cazelles.

MONUMENTS MILITAIRES

2e classe.

Ruines de l'ancien château de Blaye.
Enceinte de Bourg.
Château de la Roque-de-Tau.

MONUMENTS CIVILS

2e classe.

Maison Michaud à Cezac.
Maison Lamaletie à Civrac.

Nous faisons la même remarque que page LIII, au sujet de certaines indications de ce tableau qui avait été établi avec beaucoup de soin par la *Commission des Monuments historiques de la Gironde*, après un classement général du 20 août 1841, révisé lui-même le 20 août 1842. Nous ne saurions trop inviter nos associés et correspondants à nous adresser leurs observations sur la situation exacte et actuelle de ces monuments. Ces renseignements auraient un grand intérêt archéologique. E. B.

Revue des publications reçues par la Société pendant le 2e trimestre 1887

Nous commencerons par une bonne nouvelle que nous apporte la vaillante *Revue de Saintonge et d'Aunis,* Bulletin de la *Société des Archives historiques de Saintes.*

Les réclamations et protestations indignées dont nous nous étions fait l'écho, et dont j'avais pu constater la légitimité dans une visite faite à Pons le 20 juin dernier, ont eu un heureux résultat pour la conservation et la restauration de la porte sud voûtée et fort remarquable de cette ville.

Des ordres supérieurs ont été donnés en conséquence.

Ces réclamations aboutiront, sans doute, aussi, à la démolition du ridicule escalier créé autour d'une partie de la base du vieux donjon des sires de Pons. Mais à quand les mesures protectrices des thermes et des arènes de Saintes? de cette vieille cité si riche en monuments romains et qui vient de trouver une véritable mine de colonnes, de chapiteaux sculptés, de stèles à inscription, etc., etc., dans le mur de l'hôpital Saint-Louis, mur qui n'avait pas moins de trois mètres d'épaisseur. M. Louis Audiat, le zélé directeur de la Revue, a consacré à l'étude de ces découvertes une très importante et savante notice insérée, avec planches et figures, dans le Bulletin de juillet 1887, sous le titre : *Les Remparts de Saintes et les Monuments romains.*

Il a rappelé la longue série d'invasions des barbares d'Outre-Rhin qui, pendant deux siècles, à partir du IIIe, força les villes gauloises à se protéger par de solides murailles dont les matériaux furent empruntés en grande partie aux monuments existants, tant la terreur était grande et le temps mesuré pour la défense.

Il a raconté, comme l'a fait notre collègue M. Jullian, tous les incidents, à phases bien connues, du peu d'intérêt trop souvent accordé à ces restes précieux de l'histoire locale, et il y a lieu de supposer que ces témoins d'un autre âge seront conservés puisque la ville de La Rochelle, émue de l'idée de leur délaissement, a même proposé à la Municipalité Saintaise de se charger de leur enlèvement et de leur réunion dans un musée départemental.

Au sud de la Gironde, la *Société de Borda* a signalé dans son Bulletin du deuxième trimestre 1887 quelques travaux intéressants parmi lesquels nous devons citer :

1° *La première église de Dax,* avec plans reconstitués d'après le résultat des dernières fouilles, par M. Dufourcet ;

2° La fin de l'*Essai sur la Philologie landaise* de M. l'abbé Beaurredon ;

3° *Une visite aux fouilles de l'ancien cloître de la cathédrale,* par notre collègue M. de Chasteigner, qui a eu la bonne fortune d'y trouver une obole du Poitou, frappée à Melle, au type de Charlemagne ou de Charles le Chauve, type qui, d'après les savants numismates Lecointre-Dupont et Poey d'Avent, fut conservé par les comtes de Poitou jusqu'à Richard Cœur-de-Lion (1169-1196) (1) et dont la date doit être rapportée à la fin du XI[e] siècle, peut être même au XII[e].

† : CARLVS REX R. Croisette au centre dans un cercle en grénetis.

R/ MET
ALO

lettres minces, grêles, allongées, serrées entre elles ; pas de marque, ni de points secrets, conservation très convenable, poids 0 gr. 045.

M. de Chasteigner a donné cette pièce au Musée de Dax, et a signalé, de plus, à la même Société, l'existence d'un atelier préhistorique nouveau aux portes mêmes de la ville.

Le même Bulletin contient la communication, autorisée par nous, du travail de M. Augier sur les chapiteaux curieux de l'église de Commensacq (Landes) et sur les peintures murales qu'il a découvertes sous plusieurs couches de badigeon et qui étaient peut-être dues au même artiste que celles de l'église de Saint-Paul-lès-Dax d'après les remarques de M. Dufourcet.

Il n'était pas rare, en effet, au moyen âge (et cela se constate même de notre temps) de voir des peintres et sculpteurs parcourant la France pour y exercer leur art.

Nous pourrions noter encore : les *Notes archéologiques sur l'église de Sarbazan,* de l'abbé Besselièvre et une curieuse étude sur le

---

(1) *Essai sur les Monnaies du Poitou* et *Monnaies féodales de France*, t. II, page 1 et suivantes.

Mariage morganatique du duc d'Epernon, par M. l'abbé Cazauran. La Société s'est trop occupée de ce personnage pour être indifférente à tous les faits qui le concernent.

Le *Bulletin de la Société historique et Archéologique du Périgord* (mai, juin 1887) contient peu de renseignements intéressant directement la Gironde.

Nous signalerons, cependant l'affirmation que le couteau dont se servit Ravaillac et que le duc d'Epernon avait ramassé dans le carosse d'Henri IV est religieusement conservé par la famille de *La Force,* alors qu'on le croit généralement au Musée d'Artillerie de Paris.

Nous notons, au passage, une intéressante description de l'église de Reilhac et du château et de l'église de Champniers (Dordogne) par un vrai bordelais, M. de Verneilh, dont la beauté des dessins est à la hauteur du charme du style, et nous ne pouvons qu'exprimer, avec tout le regret qui doit s'attacher à sa mémoire, la perte considérable de l'Archéologie, non seulement périgourdine mais régionale, faite en la personne du Dr E. Galy, de Périgueux.

La longue vie de ce savant a été consacrée presque entièrement à des recherches d'érudition et à l'étude des monuments de tout genre du pays. Ses publications ont été nombreuses, marquées au coin d'une science et d'une sagacité incontestées et il est indiscutable aussi que l'organisation et la richesse du Musée de Périgueux sont en grande partie son œuvre.

Le *Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente,* t. VIII, 5e série, 1886, renferme enfin des travaux de grande valeur. C'est 1° l'histoire, peut-être un peu pessimiste, de *la Misère* et des *Epidémies d'Angoulême* aux XVIe et XVIIe siècles, par M. Lièvre. Nous aurions voulu y trouver quelques indications précises sur les ravages subits par les monuments pendant les guerres de religion et de la Fronde.

2° et 3° Deux monographies, fort bien exposées, du bourg de Tusson par M. Touzaud, et de l'abbaye de Nanteuil-en-Vallée, mise sous la protection du Saint-Siège par Clément V, et qui avait à sa collation l'église de Saint-Julien-de-Cubzac dans le diocèse de Bordeaux, et celles de Saint-Martin-de-Flomaques et de Saint-Etienne-de-Gensac dans le diocèse de Bazas.

Ce dernier mémoire est de M. Rempnoulx-Duvignaud.

4° Une triple communication de MM. Louis de Fleury et André Rempnoulx-Duvignaud, l'une relative à la découverte faite en 1863 sous les yeux de M. Mourier, curé de Vieux-Cérier, canton de Champagne-Mouton, de vases dont l'un porte le symbole chrétien du poisson, ἰχθύς, reproduit deux fois, verticalement et horizontalement sur la panse.

Les découvertes de ce genre sont fort rares. On a signalé cependant l'existence du même symbole sur des dalles conservées dans les Musées de Poitiers (P. de la Croix), et sur des fioles ou simulacres en verre, en Vendée et en Poitou (B. Fillon).

La seconde découverte, due également à M. de Fleury, est celle d'un four à cuire des tuiles à rebord trouvé au village de chez Féroux, et la troisième étude, commune aux deux auteurs, signale l'existence à Messeux, canton de Ruffec, d'une sépulture à incinération qui a fourni une urne de terre grise contenant de menus os mêlés à des cendres.

5° Je dois aussi noter le mémoire dont M. Chauvet nous a fait hommage sur les *Boules de Jet dans les dépôts quaternaires,* ainsi que les détails dans lesquels est entré cet archéologue distingué sur la découverte, dans la grotte de Montgaudier, d'un des plus beaux spécimens de ces instruments en bois de renne percés d'un ou plusieurs trous et nommés, jusqu'à présent, *bâtons de commandement.*

Sur l'une des faces se voit la représentation de deux phoques, d'une truite et de trois tiges de plantes ; sur l'autre sont gravés deux animaux frêles et allongés, (peut-être des anguilles), trois figures d'animaux difficiles à caractériser et un insecte hémiptère.

Des dessins analogues ont été déjà découverts sur des pièces semblables :

Un saumon et une truite par M. E. Dupont (fouilles de la caverne du Goyet, Belgique).

Un phoque par M. Gosse (fouilles de la caverne du Veyrier Haute-Savoie).

Une anguille par MM. Lartet et Christy (*Reliquiæ aquitanicæ*. B. pl. 11.)

E. B.

Notes et Documents

Nous insérons ici, comme complément de la communication de M. Augier sur les *Tremblements de terre en Gironde*, p. XVI, le texte de Grégoire de Tours, rapporté par Beaurein dans son t. III, p. 50, édition 1784. Bordeaux, Labottière.

« Ipso anno (5e année du règne de Childebert) graviter urbs » Burdegalensis a terræ motu, concussa est, mæniaque civitatis in » discremine eversionis extiterunt; atque ita omnis populus metu » mortis exterritus est, ut si non fugeret, putaret se cum urbe » dehiscere, unde et multi ad civitates alias transierunt, quibus » tremor ad vicinas civitates porrectus est, et usque Hispaniam » attigit, sed non tam validè. Tamen Pyrenæis montibus immensi » Lapides sunt commoti, qui pecora hominesque prostraverunt. » Nam et vicos Burdegalenses incendium divinitus ortum exussit, » ita ut subito comprehensæ igni, tam domus quam areæ, cum » annonis incendio cremarentur. » Grég. Turon., Hist. Lib. 5, cap. 34.

L'inscription de Sainte-Eulalie (voir p. XV) est représentée très exactement dans la statistique de Jouannet, pl. n° IV, p. 96 du 1er volume.

Nous devons indiquer, à propos de la note sur le bourg de Salles, p. XLVI, que M. Delfortrie avait signalé à la *Commission des Monuments historiques* (Compte rendu des exercices 1862 à 1864, p. 79), la découverte à Salles, dans un jardin près de l'église : d'une mosaïque commune, mais à cubes très réguliers; de deux grands bronzes d'Antonin le Pieux et de Commode; de deux fragments d'une belle mosaïque encastrés dans le dallage de l'église : l'un au milieu de la grande nef, l'autre dans le chœur; et enfin une inscription du XIIe ou XIIIe siècles.



Comptes-rendus des Séances du 2e semestre 1887

Séance du 8 juillet.

Présidence de M. le conseiller Édouard Bonie.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

MM. Édouard Lawton, de Bordeaux, et Henri Gasqueton, propriétaire du Château Capbern, à Saint-Estèphe (Médoc), sont admis membres de la Société, à l'unanimité des votes, sur la présentation de MM. Bonie et Berchon.

M. l'abbé Corbin soumet un projet de modification archéologique de la disposition des sacristies de l'église Saint-Michel de Bordeaux. Une commission de trois membres sera chargée d'étudier la question et d'en rendre compte en assemblée générale.

M. de Mensignac fait observer que cette question est surtout du ressort de la commission officielle des monuments historiques du département.

Plusieurs membres disent que la Société archéologique peut parfaitement s'intéresser, et s'est même plusieurs fois intéressée, aux modifications, restaurations ou actes d'amélioration des détails des édifices de la région et que la Commission des monuments historiques a un rôle tout à fait distinct de ces études faites sans caractère administratif.

M. Braquehaye fournit des documents qui constatent que Claude de Lapierre, maître tapissier, appelé en 1632 par le duc d'Epernon, fonda à Bordeaux, paroisse Sainte-Croix, une importante fabrique de tapisseries. Il y employa ses trois fils, huit compagnons et un peintre. Après avoir organisé plusieurs métiers, à l'hôpital des pauvres, Lapierre mourut le 28 juin 1660, âgé de 55 ans.

M. Piganeau donne lecture d'une note de M. de Chasteigner complétant son premier travail sur la découverte de Bassens.

M. de Mensignac annonce qu'il complétera également ses dernières observations sur le même sujet.

M. l'abbé Léglise lit une communication sur un Christ en bronze trouvé à Saint-Michel-de-Castelnau, canton de Captieux, arrondissement de Bazas.

La Société vote l'impression de ces diverses notes.

M. de Mensignac signale la découverte de plusieurs débris d'antiquités dans les travaux qui s'exécutent en ce moment dans l'ancienne manutention qui doit recevoir la bibliothèque de la ville et le musée lapidaire. Tout ce qui offre un intérêt archéologique est recueilli avec le plus grand soin.

M. Augier lit une notice sur la paroisse de Mios et présente divers objets dont il fait hommage au Musée de la Ville. La notice paraîtra dans les bulletins.

La Société décide ensuite qu'il n'y aura pas de réunion en août; que la séance de rentrée des vacances aura lieu le 11 novembre et et qu'une convocation spéciale sera faite, en temps opportun, pour l'excursion annuelle qui sera dirigée sur Rions et Cadillac.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Le Président, BONIE. — *Le Secrétaire,* PIGANEAU.

L'excursion projetée, n'ayant pu s'effectuer pendant les vacances, a été remise aux premiers mois du printemps de 1888.

Séance du 11 novembre.

Présidence de M. Berchon.

Le procès-verbal de la séance du 8 juillet est lu et adopté.

M. le président Dezeimeris, convalescent, se fait excuser, ainsi que M. Braquehaye retenu par son service particulier de Directeur de l'École municipale de dessin, peinture, sculpture et architecture.

MM. Camille Lanoire, conseiller général de la Gironde, présenté par MM. Dezeimeris et Berchon; Bardié, de Bordéaux, présenté par MM. Augier et Piganeau; A. Communay, président de la Société des archives historiques de la Gironde, présenté par MM. Feret et Augier; et l'abbé Valette, curé de Saint-Mariens, présenté par MM. Augier et l'abbé Léglise, sont admis, à l'unanimité, membres de la Société.

La correspondance officielle des vacances comprend :

1° *Le Discours de M. Spuller,* ministre de l'Instruction publique, au Congrès des sociétés savantes, à la Sorbonne. M. Berchon

en fait ressortir les points principaux qui constatent : l'activité, souvent méconnue, des sociétés savantes de province ; l'utilité de la liberté la plus grande dans leurs travaux ; l'intérêt des questions que soulève l'histoire de la France, à toutes les époques sans distinction, avec une invitation spéciale à concourir à l'éclat du centenaire de 1889, etc.

Le Ministre fait aussi connaître que la date de la Pentecôte, pour les Congrès annuels, n'a rien d'absolu ; qu'il sera rendu désormais un compte quinquennal des mémoires et communications de chacune des sections du Congrès, et que les questions proposées pour une étude spéciale seront toujours publiées, pour l'année suivante, à la fin de chaque réunion, pour en rendre l'examen plus complet et plus facile.

2° *Le programme de la session de* 1888.

3° *L'approbation,* par M. le Préfet de la Gironde, sous la date du 10 mai dernier et transmise le 26 août, *de la création de membres honoraires de la Société,* mesure adoptée par le plus grand nombre des Sociétés savantes et qui crée des relations utiles en même temps qu'elle est un hommage rendu aux mérites des titulaires les plus éminents de ces sociétés nationales ou étrangères.

M. le Secrétaire général invite ses collègues à proposer des nominations qui seront à l'ordre du jour des dernières séances de l'année.

Il fait savoir que la Société a conservé la subvention annuelle du conseil général, grâce à l'intervention active de M. Dezeimeris et de quelques-uns des membres de ce conseil, et qu'il y a lieu d'espérer que la souscription aux publications, suspendue par le retard d'impression des fascicules, sera reprise dès la mise à jour très prochaine des volumes arriérés.

M. Berchon rend compte ensuite des nouvelles relations établies avec quelques Sociétés savantes étrangères qui ont demandé ou accepté l'échange de leurs publications avec les nôtres.

La première porte le titre de *Société d'Archéologie et d'histoire naturelle du Comté de Somerset, à Taunton Castle. Angleterre.*

M. Edwin Sloper, membre du comité de cette compagnie, avait réclamé l'échange dans un récent passage à Bordeaux, et il a fait connaître qu'il s'agissait d'une société fondée en 1849, ayant déjà publié 32 volumes, comptant 526 membres actifs. Les recherches accumulées dans ces volumes sont variées et fort intéressantes.

De nombreux dessins, fort bien exécutés, en rendent la lecture plus attrayante. M. Sloper a fait remarquer, de plus, avec toute raison, que les relations du sud de l'Angleterre avec Bordeaux ont été de tout temps très multipliées. M. Berchon ne croit donc pas devoir insister davantage sur l'adoption de l'échange qui est voté à l'unanimité, après avis conforme de M. l'Archiviste Amtmann.

Les trois premiers volumes de nos *Actes* sont, il est vrai, partiellement épuisés. Mais nos tomes sont, en réalité, indépendants les uns des autres et M. le Secrétaire général saisit cette occasion d'inviter tous les membres de la Société à recueillir les fascicules des trois premiers tomes indiqués, toutes les fois qu'une occasion se présente de les rencontrer et racheter chez les libraires ou bouquinistes.

Le *Musée national de Mexico* a également décidé l'échange de ses publications et la réciprocité, demandée par son directeur sous la date du 20 juillet 1887, est votée après avis conforme de M. l'Archiviste.

L'assemblée procède au même vote et avec la même unanimité pour la *Société d'archéologie croate* d'Agram (Zagreb). La langue de cette partie importante de la monarchie austro-hongroise n'est pas familière, il est vrai, à beaucoup de Français; mais il existe en notre pays une sympathie réelle pour la nationalité croate et les planches nombreuses des livraisons qui nous ont été adressées facilitent singulièrement la compréhension des sujets traités.

M. Amtmann, archiviste, dépose sur le bureau la liste des publications ordinaires reçues depuis la dernière séance. Cette liste sera publiée dans le bulletin et il sera tenu compte de tous les faits concernant spécialement la Gironde.

Des demandes d'abonnement ou d'achat ont été reçues des éditeurs de l'ouvrage fort remarquable de MM. Léon Palustre et Barbier de Montault sur l'*Orfévrerie et l'Emaillerie limousines,* prix 25 fr. ; et d'une revue trimestrielle illustrée, intitulée *l'Ami des Monuments,* sous la direction de M. Charles Normand, prix 20 fr. M. Piganeau, l'un des collaborateurs et abonnés de cette revue, montre quelques fascicules déjà parus.

Ces demandes sont renvoyées à l'examen du Bureau.

Des dons précieux ont été fait à la Société pendant les vacances.

En première ligne figurent ceux du général Henrard, secrétaire général de l'Académie d'Archéologie de Belgique, à Anvers. Ils

comprennent des mémoires militaires et archéologiques, à savoir :

1° *Les armes à feu perfectionnées et leur influence sur la constitution des armées ;* Bruxelles 1879 ;

2° *Etude sur la pénétration des projectiles dans les milieux résistants* ; Bruxelles 1884 ;

3° *Les procédés tactiques de Jules César ;* Bruxelles 1884 ;

4° *La stratégie d'Alexandre Farnèse, duc de Parme ;* Bruxelles, Leipzig, 1886 ;

5° *La tactique au XIIIe siècle ;* 1886 ;

6° *La fortification actuelle ;* Bruxelles, Leipzig, 1886 ;

7° *Appréciation du règne de Charles le Téméraire,* couronné par l'Académie de Belgique le 12 mai 1875 ;

8° *Les pistolets de l'Empereur Charles-Quint,* 1554 ; Anvers 1880 ;

9° *Jules César et les Eburons ;* Bruxelles 1882 ;

10° *Les Indes Néerlandaises ;* Anvers 1884 ;

11° *Mathieu de Morgues, aumônier de Marie de Médicis et Philippe Chifflet, chapelain de l'Infante Isabelle,* par Castan et Henrard 1885 ;

12° *Correspondance de Philippe Chifflet et de l'imprimeur Balthasar Moretus ;* Anvers, 1886.

M. Grellet Balguerie a fait également hommage du *Journal de Lavaur,* n° du 19 juin 1887, où se trouvent résumées les communications que notre associé a faites au Congrès de la Sorbonne de 1887, sur *Cassinogilum,* l'*Épopée de Walter ou Gautier d'Aquitaine* et la *chronologie exacte des rois mérovingiens* rétablie contrairement aux assertions allemandes.

M. le Secrétaire général signale à la Société que M. Dagrand vient de recevoir du commandeur Busini, architecte du Vatican, l'ordre d'exécuter une immense verrière destinée à la Basilique de Saint-Pierre de Rome, ce qui honore à la fois notre très distingué collègue, Bordeaux et notre Compagnie.

Il expose ensuite l'état d'avancement des publications, le nombre des fascicules parus en 1887 et annonce que tout l'arriéré sera mis à jour, aussi promptement que possible, tout étant préparé pour l'impression. M. Berchon fait part, en outre, du décès à Woods Holl, Massachusetts, le 19 août dernier, de l'éminent Spencer, Fullerton, Baird, secrétaire général du *Smithsonian Institute* et directeur du Musée national des États-Unis de l'Amérique du Nord, à Washington.

Il annonce la mort de M. Godin, longtemps instituteur primaire

à Francs et à Guîtres, qui était l'un des membres les plus anciens de la Société et avait écrit plusieurs mémoires d'archéologie.

M. Berchon complète aussi les détails donnés déjà p. LXII sur le docteur Édouard Galy, de Périgueux, à la fois médecin distingué, littérateur, érudit, artiste et surtout archéologue émérite, auteur de nombreux ouvrages au sujet desquels il entretint, dès longtemps, des relations suivies avec les de Caumont, Jouannet, Sansas, des Moulins, Léo Drouyn, Félix et Jules de Verneilh. Il avait doté sa ville natale d'un musée considérable, admirablement organisé et dont le catalogue, constamment tenu au niveau de l'accroissement des richesses, est, par lui-même, une œuvre de premier ordre. M. Galy était un des fondateurs de la Société d'Archéologie du Périgord, créée en 1874 et dont les publications ont un intérêt tout particulier pour notre région. Né le 18 juin 1814, il a succombé le 10 juin dernier.

M. Berchon dépose sur le bureau le programme d'un grand concours international d'art et d'industrie qui doit avoir lieu en 1888, à Bruxelles.

L'ordre du jour est abordé après ces diverses communications d'ordre ou de correspondance des vacances.

M. Combes présente une série d'objets préhistoriques que M. Bourriez, propriétaire à Lalinde (Dordogne) a découvert dans des terrassements avec des ossements et des ustensiles d'une époque très reculée. Ces objets sont réservés pour la Société, ainsi que ceux qui seront trouvés dans de nouvelles fouilles.

M. Combes est prié de remercier M. Bourriez et de lui témoigner l'intérêt pris à sa découverte dont la relation sera publiée après collection plus complète d'objets et rédaction d'observations sur leur caractère.

M. Girault s'excuse par lettre d'être trop souvent retenu loin des séances par les obligations de son Professorat, et rappelle qu'il a donné jadis à la Société un dessin, d'après Lacour, de la maison dite de Michel Montaigne à Bordeaux; dessin qui mériterait peut-être d'être publié. Il croit devoir signaler aussi, qu'une portion de la statue de Charles VIII, autrefois placée dans une niche de la façade Est de la Porte du Palais, doit exister encore dans le Musée des Antiques et qu'il y aurait toute justice à comprendre ce fragment dans les restaurations en cours d'exécution à cette porte. Il annonce que la démolition d'une vieille maison de

F. Chameau fec.t

PIERRE TOMBALE DE FRONTENAC, (Gironde).



la rue du Mirail située au n° 25 a fait abattre des frontons triangulaires placés aux fenêtres et où se remarquaient plusieurs moulures d'un bon style de la Renaissance, avec des têtes de lions. Il souhaiterait que ces sculptures fussent données au Musée au lieu d'être converties en moellons. Et il signale, en outre, l'achat par la Municipalité et par les soins de M. Gaullieur, archiviste de la ville, de dessins d'un grand intérêt archéologique, dessins aujourd'hui placés dans la nouvelle salle des Archives à l'hôtel de ville.

Les principaux sont : un plan de l'ancien mur romain depuis la rue des Trois-Conils jusqu'à la tour du Dragon ; le lotissement des terrains de la rue des Remparts ; l'état ancien de l'Intendance avec les jardins et les modifications faites au XVIIIe siècle ; les plans de plusieurs couvents détruits à la révolution ; l'ancien manège, etc.

M. Berchon dit que M. de Mensignac a fait recueillir les principales sculptures de la maison de la rue du Mirail. M. Augier avait également examiné les mêmes pierres sculptées et a constaté que plusieurs étaient recouvertes de peintures à la détrempe.

M. Grellet-Balguerie présente le croquis d'une statue tombale provenant de l'église de Frontenac (Gironde). Il doit ce dessin à M. Fauché, architecte à La Réole. La personnage couché sur cette tombe et dont la tête repose sur un coussin, devait être quelque chevalier-moine du Temple ou de Saint-Jean-de-Jérusalem, si l'on en juge par la robe longue qui descend sous la cotte de mailles. Il porte au bras gauche un bouclier où ses armes étaient figurées et, à la ceinture, une hache d'armes.

La statue se trouvait enfouie sous le pilier de l'ancienne chaire octogonale de l'église. On l'en a extraite pour la déposer en dehors, sur le côté ouest, entre le portail et l'angle N.-O. de l'édifice. On ne l'a pas retournée pour voir si les armoiries étaient plus complètes que sur le côté apparent. Il serait urgent d'écrire à M. le curé de Frontenac pour l'engager à placer cette statue dans un endroit où elle serait moins exposée à la dégradation.

Cette motion est adoptée.

M. Albert Costes, d'Issigeac, annonce la découverte d'une station préhistorique d'une certaine importance à Labarde, commune de Saint-Cernin, près Issigeac (Dordogne).

« Elle s'étend, dit-il, sur les plans inclinés de deux coteaux » séparés par une petite vallée très encaissée et arrosée par plu-

» sieurs fontaines dont une est très abondante et qui coulent vers
» le nord. Le coteau gauche est celui qui contient le plus grand
» nombre d'éclats et qui a fourni les objets préhistoriques les plus
» importants.

» Parmi ceux de la première époque de la pierre, M. Costes a
» recueilli une quinzaine d'instruments ovoïdes s'écartant peu des
» formes ordinaires et un autre qui présente une particularité fort
» rare. C'est un ovoïde très allongé, à talon globuleux sur le côté,
» s'adaptant parfaitement à la main. Cette partie a une longueur
» de 9 centimètres. Immédiatement après existent deux forts épau-
» lements, un de chaque côté, ce qui fait de la partie supérieure
» de l'instrument une lame longue de 7 centimètres et taillée
» comme une lame de nos poignards actuels avec côtes médianes.
» Malheureusement le sommet de la pointe manque. D'après
» l'aspect de l'instrument, elle devait être fort aiguë. On peut éva-
» luer la longueur de la partie manquante à 2 centimètres, ce qui
» donne 9 centimètres pour la dimension primitive de la pointe
» seulement.

» De la 2e époque (Moustérienne) se trouvent des racloirs de côté,
» de belles pointes et un splendide instrument triangulaire à côtés
» égaux, avec faces légèrement bombées. Les trois côtés sont ren-
» dus tranchants à l'aide d'une série de retouches parfaitement
» exécutées.

» La 3e époque (Solutréenne) fait complètement défaut jusqu'à
» présent.

» De la 4e (Magdalénienne) ne se rencontrent que quelques rares
» spécimens.

» De l'époque néolithique : 1° une flèche taillée sur les deux faces,
» ovoïde, très allongée et *à base convexe*. Ce dernier détail doit la faire
» classer sans hésitation dans le *Robenhausien*. Elle a les deux faces
» bombées et une largeur de 62 millimètres sur 28 à sa plus grande
» largeur.

» 2° Une belle gouge malheureusement fracturée. Le tranchant
» décrit une courbe très ouverte. Il a une étendue de 7 centimètres ;

» 3° Plusieurs flèches barbelées et d'autres à tranchant transversal ;

» 4° Des haches taillées et polies, des retouchoirs, des nucléus,
» des percuteurs. Quelques-uns de ces derniers sont faits de haches
» polies..., un est assez curieux. Il ne pese que 39 grammes. Il est
» fait de l'extrémité pointue d'une hache. A l'aide de cette pointe on

» pouvait frapper avec une certaine précision et obtenir des retou-
» ches d'une grande délicatesse. Il a servi longtemps, la surface
» écrasée présentant une assez grande étendue.

» A quelques pas de là, des travaux de défrichement ont amené la
» découverte d'une belle hache en bronze.

Issigeac, 23 juillet 1887.

Les recherches de M. l'abbé Léglise sur le vieux manuscrit de l'*Esclapot,* ou cartulaire de Monségur, ayant suggéré à M. Berchon l'idée d'une étude historique sur ce précieux monument paléographique, cette étude est lue par son auteur et son impression est votée sur la proposition de M. Amtmann.

L'ordre du jour appelle la communication de M. l'abbé Corbin sur les bas-reliefs d'Avensan. L'auteur s'étant excusé de ne pouvoir assister à la séance et l'heure étant avancée, cette communication est renvoyée à la prochaine réunion. Elle figurera en première ligne sur les convocations.

Le même renvoi est également prononcé pour la communication de M. Braquehaye sur les monogrammes de la maison de Foix-Candale.

M. Augier lit, sous le titre de *Notes archéologiques,* une série d'articles :

1° *Sur Savinien Petit, ses œuvres et ses cartons.* Ce peintre, né en 1819 à Trémilly (Haute-Marne), était fils d'un instituteur. Il fut orphelin de bonne heure et montra, dès son enfance, une vocation artistique remarquable. Il est mort à Paris le 2 février 1878. Il a consacré toute sa vie à la peinture religieuse et avait fait un séjour de cinq ans à Rome, pour y relever les anciennes peintures des Catacombes. Il était devenu peintre de la Commission des monuments historiques de France et l'on peut citer parmi ses travaux : les peintures de l'abside de l'église de Saint-Protais et Saint-Gervais à Rouen ; du rétable de l'église Saint-Joseph à Paris ; de la chapelle du prince de Broglie ; des chapelles de N.-D.-du-Mont-Carmel et de Saint-Joseph à Saint-André de Bordeaux. L'église de Pauillac (Gironde) possède également un tableau de Petit.

Le testament de ce peintre résume pour ainsi dire ses aspirations artistiques. Il commence par ces mots : *Domine dilexi decorem domus tuæ.* Il a laissé un grand nombre de Cartons et d'Etudes qui, d'après les dispositions prises par une personne qui veut rester

inconnue, ont été donnés à la Bibliothèque de l'Université catholique de Lille. La collection se compose de plus de 500 numéros.

M. Augier présente un dessin à la sanguine que Savinien Petit avait donné à M. Villiet. C'est un carton de la chapelle du Carmel. Il est aujourd'hui la propriété de M. Feur.

2° Sur la *nouvelle salle des Archives municipales de Bordeaux.* Note qui sera reproduite, *in extenso,* dans le Bulletin.

3° Sur l'acquisition, par un amateur de la ville, de l'ancienne *chaire de l'église Saint-Pierre* qui n'avait pas été replacée depuis la restauration récente de cette église. M. Augier regrette qu'on ait distrait du culte cette chaire qui, d'après M. Marionneau, doit être attribuée au sculpteur Brunet qui demeurait rue des Bahutiers, près l'église Saint-Pierre.

4° Sur la restauration, par M. Louis Labbé, notre collègue, de *la chaire de Bonnetan* dont il sera fait mention dans une notice spéciale complétant une communication faite par M. Augier à la Société dans la séance du 13 mars 1885, T. X, p. VIII.

5° Sur un ancien *bas-relief, en bois,* qui vient d'être placé dans la chapelle Saint-Fort *de l'église Saint-Seurin* et qui représente le martyre de sainte Quitterie.

La jeune vierge est représentée à genoux et les mains jointes, un bandeau lui couvre les yeux. Le bourreau, debout, a tiré l'épée du fourreau et se dispose à trancher la tête. D'après le costume du bourreau, on peut admettre que cette sculpture remonte au XV° siècle. Il est fâcheux que le ton de *pierre foncée* dont on a couvert ce bas-relief ait fait disparaître la finesse des traits et les traces de coloration qui existaient avant la restauration.

6° Sur une *ancienne inscription,* un *contre rétable d'autel,* un *fer à hosties* et une *fontaine de dévotion* de Saint-Rémy (Dordogne). — Une analyse de cette note sera comprise dans le Bulletin et le fer à hosties sera représenté, ainsi que celui de Saint-Quentin-de-Baron décrit dans le 1er fascicule de 1887, p. XXX.

7° M. Augier fournit aussi des renseignements sur la *paroisse de Saint-Mariens* (Gironde).

En élevant le nouveau clocher qui vient d'être terminé, on a trouvé dans les fondations de l'ancien clocher plusieurs cercueils en pierre qui ont été laissés en place après les avoir remplis de béton. On n'avait trouvé dans ces tombes que quelques débris d'ossements.

On a recueilli dans les environs du cimetière qui entoure l'église deux monnaies : 1° une pièce en argent de Henri II de Bourbon, en 1583, roi de Navarre, en 1589, roi de France, sous le nom de Henri IV, avec la légende : *Gratia Dei sum id quod sum;* 2° une petite pièce en argent de Jean II, roi de Navarre, mort en 1479.

Saint-Mariens se nommait Saint-Mazzin avant 1648, puis Saint-Marias avant 1741. Il avait un chapitre du nom de Saint-Blaise.

L'Église n'offre rien de remarquable. Elle doit être de fondation romane et a dû être modifiée à la fin du XVe siècle. D'après la réponse au questionnaire de l'abbé Baurein, elle avait été fortifiée mais il n'en reste pas de traces. Deux chapelles ont été ajoutées à la fin du XVIIe siècle, pour servir de bas-côtés à la nef. Le portail, en ogive, est très élancé, formé de plusieurs moulures élégantes. Des feuilles de choux frisés rampaient autour de l'arcature qui se terminait par un gros fleuron. Si l'on devait s'en rapporter à une date gravée au dedans du mur, à l'intérieur de l'Église, il serait de la fin du XVIe siècle, 1594. A côté de cette date, se trouve le monogramme J H S.

M. l'abbé Valette, curé de Saint-Mariens, maintenant membre de la Société, a déploré que dans la restauration qui vient d'être faite, le plan du clocher n'ait pas été mis en harmonie avec la façade. Il regrette que le portail, dont il a fait un petit croquis, n'ait pas conservé les fines sculptures dont il était orné, acte de vandalisme réparateur opéré malgré ses observations.

Les deux pièces de monnaie sont en possession de M. l'abbé Valette. Dans sa paroisse, de 950 habitants, se trouve une station assez importante du Chemin de fer de l'État, desservant Coutras, Libourne, Bordeaux et Blaye et dépendant du canton de Saint-Savin.

8° M. Augier fait connaître que des ouvriers, en démolissant le mur d'une vieille maison à *Parcoul* (Dordogne) trouvèrent en août dernier, dans un petit sac de cuir, une certaine quantité de pièces en or et en argent. Le propriétaire de la maison n'en possédait plus que cinq en or et sept en argent au moment de la visite de notre collègue.

L'Église de Parcoul (Paracol) est romane. Le portail et l'intérieur n'offrent aucun détail à noter, mais l'ensemble est remarquable par ses belles proportions. Saint Martin en est le patron. C'était un ancien prieuré de l'ordre de Saint-Benoît, dépendant de l'abbaye de Charroux, de nomination royale.

Dans le bourg, qui est assez grand, se trouvent plusieurs maisons du XVe et du XVIe siècles. Parcoul est dans le canton de Saint-Aulaye, à cinq kilomètres de La Roche-Chalais.

Le trésor sera décrit dans une annotation particulière.

9° M. Augier fait part ensuite à la Société des impressions que lui a laissées une visite au *dépôt des Antiques* disposé, par les soins éclairés de notre collègue M. de Mensignac, près des ruines du Palais-Gallien dont la restauration est presque terminée.

Il énumère les principales richesses qui prendront leur place dans le *Musée lapidaire* qui occupera prochainement les dépendances de l'ancienne manutention.

Il fait ressortir l'importance des collections faites par Jouannet ainsi que par notre regretté fondateur Sansas et du legs accepté par la ville de Bordeaux, sous la date du 17 juillet 1885, du musée Couderc échu en héritage à M. Dubois qui en a fait le généreux abandon à la ville. Les principales pièces de ce musée ont d'ailleurs été décrites et illustrées pour les actes de la Société, par MM. Farine et Bernède. Tomes 2, p. 93; 3, p. 49 et 135; 4, p. 157.

10° M. Augier soumet également à l'appréciation de la Société *deux dalmatiques armoriées,* aux armes de Pompadour et de Dangeau, provenant de Piégut-Pluviers, commune de 1,770 habitants située à 13 kilomètres au nord de Nontron.

Ces deux dalmatiques avaient été données à l'église de Pluviers, dans les dernières années de Louis XIV, par la dernière des Pompadour *authentiques,* qui avait épousé le marquis de Courcillon, fils du marquis de Dangeau, courtisan et historiographe de Louis le Grand.

Il est vraisemblable qu'elles avaient été faites et brodées par la marquise et ses femmes qui n'avaient pas omis d'y placer les armes écartelées de Pompadour et de Dangeau.

La marquise de Courcillon dont les armes étaient : *d'argent à la bande fascelée de gueules au lion d'azur à senestre (Dict. de la noblesse),* avait apporté en dot à son mari les terres de Nontron, le Bourdois, Pluviers et Piégut (*podium acutum*) qui n'était autrefois qu'un hameau dépendant de Pluviers auquel il est aujourd'hui réuni administrativement.

Le marquis, dont parle Saint-Simon, dissipa toute sa fortune et la terre de Pompadour rentrant au domaine, Louis XV en fit don plus tard à la favorite qu'il avait substituée, en nom, à la dernière descendante d'une vieille maison limousine.

Avec ces deux dalmatiques se trouvent des calottes brodées d'or à l'usage d'officiants ou d'enfants de chœur.

Ces objets ont été déposés pour être vendus chez M. Guillebot, tapissier, rue Vital-Carles.

11° M. Augier présente, enfin, un bâton à quatre faces, pourvu d'un manche et long de 96 centimètres soit 1m,05 dans sa totalité.

C'est un calendrier de Scandinavie, et l'on remarque sur deux de ses faces des indications de jours, de mois et de fêtes.

La Société vote la publication d'une notice et d'un dessin de ce curieux et rare instrument.

M. Berchon montre un vieux hanap en argent, trouvé dans les sables de la Garonne au niveau de Portets et sur lequel on lit en caractères gothiques : **Aguest Enap es de W. de Rions. Clerc.** Cette présentation a lieu de la part de M. Dezeimeris excusé. Le hanap est en vente chez un orfèvre de Bordeaux.

La séance est levée à 11 heures.

Le Président, BERCHON — *Le Sécrétaire,* PIGANEAU

Séance extraordinaire du 2 décembre.

Présidence de M. Dezeimeris.

M. Dezeimeris s'excuse auprès de ses collègues de n'avoir pu que rarement assister aux séances pendant l'année presque écoulée. Sa santé l'avait retenu chez lui mais il n'a pas cessé de s'occuper des intérêts de la Société et lui promet tout son dévouement.

L'ordre du jour appelle la présentation des comptes du trésorier et le renouvellement des membres du Bureau.

M. Domengine, trésorier, fait observer qu'il y a eu erreur dans le texte de la convocation qui porte : vérification des comptes de l'année; tandis qu'il ne s'agit que du dépôt de son rapport qui doit être soumis à une commission spéciale. Il présente néanmoins ce rapport duquel il résulte que la situation financière de la Société est bonne. Toutes les pièces de comptabilité seront soumises à la Commission de vérification.

La Société nomme MM. Combes, Gautier et de Lory pour rem-

plir cette mission avec le président et le secrétaire général, membres de droit de toutes les Commissions.

Le jour de la vérification est fixé au lundi 5 décembre, à la bibliothèque de la Société.

On procède ensuite au renouvellement du bureau pour 1888.

M. Adrien Sourget, 1er vice-président, remplace à la présidence M. Dezeimeris, président sortant et les votes successifs pour chaque fonction donnent pour résultat la nomination de MM. Edouard Bonie, conseiller à la Cour et Jullian, professeur à la Faculté des lettres, vice-présidents; Dr Berchon, secrétaire général; E. Piganeau et Ed. Feret, secrétaires-adjoints; Domengine, trésorier; Dagrand, trésorier-adjoint; Amtmann, archiviste; Dezeimeris, Combes et Braquehaye, assesseurs.

La séance est levée à 10 heures.

Le Président, DEZEIMERIS. *Le Secrétaire,* PIGANEAU.

Séance du 9 décembre.

Présidence de M. Sourget.

M. E. Piganeau donne lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 décembre dans laquelle ont eu lieu les élections du Bureau pour 1888, et M. Berchon, secrétaire général, réélu, après avoir présenté les excuses de M. Dézeimeris, président de l'année 1887, invite, au nom de ce dernier, M. Sourget à occuper le fauteuil de la présidence et MM. Piganeau, Domengine, Antmann, Combes et Braquehaye, présents, à prendre leurs places respectives au Bureau,

M. Sourget remercie la Société d'avoir bien voulu, pour la seconde fois, l'appeler à la présider et désirerait avoir d'autres titres à cette faveur que son concours le plus dévoué à l'œuvre commune.

M. Berchon exprime également toute sa gratitude pour sa réélection en qualité de secrétaire général et ne peut s'empêcher de rappeler que M. Sourget a oublié trop facilement la notice remarquable qui lui est due et qui a été publiée dans le volume V des Actes de la Société sous le titre : Le *Tombeau de Pierre Sau-*

vage et la pierre commémorative du château d'Armajan, à Preignac (Gironde) (page 29 avec 3 planches).

Le Bureau nouveau étant constitué, M. Piganeau fait lecture du procès-verbal de la séance du 11 novembre qui est adopté.

M. Braquehaye fait observer seulement que la chaire de l'église Saint-Pierre, dont M. Augier paraît regretter l'enlèvement à sa destination religieuse, n'offrait rien de remarquable au point de vue artistique ou archéologique.

L'ordre du jour appelle le rapport de M. de Lory sur les comptes de M. le Trésorier Domengine pour l'exercice 1885-1886.

Ce rapport constate, une fois de plus, la remarquable tenue des comptes de la Société ; la bonne situation de ses finances, malgré la plus grande activité donnée aux publications et conclut à un vote de félicitations qui est adopté à l'unanimité et par acclamation.

M. Domengine remercie l'assemblée.

M. le Dr Berchon lit une note de M. l'abbé Corbin sur le retable d'Avensan et montre la photographie de ce retable, qui comprend non seulement les 4 panneaux déjà publiés par M. Piganeau dans lè volume VIII, page 141, *des Actes,* année 1881, mais encore 4 autres bas-reliefs moins importants.

Une discussion s'engage sur cette communication et spécialement sur la question de publication de la photographie donnant une idée générale de l'autel actuel dans lequel sont encastrés les 8 bas-reliefs. La Société remet sa décision à une prochaine séance, en écartant la pensée d'une nouvelle reproduction des 4 premiers panneaux, et M. Berchon fait connaître que M. Maufras lui a adressé des dessins très exacts des 4 petits bas-reliefs. — Il ajoute qu'il croit savoir de bonne source que le curé d'Avensan est parvenu à faire rayer son église de la liste des monuments classés pour avoir plus de liberté dans les restaurations qu'il projette.

La Société décide que des renseignements précis seront demandés à ce sujet et M. Piganeau déclare que le déclassement serait à tous égards regrettable, l'abside d'Avensan étant sinon aussi remarquable que celle de Moulis (qu'il a décrite avec dessins dans le t. V des Actes de la Société, p. 7) du moins fort curieuse aussi.

M. l'abbé Corbin ayant demandé qu'il fût fait un rapport sur son Mémoire sur le *Château de Lormont* au sujet duquel M. Piganeau avait lu quelques observations dans la séance du 11 novembre,

mais à titre personnel et sans désir d'impression de ses notes. M. Jullian fait observer qu'une appréciation faite sur le travail d'un collègue est de nature à être taxée soit de complaisance, soit de critique et, dans les deux cas, peut amener des discussions de nature à ne pas maintenir la bonne confraternité entre associés.

Les statuts sont précis d'ailleurs à l'endroit de la responsabilité personnelle de chacune des opinions émises en séance. Il ne lui paraît donc pas utile de faire des rapports particuliers au sujet des Mémoires seulement communiqués ou qui ne doivent pas être publiés sous les auspices directs de la Société.

M. Berchon fait remarquer, en outre, que la Commission qui devait examiner l'œuvre de M. l'abbé Corbin ne s'est jamais réunie et que M. Piganeau, en défendant ses appréciations particulières sur Mgr l'Archevêque de Sourdis, n'a même pas réclamé l'impression de ces remarques.

La Société vote, en conséquence, qu'il ne sera plus fait de rapports sur les mémoires, volumes ou notes de ses membres qui conservent la plus grande liberté d'action dans leurs travaux.

M. Braquehaye demande si M. Pommade, de la Réole, a écrit au sujet d'une inscription détruite récemment dans cette ville.

M. le Secrétaire général est chargé de recueillir quelques renseignements sur ce fait.

M. Braquehaye complète la lecture faite avec une sagacité rare par M. Taillebois, secrétaire de la société de Borda, à Dax, des monogrammes de la famille de Foix-Candale, relevés au château de Candale, à Doazit (Landes), par M. Ozanne.

Les M entrelacées, précédées et suivies d'une S barrée, que M. Taillebois propose de lire *Sanctus Martinus, Sancta Anna* ou *Sanctus Antonius* et *Sancta Maria*, forment le même monogramme que d'Epernon a répété partout, dans son château de Cadillac, en souvenir de sa femme, Marguerite de Foix-Candale. Les S barrées très employées à cette époque, se lisaient *fermesle*, rébus qui signifie *fermeté*, ainsi que le prouve un passage des *Bigarrures du Seigneur des Accords, Poitiers*, 1515, *chez Jean Bauchu*, p. 17, et non *Sanctus* ou *Sarran*.

M. Braquehaye présente un livre d'heures, Paris, 1630, portant, au milieu des plats d'une très remarquable reliure au petit fer, le même monogramme avec S barrées, en haut, en bas, à droite et à gauche.

M. l'abbé Léglise, rappelant une réponse du curé de Saint-Romain de Boursas au questionnaire de Baurein, dans laquelle sont décrites d'anciennes sépultures en briques, lit une note sur des tombeaux identiques trouvés en 1877 à Saint-Loubès, domaine de Saint-Agnan.

Ces débris ayant attiré son attention, M. l'abbé Léglise put en recueillir et conserver quelques spécimens portés depuis dans la maison de campagne du grand séminaire.

M. de Comet dans sa *Monographie de Saint-Loubès* avait parlé de ces briques, sans en décrire les formes et les dimensions. M. Léglise en soumet trois à l'examen de la Société et explique comment elles devaient être disposées (d'après lui) à savoir : en triangle. Il fait remarquer l'absence absolue d'ossements qu'il attribue à l'absorption produite par la nature du terrain ambiant. Il croit que ces briques étaient cuites spécialement pour un ouvrage funéraire.

M. Augier pense que ces briques étaient autrement placées. Elles devaient être disposées longitudinalement et comme imbriquées et il ajoute que la largeur de ces carreaux était la conséquence d'une idée d'économie; les tarifs romains s'appliquant d'une manière générale aux carreaux de tous genres, opinion que M. Jullian croit un peu hasardée, vu l'usage établi par les Romains de certains droits sur les dimensions de ces sortes de poteries.

M. Léglise donne à la Société les briques qu'il a montrées.

M. Augier dit quelques mots sur la nouvelle installation au dépôt des Antiques de certaines pièces du musée Dubois, et, entre autres choses, sur les détails des sculptures qui ornaient autrefois l'ancien portail ouest de l'église Saint-Seurin de Bordeaux.

Ils comprennent : 1° plusieurs arcatures avec des chapiteaux ornés de feuillages très élégants; 2° un grand bas-relief où l'on voit douze statuettes représentant les apôtres assis, tenant un phylactère dans les mains, apôtres dont les têtes ont été brisées par les iconoclastes de 1793 à l'exception de la dernière à droite (1). Ce bas-relief formait le linteau de la porte ; 3° une statue d'évêque de plus de 2 mètres de haut, placée autrefois sur le pilier central qui divisait la porte en deux.

---

(1) M. Marionneau dans sa *Description des Œuvres d'Art qui décorent les édifices publics de la ville de Bordeaux*, 1861, p. 427, suppose que le dernier apôtre a dû la conservation de sa tête au bonnet phrygien qui la recouvre.

Le saint est représenté debout, revêtu de ses ornements pontificaux, tenant la crosse de la main gauche et bénissant de la droite, à la manière latine. Cette dernière main et la crosse ont été en partie brisées. Le sculpteur a su donner à la figure les traits qui caractérisent la bonté et la jeunesse du saint évêque qui serait saint Fort, d'après la tradition, et saint Seurin d'après d'autres auteurs (1). Ce qu'il est difficile de déterminer, ces deux saints n'ayant point d'attributs spéciaux et en l'absence de toute inscription.

Ces sculptures indiquent le XIVe siècle, époque où l'on ajouta, en avant du porche roman, un portail monumental pour décorer la façade du clocher. Il est probable que la figure de Notre-Seigneur devait se trouver au-dessus du bas-relief portant les douze apôtres, car il est de règle, en iconographie chrétienne, que ceux-ci accompagnent toujours le Christ (2).

On remarque aussi dans le Dépôt des Antiques : des fragments de sculptures romanes du XIIe siècle ; un joli petit portail composé de deux colonnes supportant une arcade dont l'archivolte, orné de lobes, offre une grande élégance; plusieurs petits chapiteaux historiés sur lesquels est représentée la cérémonie du baptême. Le néophyte est dans une urne, les mains jointes; un évêque, accompagné d'un clerc, lui verse l'eau sur la tête. La cuve est de forme très simple semblable à celles qu'on rencontre dans les campagnes et qui doivent remonter au temps où le baptême était administré par immersion.

M. Augier montre ensuite quelques imprimés anciens et curieux et un exemplaire du fameux Livre rouge où sont inscrits les noms des personnages qui se seraient fait remarquer davantage par leur fanatisme révolutionnaire sous la Terreur.

M. Berchon observe que cette dernière publication n'a pas l'autorité d'un document vraiment historique et il rappelle que M. Auré-

---

(1) M. Lamothe rappelle à ce sujet la légende de saint Seurin, attendu et reçu par l'évêque Armandus, légende recueillie par M. Rabanis.

(2) Cette ancienne décoration de la façade occidentale de l'église de Saint-Seurin a subsisté jusqu'en 1829, et disparut pour faire place à la façade actuelle, et ses fragments furent achetés par M. Couderc, dont M. Dubois fut héritier.

Mais le dessin de ces sculptures fut relevé par M. Mialhe à l'époque de la dernière reconstitution et ont été reproduits dans le rapport du 26 août 1848, de la Commission des Monuments historiques de la Gironde, p. 7.

lien Vivie, dans son *Histoire de la Terreur* (1), a donné les raisons qui ne doivent faire accepter le Livre rouge que sous toutes réserves.

L'ordre du jour de la prochaine séance devant appeler le choix de membres honoraires, plusieurs noms sont proposés d'avance.

Ils seront soumis à un vote régulier à la première réunion de la Société.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Le Président, SOURGET. *Le Secrétaire,* E. PIGANEAU.

Notes Archéologiques

Par M. AUGIER

I

PAROISSE DE SAINT-MARTIN DE MIOS (Gironde)

L'abbé Baurein, dans ses *Variétés Bordeloises,* t. III, p. 364, nouvelle édition, dit que n'ayant point reçu de renseignements sur cette paroisse, il ne peut en dire que peu de chose et qu'il est tenté de la passer sous silence. Je n'ai pas la prétention de compléter par ces quelques notes l'ouvrage du modeste et savant historiographe du diocèse de Bordeaux, mais il peut être utile, cependant, d'emprunter aux *Procès-verbaux de visites* conservés aux *Archives diocésaines* les détails suivants :

« En 1731, la cure de Mios était une vicairie perpétuelle dépen- » dant du Prieuré hospitalier de Béliet. Le prieur était le S[r] Dona- » dieu, professeur en droit civil et canonique dans l'Université de » Bordeaux. La dîme était affermée 1,200 livres, elle se payait pour » le bled, vin, agneaux, chevaux, abeilles et bled d'Espagne, du » onze, et pour le millet, du seize. Le curé, outre la portion congrue, » a des navales et un casuel assez considérable. Il devrait y avoir » un vicaire à cause du nombre des communiants et de l'étendue

---

(1) T. II, 1877. Livre IV, ch. 21, p. 469.

» de la paroisse. La cure est de l'archiprêtré de Buche et Born de » la seconde congrégation. Le seigneur temporel est le marquis » de Civrac.

» L'église a pour patron saint Martin, évêque de Tours. Le chœur » est très bien voûté avec d'anciennes peintures. Il y a un vitreau » au-dessus de l'autel dans lequel est peint un crucifix; il y a une » statue de saint Martin du côté de l'épître et une autre de saint » Laurent. Il y a une chapelle de la sainte Vierge et une de saint » Michel ».

On sait que les habitants des Landes ont été toujours très superstitieux; le cardinal de Sourdis condamna, par une ordonnance, une singulière pratique qui s'observait à l'église de Mios, en faisant un certain tour avec un nombre déterminé de chandelles au moment des funérailles (1).

On peut supposer que l'église de Saint-Martin de Mios a dû être reconstruite vers la fin du xve siècle. L'abside de forme rectangulaire est voûtée en ogive; la clef de voûte porte un écusson avec une couronne; l'épaisse couche de badigeon ne permet pas de distinguer le blason de l'écu. Le mur du fond est percé d'une grande fenêtre ogivale divisée par deux meneaux et remarquable par un vitrail dont la description a été donnée par M. Hameau dans le rapport de la commission des Monuments historiques de la Gironde du 22 août 1845, p. 15.

Le sujet de ce vitrail est le crucifiement divisé en 3 panneaux représentant chacun deux séries. Sur la partie centrale, le Christ est attaché à la Croix. Le bois de la croix est de couleur verte. A droite, se trouve la Vierge avec un crâne à ses pieds. A gauche, saint Jean, le disciple bien-aimé. Un ange vole au-dessus de ces deux personnages.

Dans les meneaux sont deux autres personnages dont l'un semble tenir la colonne, l'autre la lance, rappelant ainsi deux incidents de la Passion.

A l'étage inférieur, du côté droit du spectateur, est un garde à cheval, à gauche un archevêque, sans doute le donateur de la verrière (2).

---

(1) Ordonnances synodales du cardinal de Sourdis, édition de 1617.

(2) Une lettre de M. Vergès, curé de Mios, fait connaître que cette partie du vitrail n'existe plus (Janvier 1888). Elle est remplacée par des grisailles.

E. B.

C'est un des rares et beaux spécimens de l'art de la peinture sur verre dans notre région. Il est compris dans la 2e classe des monuments religieux de l'arrondissement de Bordeaux. Rive gauche, canton d'Audenge (1). Mais il est à craindre cependant qu'il ne soit menacé de disparaître, car il a été déjà question, dans le rapport du 10 août 1854, de reconstruire le clocher et d'agrandir l'église de Mios.

La nef est accompagnée de deux collatéraux séparés par des arceaux en ogive supportés par des piliers arrondis sans chapiteaux; les deux chapelles qui terminent les bas côtés sont voûtées comme le chœur, le reste de l'église est lambrissé. Sur la façade de l'arc de la chapelle de la Vierge, en entrant, on lit la date de 1696. Sur un pilier de la nef à droite on voit la date de 1540.

Dans le t. IX, page 101 du *Bulletin des Actes* de notre Société, j'ai fait connaître d'après le manuscrit du chanoine Belet, membre de l'Académie de Bordeaux, qu'on voyait à l'église de Mios une roue à clochettes que l'on mettait en mouvement à certains moments de l'office. Depuis, j'ai trouvé que plusieurs églises des Landes possédaient un semblable mécanisme. Il y a vingt ans, cette roue existait encore dans l'église de Commensacq. Il était aussi d'usage dans les Landes de suspendre des clochettes aux bras de la croix que l'on porte dans les processions.

Je puis montrer deux clochettes qui proviennent de la roue de l'église de Mios. Ces clochettes portent le nom du fondeur Dubois à Bordeaux et leur numéro d'ordre est 12 pour la plus forte, 11 pour l'autre. La forme des lettres n'indique pas une époque antérieure au siècle dernier. Je les donne au Musée de Bordeaux.

Dans le savant ouvrage en cours de publication intitulé : *Glossaire archéologique du moyen-âge et de la renaissance,* par M. Victor Gay, on lit ce qui suit : « La clochette dans l'église se présente au » xve siècle et plus tard, en Flandre, sous l'aspect d'un petit caril- » lon manuel ou roue à sonnettes, dont la mise en branle précède » ou accompagne les prières de la liturgie, » et il ajoute en note : « que ces roues étaient encore en usage il y a quarante ans dans » plusieurs églises de Palerme ».

---

(1) Tableau du 14 août 1845, reproduit p. LV.

L'inscription de la cloche est intéressante à signaler, elle rappelle des noms qui ont laissé des souvenirs à Bordeaux.

FAITE EN L'AN 1789 ÉTANT CURÉ M[r]M[e] JEAN POZET †
PARRAIN M[r]M[e] OSTENDE GARNUNG DE LA LANDE (1)
CONSEILLER DU ROY GÉNÉRAL PROVINCIAL DES
MONNOYES DE FRANCE AU DÉPARTEMENT DE
GUIENNE † MARRAINE DAME ELIETE DE GAUFFRETEAU
ÉPOUSE DE M[r] GARNUNG DU BOISIN (2) MONNOYEUR
A BORDEAUX. MATHIEU LACOUDE 1[r] FABRICIEN
JEAN GARNUNG S[d] †
POULANGE FECIT

Les registres paroissiaux déposés à la mairie ne remontent qu'à 1714.

La fontaine Saint-Jean que j'ai signalée dernièrement dans le *Bulletin* de notre Société se trouve à 50 mètres de l'église au levant. Elle est située au milieu d'une prairie entourée de murs. Autrefois, il y avait dans une niche une statue de saint Jean-Baptiste, les offrandes des pèlerins sont déposées dans un tronc. Il y a toujours une grande affluence de monde le jour de la saint Jean.

L'année dernière, il a été trouvé dans le nouveau cimetière, à environ 30 mètres du portail de l'église, en creusant une fosse, deux fragments de mosaïque. Ils avaient été placés en forme de toit au-dessus de la tête d'un cadavre. Une petite maçonnerie avait été faite autour de la tête et des épaules pour soutenir ces morceaux de mosaïque. Le reste du corps n'était point protégé. Jusqu'à présent, on n'avait pas signalé de débris romains aux environs de l'église; on peut présumer qu'il y avait en ce lieu, comme à Salles, une riche habitation à l'époque où les Gaules étaient habitées par les Romains. Le fragment que je présente est le plus considérable de ceux que l'on a retirés.

---

(1) La famille Garnung de la Lande avait sa sépulture dans l'église de Mios près de la chaire. Ostende Garnung de la Lande était un ancien capitaine garde côte, lieutenant particulier des eaux et forêts de Guienne. Eliete de Gauffreteau était sa cousine.

M. Charles Garnung de la Lande, un des descendants de cette famille, habite la commune de Mios. Il possède de curieux papiers concernant la famille des Garnung de la Lande.

(2) On doit lire Garnung du Voisin.

Après avoir traversé, à Mios, la voie de la station du chemin de fer, à la distance d'environ un kilomètre, on trouve au milieu des pins la chapelle de Saint-Brice qui est depuis longtemps un lieu de dévotion pour les habitants des Landes. Il est fait mention de cette chapelle dans un procès-verbal de visite de l'année 1731 (1).

« Il y a une chapelle rurale de Saint-Brice située à un quart de » lieue de l'église paroissiale, nous l'avons trouvée en fort mauvais » état, le sanctuaire est bien voûté, l'autel a besoin d'une pierre » sacrée et d'être garni de nouveau. Le tableau représente saint » Brice dont on fait la fête le 13 novembre; la fenêtre du sanctuaire » doit être agrandie et garnie de barres de fer. Il faut fermer celle » qui est derrière le tableau de l'autel. Le fond de la chapelle n'est » point lambrissé, il faut fermer un trou qui est au fond et récrépir » les murs; le seuil de la porte doit être raccommodé, le clocher » a besoin d'être réparé, il faut redresser la croix qui est au-dessus » du toit. On estoit dans l'usage de dire la messe le 10 may le » jour de saint Barnabé et le 13 novembre jour de la fête de saint » Brice. La chapelle n'a pas d'autres revenus que les aumônes de » ceux qui la visitent. On porte de l'église de Mios ce qui est néces- » saire à la célébration de la messe. »

A plus d'un siècle de distance, cette relation est encore exacte au moins pour les réparations à faire. La chapelle est menacée de disparaître. On voudrait employer les matériaux pour la reconstruction de l'église de Mios. Il serait à désirer qu'à notre époque on se montrât plus soucieux de conserver pour l'avenir les anciens monuments avec les vieux souvenirs du passé.

Cet édifice est d'une construction très simple. On a employé pour les murs et les contreforts la pierre ferrugineuse du pays. A l'intérieur une seule nef lambrissée. Sa longueur totale est de 20 mètres sur 5m 50 de large. Sous l'épaisse couche de badigeon des murs, on trouve des joints de pierre tracés en blanc avec un petit ornement brun au milieu de chaque pierre; l'enduit de mortier paraît avoir été fait avec grand soin.

Le chœur est voûté en arrêtes; les moulures se poursuivent jusqu'au sol dans les quatre angles. Leurs profils accusent la transition du xve au xvie siècle. Sur la clef de voûte est sculpté l'écu de France aux trois fleurs de lis avec la couronne fleurdelisée non fermée.

---

(1) Ce titre est conservé aux *Archives diocésaines* à l'Archevêché de Bordeaux.

L'autel consiste en un massif de pierre ayant, sur le devant, un châssis destiné à recevoir l'*Antipendium* en usage au siècle dernier dans toutes les églises du diocèse de Bordeaux. Au-dessus de l'autel se trouve un tableau sur lequel est représenté, à gauche, saint Laurent portant le gril, instrument de son martyre, et saint Brice en costume d'évêque. Une femme, portant dans ses bras un enfant, est à ses pieds. Le saint évêque a l'air d'adresser la parole à l'enfant. Pour avoir l'explication de ce sujet, il faut s'en rapporter à la légende dorée de Jacques Vorragine; saint Brice, évêque de Tours, ancien disciple de saint Martin, avait été accusé par une femme d'être le père d'un enfant qu'elle venait de mettre au monde. Le peuple s'ameuta sur cette nouvelle, et vint, armé de pierres, pour lapider son évêque. Saint Brice, voyant qu'il avait beau nier le fait devant des gens irrités, fit apporter l'enfant qui n'avait qu'un mois, et lui ordonna de dire s'il était vrai qu'il fût son père. La réponse négative du nouveau-né ne les calma pas davantage. Tel est le trait auquel le peintre a fait allusion dans ce tableau. La légende ajoute que saint Brice prit alors des charbons ardents et les porta dans son vêtement jusqu'à la tombe de saint Martin, sans qu'une trace de brûlure apparût lorsqu'il eut secoué ce feu. C'est la raison pour laquelle on représente encore saint Brice portant des charbons ardents dans sa chasuble. Ce tableau n'a aucune valeur au point de vue artistique. Il ne porte pas de signature.

Dans un endroit un peu marécageux, à environ 100 mètres au midi de la chapelle, on trouve, au milieu d'une prairie, la fontaine dite de Saint-Brice ; elle est encore fréquentée par beaucoup de gens des environs qui viennent chercher de cette eau que l'on dit bonne pour faire passer la colique et les maux de dents. Depuis que le tronc n'existe plus, les pèlerins déposent leur offrande entre les pierres du mur qui entoure la source.

On vient à cette fontaine consulter ce que le peuple nomme les *Echos de saint Brice,* cette pratique est surtout employée par les filles qui convoitent le mariage. Elle consiste à prendre deux épingles réunies ensemble. La façon dont elles se séparent en tombant dans l'eau indique si la pensée que l'on a en ce moment doit se réaliser durant le cours de l'année. Presque toutes les femmes du pays disent qu'elles sont allées consulter dans leur jeunesse les *Echos de saint Brice,* c'est l'oracle du pays. Qui donc pourrait dire tous les joyeux sourires, tous les transports de bon-

heur dont cette bienheureuse fontaine fut le témoin? Le lieu, du reste, convient admirablement à ce poétique et gracieux pèlerinage. L'origine de cette fontaine est le sujet d'une tradition populaire. A une époque assez éloignée et qu'il est impossible de déterminer, un pâtre, en gardant son troupeau dans ce lieu désert et plus marécageux qu'il n'est aujourd'hui, avait remarqué qu'un de ses bœufs restait presque toujours contre un arbre qu'il léchait. D'abord il n'y fit pas grande attention; mais, comme cela se renouvelait souvent, il pensa qu'il devait y avoir quelque chose d'extraordinaire. Il avertit son maître qui habitait un château voisin. Ce seigneur, suivant la chronique, voulut faire fouiller en ce lieu. Au premier coup de pioche jaillit une source abondante, dont les eaux pures coulent toujours. A côté de cette source, suivant une autre version, on découvrit dans l'arbre une statue de saint Brice avec des débris d'autel ou de chapelle. On dit que la statue et le tronc de l'arbre se trouvaient autrefois dans la chapelle de saint Brice. Des anciens du pays m'ont dit avoir vu un reste de cet arbre près de l'autel. On en détachait des parcelles que l'on mâchait pour faire passer le mal de dents. (*Lu dans la séance du* 8 *juillet* 1887).

II

ÉGLISE SAINT-RÉMI (Dordogne)

Cette paroisse de 650 habitants, située à 8 kilomètres de la station de Montpont (ligne du chemin de fer de Coutras à Périgueux) et faisant partie du canton de Villefranche de Longchat, a une église de construction moderne, mais qui présente quelques détails archéologiques intéressants, à savoir :

1° Une *inscription* provenant de l'ancienne église qui se trouvait dans le cimetière éloigné d'environ 500 mètres; la pierre sur laquelle est gravée cette inscription a été placée en entrant; à droite, dans la muraille, on y lit :

P. DE. SAINCT. IAN. CVRE. FAICT. LAN : 1609

La forme du 6 n'étant pas ordinaire beaucoup de personnes se trompent en lisant l'an 1009 au lieu de 1609.

2° *Le rétable de l'autel* qui vient d'être restauré est en bois de noyer et avait ses sculptures entièrement dorées. Il doit remonter

à la fin du XVII[e] siècle. Il se compose d'un grand tabernacle orné de quatre têtes d'anges; le gradin sur lequel il repose présente, sur la face, des fleurs de lis sculptées que l'on avait cherché à faire disparaître. Au dessus du gradin, des deux côtés du tabernacle, se trouvent deux médaillons dont l'intérieur est garni par deux reliquaires qui devaient contenir autrefois des reliques. Par dessus ces médaillons, richement ornés, on voit deux sujets sculptés dans des cadres ovales entourés de palmes. Le premier sujet, à droite de l'autel, est l'Annonciation de la S[te] Vierge. Sur le second, on voit la figure de S[te] Jeanne de Valois, reine de France, (1) en costume de religieuse, ayant sur la tête la couronne royale dont les fleurs de lis ont été mutilées; un ange lui passe au doigt un anneau. Le fond du tableau de ce rétable représentait l'Assomption de la S[te] Vierge. Cette toile, en très mauvais état, n'avait aucune valeur; elle a été supprimée.

La composition de l'ensemble de ce contre-rétable, (le tombeau de l'autel n'en fait pas partie) ne sont pas sans valeur; les sculptures sont bien traitées, comme on savait le faire au siècle de Louis XIV. Ce rétable d'autel a été acheté à Bordeaux il y a environ vingt ans. Il y a lieu de croire qu'il provient de la chapelle de l'ancien couvent des religieuses Annonciades (2).

3° *Le fer à hosties* encore en usage mérite d'être signalé. C'est un des rares spécimens de cette partie du mobilier des églises. On peut en fixer la date à la fin du XIII[e] siècle. Il offre de l'analogie avec celui de Saint Quentin-de-Baron (3) dont j'ai fait la description. On y remarque également une marque qui doit être celle du graveur.

4° A environ 3 kilomètres du bourg, sur la route qui conduit à Villefranche de Longchapt, à un endroit nommé Giaud, se trouvait autrefois *une fontaine de dévotion* dite *de Saint Rémi*. Le peuple s'y

---

(1) Fille de Louis XI, épousa le duc d'Orléans, depuis Louis XII qui la répudia. Elle fonda à Bourges l'ordre des Annonciades.

(2) Fondé en 1503 par M[me] de Laussac. Elles avaient un costume gris avec un scapulaire rouge ce qui leur avait fait donner le nom des *Dames du corset rouge*. Elles portaient, au chœur, un long manteau blanc avec une médaille d'argent où était figurée l'Annonciation, attachée aux épaules par un large ruban bleu céleste. Ce couvent, situé rue Mingin, est aujourd'hui occupé par la Miséricorde. Bernadeau dit que dans ce couvent on fabriquait des noix confites et des petits bâtons de sucre tressés et aromatisés appelés *canelats* qui étaient du goût le plus agréable et dont la recette semble avoir disparu avec les Annonciades.

(3) T. XII, p. XXX.

rendait en foule de plusieurs lieues à la ronde. Le clergé y allait en procession le 15 août. Ce jour là, et à la fête de S[t] Rémy, le 1[er] octobre, on passait la nuit pour garder la fontaine à cause de l'affluence du monde; on a fait récemment des recherches pour retrouver cette source qui était située à peu de distance de la route, au milieu d'un bois près d'un ancien chemin. L'eau était cachée au milieu de broussailles. L'eau en est bonne et abondante.

III

LA NOUVELLE SALLE DES ARCHIVES MUNICIPALES A L'HÔTEL DE VILLE DE BORDEAUX

En signalant l'ouverture de cette nouvelle salle, mon intention n'est pas d'entrer dans tous les détails qui peuvent intéresser l'Archéologie et l'histoire locale. Je vais me borner aux particularités qui, à première vue, attirent l'attention du visiteur.

On sait que depuis longtemps la salle des Archives municipales située au rez-de-chaussée était devenue insuffisante pour contenir l'immense quantité de documents à conserver. Sur la demande de l'archiviste, M. Gaullieur, et sur le rapport de M. le D[r] Coyne, le Conseil Municipal a voté un crédit spécial de 5,700 fr. pour l'installation d'une nouvelle salle située au premier étage, très bien éclairée et qui ne mesure pas moins de 18 mètres de long sur 8 mètres 50 de large et 4 mètres 50 de haut.

Le savant et infatigable archiviste, M. Gaullieur, y a disposé dans de longues vitrines de 5 mètres l'une, les documents les plus précieux concernant l'histoire civile, politique, militaire et religieuse de la ville de Bordeaux, les manuscrits, les autographes, les plans, les vues des monuments et les portraits des hommes illustres du pays bordelais.

1° Manuscrits. Le *Livre des Statuts de Bordeaux*. Très beau manuscrit in-folio sur vélin, portant la date de 1540. On voit sur la première page une grande miniature dont les couleurs sont encore très vives, reproduisant les armes de la ville avec la couronne de comtesse et pour accessoires deux branches d'olivier. Sur la

seconde feuille une autre miniature plus petite représente, au milieu de jolies arabesques, la figure de la Justice portant le glaive et les balances.

L'Inventaire de l'hôtel du maréchal duc de Richelieu, rue Porte-Dijeaux (petit in-folio de 1766) reconstitué par M. Gaullieur, avec les débris sauvés de l'incendie. On y trouve l'indication de nombreuses tapisseries qui décoraient les appartements de ce palais.

Le *Registre capitulaire des Feuillans* établis à Bordeaux en 1591 dans la commanderie de Saint-Antoine. Ce manuscrit, en deux volumes in-folio, porte les traces de l'incendie de 1862 ; il a été restauré avec beaucoup de soin.

Le *Registre capitulaire des PP. Capucins de la province de Guienne*. Sur la première feuille on lit pour titre : *Memorabilia præcipua provinciæ Aquitaniæ sive Tolosæ Fratrum Minoris ordinis Sancti Francisci Capucinorum pie posteritati dicata*. On y trouve l'historique de la fondation du couvent de Bordeaux en 1601, la pose de la première pierre de la chapelle 14 janvier 1602, et la consécration par le cardinal de Sourdis en 1609. Ce manuscrit, petit in-4o, contient 348 pages d'une écriture très fine et bien lisible.

Registre de la Cour des Jurats de 1570 à 1575, dont les sous-titres sont : *Livre d'Ecrou, Livre des Retirés, Livre des Distributions, Livre des Amendes, Livre des Procureurs de la ville*. Très curieux manuscrit d'une lecture difficile.

Les Archives municipales possèdent une riche collection d'autographes des rois de France, des princes, etc.

Parmi ceux qui sont exposés, on remarque les signatures de Louis XI, Louis XII, Charles IX, Henri III, Henri IV, Louis XIII, des maréchaux de Monluc, d'Ornano, de Thémines, de Roquelaure, de Richelieu, de Broglie, des ducs de Chevreuse et de Choiseul, de Gabriel de Lurbe, l'auteur de la *Chronique bordelaise*, de Darnal, continuateur de la Chronique, de l'abbé Venuti ; la signature et plusieurs manuscrits de l'abbé Baurein, le modeste et savant historiographe qui a passé sa vie à compulser les Archives bordelaises ; de Brémontier, de Luckner, général prussien en 1760, passé plus tard au service de France, etc., etc.

La collection de portraits anciens est peu nombreuse. Un beau portrait gravé du duc d'Epernon ; Mgr Audibert de Lussan, archevêque de Bordeaux, gravé par Tardieu ; Michel Montaigne gravé par Voyer jeune ; Montesquieu par Voyer l'aîné ; Matignon gravé

par Sergent; Jean-Baptiste Silva, médecin, né à Bordeaux en 1682, gravé par Piquet. Le cardinal de Cheverus, Vergniaud, Joseph Saige, Brascassat avec deux dessins signés de sa main, etc.

Plans et vues. — La plus belle pièce que possèdent les Archives est la vue cavalière de Bordeaux divisée en trois feuilles achetées par M. Gaullieur; la plus longue mesure 4 m. 30 cent. sur 40 centimètres de haut. Elle représente la ville vue de l'autre côté de l'eau; la seconde, les Chartrons et la troisième, Paludate. Ces vues ont été faites au lavis en 1741 par ordre de M. de Pressigny directeur des fermes du roi. On se fait une idée de ce qu'était Bordeaux à cette époque avec ses monuments et ses plantations d'arbres.

Les autres dessins sont modernes. Beaucoup figurent des monuments qui n'existent plus. Deux vues de l'ancien Hôpital Saint André, l'ancienne Bourse, la maison de la rue des Bahutiers, les peintures à fresque de la Tour de Veyrines, etc.

Ceux qui ont vu les Archives municipales après l'incendie de 1862 et même il y a vingt ans, ne peuvent s'empêcher d'admirer la patience avec laquelle elles ont été reconstituées et classées méthodiquement. Espérons que par des dons généreux elles continueront à s'enrichir de nouveaux trésors artistiques ou paléographiques précieux pour notre histoire locale.

Notes sur les sépultures en briques à rebord de Saint-Loubès

Par M. l'abbé S. LÉGLISE

Dans les renseignements fournis par l'abbé Dupré curé de Saint-Romain de Boursas, sur le questionnaire de Baurein on lit au sujet des démolitions de l'ancienne église Saint-Symphorien, à Asques, bâtie, d'après la tradition, par saint Romain : «..... On rencontre » souvent dans le voisinage de ces démolitions des carreaux ou » tuiles qui ont de dix lignes d'épaisseur sur sept pouces de large, » et dix ou onze de long, et qui sont terminés à l'un des bouts par » un rebord ou arrète de trois, quatre et cinq lignes de profon-

» deur ; on ne peut comprendre à quels usages ils étaient em-
» ployés... » (1)

Les briques dont le curé Dupré donne la description étaient évidemment identiques à celles de Saint-Loubès, objet de la présente communication, et avaient dû servir au même usage, c'est-à-dire à former des tombeaux.

Il y a une dizaine d'années (1877), Madame Le Rouzic (dont la fille est mariée à notre éminent professeur de chimie, M. Gayon), fit opérer des nivellements sur la propriété qu'elle possède à Saint-Loubès, propriété provenant du morcellement de l'ancien domaine de Saint-Agnan, sis au midi du bourg, (aujourd'hui à M. Eymond) et confrontant du midi à l'ancien chemin royal de Lormont à Saint-Pardon, qui conduit du village de Charlot à celui de Suisse. Ces travaux firent découvrir sur la partie de l'enclos longeant le chemin, à droite du portail en entrant, des tombes en briques à rebord. Des fragments rejetés sur le chemin éveillèrent mon attention. J'appris que l'on avait conservé quelques-unes de ces larges briques, j'obtins facilement de les examiner et même d'en porter un spécimen au musée que le Grand Séminaire possède à sa maison de campagne.

Je sus bientôt qu'au Truch de Reignac on avait trouvé de ces sortes de tombes en quantité.

Dans sa *Monographie de la commune de Saint-Loubès* (p. 9-15) ouvrage excellent auquel il faudra toujours revenir lorsqu'on s'occupera de cette paroisse, M. de Comet a noté avec soin les découvertes de débris de ruines gallo-romaines faites sur le plateau du Truch ; il mentionne les briques dont nous nous occupons ici, mais n'indique pas quelle forme était donnée à ces tombeaux.

M. Gassie, pratiquant des fouilles dans la partie de sa propriété qui longe du nord le chemin du Truch à Terrefort, c'est-à-dire, au centre du village actuel, en a découvert plusieurs, et m'en a donné la description la plus précise. Sur un lit formé par quatre ou cinq briques posées de plat et emboîtées, le corps était étendu, puis on le recouvrait en établissant au-dessus une sorte de toit par le moyen de briques engagées dans le rebord des premières et s'arcboutant au sommet. Enfin le faîte était établi avec de longues tuiles creuses de même épaisseur que les briques. J'obtins en 1877

(1) Société Archéologique de Bordeaux, t. IX, p. 184.

une de ces tuiles creuses, que je déposai au musée du Grand-Séminaire. Je n'ai pu en trouver d'autres depuis.

Lorsqu'on ouvrait ces tombes, on n'y trouvait plus d'ossements, et à première vue elles paraissaient vides. Mais en examinant de plus près, on remarquait sur les briques du fond une empreinte blanchâtre suivant les principales lignes de la charpente osseuse, seul vestige des corps qui y furent déposés. Cette absolue consomption des corps enfermés dans ces tombes établit assez leur grande antiquité. Peut-être pensera-t-on que la nature du terrain aura influé sur ce phénomène. Ce terrain est une épaisse couche de menu gravier sableux, parfaitement perméable, et c'est précisément en extrayant de ce gravier que les tombes furent découvertes.

Je ne crois pas que dans ces tombes en briques on n'ait jamais trouvé, au Truch, d'objets en métal ou autres pouvant fournir une indication quelconque. Mais si l'on n'a rien trouvé dans les tombes, les fouilles faites à côté et dans la même couche de terrain ont été des plus riches. A gauche du chemin, en venant du château de Reignac, dans le champ de M. Duprat, en face de la place, c'est-à-dire à peu près dans le même lieu où M. Gassie a trouvé les tombes dont j'ai parlé, on trouva au milieu du gravier, à une certaine profondeur, divers objets destinés à des usages domestiques tels que vases de terre, assiettes, lames de couteaux, etc.

A l'angle N-O formé par l'intersection du chemin qui conduit à Terrefort et celui de *Vieille-Souche*, qui mène du bourg de Saint-Loubès à Montussan, M. Duprat trouva un beau carrelage en larges carreaux et aussi des monnaies anciennes, dont un certain nombre furent recueillies par M. Goureau père. M. de Comet les signale p. 12.

Ce plateau du Truch est assurément un des points de notre Gironde les plus riches en antiquités romaines, et la Société Archéologique ne saurait trop être attentive aux fouilles qui pourraient y être pratiquées.

La dimension des briques tombales varie entre 42 et 46 centimètres de longueur sur 35 à 37 de largeur ; rebord 0^m 05 ; entaille 0^m 06 ; épaisseur 0^m 02.

M. Gassie se fait un plaisir de donner au musée de la Société les présents spécimens.

On pourrait se demander s'il y eut une époque où, dans l'Empire d'Occident, ce fut un usage à peu près universel d'ensevelir

dans des tombes en briques, et si ces briques étaient cuites spécialement pour cet usage.

Il est certain que ces briques à rebord se retrouvent en beaucoup d'endroits. J'en ai vu des fragments aux environs de Monségur du côté de l'ancienne paroisse de Neugeon.

Dans mon recent voyage à Rome, visitant la catacombe de Sainte-Agnès, au-delà de la porte Pie, j'observais que les loges mortuaires, pratiquées horizontalement dans les parois des couloirs, étaient fermées au moyen de larges briques à rebord, de dimensions à peu près analogues à celles que nous avons ici.

Bien plus, tandis que sur les briques de Saint-Loubès on ne voit aucune sorte de marque, celles de la catacombe de Sainte-Agnès portent une empreinte circulaire d'environ 0m 05 de diamètre formée par une inscription qui devait être une marque de fabrique. Malheureusement, la rapidité de la marche de mes compagnons et de notre guide, ne me permit pas de m'arrêter à relever cette inscription.

Quant à la question de savoir si ces larges briques étaient cuites spécialement pour servir à des tombes, j'inclinerais volontiers pour l'affirmative. Leurs larges dimensions auraient-elles permis de les adapter à d'autres usages ? Notons pourtant que dans les matériaux employés à la construction du Palais-Gallien sont des briques de dimensions aussi considérables. Il dut donc y voira dans les *tuileries*, des métiers à briques tombales. Toutefois j'ai trouvé le dôme de Florence couvert en briques à rebord de même forme que nos briques tombales, sinon de même mesure.

Lu en séance du 9 décembre.

Programme officiel du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, en 1888.

Nous croyons utile d'insérer à la suite des comptes-rendus du 2e semestre 1887, le programme distribué par M. le Ministre de l'Instruction publique, sous la date du 12 août 1887, pour le Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne en 1888, avec la lettre d'envoi qui offre un intérêt particulier pour les archéologues (1).

Paris, le 12 Août 1887

A M. le Président de la Société Archéologique.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous envoyer le programme des questions soumises à MM. les Délégués des Sociétés savantes en vue du Congrès de 1888. Ce programme, dont les éléments ont été fournis par les Sociétés savantes elles-mêmes a été dressé comme les précédents par le Comité des travaux historiques et scientifiques. Il aurait dû vous être transmis quelques jours après la clôture du Congrès de 1887; mais des circonstances diverses m'ont contraint à retarder une communication qui vous parviendra cependant beaucoup plus tôt que les dernières années. Il résultera, je l'espère, du temps mis à la disposition des Sociétés savantes pour traiter les questions indiquées, un plus grand nombre de travaux et des mémoires plus mûrement étudiés.

Désormais, si vous voulez bien vous y prêter en me faisant parvenir, trois mois avant l'ouverture de vos séances, les questions que vous penserez utile d'insérer au programme du Congrès suivant, MM. les Délégués auront pour s'y préparer une année tout entière.

(1) Le Congrès aura lieu à l'époque de la Pentecôte, du 22 au 26 mai, dans la salle dite de l'hémicycle, à l'Ecole nationale des Beaux-Arts, 14, rue Bonaparte.

J'insiste donc auprès de vous, Monsieur le Président, afin que vos décisions au sujet des questions du programme de 1889 me soient communiquées le plus tôt possible dans les limites extrêmes que je viens de vous indiquer. Je souhaite vivement que vous partagiez mon sentiment à cet égard, et que vous donniez à mes intentions, auprès de vos collaborateurs et des savants indépendants qu'elles peuvent intéresser, toute la publicité désirable.

J'appelle également votre attention sur une innovation que vous remarquerez dans le programme des questions spéciales à l'archéologie.

L'objet que le Comité s'est proposé jusqu'à présent, en dressant un programme général, était, vous ne l'ignorez pas, de fournir chaque année un certain nombre de thèmes de discussions que les personnes compétentes pourraient étudier d'avance, et sur lesquels elles viendraient, dans les réunions de la Sorbonne, exposer leurs idées, communiquer les résultats de leurs recherches et provoquer les observations de leurs confrères de Paris et des départements.

La section d'archéologie a pensé qu'il était nécessaire, en ce qui la concernait, d'expliquer l'esprit dans lequel le programme est rédigé et le genre de réponses qu'il doit susciter. Je n'ai vu aucun inconvénient à cette manière de procéder et je me fais très volontiers l'interprète des idées de la section. Il importe en premier lieu, Monsieur le Président, de remarquer que ce questionnaire ne saurait, en aucune façon, entraver l'initiative individuelle des savants qui assistent au Congrès et qui pourront toujours présenter d'autres communications. Le programme a pour but essentiel de signaler aux membres des Sociétés savantes un certain nombre de questions sur lesquelles il reste encore bien des observations à faire, des obscurités à dissiper, des documents nouveaux à rechercher.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

Signé : SPULLER.

Pour copie conforme :

Le Directeur du Secrétariat de la Comptabilité,

Signé : CHARMES.

PROGRAMME

DU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES A LA SORBONNE EN 1888.

Section d'histoire et de Philologie.

1° Mode d'élection et étendue des pouvoirs des députés aux États provinciaux.

2° Transformations successives et disparition du servage dans les différentes provinces.

3° Origine et organisation des anciennes corporations d'arts et métiers.

4° Origine, importance et durée des anciennes foires.

5° Anciens livres de raison et de comptes et journaux de famille.

6° Liturgies locales antérieures au XVII° siècle.

7° Étude des anciens calendriers.

8° Origine et réglements des confréries et établissements charitables antérieurs au XVII° siècle.

9° Indiquer les modifications que les recherches les plus récentes permettent d'introduire dans le tableau des constitutions communales tracé par M. Augustin Thierry.

10° L'histoire des mines en France avant le XVII° siècle.

11° Objet, division et plan d'une bibliographie départementale.

12° Du rôle des milices et des gardes bourgeoises avant la Révolution.

13° De la piraterie entre les populations chrétiennes.

14° Étudier l'origine, la composition territoriale et les démembrements successifs des fiefs épiscopaux au moyen âge.

15° Rechercher à quelle époque, selon les lieux, les idiomes vulgaires se sont substitués au latin dans la rédaction des documents administratifs. Distinguer entre l'emploi de l'idiome local et celui du français.

16° Étudier les cadastres ou compoids antérieurs au XVI° siècle, leur composition et leur utilité pour la répartition de l'impôt.

17° Jeux et divertissements publics ayant un caractère de périodicité régulière et se rattachant à des coutumes anciennes, religieuses ou profanes, tels que la fête des fous ou des innocents, la fête de l'abbé de la Jeunesse, le jeu de Soule, le jeu de la Tarasque, les feux de la Saint-Jean, la fête de Gayant, etc.

18° Établissements ayant pour objet le traitement des maladies contagieuses, et mesures d'ordre public prises pour prévenir leur propagation.

19° Étudier quels ont été les noms de baptême usités, suivant les époques, dans une localité ou dans une région; en donner autant que possible la forme exacte et rechercher qu'elle peut avoir été la cause de leur vogue plus ou moins longue.

20° Étude sur le culte des saints, la fréquentation des pèlerinages et l'observation de diverses pratiques religieuses au point de vue de la guérison de certaines maladies.

21° Faire connaître les travaux imprimés ou manuscrits qui ont été faits sur l'histoire des diocèses de la France, antérieurement à la seconde édition de la *Gallia christiana* et qui ont pu servir à la rédaction de cet ouvrage.

SECTION D'ARCHÉOLOGIE

1° Signaler les inventaires des collections particulières d'objets antiques, statues, bas-reliefs, monnaies ayant existé dans les provinces.

Nos musées, tant ceux de Paris que ceux de la province, sont remplis d'objets dont la provenance est inconnue ou tout au moins incertaine ; or, tout le monde sait de quelle importance il peut être de connaître l'origine des objets que l'on veut étudier; tous les archéologues se rappellent les étranges bévues dans lesquelles des erreurs de provenance ont fait tomber certains savants. Les anciens inventaires sont d'une grande utilité pour dissiper ces erreurs, ils nous apprennent en quelles mains certains monuments ont passé avant d'être recueillis dans les collections où ils sont aujourd'hui, ils nous permettent parfois, en remontant de proche en proche, de retrouver l'origine exacte de ces monuments, ou tout au moins ils servent à détruire ces légendes qui dans bien des musées entourent les monuments et qui sont la source des attributions les plus fantaisistes. On ne saurait donc trop engager les membres des Sociétés savantes à rechercher dans les archives de leur région, en particulier dans celles des notaires, les inventaires de ces nombreux cabinets d'amateurs formés depuis le XVI[e] siècle, et dont on peut retrouver des épaves dans nos musées provinciaux. On ne

demande pas, bien entendu, d'apporter au Congrès le texte même de ces inventaires, mais de signaler les documents de ce genre qui peuvent offrir quelque intérêt, en en dégageant les renseignements qui paraîtraient utiles à recueillir.

2° Indiquer, pour chaque région de la Gaule, les sarcophages ou fragments de sarcophages païens non encore signalés. En étudier les sujets, rechercher les données historiques et les légendes qui s'y rattachent.

Il ne s'agit point de faire un travail d'ensemble sur les sarcophages antiques conservés en Gaule, ce qui offrirait à coup sûr un grand intérêt. Mais ce serait une entreprise difficile et de longue haleine. Le Comité invite simplement ses correspondants à rechercher les monuments encore inconnus qui pourraient plus tard prendre place dans un *corpus* analogue à celui que M. Le Blant a consacré aux sarcophages chrétiens. Il souhaite surtout qu'on recherche la provenance des monuments ou fragments de monuments de ce genre qui se sont conservés dans divers musées ou églises de province et qu'on étudie les légendes qui fort souvent se sont attachées à ces monuments et dont il est si difficile aux savants étrangers à la région de retracer les détails et de découvrir l'origine.

3° Étudier les caractères qui distinguent les diverses écoles d'architecture religieuse à l'époque romane en s'attachant à mettre en relief les éléments constitutifs des monuments (plans, voûtes, etc.)

Cette question, pour la traiter dans son ensemble, suppose une connaissance générale des monuments de la France qui ne peut s'acquérir que par de longues études et de nombreux voyages. Aussi n'est-ce point ainsi que le Comité la comprend. Ce qu'il désire, c'est provoquer des monographies embrassant une circonscription donnée, par exemple, un département, un diocèse, un arrondissement, et dans lesquelles on passerait en revue les principaux monuments compris dans cette circonscription, non pas en donnant une description détaillée de chacun d'eux, mais en cherchant à dégager les éléments caractéristiques qui les distinguent et qui leur donnent entre eux un air de famille. Ainsi, on s'attacherait à reconnaître quel est le plan le plus fréquemment adopté dans la région; de quelle façon la nef est habituellement couverte (charpente apparente, voûte en berceau plein cintre ou brisé, croisées d'ogives, coupoles); comment les bas côtés sont construits, s'ils sont ou non surmontés de tribunes, s'il y a des fenêtres éclairant directement

la nef ou si le jour n'entre dans l'église que par les fenêtres des bas côtés ; quelle est la forme et la position des clochers; quelle est la nature des matériaux employés ; enfin s'il y a un style d'ornementation particulier, si certains détails d'ornement sont employés d'une façon caractéristique et constante, etc.

4° Rechercher dans chaque département ou arrondissement les monuments de l'architecture militaire en France aux diverses époques du moyen âge. Signaler les documents historiques qui peuvent en déterminer la date.

La France est encore couverte de ruines féodales dont l'importance étonne les voyageurs en même temps que leur pittoresque les séduit. Or, bien souvent de ces ruines on ne sait presque rien. C'est aux savants qui habitent nos provinces à décrire ces ruines, à restituer le plan de ces anciens châteaux, à découvrir les documents historiques qui permettent d'en connaître la date et d'en reconstituer l'histoire. Les monographies de ce genre, surtout si elles sont accompagnées des dessins si nécessaires pour leur intelligence, seront toujours accueillies avec faveur à la Sorbonne.

5° Signaler les constructions rurales élevées par les abbayes ou les particuliers, telles que granges, moulins, étables, colombiers. En donner autant que possible les coupes et plans.

Cet article du programme ne réclame aucune explication. Le Comité croit seulement devoir insister sur la nécessité de joindre aux communications de cet ordre des dessins en plan et en élévation.

6° Indiquer les tissus anciens, les tapisseries et les broderies qui existent dans les trésors des églises, dans les anciens hôpitaux et dans les musées.

On peut répondre de deux façons à cette question : soit en faisant un catalogue raisonné de tous les tissus anciens existant dans une ville ou dans une région déterminée; soit en donnant la description critique de tapisseries ou tissus inédits. Dans ce dernier cas, on ne saurait trop insister pour que les communications soient accompagnées de dessins ou de photographies.

7° Signaler dans chaque région de la France les centres de fabrication de l'orfèvrerie pendant le moyen âge. Indiquer les caractères qui permettent de distinguer leurs produits.

Il existe encore dans un grand nombre d'églises, principalement dans nos petites églises du Centre et du Midi, des reliquaires, des croix et autres objets d'orfèvrerie qui n'ont pas encore été étudiés

convenablement, qui bien souvent même n'ont jamais été signalés à l'attention des archéologues. C'est aux savants de province qu'il appartient de rechercher l'histoire de ces objets, de savoir où ils ont été fabriqués, et, en les rapprochant les uns des autres, de reconnaître les caractères propres aux différents centres de production artistique au moyen âge.

8° Indiquer des pavages ou des carreaux à inscriptions inédits.

Voici longtemps qu'aucune communication de ce genre n'a été faite à la Sorbonne. Il ne manque point cependant dans nos collections provinciales de spécimens inédits de ces curieux et élégants carrelages qui garnissaient jadis le sol de nos chapelles et l'intérieur de nos châteaux. En les signalant à l'attention des archéologues, on devra s'efforcer toujours de rechercher les centres de fabrication d'où ces carrelages proviennent.

SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES

. . . .

SECTION DES SCIENCES

. . . .

15° Étudier au point de vue de l'anthropologie les différentes populations qui, depuis les temps les plus reculés, ont occupé, en totalité ou en partie, une région déterminée de la France.

SECTION DE GÉOGRAPHIE HISTORIQUE ET DESCRIPTIVE

1° Anciennes démarcations des diocèses et des cités de la Gaule conservées jusqu'aux temps modernes.

2° Exposer les découvertes archéologiques qui ont servi à déterminer le site des villes de l'antiquité ou du moyen âge, soit en Europe, soit en Asie, soit dans le nord de l'Afrique, soit en Amérique.

3° Signaler les documents géographiques curieux (textes et cartes manuscrits) qui peuvent exister dans les bibliothèques publiques

et les archives des départements et des communes. — Inventorier les cartes locales manuscrites et imprimées.

4° Biographie des anciens voyageurs et géographes français.

5° De l'habitat en France, c'est-à-dire du mode de répartition dans chaque contrée des habitations formant les bourgs, les villages et les hameaux. — Dispositions particulières des locaux d'habitation, des fermes, des granges, etc. Origine et raison d'être de ces dispositions. — Altitude maximum des centres habités.

6° Tracer sur une carte les limites des différents pays (Brie, Beauce, Morvan, Sologne, etc.), d'après les coutumes, le langage et l'opinion traditionnelle des habitants. — Indiquer les causes de ces divisions (nature du sol, ligne de partage des eaux, etc.).

7° Compléter la nomenclature des noms de lieux, en relevant les noms donnés par les habitants d'une contrée aux divers accidents du sol (montagnes, cols, vallées, etc.) et qui ne figurent pas sur nos cartes.

8° Chercher le sens et l'origine de certaines appellations communes à des accidents du sol de même nature (cours d'eau, pics, sommets, cols, etc.)

9° Étudier les modifications anciennes et actuelles du littoral de la France.

10° Chercher les preuves du mouvement du sol, à l'intérieur du continent, depuis l'époque historique ; traditions locales ou observations directes.

11° Signaler les changements survenus dans la topographie d'une contrée depuis une époque relativement récente ou ne remontant pas au-delà de la période historique, tels que : déplacement des cours d'eau, brusques ou lents; apports ou creusement dus aux cours d'eau; modifications des versants, recul des crêtes, abaissement des sommets sous l'influence des agents atmosphériques; changements dans le régime des sources, etc.

12° Forêts, marais, cultures et faunes disparus.



Projet de plan pour l'état descriptif d'une généralité d'une région de la France en 1789.

C'est au Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts que revient l'initiative de la proposition du plan dont nous venons de reproduire le titre et qui a été adressé à toutes les sociétés archéologiques, avec invitation d'en entreprendre la réalisation.

Nos associés trouveront dans ce document des sujets de travaux d'autant plus intéressants que nous approchons du centenaire du grand acte dont les conditions générales ou particulières, et les conséquences, sont encore controversées.

Nous l'imprimons *in extenso* dans nos Bulletins, avec la lettre ministérielle elle-même, dans la conviction que les recherches faites en province ont une valeur toute spéciale, en raison de la conservation plus assurée, loin du grand centre de notre unité nationale, des usages, coutumes, règlements et traditions du passé, malgré le grand mouvement d'unification qui nous paraît devoir être attribué, de notre temps, beaucoup plus aux facilités extrêmes de circulation ou de transport qu'à l'action gouvernementale elle-même. E.B.

I

Lettre ministérielle

Paris, 14 février 1887.

Monsieur le Président,

Dans la séance de clôture du dernier congrès des Sociétés savantes, mon prédécesseur avait signalé à votre attention l'intérêt que présenterait l'étude de la France de 1789. Le moment semble en effet venu, après un siècle écoulé, de rechercher et de réunir les matériaux qui permettront d'écrire l'histoire impartiale de la Révolution, de rétablir la vérité, en la puisant à ses sources naturelles, dans les écrits et dans les actes.

L'extension donnée au Comité des travaux historiques et scientifiques par la création d'une section des sciences économiques et sociales l'a singulièrement modifié; il ne s'occupe plus exclusivement des temps antérieurs au XVIII[e] siècle, et n'est plus tenu à distance de l'époque moderne, objet à juste titre des curiosités et des préoccupations du plus grand nombre. Les *Mémoires des Intendants,* dont le Ministère a confié la publication à M. de Boislisle, marquaient déjà de nouvelles tendances: elles s'accentuent davantage encore par des travaux actuellement en préparation, je veux dire la recherche des pièces relatives à l'histoire de l'instruction publique de 1789 à 1808.

A côté de ces importantes publications, j'ai pensé qu'il serait intéressant de posséder, dans un recueil méthodiquement composé, une description exacte de l'état administratif et économique de la France à cette époque de transformation d'où est sortie la société moderne. Les documents abondent sur tous les points de notre territoire; vous saurez les découvrir, les choisir et les présenter clairement: j'ai confiance en vos habitudes dès longtemps connues de laborieuses et savantes recherches.

Si j'ai pris soin toutefois de demander au Comité des travaux historiques de dresser le plan d'étude d'une généralité ou d'une région, tel que vous le trouverez ci-inclus, ce n'est pas assurément avec l'intention d'imposer ce plan à tous les érudits dont je tiens avant tout à respecter l'initiative et les vues personnelles; mais il me semble désirable que des mémoires destinés à être réunis aient, dans leurs grandes lignes, une uniformité qui en facilite la lecture et la comparaison. Cette uniformité, je le sais, ne saurait être absolue, alors que, sous l'ancien régime, l'administration était partout si différente; d'ailleurs les auteurs qui voudront bien me prêter leur concours n'auront pas toujours à étudier des circonscriptions de même nature: les uns s'attacheront à des généralités, d'autres à des gouvernements, des élections ou des villes. J'ajoute que les matériaux nécessaires pour suivre pas à pas le plan du Comité feront souvent défaut dans les archives; qu'en dehors de ce plan, simple indication forcément incomplète, bien des questions intéressantes subsistent; qu'il ne faudrait pas en négliger les traces, ni décourager les tendances des chercheurs attirés plutôt vers l'étude de questions particulières comme celles des *enfants trouvés,* des *douanes,* etc.

Il serait téméraire de supposer qu'il existe, sur toute la surface

de la France, un nombre assez considérable de savants prêts, dès aujourd'hui, à commencer l'œuvre que je vous propose pour chacune des généralités ou fraction de généralités du royaume. Si l'on devait, avant de rien publier, attendre le jour éloigné où l'on aurait réuni les éléments d'une aussi vaste enquête, l'entreprise risquerait de n'être jamais achevée. Au reste, il n'est pas nécessaire que toutes les généralités soient décrites. Malgré la diversité de l'ancienne administration, les mêmes institutions apparaissent sur bien des points de notre territoire ; les mêmes faits s'y reproduisent et la description d'un certain nombre de régions caractéristiques suffirait à donner une notion exacte de la France.

Il ne s'agit pas ici, vous l'avez compris, de faire œuvre d'historien ; les descriptions, telles que je les conçois, doivent être au contraire aussi condensées que possible, ne contenir que les faits essentiels ou des analyses toujours appuyées sur un document authentique.

J'ai le ferme espoir, Monsieur le Président, que de semblables recherches intéresseront quelques-uns des membres de votre Société, et je souhaite que des travaux individuels conçus dans cet esprit, et approuvés par le Comité, constituent des types qui servent d'exemples à d'autres auteurs, et deviennent le point de départ d'une série nouvelle particulièrement recherchée de notre belle collection des Documents inédits de l'histoire de France.

Agréez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,

Signé : BERTHELOT.

Pour copie conforme :
Le Directeur du Secrétariat et de la Comptabilité.

CHARMES.

II

Plan

ÉTAT DES PERSONNES

Clergé. — Archevêchés, évêchés, chapitres diocésains, synodes, officialités, séminaires. Divisions du diocèse en archidiaconés, archiprêtrés, doyennés, paroisses (curés, vicaires). Nomination aux cures. Patronage. Collégiales et chapelles. Clergé régulier. Abbayes, prieurés. Régime administratif de ces établissements. Couvents. Etablissements des ordres militaires et hospitaliers.

Faire connaître pour chaque titre ou établissement ecclésiastique l'état des droits et des biens, l'évaluation approximative des revenus (cens, dîmes, etc.), des devoirs et des charges. Oblations. Assemblées du clergé, don gratuit, décimes.

Protestants. Juifs. Actes de l'état civil.

Noblesse. — État de la noblesse par bailliages en 1789. Hiérarchie féodale. Propriétés seigneuriales. Droits de chasse. Transmission des biens nobles. Revenus divers de la noblesse. Valeur vénale et revenus des terres possédées par des personnes nobles.

Tiers-État. Communautés d'habitants. Propriétés du Tiers-État. Villes. Privilèges des bourgeois. Compagnies de l'arc, etc.

Population. — Population urbaine et population rurale. Feux. Rapport de la population des paroisses en 1789 et aujourd'hui. Nombre des enfants par ménage. Mortalité.

ÉTAT DES TERRES

Domaine royal. Apanages. Fiefs. Droit de franc-fief. Communaux. Pâturages et vaine pâture. Forêts. Droit de triage. Propriété roturière. Propriété urbaine et rurale.

Formes diverses de tenure et d'amodiation de la terre. Baux perpétuels. Bail à cens seigneurial, emphytéose, bail sur une ou plusieurs vies. Bail à rente foncière, à champart, à complant, etc.

Droits seigneuriaux. Banalité. Garenne et colombiers. Mainmorte. Redevances foncières en nature et en argent. Droits casuels. Lods et ventes, rachats, reliefs, plaids, etc.

ADMINISTRATION.

Administration générale. — Limites et étendue des circonscriptions administratives. Généralités, élections, subdélégations. Attributions des intendants et des subdélégués, Institutions municipales. Villes, communes, paroisses. Maires et échevins. Corps de ville. États provinciaux, Assemblées provinciales.

Finances. — Bureaux des finances. Élections. Greniers à sel. Maîtrises des eaux et forêts. Taille et crues. Capitation. Vingtièmes. Abonnements. Gabelles. Modes de perception de l'impôt du sel. Assiette, répartition et recouvrement des impôts en général. Péages et travers. Aides. Traites foraines. Impositions diverses : tabacs, marque d'or et d'argent, etc. Octrois des villes.

Indiquer, autant que possible, l'état des impôts par paroisses.

Hôtels des monnaies.

Justice. — Parlements. Présidiaux. Bailliages et sénéchaussées. Prévôtés. Juridictions seigneuriales et municipales. Juridictions diverses. Justice civile et criminelle. Coutumes et droit écrit. Peines et prisons.

État militaire. — Gouvernements. Gouverneurs. Fonctions et privilèges des lieutenants généraux et lieutenants du roi. Garnisons. Troupes de l'armée de terre. Enrôlements. Écoles militaires. Arsenaux. Châteaux-forts. Villes fortifiées. Poudres et salpêtres. Logement des gens de guerre. Maréchaussée. Milices. Gardes bourgeoises et tribunaux militaires. Invalides.

Marine. — Inscription maritime. Ports militaires. Armée de mer. Amirautés. Écoles de la marine. Invalides de la marine. Institutions spéciales.

Instruction et beaux-arts. — Universités. Collèges et autres écoles. Petites écoles. Congrégations enseignantes, couvents, etc. Revenus des établissements d'instruction. Nombre des élèves. Écoles spéciales, Académies. Sociétés savantes. Bibliothèques. Théâtres. Expositions. Conservatoire. Presse et librairie.

AGRICULTURE, INDUSTRIE ET COMMERCE

Agriculture. — Principales cultures. Rendement des récoltes. Foires et marchés. Commerce de denrées agricoles. Importation et exportation de ces denrées à l'intérieur du royaume.

Industrie. — Mines et carrières. Administration des mines.

Industries exercées à la campagne concurremment avec la culture. Industries principales des villes. Corps de métiers, Règlements de fabrique, inspecteurs. Manufactures royales et privilèges accordés à l'industrie.

Transports et commerce. — Postes. Messageries. Transports par terre et par eau. Compagnies de commerce. Banques et comptoirs. Commerce intérieur et extérieur. Douanes. Juges-consuls.

Travaux publics. — Ponts et chaussées. Corvées royales. Péages. Canaux. Police des cours d'eau. Chemins entretenus par les seigneurs.

Assistance publique. — Hôpitaux et hospices. Établissements et institutions de charité. Mendicité.

Notes Bibliographiques

En attendant la rédaction, entreprise, d'un Répertoire archéologique local, nous continuons à signaler les publications spéciales des Membres de la Société, comme nous l'avons fait, déjà pour MM. Delfortrie et Raymond Corbin, t. X, p. xviii et t. XI, p. xxxi.

I

Travaux de M. Jullian, *maître de conférences, chargé de cours à la Faculté des Lettres de Bordeaux.*

LIVRES ET MÉMOIRES

Les Transformations politiques de l'Italie sous les Empereurs romains, 1884 ; in-8.

De Protectoribus et domesticis Augustorum, 1884 ; in-8.

Etudes d'épigraphie bordelaise, 1884 ; in-8.

Fréjus Romain, 1885 ; in-8.

Notes d'épigraphie, 1, 1886 ; in-8.

Inscriptions de la Vallée de l'Huveaune, 1886 ; in-8.

Inscriptions romaines de Bordeaux, tome 1er, 1887 ; in-4 de xii-616 p. (inscriptions païennes).

LIVRES EN PRÉPARATION

Inscriptions romaines de Bordeaux, tome II (inscriptions chrétiennes, etc. : en cours d'impression).

Traité élémentaire d'épigraphie latine (en préparation).

Inscriptions latines et grecques de Marseille (en préparation).

CONFÉRENCES ET LEÇONS

Le monde romain (leçon d'ouverture du cours d'antiquités, professé à la Faculté des Lettres de Bordeaux, 1883-1884).

Causes de la guerre qui suivit la mort de Néron (id., 1884-1885).

Histoire d'une inscription (conférence faite à la *Société Archéologique de Bordeaux,* 1886, t. XI, p. 1).

Les traditions littéraires du Sud-Ouest (leçon d'ouverture du cours d'Histoire du Sud-Ouest, 1886-1887).

ARTICLES DE REVUE

La Réforme provinciale attribuée à Dioclétien (*Revue historique de* 1882).

Le diptyque de Stilicon (Mélanges de l'Ecole française de Rome de 1882).

Note sur un manuscrit de la Notitia (id).

Le Breviarium de l'empereur Auguste (id., 1883).

Le processus consulaire des empereurs (Revue de Philologie de 1883).

Les gardes du corps des premiers empereurs (*Bulletin épigraphique,* t, III).

La carrière d'un soldat au Bas-Empire (Bulletin épigraphique, t. IV).

L'armée romaine au IV[e] *siècle (Annales de la Faculté des Lettres de Bordeaux* de 1884).

Notes sur l'armée romaine d'Afrique (*Bulletin de correspondance africaine* de 1884).

Serenus, proconsul de la Gaule Transalpine (Mélanges de l'Ecole de Rome, 1885).

Les monuments de Bordeaux (Revue archéologique de 1886).

Inscriptions de Thenae (Tunisie) (Bulletin épigraphique, t. IV).

Lettre sur les nouvelles découvertes épigraphiques faites à Bordeaux (*id.,* t. IV).

Note sur une inscription de Bordeaux (Bulletin du comité des travaux historiques, 1884).

Inscriptions grecques du Musée de Marseille (Revue archéologique de 1886).

Articles de critique dans la *Revue critique,* la *Revue historique,* etc.

Notices dans la *Revue épigraphique du Midi de la France,* de M. Allmer.

Les séminaires des Universités allemandes (Revue de l'Enseignement supérieur, 1884).

II

Travaux de M. Daleau, *archéologue, à Bourg-sur-Gironde.*

1° Sur la taille du silex à l'époque préhistorique; *Association française, Congrès de Lille,* 1874.

2° Note sur la station de Jolias, commune de Marcamps (Gironde) en collaboration; *Revue d'anthropologie,* Paris, 1874.

3° La grotte des Fées, commune de Marcamps (Gironde); *Soc. archéologique de Bordeaux,* t. I, 1875.

4° La pierre levée de La Roche, commune de Lavallée (Charente-Inférieure); *Soc. archéologique de Bordeaux,* t. III, 1876.

5° Carte préhistorique du département de la Gironde; *Association française, Congrès de Clermont-Ferrand,* 1876.

6° Observations sur les légendes des monuments préhistoriques; *Association française, Congrès du Hâvre,* 1877.

7° Légende de la fontaine des Fées ou Tour galline, commune de Tauriac (Gironde); *Soc. archéologique de Bordeaux,* t. IV, 1877.

8° Abri-sous-roche de Marmisson, commune de Gauriac (Gironde); *Soc. archéologique de Bordeaux,* t. IV, 1878.

9° Notice sur les stations préhistoriques de l'étang de Lacanau (Gironde) ; *Congrès international des sciences anthropologiques,* Paris, 1878.

10° Les stations préhistoriques des étangs d'Hourtin et de Lacanau (Gironde); *Association française, Congrès de Montpellier,* 1879.

11° Une excursion à Saint-Ciers-Lalande (Gironde); *Soc. archéologique de Bordeaux,* t. VI, 1880.

12° Une cachette de fondeur de l'âge du bronze en Gironde; *Soc. archéologique de Bordeaux,* t. VII, 1880.

13° La porte du château de Caribert à Blaye (Gironde); *Soc. archéologique de Bordeaux,* t. VII, 1880.

14° Inscription de la cloche de l'église de Berson (Gironde); *Soc. archéologique de Bordeaux,* t. VII, 1880.

15° Inscription de la cloche de l'église de Cubnezais (Gironde); *Soc. archéologique de Bordeaux,* t. VII, 1880.

16° La grotte de Pair-non-Pair, commune de Marcamps (Gironde); *Association française, Congrès d'Alger,* 1881.

17° L'anthropologie au Congrès d'Alger; *Comptes-rendus de la Soc. archéologique de Bordeaux,* 1881-1882, t. IX.

18° Quelques stations préhistoriques des environs de Bergerac (Dordogne); *Association française, Congrès de La Rochelle,* 1882.

19° Notice sur les lésions que présentent certains os de la période paléolithique ; *Association française, Congrès de Rouen,* 1883.

20° Une excursion à l'étang de Cazau (Gironde); *Comptes-rendus de la Soc. archéologique de Bordeaux,* 1883-1884.

21° Trois canines du Lion des cavernes recueillies à Pair-non-Pair, commune de Marcamps (Gironde); *Soc. d'anthropologie de Bordeaux,* t. I, 1884.

22° Station robenhausienne du coteau du Tertre, commune de Baneuil (Dordogne); *Soc. d'anthropologie de Bordeaux,* t. I, 1884.

23° Les ateliers robenhausiens de Creysse et de Lanquais (Dordogne); *Association française, Congrès de Blois,* 1884.

24° Une excursion à Porcherioux (Loir-et-Cher); *Soc. d'anthropologie de Bordeaux,* t. I, 1884.

25° L'Ethnographie française. Projet d'exposition pour 1889; *Journal l'Homme,* 10 juillet 1885.

26° Note sur les silex de Thenay (Loir-et-Cher); *Association française, Congrès de Grenoble,* 1885.

27° La Maye en Gironde; *Bul. Soc. d'anthropologie de Paris,* t. VIII, 3° série, 1885.

28° L'anthropologie au Congrès de Grenoble; *Soc. d'anthropologie de Bordeaux,* t. II, 1886.

29° Découverte archéologique dans la Gironde; *Les Palets, Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme;* Toulouse, 1886.

III

Travaux de M. G. Tholin, *archiviste du département de Lot-et-Garonne.*

Notre collègue a beaucoup écrit et nous ne pouvons énumérer ici tous ses travaux indiqués dans un ouvrage qui manque encore à la Gironde et qui, pour le Lot-et-Garonne, porte le titre de *Bibliographie générale de l'Agenais,* par Jules Andrieu. Paris; Agen, 1887, 2 énormes in-8°.

Nous ne citons que ses publications archéologiques principales et récentes.

1. *Études sur l'architecture religieuse de l'Agenais, du* X*e au* XVI*e siècle, suivies d'une notice sur les sépultures du moyen-âge.* Agen, J. Michel; Paris, Didron, 1874, in-8° de XVI, 364 p. et 32 planches.

2. *Supplément aux études sur l'architecture religieuse de l'Agenais.* Agen, imp. Ve Lamy, 1883, in-8° de 50 p.

3. *Notes sur les stations, les oppidum, les camps et les refuges du département du Lot-et-Garonne.* Agen, imp. F. Lamy, 1877, in-8° de 38 p.

4. *Les anciens hôtels de la ville et le local du Musée d'Agen.* Agen, imp. F. Lamy, grand in-8° de 22 p.

5. *Documents sur le mobilier du château d'Aiguillon, confisqué en* 1792. Agen, imp. Ve Lamy, 1882, grand in-8° de 32 p.

6. *Le Musée d'Agen.* Paris; Caen, 1885, in-8° de 15 p. et 2 pl.

7. *Ville libre et barons. Essai sur les limites de la juridiction d'Agen et sur la condition des forains de cette juridiction comparée à celle des tenanciers des seigneuries qui en furent détachées.* Paris et Agen, 1886, in-8° de XVI, 261 p. et une carte.

C'est une étude remarquable sur la vieille bataille entre la terre féodale et l'alleu, au moment où la féodalité guerrière, mais protectrice du peuple, s'est transformée en cette féodalité fiscale et tracassière dont les souvenirs fâcheux ont laissé de profondes traces et n'ont pas peu contribué aux excès de la Révolution française.

M. Auguste Molinier a fait un juste éloge de cet ouvrage dans la *Revue de l'École des Chartes* (année 1887, 4e livraison XLVIII, Paris, Picard) et nous nous joignons à lui pour demander à notre

savant associé, comme introduction du procès si magistralement exposé, une étude des origines de la commune d'Agen et des familles féodales ennemies des bourgeois.

C'est un côté de la question dont l'examen et la solution offriraient un très grand intérêt.

8. *Les ordonnances de police des consuls d'Agen.* Paris, Imprimerie nationale; in-8o, 11 p. 1886. *(Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques,* année 1886).

9. *Un château gascon au Moyen-âge. Etude archéologique sur le château de Madaillan (Lot-et-Garonne), son histoire, sa transformation et son siège en 1575 par le maréchal Blaise de Monluc.* — Paris, Picard; Agen, J. Michel, 1887; grand in-8° de 68 pages et 6 planches.

Cet ouvrage, dont la partie purement archéologique est due à M. Benouville, architecte du gouvernement, peut être signalé comme un modèle (admirablement typographié d'ailleurs) de ces monographies, trop rares, dont l'importance est pourtant si grande, en notre temps de destruction ou même de réparations fantaisistes qu'on a justement qualifiées d'actes de réel vandalisme.

IV

Publications de M. GRELLET-BALGUERIE, *ancien magistrat.*

Renvoyant au *Dictionnaire des Contemporains* de Vapereau, (4e et 5e éditions), et à la *Nouvelle Biographie Contemporaine* pour les travaux de notre associé, sur les questions politiques, purement historiques, ou consacrées aux industries coloniales, nous devons signaler au point de vue archéologique, les livres ou mémoires suivants :

1. 1861. Livre des coutumes et privilèges de la cité de la Réole, du XIIIe siècle, en langue romane. *Las costumas de la ciudad de la Reùla*, éditées d'après deux manuscrits connus, l'un conservé à l'hôtel de ville de la Réole, et principalement d'après une copie sur parchemin, vidimée au XIVe siècle sur l'original des coutumes.

2. 1863. Le *Cartulaire du Prieuré conventuel de Saint-Pierre*

de la Réole, IXe au XII siècle dans t. V. des *Archives historiques de la Gironde*, p. 99.

3. *Les deux Eglises*, par Louis Charles Bal (Balguerie). Découverte de l'emplacement et des *ruines de la villa de Cassinogilum,* palais de Waïfre et de Charlemagne, avec albnm de 15 planches, de concert avec M. Fauché, architecte à la Réole; Bordeaux, litho. Légé., 1863-1864, f°.

Une 16e planche parut en 1878, chez Couribaut successeur de Légé, sous le titre *Antiquités Réolaises et Bazadaises.*

4. *Découverte de l'anneau sigillaire de Sainte-Gulfetrude* à Sainte-Pétronille de la Gironde.

5. *Découverte d'un beau trépied en bronze* du IIe ou IIIe siècle orné d'une statue de Minerve et d'une belle tête de tigre.

6. *Découverte et description des premiers souterrains refuges de Lavaur* 1866. *Journal de Lavaur. Revue archéologique de Toulouse, Revue historique du Tarn.*

7. 1866. *Description d'un magnifique sarcophage en marbre blanc sculpté,* du Ve ou VIe siècle, découvert dans l'hospice de Lavaur où il servait, depuis 75 ans, de saloir et de charnier; *Journal de Lavaur,* avec un très beau dessin de M. Mazas.

8. *Essai sur les origines historiques et religieuses de la ville et du château de Lavaur;* journal cité.

9. *Découverte et description d'une table d'autel, en marbre blanc sculpté* du IXe ou Xe siècle ; journal cité.

10. 1880. *Notes sur de nombreux souterrains refuges existant spécialement dans les cantons de Ribérac, Mareuil, etc. Bulletin de la Société historique du Périgord.*

11. 1880. *Histoire et légendes d'Aquitaine.* Bordeaux, Crugy. La 1re livraison a seule paru et a été analysée en 1881 par M. Fayolle; Ribérac, Delacroix imprimeur, sous le titre : *Origine historique de Ribérac, Mussidan, Castillon-sur-Dordogne,* etc., soit 20 villes du Périgord et Bordelais. *Deux comtes de Périgueux inconnus; Aymon I et Aymon II. Légendes inédites de Aymon père, de Dordone* (entre Dordogne, Vicomté de Castillon). *Origine exclusivement française de la légende de Renaud de Montauban, ou des quatre fils Aymon.*

12. 1882. *Nombreuses recherches sur des vestiges d'antiquités, voies romaines, pont romain à Saint-Benoît-sur-Loire,* etc. *Journal et Avenir du Loiret.*

13. 1882. *Recherches archéologiques en Orléanais.* Journal officiel du 13, 14 et 15 avril 1882.

14. *Découvertes historiques de l'existence de Clovis III, fils de Dagobert II*, nouveau roi de France, 672 ou 673 à 677 ou 678, et de l'*authenticité et de la date de la translation du corps de saint Benoît, d'Italie et du Mont-Cassin en France et à l'abbaye de Fleury-sur-Loire, l'an Ier de ce nouveau roi Clovis III*. Journal officiel et Revue historique et littéraire, 1884.

15. *Maintien de la chronologie mérovingienne telle que l'enseigne l'Université de France*. Réfutation de la théorie nouvelle du docteur B. Krusch, congrès de la Sorbonne, 1886 et 1887.

16. *Des droits incontestables de la France à la paternité de l'épopée de Walter ou Gautier d'Aquitaine, par* Gérauld de Fleury, 937. *Réfutation des prétentions germaniques sur ce point*. Même congrès.

17. *Cassinogilum*. Palais de Charlemagne en 778, à Caudrot (Gironde). Congrès de la Sorbonne, 1887.

18. *Des vestiges d'une tour-vigie du temps de Charlemagne à La Réole* (Gironde). Même congrès.

Ces derniers travaux ont été l'objet d'une analyse publiée par M. Louis Laplane, dans le *Journal de Lavaur*, 19 juin 1887, et qui nous paraît devoir être reproduite pour sa partie purement archéologique, parce qu'il s'agit de monuments girondins.

En 1004, l'historien Aimoïn avait mentionné l'existence, à la Réole, d'une tour carrée en ruine remontant au temps de Charlemagne ou, probablement, avant le règne de ce roi qui n'aurait fait que la reconstruire, de même que le palais de *Cassinogilum* (à Caudrot, Gironde), duquel il sera question plus loin. Richard Cœur-de-Lion avait réparé cette tour, en la revêtant d'un placage de pierres de taille. Cette tour présentait une particularité curieuse : analogue à l'extérieur et quant à la destination à la tour de vigie de Charlemagne à Aix-la-Chapelle, elle en différait en dedans en ce qu'elle était pleine au sommet où l'on avait ménagé une sorte de niche voûtée pour la sentinelle ou la vigie, en correspondance avec une autre vigie placée sur les hauteurs supérieures du Mirail (*Miraculum*) au-dessus de la Villa gallo-romaine de la Récluse ou de Pontésia. Cette tour antique a été presque entièrement détruite dans ces dernières années. M. Poirié, photographe à la Réole, en a par bonheur conservé une vue.

M. Grellet-Balguerie a également résolu, à l'aide de documents historiques et de monuments ou de leurs ruines, le problème si controversé du véritable emplacement de la Villa de Cassinogilum, palais de Waïfre, duc d'Aquitaine, et de Charlemagne où ce roi

résida en 778 avec la reine Hildegarde ; il y célébra les fêtes de Pâques avant de partir, avec l'un des corps de son armée, pour son expédition contre les Sarrasins d'Espagne. C'est là qu'il franchit la Garonne, dit son historien Eginhard. M. Grellet-Balguerie démontre que ce palais n'était pas situé à Casseneuil, en Agenais, ni même à Casseuil, Gironde, mais bien au confluent du Drot et de la Garonne, dans la ville de Caudrot, en Réolais, ville dont le nom signifie embouchure du Drot, *(quo Drot irruit, calcis* ou *cauda Droti,* par opposition à *ad Drot,* Capdrot, source du Drot (près Montpazier). C'est à Cassinogilum, ou Caudrot, que naquirent les deux fils jumeaux d'Hildegarde et de Charlemagne, qui les y trouva à son retour de Roncevaux, et qu'il nomma des deux plus glorieux noms mérovingiens, Clotaire et Clovis (Louis le débonnaire). Le premier, Clotaire, mort à Caudrot en 780, y fut inhumé dans une crypte ou chapelle obituaire en briques énormes, et de laquelle Aimoïn admira en 1004 la voûte presque ogivale (*tatericiam miro opere fornicatam*). Elle était située sous la petite église en briques sarrasines de Saint-Cybard, accolée à la grande église en pierres de Saint-Christophe de Caudrot, si curieuse avant les restaurations qu'elle a subies. On a par malheur aussi, dans ces dernières années, détruit ou nivelé la petite église de Saint-Cybard et la crypte ou chapelle dans lequel Aimoïn avait vu le tombeau du petit roi Clotaire. C'est à Cassinogilum ou Caudrot que Louis le débonnaire, créé à trois ans roi d'Aquitaine, en 780, résida fréquemment, et après, tous les quatre ans jusqu'en 814, selon l'ordre de Charlemagne, qui mourut à cette époque.

M. Grellet-Balguerie a trouvé aussi, cette année, de nouvelles preuves que la célèbre épopée de Walter, ou de Gautier d'Aquitaine appartient exclusivement au patrimoine littéraire de la France, œuvre de Géraud, de Fleury-sur-Loire, sous les yeux duquel l'exemplaire de Paris, corrigé par ce poëte, a été transcrit par un novice de cette abbaye, vers 987. Ce même auteur a découvert que ce précieux manuscrit était passé de la bibliothèque de Fleury dans celle des Carmes de Clermont, qui le vendirent en 1690 à Baluze pour la bibliothèque de Colbert. Il a réfuté de nouveau les prétentions germaniques à la paternité de Walter, démenties en outre par les textes formels des auteurs invoqués, notamment par J. Grimm, à l'appui de ces prétentions chimériques.

Après cette restitution historique et littéraire et cette légitime revendication nationale, M. Grellet-Balguerie a traité, dans la

séance du 2 juin dernier du Congrès des Sociétés savantes, un sujet plus important encore et qui intéresse aussi l'enseignement de l'histoire politique de la France. Le *Journal officiel* du 3 juin, a signalé brièvement cette étude si utile sous tous les rapports. Elle détermine les véritables dates des règnes des rois mérovingiens, particulièrement du VIIe siècle ; elle prouve la nécessité du maintien des dates adoptées dans l'enseignement, sauf une modification justifiée, consistant à mettre vers le 15 septembre 672, au lieu de 673, l'assasinat de Childéric II, après un règne de quatorze ans. Il serait aussi préférable de placer avec Valois à l'extrême fin de 654 ou mieux de 655, au lieu de 656, la mort de Clovis II, après un règne de 16 ou 17 ans que les anciens chroniqueurs donnent à ce roi dont le dernier diplôme est de 653 ; car ce n'est qu'au XIIe ou XIIIe siècle qu'on a attribué à Clovis II un règne de dix-huit et de dix-neuf ans, après la mort de Dagobert Ier, en 638. A ce sujet, M. Grellet-Balguerie réfute complétement par des preuves topiques, la théorie, nouvelle ou non, de M. le Dr Bruno Krusch, de Berlin ; — théorie que d'éminents auteurs français se sont trop hâtés d'adopter, sur la foi de l'autorité ou sous le prestige de l'immense érudition du célèbre docteur berlinois. M. Krusch bouleverse si complètement notre chronologie mérovingienne qu'il faudra it même aussi jeter au feu toute notre Diplomatique, création ou chef-d'œuvre de Mabillon et de ses successeurs, et la gloire de la France. Ainsi le savant étranger place en 629 au lieu de 628, la mort de Clotaire II, et l'avènement de Dagobert I ; la mort de ce dernier roi en 639 au lieu de 638 ; l'avènement de Clotaire III, fils de Clovis II, en 657 au lieu de 655 ou 656, et sa mort en 673, au lieu de 669-670 ; partant, il met la fin du règne de Childéric II en 675, au lieu de 673, ou mieux 672. On voit quelle anarchie résulterait de ce système qui ne repose sur aucun fondement indiscutable, et qui nous montre seulement l'immensité de l'érudition de son auteur, la fécondité de son imagination et la puissance de sa logique, au milieu de données très incertaines.

Ainsi, par exemple, M. Krusch n'accorde à Childéric II que douze ans de règne au lieu de quatorze que lui reconnaissent tous les auteurs. Or, en outre des diplômes de l'an XIII et des chartes de l'an XIV de ce roi, M. Grellet-Balguerie a découvert un concile inédit, tenu en Bourgogne vers 671, et dont le canon XI ordonne la réunion d'un synode pour le 15 septembre suivant, an XIV de ce roi. Le même critique prouve de plus, péremptoirement, que la

théorie nouvelle de M. Krusch ne fait que ressusciter au XIXe siècle le système de l'Ecole de Saint-Germain-des-Prés au XIe siècle et de Sigebert de Gemblours au XIIe; plaçant en effet en 642, au lieu de 638, la mort de Dagobert, avec une erreur de quatre ans. Cet ancien système conduit aux mêmes dates que celles adoptées par l'auteur allemand : 657, mort de Clovis II, avènement de Clotaire III, mourant en 673 ou en 674, etc.

M. Krusch a voulu aussi nous doter d'un nouveau roi mérovingien en la personne d'un étranger à la race de Clovis. Ainsi il a fait régner sept ans Grimoald, le maire du Palais d'Austrasie, l'assassin de son prédécesseur Othon ; le même Grimoald qui tondit et exila Dagobert, alors enfant, pour faire régner à sa place son propre fils Childebert, sept jours ou sept mois. Un manuscrit (*Tilianus*) indique par erreur sept ans, le copiste ayant pris un *M* pour deux *AA*. L'érudit berlinois, se fiant à une liste suspecte des rois Francs, donne avec elle à Childebert un an de règne et à Grimoald son roi apocryphe, un règne de sept ans, de 657 à 663, lorsque depuis 660 ou 659, Childebert trônait en Austrasie ! Or, l'histoire sérieuse, authentique, démontre qu'au lieu d'avoir régné sept ans, Grimoald fut en septembre 655 ou 656, enchaîné par les austrasiens et livré à Clovis II, lequel le fit périr dans une prison de Paris, au milieu des plus affreuses tortures, pour le punir de sa trahison et du crime qu'il avait commis envers son roi légitime Dagobert II, d'Austrasie. Ce dernier, restauré entre 670 et 671 fit rétablir par Ebroïn, son fils Clovis III, roi de Neustrie et de Bourgogne, en 672, après le meurtre de Childéric et quand ce terrible et puissant maire Ebroïn eut renversé Thierry III, prince à peine intronisé par saint Léger, et que lui-même ne restaura qu'entre 676 et 677. M. Grellet-Balguerie montre d'ailleurs, à l'aide de diverses annales déjà publiées en France et reproduites depuis par Pertz, dans les *Monumenta Historica Germann.*, que ce règne imaginaire de Grimoald, proposé par M. Krusch, n'est qu'une vieille rêverie des moines de Reims, de Liège et de Lobbes, qui, aux XIe et XIIe siècles, ont voulu récompenser Grimoald des libéralités (qui ne lui coûtaient rien), que ce maire avait accordées à ces églises ou abbayes. Les *bons esprits* qui tiennent quand même en si grande estime toutes les théories du grand docteur berlinois, ont pu trouver assez irréverencieuse l'expression de *vieille rêverie* appliquée, non pas à l'erreur de ce savant, mais à la fable qu'il a tirée d'un manuscrit de Reims (aujourd'hui à Berne, n° 83), dans lequel pour-

tant (ce qu'il n'a pas vu on ne dit pas), le copiste bien avisé a stigmatisé comme apocryphe ce prétendu règne de Grimoald, par ce mot significatif: *nothus, spurius!* Cet auteur aurait pu citer, en faveur de cette étrange opinion, les annales non moins suspectes de Lobbes et de Liège.

M. Grellet-Balguerie a donc eu doublement raison de combattre vigoureusement ces anciennes théories qui reviennent pour s'imposer à nous sous une étiquette étrangère, et de rétablir les véritables dates de notre diplomatique nationale, en suivant les traditions de l'école française des Mabillon, Pagé, Dom Tassin, Dom Clément, des auteurs de l'art de vérifier les dates, des Duchesnes, Bouquet, Longuerue, Brequigny, Pardessus, Letronne, Teulet, Tardif. Il était utile et nécessaire de venger ces illustres maîtres, en réfutant une doctrine étrangère, propre à faire naître la confusion et le doute ; doctrine accueillie de confiance ou sans grand examen à raison de la célébrité de son auteur, à raison de son importation d'un pays qui semble la terre natale du travail patient et du vaste savoir de l'érudition comme du scepticisme, et dont on accepte trop facilement en France toutes les prétentions et toutes les théories, comme si l'on s'imaginait toujours que :

[C'est du *Rhin* aujourd'hui que nous vient la lumière].

Louis LAPLANE.

V

Congrès Archéologique de Dax et Bayonne.

La *Société française d'Archéologie* pour la *description et la conservation* des *Monuments historiques* tiendra, en 1888, sa 55e session à Dax et à Bayonne.

Cette session s'ouvrira le mardi 12 juin à 2 heures précises dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, à Dax et se continuera, à Bayonne, le dimanche 17, à 1 heure, à l'Hôtel de Ville.

Elle se terminera par une excursion à Saint-Sébastien, Tolosa et Pampelune.

Le programme de ce Congrès embrasse une foule de questions qui intéressent, au plus haut point, l'Archéologie girondine et nous l'insérons, *in extenso,* à ce titre, pour faciliter à nos associés qui

voudront prendre part à ce Congrès, la préparation de leurs travaux ou communications (1).

PROGRAMME

1. Etat des études archéologiques dans les départements des Landes et des Basses-Pyrénées. — Donner une vue d'ensemble des principaux travaux accomplis, soit par les Sociétés savantes, soit par les particuliers.

2. Découvertes préhistoriques dans les Landes et les Basses-Pyrénées. — Donner la liste des grottes et abris sous roche, des monuments mégalithiques, des amas coquilliers, des stations lacustres et des tumulus. Indiquer, parmi ces monuments, ceux qui ont fait l'objet de fouilles et d'études spéciales; signaler ceux qui ont été détruits. — Dresser une carte préhistorique de l'un des arrondissements de ces deux départements.

3. Faire connaître et étudier les peuples qui ont habité le territoire actuel des Landes et des Basses-Pyrénées avant l'arrivée des Romains. — Déterminer leurs caractères anthropologiques et rechercher leur origine.

4. Qu'étaient les Ibères et jusqu'où se sont-ils étendus? — Quelles traces ont-ils laissées de leur séjour sur les versants français des Pyrénées?

5. Quelles sont les traces laissées par les populations primitives du littoral du golfe de Gascogne? — Peut-on déterminer leurs relations commerciales avec les navigateurs grecs, phéniciens ou carthaginois? — A quelle époque les *Boii* du bassin d'Arcachon se sont-ils fixés dans cette contrée? A-t-on trouvé sur leur territoire des monnaies gauloises, et notamment des pièces scyphates attribuées aux autres *Boii?*

6. Signaler les cités, villes, villages, oppidum, et camps retranchés de l'époque gauloise. — Dresser la carte de la Novempopulanie et de ses divisions entre les différents peuples avant l'arrivée de César.

7. Signaler les localités dans lesquelles ont été découverts des monuments romains et présenter le tracé des voies romaines dans

(1) Les demandes d'adhésion doivent être adressées à MM. Georges Camiade à Dax et Arthur Detroyat à Bayonne, avant le 1er juin 1888.

la région visitée par le Congrès. — Etudier, notamment, la ville de Dax, ancienne cité des Tarbelli, ses monuments, ses thermes et ses remparts, ainsi que la villa romaine de Lescar. — Signaler les nouveaux éléments qui pourraient déterminer l'emplacement de l'oppidum des Sociates et celui du champ de bataille de Crassus. — Faire connaître les inscriptions, les mosaïques et les objets romains, argenterie, bronzes, céramique, verrerie, monnaies, etc., mis au jour depuis trente ans.

8. Examiner quelles sont les divinités locales de la contrée et quelles sont celles qui peuvent être assimilées aux dieux officiels du peuple romain. — Signaler les monuments qui les concernent et notamment ceux qui sont relatifs à la Nèhe et à Tutèle, ainsi que ceux du culte de Mithra.

9. Faire connaître les monuments chrétiens les plus anciens de la région et notamment ceux d'Aire.

10. Signaler les antiquités mérovingiennes et les traces encore visibles de la domination des Wisigoths. — Rechercher les souvenirs du passage des Sarrasins.

11. Signaler les principaux monuments d'architecture religieuse de la région aux différentes époques, et indiquer leurs caractères particuliers, en insistant sur la nature des matériaux et l'influence du climat. — Indiquer ceux de ces monuments dont la date est déterminée par des documents contemporains et qui, par suite, peuvent servir de types. — Rechercher l'influence qui a pu être exercée par les Espagnols et par les Anglais sur l'architecture de ces édifices.

12. Etudier et décrire les principaux châteaux féodaux de la région, ainsi que les constructions civiles du moyen âge et de la Renaissance. — En présenter les plans et les dessins et faire connaître les comptes de construction, ainsi que les anciens inventaires de leur mobilier. — Signaler les sauvetats et les bastides de la contrée, les mottes féodales, salles, sallasses, tucs, tucots, turons, etc., en distinguer les caractères.

13. Etudier la décoration et le mobilier des édifices religieux et civils. Signaler les verrières, peintures murales, sculptures, pierres tombales, objets d'orfévrerie et de céramique, étoffes, tapisseries, etc., conservés dans la région, ainsi que ceux dont la présence y a été constatée. — En donner la description avec dessins à l'appui et fournir des renseignements sur leurs auteurs et sur les

personnages ou les établissements qui les ont fait exécuter. — Examiner notamment la décoration ornementale en bronze ou en fer des portes des monuments religieux et d'autres édifices. — En présenter les principaux spécimens en les rapprochant des types analogues conservés dans le midi de la France ou dans le nord de l'Espagne.

14. Retracer l'histoire des faïenceries de la contrée et particulièrement de celles de Samadet et de Dax (d'Oro). — Signaler leurs produits et les comparer à ceux d'autres fabriques.

15. Signaler les hôpitaux de Saint-Jacques dans le midi de la France et le nord de l'Espagne. Etudier les souvenirs laissés par les pèlerins sur les chemins qui les conduisaient à Compostelle. — Rechercher les routes suivies par les pèlerins espagnols et gascons pour se rendre aux grands pèlerinages de Rome et de Jérusalem.

16. Signaler les souvenirs relatifs à la France qui se rattachent à Pampelune et à la Navarre. — Indiquer les monuments et les objets qui les rappellent.

17. De l'origine des cagots, capots, christians, etc., et des monuments qui les concernent.

18. Etudier et décrire les anciennes tombes, ainsi que les monuments héraldiques du pays basque.

19. Présenter des recherches sur les monnaies et médailles inédites ou peu connues de la région, sur les sceaux, ainsi que sur les poids et mesures employés au moyen âge dans le Midi de la France.

20. Signaler les anciens usages locaux. mœurs, traditions et costumes encore conservés dans les Landes et les Basses-Pyrénées. — Faire connaître les anciens pèlerinages, les fontaines, objets de pratiques religieuses, ainsi que les assemblées et foires tenues dans des lieux écartés, loin des centres populeux ; en rechercher l'origine.

Le présent programme n'est aucunement limitatif, et le Congrès accueillera toute communication relative aux études qu'il poursuit, quel qu'en soit le sujet, du moment où elle aura été soumise à l'examen du bureau.

De grandes médailles en vermeil et des médailles en argent et en bronze seront distribuées par la Société française d'Archéologie, à l'occasion du Congrès, pour des découvertes, fouilles, restaurations, travaux et publications archéologiques.

LE

CALENDRIER DE L'ESCLAPOT

(CARTULAIRE DE MONSÉGUR)

Par l'abbé S. LÉGLISE

Vicaire de la paroisse de Ste-Marie La Bastide,
Membre de la Société Archéologique de Bordeaux

AVEC

UNE INTRODUCTION SUR L'HISTOIRE DE CE MANUSCRIT

Par le Dr Ernest BERCHON

Secrétaire général de la même Société.

INTRODUCTION

Le curieux registre de Monségur, connu sous le nom de l'*Esclapot,* a attiré l'attention de plusieurs érudits et archéologues, mais les phases de son histoire particulière ne me paraissent pas avoir été précisées et c'est dans le but d'essayer de combler cette lacune que j'ai pensé qu'il pouvait être utile de rassembler ici, sous forme d'introduction au mémoire fort intéressant de M. l'abbé Léglise, les données qui se rattachent à ce sujet d'étude d'archéologie girondine.

I

En suivant l'ordre chronologique des renseignements publiés sur l'*Esclapot,* nous trouvons que Jouannet en a parlé à la page 202, note 2 du tome Ier de sa *statistique* parue en 1837.

« C'est, dit-il, un petit recueil in 4°, (manuscrit du » xve siècle) son nom gascon d'*Esclapot* (éclat de bois) » vient de la couverture en bois du manuscrit. »

Dupin, auteur d'une *Notice historique et statistique sur la Réole,* cite Jouannet dans une note de la page 280 de son ouvrage in 8°, édité dans la même ville, chez *Pasquier,* en 1839, sans aucun renseignement particulier et il faut, ensuite, consulter, pour plus de détails, le *Rapport* du 21 août 1841 du T. 2 des *Comptes rendus de la Commission des monuments et documents historiques de la Gironde*, page 88.

On y fixe la date du manuscrit à l'an 1206, en exprimant le vœu de la prompte publication, par M. Francisque Michel, du Cartulaire dont ce professeur avait fourni la description sommaire utilisée par la Commission.

La même année, M. Ferdinand Leroy, membre de l'Académie des Sciences, Belles-lettres et Arts de Bordeaux et correspondant du Ministère de l'Instruction publique, en fit mention dans ses *Notes sur les Archives de la Préfecture de la Gironde et de quelques villes en particulier*, insérées dans les Actes de la Compagnie dont nous venons de donner le nom (1). Mais cette mention, d'ailleurs très courte, n'est évidemment qu'un emprunt au rapport cité plus haut. Elle émane sûrement de la même plume puisque M. Leroy a signé ce rapport, comme secrétaire, avec M. Rabanis, président. La date de 1206 s'y trouve reproduite et on y lit aussi qu'il existait dans les Archives de Monségur : « un autre registre contenant des règlements

(1) 2e année, 1841, 3e trimestre, p. 531.

» approuvés par les Rois, qui porte la date de 1289, mais » qui ne paraît être qu'une copie du premier à cause du » caractère de l'écriture, de plus il est écrit en français, ce » qui le rend très suspect » (1).

L'année suivante, Ducourneau signala simplement l'*Esclapot* dans l'Introduction de sa *Guienne historique et monumentale* (Bordeaux, Coudert, 1842, T. Ier, 1re partie, p. 117).

M. Rabanis consacra, peu après, au Cartulaire de Monségur une bonne partie de ses *Notes sur les Bastides de la Guienne,* publiées dans le Compte rendu des travaux de la Commission des monuments historiques de la Gironde pour l'année 1846 et 1847 (pages 42 et suivantes), mais sans le désigner par son nom et le silence se fit ensuite pendant 16 ans sur le vieux registre, car M. Francisque Michel ne paraît pas avoir mis à exécution le projet de publication pour lequel M. Leroy lui promettait, dès 1841, l'appui de cette Commission et de l'Académie (2).

Ce n'est qu'en 1863 que cette œuvre fut magistralement entreprise par M. Jules Delpit qui collationna, avec sa science et sa compétence reconnues, la copie de M. Michel avec l'original obligeamment prêté par M. Issartier, alors maire de Monségur, mort récemment sénateur, et ce travail considérable figure au T. v de la collection, si riche en documents de tout genre, qui porte le nom d'*Archives historiques de la Gironde*.

Quand on songe qu'il s'agit des chartes de Commune et de Privilèges accordées à la ville de Monségur par plusieurs Rois d'Angleterre et de France ainsi que des diverses confirmations dont elles furent l'objet et de leur traduction en gascon, suivie de plusieurs actes qui font connaître le mécanisme administratif d'une ville du sud-ouest de la France, au moyen-âge, avec les coutumes locales qui

(1) Même ouvrage, même page.
(2) T. 2 cité, p. 89.

nous initient encore plus complètement aux mœurs et à la vie bourgeoise de la Guienne au XIII[e] et XIV[e] siècles (Rapport de 1841), il est de toute justice d'affirmer, en appliquant les expressions de M. Leroy à la publication postérieure de M. Delpit, « que ce dernier a certainement » rendu un véritable service à la science historique pro- » prement dite, à la philologie et, surtout, à l'histoire du » département de la Gironde. »

Je dois noter que l'*Esclapot* avait été examiné avec soin par l'un de nos associés, M. Ch. Grellet-Balguerie, en 1860, ainsi que nous le montrerons plus loin. On le trouve encore indiqué, avec son étymologie ordinaire, dans l'*Histoire de la Réole* publiée par M. Octave Gauban en 1873 (1), mais toujours d'une façon succincte, tandis qu'il en a été plus longuement parlé dans une notice remarquablement typographiée, à Sauveterre, en 1876, par M. J. Chollet et due à M. Archu (2).

Nous allons la résumer ici.

Il est parfaitement évident que l'*Esclapot* ne peut dater d'abord de 1206, car il ne comprend que des chartes commençant en 1265 et Jouannet avait signalé, du reste, que « les chartes originales de 1265, 1267 et 1271, qui attestent » la fondation de Monségur, n'existaient plus, le registre » de l'*Esclapot* n'étant qu'une copie manuscrite du XV[e] siè- » cle » (3).

M. Archu a été, de son côté, assez heureux pour retrouver la date initiale de la mention de ce cartulaire dans une remise de service extraite des registres de la Jurade de Monségur ; on y lit : « Le 4 janvier 1602, Labatut, sin- » dicq et 1[er] consul, en 1601, remet à son successeur ung » livre *couvert de bois* qui n'a pas figuré dans les précé- » dents inventaires » (4).

(1) Chez Vigouroux. La Réole, in 8°.

(2) *Privilèges de Monségur* suivis de la liste des Consuls et Bourgeois de cette ville depuis 1533, de documents inédits et précédés d'une *notice sur l'Esclapot*. G[d] in 8° de 60 pages, tiré à 254 exemplaires numérotés et actuellement épuisés.

(3) *Loc. cit.*, p. 202. L'*Esclapot* ne contient aucune charte de 1271.

(4) *Loc. cit.*, p. IV.

La description première de l'*Esclapot* serait, par conséquent, celle qui se trouve dans le procès-verbal de l'Election des nouveaux consuls, sous la date du 4 janvier 1603.

« Rend ez mains de Jaylles deux livres de Jurade l'ung » contenant trois cens quatre vingtz ung feuilletz; l'autre » contenant trois cens septante huict feuilletz, *plus ung » livre couvert de bois contenant privilèges en la- » tin et gascon, en lettres de mollée entienne, contenant » quatre vingtz trois feuillets escriptz,* plus *le livre blancq* » contenant cinquante feuilletz escriptz, plus le présent » livre de Jurade contenant cent soixante ung feuilletz, » etc. » (1).

Ajoutons que les mêmes registres de Jurade de Monségur renferment, à la date du 28 janvier 1728, la note suivante, fort curieuse :

« Représentent lesd. sieurs consuls qu'ils auraient trouvé » dans les Archives de la communauté un livre concer- » nant les Statuts de cette ville écrit en différentes lan- » gues qu'ils ne peuvent lire » (2).

Ce qui ne peut atténuer, très naturellement, le mérite de MM. Michel et Delpit plus habiles que les Consuls : Dupeyron, advocat; Robert fils; Boulin, advocat; Labatut fils, nommés dans les listes de M. Archu, hommes devant être lettrés et qui se rendirent pourtant à l'avis du sieur Monnereau, Prudhomme de la communauté, leur proposant de faire venir, de la ville de Gironde, le sieur Requateau, notaire au dit lieu, afin de *traduire le livre en langue françoise.*

Je ne fais qu'indiquer que ledit sieur réclama d'avoir l'*Esclapot* chez lui « attendu que ses affaires ne lui per- » mettaient pas de rester à Monségur un temps suffisant » pour ladite traduction et qu'il fut arrêté, d'une com- » mune voix, que lesd. Consuls fairont cé qu'ils pourront

(1) *Loc. cit.*, p. IV.
(2) *Loc. cit.*, p. V.



» pour obliger ledit sieur Requateau, ou tout autre qu'ils » trouveront capable, *de traduire en françois les entiens » privilèges de* Monségur et d'une manière que tous les » Prudhommes et tous autres les puissent lire et compren- » dre pour les exécuter, » avec payement des frais nécessaires « *Récompense et Sallaires* pour lesquels Requateau » s'en était remis à la *discreption* de la communauté (1). »

Il nous paraît, d'après cela, que le second registre en français, signalé par M. Leroy, n'existait point alors à Monségur et nous ne pouvons admettre d'ailleurs la date donnée de 1289 pour une première traduction dans une langue encore au berceau et à une époque où l'*Esclapot* ne renfermait que 11 Chartes ou documents, tandis que le travail de M. Delpit en compte 48. Il y a certainement erreur de date ou d'impression dans le passage cité.

Telle est l'histoire générale du Registre qui avait été consulté en 1695, ainsi que l'atteste une note manuscrite dont nous donnerons plus loin le texte et que M. Grellet-Balguerie avait visée en 1860, avant de faire cadeau à la ville de Monségur de la boîte en fer-blanc qui protège depuis lors l'un des plus vénérables cartulaires girondins.

Mais il ne faudrait pas attribuer cet examen à un Procureur du temps, nommé Dumoulin, comme on l'a avancé : par *confusion, erreur de nom ou de date* d'après M. Archu (2), ou par quelque faute typographique. Ce dernier auteur affirme, en effet, qu'il n'y a jamais eu de Procureur de ce nom à la Réole avant celui qui fut magistrat de Sûreté sous le premier Empire, puis chef du Parquet, de 1815 à 1826, date de son décès (3).

Il résulte même de ses recherches que les consuls, jaloux de leurs priviléges, avaient parfois refusé aux anciens *Procureurs du Roy* la communication des archives mu-

(1) *Loc. cit.*, p. v.
(2) *Loc. cit.*, p. v.
(3) *Loc. cit.*, p v.

nicipales ou de la *mayson de céans*, et un exemple de ce refus figure aux Registres de la Jurade en date du 27 février 1735 (P. 21 de la notice de M. Archu).

Quoi qu'il en soit, M. Dumoulin s'était certainement occupé, l'un des premiers, de *l'Esclapot* car on peut lire au bas de ce cartulaire la note suivante, écrite de la main de ce magistrat :

« On trouvera chez M. Dumoulin, Procureur du Roi à la » Réole, une notice sur les Chartes renfermées dans ce » livre concernant les avantages qu'avait la ville de Mon- » ségur, dès le 13e siècle » (1).

Nous n'avons pu recueillir aucun renseignement sur le sort de cette notice qui ne doit pas avoir été publiée, mais que Monsieur Francisque Michel avait peut-être consultée et nous terminons notre introduction par quelques indications sur le nom de *l'Esclapot* et sur les parties qui le composent.

II

Voyons d'abord la question étymologique.

Dans la vérification manuscrite de 1695, le livre se termine par l'annotation suivante :

« Le présent livre contenant les privilèges de la ville de » Monségur et Archives de cette communauté appelé Es- » clapot parcequ'il est plié entre deux petites tables de bois » contenant quatre-vingt-trois feuillets écrits en lettres » gothiques, desquels le Septante Septetiesme se trouve » rompu par le milieu et les 40, 41, 42 et 68es paraissent » avoir été en partie raturés.

Vérifié en 1695 (2).

Vérifié juste

Ch. Grellet-Balguerie

Décembre 1860. La Réole.

---

(1) *Loc. cit.*, p. vi.
(2) *Loc. cit.*, p. vi.

L'origine du nom même *d'Esclapot* serait donc assez précise, ce qui l'a fait adopter d'une manière générale par Jouannet, Dupin, Leroy, Michel, Delpit, Gauban et par presque tous ceux qui se sont occupés du vieux registre.

Elle est, de plus, parfaitement conforme aux données des glossaires de la langue d'oc, car le verbe *esclapar* se traduit par : fendre du bois, d'où le mot *esclapot,* encore en usage dans les Landes pour caractériser les résultats de cette opération (1).

On pourrait joindre à ces témoignages l'argument emprunté à la dénomination d'un autre cartulaire, encore inédit, celui qu'on appelle, à Libourne, *Le Livre velu,* en raison d'une peau de veau à tous poils recouvrant la planche en bois qui lui sert de reliure (2).

L'extérieur, l'enveloppe, la couverture de ce manuscrit, sert encore à le désigner et le nom même du *Livre des Bouillons,* rentre dans le même ordre d'idées (3).

Mais M. Archu a rejeté, néanmoins, cette opinion comme peu probable.

« Plusieurs feuilles de *papyrus* pliées ensemble forment » (dit-il) ce que les latins appelaient *scopus* (un cahier) » dérivé du Grec *scopos.* La langue gasconne faisant tou-

---

(1) Voir Honnorat. Dict. provençal français ou Dict. de la langüe d'oc ancienne et moderne. 1847 T. 2.-113.

(2) Ce registre, écrit en latin et en gascon, date de 1346 d'après M. Leroy (Actes cités, p. 525). Il porte en tête la note suivante, en ronde gothique :

« Ello es lo papey de la comuna de la villa de Libourne où quau son totas » las maneyras et formas de la sagrements.

» Lo quau papey fo feyt en la maioria de honorable homme Jehan de Cazes » dit de Figeat maior de la dicta villa en l'an mil quatre cens soixante et sèze, » extrait et coupiat deu vielis papey de la dicta villa, lo quau fo feyt en la maio- » ria de Guiraut prévost, lo dixième jour de déxembre l'an de Nostre Senhor » mil trés cens quatre vingt dotze ».

Il fut relié, comme on le voit aujourd'hui, en 1619, par les ordres du Maire Jean de Sauvanelle (Ducourneau T. 2, 4me partie, p. 37).

(3) La reliure de cet ancien Cartulaire de la ville de Bordeaux porte, en effet, 5 gros *Bouillons* ou ornements en cuivre, disposés en croix de St-André.

» jours précéder la sifflante *s* de la voyelle *e*, on en a formé » d'abord *escopos* et enfin *Esclopos* ou *Esclapot* » (1).

On pourrait être tenté d'accepter cette origine plus habilement amenée, sans contredit, que celle, bien connue, d'*Equus* venant d'*Alfana.... sans doute*. Mais *scopus* n'a jamais voulu dire *cahier* en latin. Il n'a qu'une signification dans cette langue : *But où l'on vise,* au propre comme au figuré : *Signum ad quod collimant et tela dirigunt sagittarii. Consilium, propositum, intentio, finis ad quem tendimus. Scopus, apud oratores, dicitur quo tendit omnis ductus oratoris.* Et cette acception, toute particulière, est nettement précisée par un grand nombre d'auteurs latins ou grecs; car le mot σκοπὸς, dérivé de σκοπέω, compris lui-même dans la grande famille du verbe σκέπτομαι, *circonspicio, dispicio, video, speculor; oculis perlustro,* est traduit également et exclusivement par *But* dans tous les dictionnaires Grecs, depuis le *Thesaurus linguæ Græcæ* d'Henri Etienne (2) jusqu'aux lexiques modernes, celui d'Alexandre par exemple.

Je pourrais en citer de nombreuses preuves en ne donnant que les traductions latines du grec, ou les citations particulières à la première langue. Platon, *de Republica,* dit *Callimare ad scopum*; Athénée, *scopum attingere;* Pindare, *Jaculum ad scopum dirigere* et plus loin, *longè à scopo aberrare.*

Suétone, dans la vie de Domitien, 19, rappelle le fait d'un archer qui, prenant pour but, (*scopulo,* diminutif de *scopo*), la main droite qu'un enfant, assez loin placé, présentait étendue, dirigeait ses flèches avec tant d'art, qu'elles se plaçaient toutes dans les intervalles des doigts et Végèce a rapporté dans son livre 1er. *Quod sagittarii, funditoresve ponere solebant pro scopo, hoc est signo, scopas* id est *fruticum vel staminum fasces.*

---

(1) Loc. cit., p. VI.
(2) T. 3, p. 821 à 831. Éd. de 1572 f°.

Σκοπὸς, *scopus* et son dérivé *scopulus* étaient donc le point, la cible que les archers et les frondeurs s'efforçaient d'atteindre avec leurs traits, comme le dit Suétone (1).

Même signification, au figuré, dans Xénophon, Hérodien, Aristote, Athénée, Lucien, Macrobe et bien d'autres. Cicéron a même écrit en grec cette expression dans deux passages de ses lettres à Atticus : dans le livre XV, 330.7 : σκοπὸς *hic est enim huic nostro, non prœbere;* et au liv. VIII, 155, 4. *An censes nihil inter nos convenire? Hodiè potest : sed neutri* σκοπὸς *est ille ut nos beati simus, uterque regnare vult,* et Galien est tout aussi explicite dans le livre de sa *Thérapeutique,* au chapitre des choses auxquelles il faut songer et réfléchir pour éviter les émissions de sang. *Hunc igitur* scopum *propositum habent qui sanguinis missionem dissuadent..... Evacuatio* scopus *est quem missio sanguinis propositum habet.*

Deux mots dérivés : *scopa* et *scopæ* ne sont, d'ailleurs, applicables qu'à des balais, vergettes ou faisceaux de brindilles, comme nous l'avons vu par la citation de Vegèce.

La cause nous paraît donc entendue. Ce qui démontre, une fois de plus, que toute citation d'auteur doit être scrupuleusement vérifiée avant d'être admise comme parole d'Évangile.

Cahier se dit, d'autre part, en latin : *codex, volumen* ou *libellus* (assemblage de papiers). On doit par conséquent adopter l'étymologie populaire, véritablement traditionnelle, depuis 1695, tout au moins, et je me hâte d'ajouter que M. Archu a certainement mieux exposé ce qui a trait à la composition du cartulaire qu'il avait étudié deux fois.

Aussi empruntons-nous à sa notice la description complète de ce curieux manuscrit :

« Les cahiers qui forment l'*Esclapot* sont (dit-il) écrits

---

(1) Nonnunquam in pueri procul stantis prœbentisque pro *scopulo,* dispensam dextræ manus palmam, sagittas tantâ arte direxit ut omnes per intervalla digitorum innocuè invaderent.

» en belle gothique. Ils sont de parchemin, au nombre de » dix, composés chacun de huit feuilles ou seize pages. » En 1857, époque où nous en prîmes copie, ils étaient » précédés d'un fragment de musique ancienne, de » *Neumes,* et terminés par une autre feuille contenant » une copie des tarifs de droits de place aux foires et mar- » chés de la ville de Sainte-Foy sur Dordogne. Le frag- » ment de musique en a été enlevé depuis par quelque » amateur de curiosités antiques, car nous ne l'avons pas » retrouvé en 1873. Il nous avait paru antérieur à l'intro- » duction des portées musicales par le moine bénédictin » Guy d'Arezzo (1050?) et consister en deux sortes de » signes : les uns en forme de virgules, de points, de » petits traits couchés ou horizontaux ; les autres en for- » me de traits diversement tournés et liés, exprimant des » groupes de sons composés d'intervalles divers.

» Les deux pièces paraissaient ajoutées au livre après la » reliure des cahiers.

» Le premier de ces cahiers comprend : 1° le Calendrier, » 2° l'Évangile selon Saint-Jean ; *In principium erat ver-* » *bum et verbum erat apud Deum.* 3° L'Evangile selon » Saint-Matthieu : *Cum natus esset in Bethleem Judæ;* » 4° l'Évangile selon Saint-Marc : *In illo tempore recum-* » *bentibus undecim.*

» Les autres renferment l'histoire de la Communauté » depuis 1265 jusqu'à 1486 (1). »

Comme nous l'avons dit ailleurs, cette dernière partie, la plus importante et la plus intéressante au point de vue de l'histoire, a été seule publiée par M. Jules Delpit qui a compris, également, dans sa transcription, les derniers feuillets de garde du manuscrit, formés de quatre pages dont une était déchirée et qui concernaient le règlement municipal de Sainte-Foy, en date du 2 septembre 1331.

M. Delpit a exposé, de plus, que le cartulaire, écrit en grosse minuscule assez bien conservée, et dont la pagina-

1) *Loc. cit.*, p. VII.

tion date du XVII[e] siècle, n'avait souffert que de l'abondance des notes dont les marges et les feuillets de garde étaient couverts, soit pour appeler l'attention sur certains passages, soit pour fournir à leurs auteurs un moyen facile de transmettre leurs noms à la postérité, sans qu'aucune de ces notes lui parût digne d'intérêt (1).

Il a fait plus que collationner la copie, *déjà ancienne*, dit-il, de M. Francisque Michel, car les Chartes, statuts et règlements de l'*Esclapot* se trouvant réunis pêle-mêle, il les a classés d'après leur ordre chronologique depuis la première Charte donnée à Bordeaux, le 26 juillet 1265, par Eléonore de Provence, Reine d'Angleterre (2), jusqu'à

---

(1) *Achives historiques*, t. v., p. 2.

(2) Le nom d'Éléonore, successivement porté par trois Reines d'Angleterre, a causé quelques méprises dans les écrits sur l'*Esclapot*, comme en plusieurs livres modernes et M. Dupin, de la Réole, avait déjà fait observer qu'il ne pouvait être question, dans la Charte initiale de 1265, de la Grande Éléonore de Guienne, femme de Louis VII de France et de Henri II d'Angleterre. Elle était morte en 1203. Celle qui a signé la première Charte de Monségur est Éléonore de Provence, femme de Henri III, qui eut à exercer souvent l'autorité royale pendant les longues luttes de son mari, de concert avec son *quarisme filh n'Audoart* (son cher fils Édouard), qui signa seul, à Londres, la Charte du 26 juin 1267 en prenant les titres d'*Edduardus, Dei gratia, Rex Anglie, Dominus Ibernie et Dux Aquitanie*, bien que son père fût encore régnant. Henri III, prenant les mêmes titres honorifiques, confirma les privilèges accordés par sa femme et son fils, le 30 juin 1267, à Londres, mais M. Leroy s'est trompé en disant que la deuxième Charte fut donnée par *Edouard II plus tard Roi d'Angleterre.*

Ce dernier Édouard était fils de la troisième Éléonore; Éléonore de Castille, femme d'Édouard I[er] (de la dynastie normande), le signataire de la Charte de 1267 et d'une confirmation donnée à Bordeaux, le 22 janvier 1287. Édouard II ne parvint au trône d'Angleterre qu'en 1307.

La traduction gasconne du titre de la Charte d'Éléonore de Provence, la première de l'*Esclapot*, est ainsi conçue :

Aquesta franquessa fo dada als borgnes e a las borguesas de Monségur per la dona na Helianors, per la gracia de Deu, Reyna d'Anglaterra, dona d'Irlanda, Duguessa del Dugat de Guiaina.

Eléonore avait spécifié qu'elle agissait en son nom et pour son fils Edouard....

Retenguda la voluntat de nostre quarisme fils n'Audoart de creisser o d'aminuar als artigles de sus deitz, en tot o en partida.

Et la charte se termine par ces mots :

Dadas foren a Bordel XXVJ die Julii, anno Regis Henrici, filii Regis Johannis (Jean sans Terre) XLIX.

celle que Charles VIII, Roi de France, donna également à Bordeaux en mars 1486, et sa publication est d'autant plus importante qu'elle renferme quelques autres documents concernant Monségur, tirés de divers dépôts, intercalés à leur date, ainsi que des notes et additions bibliographiques du XIIIe au XVIIIe siècle.

Le Calendrier de l'*Esclapot* n'a pas eu la même fortune. Il est resté inédit et l'on doit remercier M. l'abbé Léglise d'avoir attiré l'attention du public sur les particularités singulières qu'il présente.

Ces particularités avaient frappé M. Archu qui déclare que cette partie du Cartulaire portait au haut de chaque mois : « des vers latins inintelligibles... lui paraissant » être des formules astrologiques qu'il ne saurait expli- » quer (1).... qui servaient peut-être de règle générale » pour prédire le temps (2) et qu'il ne publiait qu'en rai- » son de leur bizarrerie (3).

Il n'en sera plus ainsi grâces aux recherches qui nous ont été soumises et aux notes savantes de notre érudit collègue M. Jullian. Tous les *desiderata* de la question y sont traités avec sagesse, discussion et autorité. Bien des obscurités y sont éclaircies. Une rectification de plusieurs textes s'y remarque et je ne crains pas d'avancer que tout ce qui se rattache à la destination réelle de l'*Esclapot,* de son calendrier et de ses annexes s'y trouve mis en pleine lumière.

M. Archu, très préoccupé du motif de l'adjonction de cette dernière portion du manuscrit « comme *prélimi-* » *naires* à la transcription des *franchises, droits, coutu-* » *mes et libertés de Monségur* » en avait fait : « une sorte » de manuel à l'usage des écoliers de ladite ville (4).... » une épave sauvée du naufrage des archives scolaires

(1) *Loc. cit.*, p. VIII.
(2) id., p. X.
(3) id., p. VIII.
(4) *Loc. cit.*, p. X.

» du moyen âge (1).... ayant servi, primitivement, à » l'enseignement du chant, du comput ecclésiastique, de » la lecture, de l'écriture, comme modèles et de l'histoire » locale.... Il va même jusqu'à penser « que les dix » cahiers ont dû appartenir à quelque professeur de Mon- » ségur ou à l'un de leurs écoliers » (2).

Et il a argué, à l'appui de sa thèse, de ce fait particulier qu'il y aurait eu de tout temps « à Monségur, jusques en » 1793, un *Régent latin* salarié, logé et meublé aux frais » de la ville et chargé de l'instruction de la jeunesse de » la juridiction ; régent rétabli en 1808, à l'unanimité, » par le conseil municipal aux mêmes conditions qu'a- » vant la tourmente révolutionnaire à savoir : 800 francs » de traitement fixe avec logement fourni par la Ville et » rétribution mensuelle de 6 francs pour les enfants de » Monségur *intra et extra muros.* »

Mais il n'avait sans doute pas pris garde à l'étonnante lacune d'enseignement qui correspondrait, alors, à cette année 1728 au début de laquelle les consuls, fort embarrassés, réclamaient du notaire Requateau, *ou de tout autre que l'on pourrait trouver,* la traduction en français des anciens privilèges dont ils ne pouvaient comprendre le grimoire.

M. Archu voué, toute sa vie, à l'Instruction primaire, s'était par trop cantonné dans les choses de sa profession. Nous croyons que M. l'abbé Léglise a été mieux inspiré dans ses conclusions et le lecteur sera sûrement de notre avis en appréciant avec attention les pages de son Mémoire.

IV

Resterait à déterminer, pour compléter l'histoire de l'*Esclapot,* ce que pouvait bien être ce fragment de musi-

---

(1) *Loc. cit.* id. p. XII.
(2) id. p. VII.

que ancienne, de *Neumes,* que M. Archu avait vu en 1857 et dont il avait constaté la disparition en 1873.

Nous avons soumis son texte à M. Anatole Loquin, membre de l'Académie de Bordeaux, bien connu pour sa science harmoniste et son érudition musicale, et nous sommes heureux de pouvoir reproduire ici sa savante consultation.

« On appelle *neumes,* nous écrit-il, les signes de nota-
» tion musicale dont on se servait aux VIIe, VIIIe et IXe siè-
» cles, pour écrire les rhythmes des chants d'église; on
» les employait alors seuls et isolément.

» Puis on imagina de les échafauder à différentes
» hauteurs par rapport à une ligne qui représentait un
» son particulier et toujours le même.

» On trouva commode ensuite, et c'est là l'invention
» dite *guidonienne* bien qu'il soit à peu près prouvé
» qu'on en a fait usage *avant* le moine d'Arezzo, de su-
» perposer plusieurs lignes dont l'une portait *une lettre,*
» origine première et très-reconnaissable de nos clefs
» modernes.

» Il est facile de comprendre qu'on ait éprouvé le be-
» soin de placer les *neumes,* embryon de nos valeurs mo-
» dernes, sur et entre les lignes de la portée pour en fixer
» les intonations respectives.

» Mais ce dont il m'est personnellement impossible de
» me rendre compte, c'est comment, avant cette fixation
» si nécessaire, c'est-à-dire aux IXe, VIIIe, VIIe siècles, on
» pouvait arriver à reconnaître et discerner les intona-
» tions à la vue de signes n'exprimant que des *valeurs.*
» Était-il donc indispensable de savoir, à l'avance, et tra-
» ditionnellement, les mélodies pour pouvoir être en me-
« sure de les chanter?

» Nous possédons les mêmes chants d'église contenus
» dans les deux vastes recueils de St-Grégoire et écrits en
» notes carrées au XVe siècle ; en *neumes* sur portée au
» XIIe ; en *neumes* espacés sur et entre deux, ou une

» seule ligne, au xe et enfin en *neumes* sans ligne au VIIIe,
» Eh bien ! en comparant attentivement entre elles, ces
» différentes notations de pièces identiques, il est impos-
» sible de deviner comment on faisait, originairement, pour
» reconnaître les intonations *que l'on n'avait pas encore*
» *trouvé le moyen d'exprimer.*

» Plusieurs savants musiciens ont prétendu qu'ils
» avaient découvert le moyen de déchiffrer les *neumes,*
» mais comme les versions des mêmes anciennes mélo-
» dies qu'ils ont publiées, chacun de leur côté, sont toutes
» différentes les unes des autres, il me semble prouvé que
» rien n'est moins certain que leur sagacité en pareille
» occasion.

» Puisqu'on a jugé nécessaire de fixer, vers le xe ou
» XIe siècle, dans la notation musicale, les intonations à
» l'aide des lignes, c'est que ces intonations ne l'étaient
» pas auparavant. La logique au moins, semble l'in-
» diquer. »

Nous ne pouvions mieux faire qu'insérer cette note dans l'histoire dont nous avons voulu retracer les incidents et nous devons, de plus, à M. Grellet-Balguerie l'indication que les *neumes* en question étaient inscrits sur un fragment de parchemin collé au verso de la première planche, à gauche, de la couverture en bois de l'*Esclapot,* fragment détaché d'une page de musique pointée du xe ou XIe siècle, effacé sur le côté en évidence et semblant mieux conservé au verso.

Cette musique était une variation sur le chœur de l'*Itinerarium* du Bréviaire, morceau chanté, après la messe, par les religieux, au moment du départ de l'un d'eux, comme souhait de bon voyage. *Angelus Domini custodiat te in omnibus viis tuis ut cum pace et gaudio revertaris ad propria.*

C'était une paraphrase de ce passage du psaume : *Angelis suis mandavit de te ut custodiant te in omnibus viis tuis.*

'Le texte actuel de l'Antienne de l'*Itinerarium* est : *In*

viam pacis et prosperitatis dirigat nos omnipotens et misericors Dominus : et angelus Raphael comitetur nobiscum in via, ut cum pace, salute et gaudio revertamur ad propria.

Comme nous l'a fait observer notre collègue, la variante de l'*Esclapot* était un souhait plus directement adressé à celui qui partait par ceux qui restaient tandis que l'*Itinerarium* actuel est mis dans la bouche de ceux qui s'en vont et demandent à Dieu un heureux voyage. Et M. l'abbé Léglise nous a ajouté que les liturgistes seront heureux de trouver dans la note de M. Grellet-Balguerie, une preuve de l'antiquité de cette prière.

Il était, du reste, en usage, dès les premiers temps du Christianisme, de prier pour ceux qui quittaient les communautés de fidèles, car on lit dans les Actes des apôtres (1) que les chrétiens de Milet s'agenouillèrent et prièrent avec saint Paul avant de le conduire au navire. Imités ensuite par ceux de Tyr (2).

M. Grellet-Balguerie, lors de sa révision de 1860, avait recommandé au relieur de détacher avec soin ce parchemin pour le recoller du côté effacé. Son conseil n'aura pas été suivi, si l'on n'admet pas l'opinion de M. Archu et nous devons regretter de toute façon la disparition de ce fragment de *neumes*. Il eût offert, sans aucun doute, beaucoup d'intérêt par lui-même, et par sa comparaison avec d'autres spécimens de vieille musique conservés dans nos Archives départementales. Sa reproduction aurait complété l'œuvre de MM. Delpit et Léglise.

V

Notre tâche personnelle est d'ailleurs terminée. Nous n'avions voulu préciser, en effet, que les phases princi-

---

(1) Ch. XX, 36, 37, 38.
(2) XXI, 5.

pales de l'histoire du Cartulaire de Monségur et nous nous croyons autorisé à conclure de tout ce qui précède :

1° Que ce Cartulaire, fort précieux, ne peut dater de 1206 puisque la première des Chartes qu'il renferme est de 1265 ;

Comment l'aurais-je fait, si je n'étais pas né ?

2° Qu'on ne sait point exactement à quelle date il remonte puisque l'original manque et que la copie ne paraît être que du xve siècle, d'après Jouannet, ou du xive selon M. Delpit ;

3° Qu'il n'a été signalé, pour la première fois, sauf meilleure information, qu'en 1602 ;

4° Qu'il a été vérifié en 1695 mais non par M. Dumoulin qui ne fut Procureur du Roi à La Réole que sous le premier Empire et la Restauration ;

5° Qu'il est plus que douteux qu'il ait été traduit en français, dès 1289, comme l'a avancé M. Leroy, cette traduction ne devant remonter qu'à l'année 1728, date de la décision remettant ce soin au notaire Requateau, ou tout autre, à la réquisition de Consuls peu lettrés, malgré ce que nous nommerions, aujourd'hui, les titres universitaires de deux, au moins, d'entre eux ;

6° Que cette traduction ne paraît pas avoir été plus conservée que les notices ou copies que MM. Dumoulin et Archu ont déclaré avoir faites.

7° Que ce travail, préparé par M. Francisque Michel, a été scientifiquement accompli par M. Jules Delpit en 1863, dans les *Archives historiques de la Gironde*, T. v; avec tirage à part de 125 exemplaires seulement chez Gounouilhou, Bordeaux, la même année, in 4°, de 98 pages;

8° Que M. Grellet-Balguerie, qui a transcrit, pour le même tome des *Archives historiques, le Cartulaire du Prieuré de St-Pierre de la Réole* (1) doit être loué de sa

(1) D'après une copie du xviie siècle, appartenant à Mme Soubirous. T. cité p. 99.

vérification de l'*Esclapot*, en 1860, et de sa sollicitude pour la conservation de ce manuscrit.

9° Que la notice de M. Archu, éditée en 1876, mérite d'être citée et consultée pour les détails qu'elle fournit, après une double révision en 1857 et 1873;

10° Et qu'enfin la *Société Archéologique* de Bordeaux a été bien inspirée, grâce à la communication de M. l'abbé Léglise et aux notes de M. Jullian, de donner, pour la première fois, une copie *spécimen* authentique du Calendrier de l'*Esclapot* avec une reproduction entière de ce calendrier dont tous les détails sont étudiés par nos savants collègues avec une science et une érudition incontestables (1).

Dr E. BERCHON,

Secrétaire Général de la Société Archéologique,
Membre résidant de l'Académie nationale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Bordeaux.

---

(1) Mon étude historique était imprimée quand j'ai reçu communication par M. Piganeau, le zélé secrétaire de la Société, d'un document qui doit être considéré comme la reproduction de la notice que M. Dumoulin déclarait avoir rédigée, ainsi que nous l'avons signalé, d'après une annotation écrite sur l'*Esclapot.*

Ce document, découvert dans les papiers de notre regretté collègue Delfortrie (qui avait été juge de paix à Monségur), est la copie, faite par lui, d'un cahier de 34 pages ayant pour titre : *Rapport par M. Dumoulin, procureur du Roi à la Réole, sur un vieux manuscrit nommé l'*Esclapot, *qui est conservé dans les archives de la ville de Monségur*. Avec la date du 8 mars 1825.

C'est un ensemble de notes prises sur les chartes, pièces et documents dont M. Delpit a donné la transcription complète, ce qui diminue, nécessairement, l'importance de la notice retrouvée ; révision qui nous paraît être le plus ancien travail préparé sur le cartulaire et qui fut très probablement adressé au maire de Monségur (MM. Dupeyron ou Bourgoing, d'après M. Archu), parcequ'elle se termine par une invitation à ce magistrat de faire exécuter une copie de l'*Esclapot* sur un registre à 2 colonnes ; l'une pour le texte, l'autre pour sa traduction ; et de renfermer le manuscrit lui-même dans une boîte, en bois ou en fer-blanc, pour le préserver de tout accident.

MM. Delpit et Grellet-Balguerie ont réalisé ce double vœu en 1863 et 1860 ; trente-cinq ou trente-huit ans après ! et la peine prise par M. Dumoulin a été perdue puisque sa notice elle-même, presque sûrement consultée, n'a jamais été imprimée ni même signalée jusqu'à présent.

Elle renferme, cependant, deux particularités à noter : La première c'est que la charte de confirmation donnée en 1486 par Charles VIII n'était point comprise dans le cartulaire ; la seconde, la plus importante, est l'opinion de l'auteur sur la date de la rédaction de l'*Esclapot* et la cause même de cette rédaction.

Partant de la rentrée définitive de la ville de Monségur sous la domination française en vertu du traité du 20 juin 1451, il pense que les habitants, voulant bien préciser les *franchises, privilèges, libertés, statuts, lois, coutumes, établissements, stiles, observations et usances* qui leur étaient garantis par l'art. 8 du traité, se sont hâtés de les faire réunir en un seul corps, par un copiste certainement habile, comme calligraphe, mais qui a commis pourtant, comme tous ses pareils, quelques erreurs dans sa transcription de vieilles chartes peut-être déjà effacées ou altérées, comme on l'observe encore pour l'original actuel.

La date de cette transcription remonterait ainsi vers l'an 1451. Ce qui est conforme au caractère de la gothique employée.

Je trouve même une preuve, en faveur de cette opinion, dans ce fait que la confirmation de 1486, trouvée par M. Delpit aux *Archives Nationales,* Trésor des Chartes. J. 217, n° 44, et publiée par lui, indique précisément que Charles VIII visa, non les Chartes anglaises, mais la confirmation déjà donnée par son *très cher seigneur et ayeul Charles. VIIe du nom. Que Dieu absoille :* à savoir, sans aucun doute pour nous, le traité fait à Saint-Jean-d'Angély le 20 juin 1451. Date glorieuse de notre histoire nationale.

Je dois ajouter, enfin, d'après une note que M. Helmessen, maire de Monségur a bien voulu m'adresser, sous la date du 16 décembre 1887, que les archives de cette ville ne renferment, actuellement ; ni le registre dont a parlé M. Leroy ; ni le *livre blanc,* si souvent cité, et que M. Archu disait s'y trouver antérieurement à 1586 ; ni la traduction française de 1728. Ces archives ne conservent absolument que le vieux cartulaire soigneusement renfermé dans la caisse donnée par M. Grellet-Balguerie.

E. B.



LE

CALENDRIER DE L'ESCLAPOT

Par M. l'abbé LÉGLISE

Dans le tome v^e^ des *Archives historiques de la Gironde*, année 1863, a été publié l'ESCLAPOT, *Cartulaire de Monségur*.

J'ignore pour quel motif on négligea dans ce travail deux pièces qui précèdent les Chartes mais qui font corps, pourtant, avec le Cartulaire et lui servent en quelque sorte d'introduction.

Ces deux pièces superbement calligraphiées sont : 1° un Calendrier perpétuel ; 2° trois lectures du Saint-Évangile.

Ce sont ces pièces oubliées qui font l'objet du présent mémoire et nous croyons que le Calendrier doit être signalé comme un monument des plus précieux de nos archives girondines.

I

Est-il nécessaire de démontrer qu'un calendrier inscrit au XIIIe ou au XIVe siècle, en tête du cartulaire d'une ville, constitue un document d'une grande importance pour quiconque voudra étudier et fixer l'histoire de cette ville et de la région dont elle fut la capitale ?

Un simple fait le fera toucher du doigt.

En 1863, M. l'abbé Grilhon, alors curé de Saint-Ferme,

(près Monségur), siège d'une abbaye bénédictine du diocèse de Bazas, s'adressa au T. R. P. Abbé de Solesmes, pour avoir des renseignements sur le patron de sa paroisse. Don ALBERT NOEL, chargé de lui répondre, lui écrivait le 26 mai : « ..... Voici, d'après les recherches que j'ai pu » faire, ce que j'ai trouvé : L'abbé Chastelain en son *Mar-* » *tyrologe universel,* dit que saint Ferme est probable- » ment le même que saint Fraigne, *Fremerius,* confesseur, » dont le culte est assez répandu en Angoumois où on » l'honore le 30 août.

» Les Bollandistes le classent à cette date, *inter præter-* » *missos,* et disent que pour en parler il leur faudrait des » documents qu'ils n'ont pas.

» Du Saussay, en son *Martyrologe Gallican,* dit qu'il est » honoré en Angoumois; qu'on y voit un prieuré de son » nom appartenant aux moines de l'ordre de Saint-Benoît, » mais que ce prieuré et la paroisse dépendent de l'évêque » de Poitiers.

» Aucun de ces auteurs ne parle de l'abbaye de Saint- » Ferme au diocèse de Bazas, comme ayant pour patron » un autre saint que celui vénéré en Angoumois : Il y a » plus, Chastelain, dans ses *additions à son Martyrologe,* » dit que le Saint-Ferme du prieuré dépendant de Poitiers » est le même que celui de l'abbaye de Saint-Ferme, en » Bazadais. Quant aux détails il n'en donne aucun.....

» Je regrette, Monsieur le Curé, que mes recherches » n'aient pas eu de plus heureux résultats..... Il ne me » reste qu'à former des vœux pour que vous puissiez décou- » vrir quelque chose de bien certain sur votre patron. » Peut-être des *manuscrits locaux,* conservés par des amis » de l'histoire du pays, pourraient vous mettre sur la voie. » En tout cas les imprimés que nous possédons sont tout à » fait insuffisants, et ne nous laissent pas même concevoir » la plus légère espérance de réussite..... »

Pour être « *mis sur la voie* » il suffisait d'ouvrir le calendrier de l'*Esclapot,* et d'y lire à la date du 30 août,

à la suite des noms des saints Félix et Adauctus, honorés ce jour-là dans l'Eglise universelle, celui de saint Ferme (Fremerii martyris), honoré particulièrement dans la région.

En effet, ce calendrier marque soigneusement les saints patrons des localités voisines, comme saint Sulpice; saint Hilaire, patron de Rimons; saints Fabien et Sébastien, (le jour de la fête desquels se tient une grande foire à Duras); saint Macaire, saint Clair, saint Vivien, saint Léger, saint Brice, saint Gérault, etc. L'intention du rédacteur se remarque d'autant plus que, d'ordinaire, comme pour saint Ferme et saint Vivien, le nom de ces saints particuliers du pays est ajouté au nom du saint communément honoré dans l'Eglise (1).

On doit y remarquer aussi l'indication de la fête de la Conception. Il n'y est pas fait mention de saint Louis, patron de Monségur et de Neugeon (2), sans doute parce que la rédaction de ce calendrier serait antérieure à la canonisation de ce saint, ou du moins à son adoption comme patron de ces localités.

Il y a là, évidemment, une foule de détails éminemment précieux pour l'histoire locale et ma première proposition se trouve ainsi démontrée.

II

J'ai dit, en second lieu, que ce calendrier est un monument des plus anciens et des plus curieux; mais il n'est pas aisé de préciser la date de sa rédaction. Le copiste qui l'a inséré en tête du Cartulaire dut le prendre tout rédigé

---

(1) Le précieux bréviaire de Bazas de 1530, cité plus loin, porte Saint-Ferme au 1er octobre. On lit à cette date la rubrique : In natale sancti fremerii martyr. IX. facimus lect.... Voici l'oraison propre : *Intercedat pro nobis domine deus omps apud tua clementia sanctus tuus martyr Fremerius ut qui eum tue glorie consortem credimus ejusdem quoque beatitudinis coheredes esse possimus.* Le reste de l'office est du commun et ce texte confirme le titre de martyr donné à Saint-Ferme par notre calendrier.

(2) Village voisin.

et le transcrire tel quel. Cependant si nous observons qu'on y trouve mentionnée la fête de saint François d'Assise canonisé en 1228 et non celle de saint Dominique, élevé sur les autels en 1253, ni d'aucun autre saint dont la canonisation soit postérieure à celle de saint François, nous aurons quelque droit de reporter la rédaction de ce calendrier à la première moitié du XIIIe siècle.

Comme tous les calendriers perpétuels insérés en tête de nos livres liturgiques, le calendrier de l'*Esclapot* donne le nombre d'or, les lettres dominicales, le quantième à la romaine par Kalendes, Nones et Ides, et la fête, ou les saints, de chaque jour. Il suffira d'y jeter un coup d'œil pour observer que le nombre des fêtes de saints indiquées y est fort restreint. Nous n'en trouvons que huit en février, cinq en mars, neuf en avril. Cette particularité nous paraît un indice de la grande antiquité du document. En effet le calendrier du LIVRE VELU, cartulaire de Libourne, rédigé sur la fin du XVe siècle (1476) indique un bien plus grand nombre de fêtes de saints (1).

Chaque mois du calendrier de l'*Esclapot* porte en tête trois rubriques : la première est le vers latin indiquant les deux *jours Egyptiens* du mois; la deuxième donne le nombre des jours du mois solaire et du mois lunaire ; la troisième dit la durée du jour et de la nuit.

Enfin dans le corps du mois se remarquent trois autres rubriques : l'une dit dans quel signe du zodiaque se trouve le soleil, les deux autres sont des abréviations : *Dies g̃,* ou *d̃. g̃.* ou *d̃ies ẽg.*, qui marquent les deux jours *égyptiens.*

Nous donnons, du reste, dès ce moment, la reproduction du calendrier, ce qui permettra de mieux suivre et apprécier les explications dans lesquelles nous entrerons à son sujet.

(1) Voir, plus loin, une note spéciale sur ce *livre velu.*

Jani prima dies et VII^a fine timetur

Januarius habet dies XXXI. Luna XXX.

Nox habet horas XVI, dies vero VIII.

IIJ	A	Januarius	Circoncisio Domini.	Dies ḡ.
	B	IIII	Oct̄ s̄ti Stephani.	
XI	C	III	Oct̄ s̄ti Johis.	
	D	II	Oct Innocentium.	
XIX	E	Nonis	Simeonis conf.	
VIII	F	VIII	Epiphania Dn̄i.	
	G	VII		
XVI	A	VI		
V	B	V		
	C	IIII		
XIII	D	III		
II	E	II		
	F	Idus	Oct̄ Epiphaniae. Hilarij ep̄i. et conf.	
X	G	XIX	Felicis presbit̄i.	NR. Feb̄i.
	A	XVIII	Sulpicii ep̄i. Antonii conf.	
XVIII	B	XVII	Mauri abbis.	
VII	C	XVI	Marcelli ppae et mr.	
	D	XV	Priscae virg.	Sol in aquario.
XV	E	XIIII		
IIII	F	XIII	Fabiani et Sebastiani mrt.	
	G	XII	Agnetis virg.	
XII	A	XI	Vincentii martis.	
I	B	X		
	C	IX		
IX	D	VIII	Conversio S̄ti Pauli et Projecti mr.	D. ēg.
	E	VII	Policarpi mr.	
XVII	F	VI		
VI	G	V	Agnetis s̄edo.	
	A	IIII		
XIIII	B	III		
III	C	II		

Jani prima dies et VIIª (1) fine timetur.

Januarius habet dies XXIX. Luna XXX.

Nox habet horas XVI, dies vero VIII.

III	A	**Januarius**	Circumcisio Domini.	**Dies g̃.**
	B	IIII	Oc̃t. Stĩ Stephani.	
XI	C	III	Oc̃t. Joh̃is.	
	D	II	Oc̃t. Innocentium	
XIX	E	**Nonis**	Simeonis cõnf.	
VIII	F	VIII	Epiphania Dñi.	
	G	VII		
XVI	A	VI		
V	B	V		
	C	IIII		
XIII	D	III		
II	E	II		
	F	**Idus**	Oc̃t. Epiphania. Hylarii epĩ. et conf.	
X	G	XIX	Felicis presbiti.	**KK. Febĩ.**
	A	XVIII	Sulpicii epĩ. Antonii conf.	
XVIII	B	XVII	Mauri abbĩs.	
VII	C	XVI	Marcelli ppœ̃ et mr̃.	
	D	XV	Priscœ Virg.	**Sol in aquario.**
XV	E	XIIII		
IIII	F	XIII	Fabiani et Sebastiani mr̃t.	
	G	XII	Agnetis virg.	
XII	A	XI	Vincentii martĩs.	
I	B	X		
	C	IX		
IX	D	VIII	Conversio Stĩ Pauli et Projecti mr̃.	**d. eg̃.**
	E	VII	Policarpi mr̃.	
XVII	F	VI		
VI	G	V	Agnetis s̃edo.	
	A	IIII		
XIIII	B	III		
III	C	II		

(1) Septima.

Ast Februi quarta precedit tercia finem.

Febroarius habet dies XXVIII, luna XXIX.

Nox habet horas XIIII dies vero X.

	D	**Febr.**	Ignatii epi et mr. — Brigitœ virg.	
XI	E	IIII	Purificatio Stœ. Mariœ.	
XIX	F	III	Blasii epi. et mr.	
VIII	G	II		**D. g.**
	A	**Nonis**	Agatœ virg.	
XVI	B	VIII		
V	C	VII		
	D	VI		
XIII	E	V		
II	F	IIII	Scolasticœ virg.	
	G	III		
X	A	II		
	B	**Idus**		
XVIII	C	XVI	Valentini mr.	**KK. Martii.**
VII	D	XV	**Sol in pisces.**	
	E	XIIII		
XV	F	XIII		
IIII	G	XII		
	A	XI		
XII	B	X		
I	C	IX		
	D	VIII	Cathedra Sti Petri.	
IX	E	VII		
	F	VI	Mathiœ apli.	
XVII	G	V		
VI	A	IIII		**Dies eg.**
	B	III		
XIIII	C	II		

Martis prima necat ejus sub cuspite IIIIa (1) est

Marcius habet dies XXXI, luna XXX.

Nox habet horas XII, dies vero XII.

III	D	**Marcius**	Albini epi. et cfs.	**Dies eg.**
	E	VI		
XI	F	V		
	G	IIII		
XIX	A	III		
	B	II		
	C	**Nonis**	Perpetuæ et Felicitatis.	
XVI	D	VIII		
V	E	VII		
	F	VI		
XIII	G	V		
II	A	IIII	Gregorii ppæ.	
	B	III		
X	C	II		
	D	**Idus**		
XVIII	E	XVII	**KK. Aprilis.**	
VII	F	XVI		
XV	G	XV		
	A	XIV		
IIII	B	XIII		
	C	XII	Benedicti abbis.	
XII	D	XI		
I	E	X		
	F	IX		
IX	G	VIII	Annuntiatio Sæ. Mariæ.	
	A	VII		
XVII	B	VI		
VI	C	V		**Dies eg.**
	D	IIII		
XIIII	E	III		
III	F	II		

(1) Quarta.

Aprilis decima est undena fine minatur

Aprilis habet dies XXX, luna XXIX.
Nox habet horas X, dies vero XIIII.

	G	**Aprilis**	Mariœ egipciacœ.	
XI	A	IIII		
	B	III		
XIX	C	II	Ambrosii epi. et cfs.	
VIII	D	**Nonis**		
XVI	E	VIII		
V	F	VII		
	G	VI		
XIII	A	V		
II	B	IIII		**Dies eg.**
	C	III	Leonis ppe.	
X	D	II		
	E	**Idus**	Eufemie virg.	
XVIII	F	XVIII	Tiburtii et Valeriani mrm.	**KK. maii.**
VII	G	XVII		
	A	XVI		**Dies eg.**
XV	B	XV		
IIII	C	XIIII		
	D	XIII		
XII	E	XII		
I	F	XI		
	G	X		
IX	A	IX	Georgii mr.	
	B	VIII		
XVII	C	VII	Marchi Engliste.	
VI	D	VI		
	E	V		
XIIII	F	IIII	Vitalis mr.	
III	G	III		
	A	II	Eutropii Epi. et mr.	

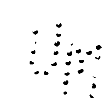
Tercius in Maio lupus est VII (1) anguis

Maius habet dies XXXI, luna XXX.

Nox habet horas X, dies XIIII.

XI	B	**Maius**	Philippi et Jacobi. — Macharii cfs.	
	C	VI	Athanasii mr.	
XIX	D	V	Invencio Ste Crucis.	**Dies eg.**
VIII	E	IIII		
	F	III		
XVI	G	II	Johis apli an. portam latinam.	
V	A	**Nons**		
	B	VIII	Inventio Sti. Michaelis.	
XIII	C	VII	Translato Sti. Nicholai.	
II	D	VI	Gordiani et Epimachi mrm.	
	E	V		
X	F	IIII	Nerei Achillei mrm.	
	G	III		
XVIII	A	II	Victoris et Corone.	
VII	B	**Idus**		
	C	XVIII (2)	**KK. maii.**	
XV	D	XVII		
IIII	E	XVI		
	F	XV	Potencianœ virg.	
XII	G	XIIII		
I	A	XIII		
	B	XII	Quiterie virg. et mr.	
IX	C	XI		
	D	X		
XVII	E	IX	Urbani ppe et mr.	**Dies eg.**
XVI	F	VIII		
	G	VII		
XIIII	A	VI	Germani epi.	
III	B	V		
	C	IIII		
XI	D	III		

(1) Septimus. (2) Copié conforme. C'est dans *l'Esclapot* une erreur de copiste pour XVII. KK. Junii, erreur qui se continue pour le reste du mois.



Junius XI° (1) quindenum a fine Salutat.

Junius habet dies XXX, luna XXIX.

Nox habet horas VI, dies vero XVIII.

	E	**Junius**	Nicomedis mr̃. Clari mr̃.	
XIX	F	IIII	Marcellini et Symphoriani.	
VIII	G	III		
XVI	A	II		
V	B	**Nonis**		
	C	VIII		
XIII	D	VII		
II	E	VI	Medardi epĩ.	
	F	V	Primi et Feliciani mr̃m.	
X	G	IIII		
	A	III	Barnabe apl̃i.	**Dies eg.**
XVIII	B	II	Bazilidis, Cirini, Naboris et Nazarii.	
VII	C	**Idus**		
	D	XVIII	Bazilii epĩ.	
XV	E	XVII	**KK. Julii.**	
IIII	F	XVI	Cirici et Julite	**D. eg̃.**
	G	XV	**Sol in Cancro.**	
XII	A	XIIII	Marchi et Marcelliani.	
I	B	XIII	Gervasi et Prothasii mr̃m.	
	C	XII		
IX	D	XI		
	E	X		
XVII	F	IX	Vigilia Stĩ johĩs bt̃e.	
VI	G	VIII	Natal. ejusdem.	
	A	VII	Amandi cfĩs.	
XIIII	B	VI	Johĩs et Pauli mr̃m.	
III	C	V		
	D	IIII	Viligia apostolm̃. Leonis pp̃e.	
XI	E	III	Apolm̃. Petri et Pauli.	
	F	II	Commemoratõ Stĩ Pauli. Martial. epi.	

(1) Undecimo.

Tradecimus mutat Julius decimusque Salutat.

Julius habet dies XXXI, luna XXX.
Nox habet horas VIII, dies XVI.

XIX	G	**Julius**	Oc̃t. Stĩ Johĩs. Eparchi abbĩs.	
VIII	A	VI	Processi et Martiniani.	
	B	V		
XVI	C	IIII	Translatio Stĩ Martini.	
V	D	III		
	E	II		
XIII	F	**Nons**		
II	G	VIII		
	A	VII		
X	B	VI	Septem fratm̃.	
	C	V	Translato Stĩ Benedicti.	
XVIII	D	IIII		
VII	E	III		**Dies g̃.**
	F	II		
XV	G	**Nons** (1)		
IIII	A	XVII	**KK. Augusti.**	
	B	XVI		
XII	C	XV	**Sol in leone.**	
I	D	XIIII		
	E	XIII	Margarite virg̃.	
IX	F	XII	Praxedis virg̃.	
	G	XI	Marie Magdalene.	**Dies g̃.**
XVII	A	X	Aponillaris mr̃.	
VI	B	IX	Vigilia Stĩ Jacobi.	
	C	VIII	Jacobi ap̃li Chr̃ophori mr̃.	
XIIII	D	VII		
III	E	VI		
	F	V	Nazarii Celsi et Pantaleonis.	
XI	G	IIII	Felicis, Simplicii et Faustini mr̃.	
XIX	A	III	Abdon et Sennen.	
	B(2)	II	Germani ep̃i.	

(1) Copié conforme. Faute à l'original pour **Idus.**
(2) B au lieu de C mis par erreur dans l'*Esclapot.*

Augusti nepa Ĩ (1) fugat, de fine sẽda (2).

Augustus habet dies XXXI, luna XXX.

Nox habet horas X, dies XIIII.

VIII	C	**Augustus**	Vincula sancti Petri.	**Dies eḡ.**
XVI	D	IIII	Stephĩ ppẽ et mr̃.	
V	E	III	Inventõ S̃ti Stephĩ proto mr̃.	
	F	II		
XIII	G	**Nonis**		
II	A	VIII	Transfiguratõ dñi. -- Sixti p̃pe.	
	B	VII		
X	C	VI	Ciriaci, Largi et Zmaragdi mr̃m.	
	D	V	Vigilia.	
XVIII	E	IIII	Laurentii mr̃.	
VII	F	III	Tiburcii mr̃.	
	G	II		
XV	A	**Idus**	Ypoliti mr̃. Radegundis virg. *(sic)*	
IIII	B	XIX	Vigilia. — Eusebii cf̃i.	**KK. Septembr.**
	C	XVIII	Assumptio Sancte Marie.	
XII	D	XVII		
I	E	XVI	Oct. S̃ti Laurentii.	
	F	XV	Agapiti mr̃.	**Sol in Virgine.**
IX	G	XIIII		
	A	XIII		
XVII	B	XII		
VI	C	XI	Õct. S̃te Marie.	
	D	X	Vigilia.	
XIIII	E	IX	Bartholomei ãpli.	
III	F	VIII	Generii atqẽ Genesii.	
	G	VII		
XI	A	VI	Liceris ẽpi.	
XIX	B	V	Augustini ẽpi. Juliani. Viviani.	
	C	IIII	Decollatio S̃ti Johis Bt̃e.	
VIII	D	III	Felicis et Audacti (3). — Fremerii mr̃.	**D̃. g̃.**
	E	II		

(1) **Prima.**
(2) **Secunda.**
(3) **Sic pour Adaucti**

Tercia septembris vulpis fert a pene denã

Septemb. habet dies XXX, luna XXX.

Nox habet horas XII, dies vero XII.

XVI	F	**Septemb.**	Egidii abbis. Vinceneii mr.	
V	G	IIII	Antonii mr.	
	A	III		**Dies g.**
XIII	B	II	Marcelli mr.	
II	C	**Nonis**		
	D	VIII		
X	E	VII		
	F	VI	Nativitas ste Marie.	
XVIII	G	V		
VII	A	IIII		
	B	III	Proti et Iacincti mr.	
XV	C	II		
IIII	D	**Idus**		
	E	XVIII	Exaltato ste Crucis.	**KK. Octob.**
XII	F	XVII	Nicomedis et Symphoriani.	
I	G	XVI	Eufemie virg.	
	A	XV		**Sol in libra.**
IX	B	XIIII		
	C	XIII		
XVII	D	XII	Vigilia.	
VI	E	XI	Mathei apli. et evang.	**D. g.**
	F	X	Mauricii Sociorumque ejus.	
XIIII	G	IX		
III	A	VIII		
	B	VII		
XI	C	VI		
XIX	D	V	Cosme et Damiani.	
	E	IIII		
VIII	F	III	Michaelis Archangeli.	
	G	II	Jeronimi psbri.	

Tercius octobr̃. vulpes fert a pede denã

Octobr̃. habet dies XXXI, luna XXX.

Nox habet horas XIIII, dies X.

XVI	A	**Octobr.**	Germani et Remigii.	
V	B	VI	Leodegarii epĩ. (1).	
XIII	C	V		**D̃. eg̃.**
II	D	IIII	Francissi conf̃. (2).	
	E	III		
X	F	II		
	G	**Nonas**	Marchi ppẽ.	
XVIII	A	VIII		
VII	B	VII		
	C	VI		
XV	D	V		
IIII	E	IIII		
	F	III	Geraldi cõnf. (3).	
XII	G	II	Calixti ppẽ.	
I	A	**Idus**		
	B	XVII		**KK. Novembr̃.**
IX	C	XVI	Luce evangeliste.	**Sol in Scorpione.**
	D	XV		
XVII	E	XIIII		
VI	F	XIII	Caprazii mr̃.	
	G	XII	SEVERINI EPĨ.	
XIIII	A	XI		**D̃. eg̃.**
III	B	X		
	C	IX		
XI	D	VIII	Frontonis epĩ. Crispini et Crispiniani.	
XIX	E	VII		
	F	VI	Vigilia apĩorm̃.	
VIII	G	V	Aposlm̃. Simonis et Judæ.	
	A	IIII		
XVI	B	III		
V	C	II	Vigilia omnĩu storm̃, omnium mr̃.	

(1) St-Léger év. d'Autun mis à mort, par ordre d'Ebroïn, en 678, patron de St-Léger près Sauveterre de Guyenne. (2) St-François mort en 1226, canonisé en 1228.

(3) St-Gérault comte d'Aurillac mort en 617 ou 618, patron de la paroisse St-Gérault, limitrophe du canton de Monségur.

Quinta novembris acus, Vix tercia mansit in urna.

Novemb. h̃t. (1) dies XXX, luna XXIX.

Nox habet horas XVI, dies VIII.

	D	**Novembr̃.**	Festivitas omniũ sanctor̃.	
VIII	E	IIII	Commemorat̃o defunctor̃.	
II	F	III		
	G	II	Leonardi cof̃.	
X	A	**Nons**		**D̃. eg̃.**
	B	VIII		
XVIII	C	VII		
VII	D	VI	Quatuor coronator̃.	
	E	V	Thodori mr̃.	
XV	F	IIII		
IIII	G	III	Martini epĩ. Menne mr̃.	
	A	II		
XII	B	**Idus**	Briccii epĩ. et cof̃.	
I	C	XVIII		**KK. Décemb.**
	D	XVII		
IX	E	XVI		
	F	XV		**Sol in Sagittario.**
XVII	G	XIIII	Octava S̃ti. Martini.	
VI	A	XIII		
	B	XII		
XIIII	C	XI	Columbani abbĩs.	
III	D	X	Cecilie vir̃g.	
	E	IX	Clementis ppẽ. et mr̃.	
XI	F	VIII	Crisogoni mr̃. Romani cof̃.	
XIX	G	VII	Katherine vir̃g.	
	A	VI	Lini ppẽ. et conf.	
VIII	B	V	Agricole et Vitalis.	
	C	IIII		**Dies. eg̃.**
XVI	D	III	Vigilia-Saturnini mr̃.	
V	E	II	Andree ap̃li.	

(1) Habet.

Stat duodena cohors (III) (1) deceque decebr.

Decembr. habet dies XXX, luna XXX.

Nox habet horas XVIII, dies VI.

XIII	F	**Decebr.**	Elegii epi et cof.	
II	G	IIII	Crisanti et Darie mrm	
	A	III		
X	B	II	Barbare virg.	
	C	**Nons**		
XVIII	D	VIII	Nicolai epi. et cof.	
VII	E	VII	Oct. Sti. Andree.	
	F	VI	Concepto. Ste-Marie	
XV	G	V		
IIII	A	IIII	Eulalie virg.	
	B	III	Damasci ppe.	
XII	C	II		**Dies. eg.**
I	D	**Idus**	Lucie virg.	
	E	XIX		**KK. Januari.**
IX	F	XVIII		
	G	XVII	Lazarii epi. et mr.	
XVII	A	XVI		
VI	B	XV		**Sol in Capricorno.**
	C	XIIII		
XIIII	D	XIII	Vigilia.	
III	E	XII	Thome apli.	
	F	XI		
XI	G	X		**Dies eg.**
XIX	A	IX	Vigilia.	
	B	VIII	Nativitas Dni. — Anastazie virg.	
VIII	C	VII	Stephani pthomr.	
	D	VI	Johis apli. et evagliste.	
[XV	E	V	Storm Innocencium.	
V	F	IIII	Thome Archiepi.	
	G	III		
XIII	A	II	Silvestri ppe. Columbe virg.	

(1) Illisible.

III

Qu'étaient les jours égyptiens ?

Qu'offre en ce point de particulier notre Calendrier ? Ce sont là deux questions auxquelles je vais répondre grâces aux précieuses indications de notre savant confrère M. Jullian (1).

« Il faut remarquer, dit Durand de Mende, qu'en chaque mois il y a deux jours égyptiens. On les nomme ainsi, parce qu'ils furent découverts par les Egyptiens. Il y eut, en effet, des astrologues de ce pays qui trouvèrent à ces jours certaines constellations funestes aux actions des hommes. En conséquence ils eurent soin de les noter. Aujourd'hui, l'erreur de notre comput ne nous permet pas de savoir le point de ces constellations. » Puis l'auteur du *Rational* se ravise : « Peut-être, tout au contraire, trouvèrent-ils ces jours sous de bonnes constellations, et les marquèrent-ils dans le calendrier précisément pour qu'on les tînt comme plus favorables que les autres..... »

Enfin, Durand rapporte une troisième opinion :

« Selon d'autres, on appelle ces jours *égyptiens* parce que ce fut en ces jours que Dieu frappa l'Egypte des neuf plaies. »

Le ton de scepticisme avec lequel le savant évêque de Mende parle de l'origine des jours égyptiens montre assez que pour lui ces fameux jours n'offraient qu'un intérêt historique. La preuve en est qu'il néglige intentionnellement de traiter des jours heureux ou malheureux signalés par des astrologues, plus ou moins contemporains, parce

---

(1) A consulter : *Corpus inscriptionum latinarum,* in-fol. Berlin, t., I, p. 332 et s. Calendrier de Philocalus et de Polemius Sylvius avec les notes ; Saumaise. *De anno climaterico;* Durand de Mende. *Rationale divinorum officiorum,* lib. VIII, cap. IV de mense ; Lug. 1592, in-8°, p. 900 ; enfin le savant travail inséré au t. 33 des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France :* « Les jours égyptiens, leurs variations dans les Calendriers du moyen-âge » où M. Loiseleur à épuisé la question.

que l'Eglise avait dû interdire ces superstitions auxquelles le peuple est toujours porté à donner foi (1).

C'est, en effet, la crédulilé humaine qui de tout temps a fondé l'observation des jours néfastes. D'après Durand nous voyons que cette distinction de jours considérés comme pernicieux et marqués comme tels dans les calendriers publics ou dans la mémoire des peuples, procédait d'une double origine. « Les uns avaient un caractère officiel et sacré ; ils avaient reçu de la religion et de la loi une sorte de consécration.... Les autres n'étaient regardés comme funestes que pour certains actes de la vie, et cette croyance était le produit d'observations particulières ; elle n'avait point un caractère obligatoire ni public mais facultatif et privé.... Ce furent les astrologues égyptiens et chaldéens, dont les livres étaient fort populaires à Rome, au temps du paganisme, qui désignaient ces jours périlleux pour certains actes de la vie. Etrangers au calendrier officiel des dates néfastes, ils n'avaient point un caractère public et religieux comme les anniversaires des grands désastres, ou les fêtes de certaines divinités. Ils procédaient de causes toutes différentes telles que l'étude de l'aspect du ciel, les pronostics tirés de certains événements naturels ou de combinaisons de nombres, les observations réitérées démontrant leur mauvaise influence (2). »

Au moyen-âge l'opinion qui paraît préférée est que ces jours sont ceux où la terre des Pharaons fut frappée des dix plaies.

Le plus ancien calendrier où l'on trouve notés les jours Egyptiens est celui de l'an 354, attribué dans le *Corpus* à *Philocalus* (*Fausti Furii Dionysii Philocali*).

Saumaise donne deux autres listes sans nom d'auteur,

---

(1) De diebus vero felicibus vel infelicibus quos quidam astrologi notaverunt, in præsenti opusculo non agitur quia Ecclesia prohibet fidem talibus adhiberi. Durand, *Rationale, ibid.*

(2) Mémoires de la Soc. des Ant.; *loc. cit.*, p. 201.

rédigées sous l'époque Byzantine, mais regardées comme remontant à une haute antiquité.

Au moyen-âge, où tout prend une forme scolastique, les savants s'occupent du calendrier, et n'ont garde de négliger la question quelque peu mystérieuse des jours égyptiens. Bède le vénérable, sur la fin du VIIᵉ siècle, dans son calendrier où il marque les fêtes de la religion et des saints, note aussi les jours égyptiens, mais comme un document déjà ancien. Il y a tout lieu de croire qu'avec le temps, le vulgaire finit par perdre la notion de l'abréviation *dies ég*. (1) en sorte que malgré la défense, souvent portée par l'Eglise, d'observer des jours propices ou funestes, les jours égyptiens restaient marqués dans les Calendriers publics. Au bas de chaque mois de son calendrier, Bède a mis un vers latin destiné à faire connaître les deux jours égyptiens du mois. Ces vers de Bède sont extraits d'une théorie complète sur les jours égyptiens, que les éditeurs du *Corpus inscriptionum* ont publiée en entier d'après un manuscrit du Vatican (2). Nous les reproduisons ici :

Bis deni binique dies Scribuntur in anno,
In quibus una solet mortalibus hora timeri,
Mensis quisque duos captivos possidet horum,
Nec simul hos junctos, homines ne peste trucident.
Si tenebræ Ægyptus græco sermone vocantur,
Inde dies mortis *tenebras* sic jure vocamus.

Jani prima dies et septima fine timetur ;
Ast Februi quarta et præcedens (3) tertia finem,
Martis prima necat, cujus et cuspite quarta est.
Aprilis decimo, ast (4) undeno a fine minatur.
Tertius in Maio lupus est et septimus anguis.

(1) On en vint à la traduire : *dies Æger* au lieu de *Ægyptiacus*.
(2) Cod. Vat. 9,135 f. 243. — Corp. ins. lat., 1, p. 411.
(3) Codex : est præcedit.
(4) Cod. decimo est.

Junius in decimo quindenum a fine salutat.
Tredecimus Julii decimo innuit ante kalendas.
Augusti nepa prima fugat, de fine secunda,
Tertia septembris cuspis (1) fert a pede dena.
Tertius octobris gladius decimum ordine nectit.
Quinta novembris acus vix tertia mansit in urna.
Ac (2) duodena *cohors septem* inde decemque decembris.

His caveas ne quid proprio de sanguine demas,
Nullum opus incipias, nisi forte ad gaudia tendat.
Et caput et finem mensis in corde teneto,
Ne in media (3) ima ruas, sed clara per æthera vivas (4).

Les deux jours égyptiens de chaque mois ont leur quantième indiqué par les deux nombres ordinaux contenus dans le vers correspondant ; en observant de compter pour le premier jour égyptien à partir du premier jour du mois, et au contraire, à partir de la fin du mois, en remontant,

---

(1) Cod. Vulpis.

(2) Cod. *hac* peut-être comme dans notre calendrier : *Stat.*

(3) Cod. in medio.

(4) On note vingt-quatre jours dans l'année durant lesquels une certaine heure est à redouter. Chaque mois compte deux de ces jours, mais séparés, pour que les hommes ne succombent pas à leur funeste influence. Comme en grec *Egypte* est synonime de ténèbres, c'est à bon droit que nous appelons Egyptiens, c'est-à-dire ténébreux, ces jours de mort.

En janvier, le premier jour et le septième avant-dernier sont redoutables.
En février, c'est le quatrième et le troisième avant la fin.
Le 1er de mars tue, le 28 tient sous la pointe du glaive.
Avril menace le 10 et le 20.
Le 3 de mai mord comme le loup, le 25 comme le serpent.
Juin est à craindre le 10 et le 16.
Le 13 de juillet fait signe au 22.
Garez-vous du scorpion le 1er et le 30 d'août.
Le 3 et le 21 septembre le renard exerce ses ravages.
Le 3 d'octobre tue comme un glaive le 22.
Le 5 et le 28 le glaive de novembre a peine à rester au fourreau.
La fatalité des douze mois se résume en décembre le 7 et le 22.

Gardez-vous en ces jours de vous faire tirer du sang. N'entreprenez rien qui ne vous porte à la joie. Ne perdez jamais de vue le commencement et la fin du mois; vous échapperez aux coups du destin et vous vivrez heureusement.

pour le second. Cette apparente singularité résulte de la façon de donner le quantième à la romaine conservée dans ces anciens calendriers. Le vers de juillet l'exprime en propres termes :

Tredecimus Julii decimo innuit *ante kalendas.*

On sait en effet que dans le calendrier romain, à partir des *ides,* à peu près au milieu du mois, le quantième s'exprime en indiquant la distance, du jour donné, aux kalendes du mois suivant.

Sauf d'assez nombreuses variantes, les calendriers du moyen-âge reproduisent communément les vers de cette formule. Il en est cependant une autre qui se retrouve dans un certain nombre d'exemplaires. Nous allons la citer car elle a été adoptée avec quelques variantes dans le calendrier de Libourne.

Prima dies mensis et septima truncat ut ensis.
Quarta subit mortem, prosternit tertia sortem.
Primus mandentem dirumpit, quarta bibentem.
Denus et undenus sicut mors est alienus.
Tertius occidit et septimus ora relidit.
Denus pallescit ; quindenus fœdera nescit.
Tredenus mactat Julii, denus labefactat.
Prima subit mortem, perditque secunda cohortem.
Tertia septembris, et denus fert male membris.
Tertius et denus fit mortis vulnere plenus.
Quinta subit mortem prosternit tercia sortem.
Septimus exsanguis, virosus denus ut anguis (1).

---

(1) Ex Codice Laudunensi Sœc. XIV, apud corpus inscr. lat., *loc. cit.*
(Janvier). Le 1er jour du mois et le 25 tuent comme une épée.
(Février). Le 4 subit la mort, le 26 est fatal.
(Mars). Le 1er vous tue à table, le 28 dans les plaisirs du vin.
(Avril). Le 10 et le 20 sont sinistres comme la mort.
(Mai). Le 3 tue et le 25 brise la tête.
(Juin). Le 10 fait pâlir ; le 16 ignore la foi jurée.
Le 13 de juillet égorge, le 22 ébranle et renverse.

Ces formules ne diffèrent que dans les termes : toutes affectent les mêmes quantièmes aux jours néfastes, même lorsque dans le corps du calendrier, ces quantièmes ne sont pas observés. Pour être complet citons encore le distique de Durand :

AuGurior DeCios AuDito LuMine ClanGor
LiQuit OLens ABies CoLuit CoLus ExCute GalLum

Dans cette bizarre formule, le quantième du jour égyptien est indiqué par le numéro d'ordre, dans l'alphabet, de la lettre qui commence la première et la seconde syllabe de chaque mot.

IV

Nous l'avons dit, malgré les nombreuses variantes dans la forme, les formules des jours égyptiens inscrites dans les calendriers du moyen-âge, et reproduites dans les imprimés de la Renaissance sont au fond toutes identiques. A peine peut-on signaler quelques exceptions (1). Mais si, dans les formules, les quantièmes sont identiques, il n'en est plus de même dans le corps des calendriers, et ceux où la sacramentelle rubrique reçoit une pleine et entière confirmation, restent infiniment rares pour ne pas dire introuvables. Tantôt le quantième est observé, mais le nombre des jours égyptiens est incomplet ; tantôt le quantième indiqué n'est pas conforme à la rubrique de Bède. Sur vingt-cinq calendriers du moyen-âge, manuscrits ou imprimés, constatant des jours égyptiens et s'appliquant à diverses contrées et à divers siècles, examinés

---

(Août). Le 1er c'est la mort, le 30 la perte de vos troupes.
Le 3 et le 21 de septembre vous apportent la maladie.
(Octobre). Le 3 et le 22 sont pleins de menaces de mort.
(Novembre). Le 5 donne la mort, le 28 jette les mauvais sorts.
(Décembre). Le 7 dessèche le sang, le 22 a le venin du serpent.

(1) Dans notre calendrier la formule de Juin est une de ces exceptions, Junius *undecimo* au lieu de *in decimo*.

par M. Loiseleur, il ne s'en est rencontré aucun où l'on ne remarquât soit la suppression de quelques-uns des jours néfastes réglementaires, soit des changements dans le quantième de ces jours. Ce savant n'a connu qu'un seul manuscrit, le n° 510 de la bibliothèque Sainte-Geneviève, où la règle se trouve scrupuleusement respectée.

Il faut noter tout d'abord que dans les transpositions constatées, « jamais les nouveaux quantièmes ne sont empruntés aux calendriers antérieurs à celui de Bède, souche de tous ceux du moyen-âge. Ces modifications n'obéissent point à une règle générale et ne sont point opérées d'après un usage fixe applicable à une contrée de quelque étendue. Elles semblent bien plutôt la conséquence d'errements, de caprices individuels. Les modifications diffèrent même dans des calendriers très rapprochés de date et provenant d'une même ville, d'une même abbaye. » L'uniformité n'existe que pour un très petit nombre de jours relevés dans une petite quantité de calendriers.

Quelle est la cause de ces divergences ? Cette cause est multiple. D'abord l'erreur ou l'oubli des copistes. Par exemple lorsque la différence n'est que d'un jour, on comprend que le copiste a pu facilement se tromper de ligne pour la rubrique *Dies eg.* dont, peut-être, il ignorait le sens et la corrélation avec la formule inscrite en tête du mois. De même lorsque dans le mois on ne trouve qu'un jour égyptien indiqué, et au quantième que veut la formule, on peut supposer que l'indication de l'autre a été omise par oubli. Ainsi, dans notre calendrier, pourtant copié avec tant de soin et de correction, l'auteur a omis à plusieurs mois (mars, avril et mai) la rubrique indiquant dans quel signe du Zodiaque est le soleil. Il faut donc faire la part de l'erreur et de l'impéritie, « surtout dans les manuscrits dont l'écriture est peu soignée. » Cependant on ne peut admettre que toujours et même le plus souvent ces modifications soient le fait d'une erreur accidentelle. « On les trouve si nombreuses, si persistantes, si inatten-

dues, et cela en des calendriers exécutés avec un soin qui tient du luxe, dont la correction accuse des copistes qui entendaient parfaitement le latin, qu'on ne peut s'empêcher d'y voir un fait calculé. » La cause principale de ces variations doit être attribuée aux astrologues qui continuèrent à observer et à noter de nouveaux jours particulièrement néfastes, lesquels finissaient par l'emporter sur les anciens et leur être substitués. Guillaume Durand, nous l'avons vu, fait allusion à ces jours indiqués par les astrologues du temps comme heureux ou malheureux. Il y avait ainsi des superstitions particulières en lutte avec les vieilles croyances générales.

V

D'après les données de M. *Loiseleur*, notre Calendrier de l'*Esclapot* offre cette particularité qu'il doit être classé parmi les très-rares manuscrits où l'on trouve la règle de Bède presque totalement appliquée. Les mois ont tous leurs deux jours égyptiens. Quant au quantième il n'y a de divergence sérieuse entre la formule et son application que pour le second jour égyptien d'avril marqué le 16, tandis que la formule de Bède le veut le 20. Le deuxième de décembre offre, il est vrai, l'écart d'un jour, mais cette divergence peut n'être que matérielle et résulter de ce que le copiste, malgré tout le soin apporté à son travail, s'est trompé de ligne. Le premier jour égyptien de juin est le 11 et non le 10, mais on observera que la formule de l'Esclapot porte *undecimo* (XI°), au lieu de *in decimo*. La même réflexion s'applique au premier de décembre marqué le 12 au lieu du 7. Nous allons, du reste, reproduire ici le tableau donné par M. Loiseleur des jours égyptiens des divers calendriers considérés comme types en y joignant ceux de l'Esclapot et du Livre-Velu.

TABLEAU DES JOURS ÉGYPTIENS

	CALENDRIER de l'Empire d'Orient	D'après Bède au Moyen-Age	Calendrier de l'Esclapot	CALENDRIER DU LIVRE-VELU	
Janvier.........	2 — 6 16	1 — 25	1 — 25	1	25
Février........	7 — 25	4 — 26	4 — 26	4 hora VII^a	26 hora X^a
Mars...........	3 — 24	1 — 28	1 — 28	1 — I^a	28 — II^a
Avril...........	2 — 19 21	10 — 20	10 — 16	11	
Mai..............	3 — 21	3 — 25	3 — 25	3	25
Juin............	7 — 20	10 — 16	11 — 16	16 — IV^a	
Juillet..........	6 — 18	13 — 22	13 — 22	13	22 — XII^a
Août............	6 — 21	1 — 30	1 — 30		31 — VIII^a
Septembre....	2 — 19	3 — 21	3 — 21	3 — III^a	21
Octobre........	3 — 20	3 — 22	3 — 22	3 — V^a	22 — VIII^a
Novembre....	2 — 24	5 — 28	5 — 28	5	28
Décembre.....	4 — 14	7 — 22	12 — 23	7	

On a dû remarquer dans le tableau ci-joint, que le calendrier du *livre-velu* indique souvent une heure particulière. Durand nous apprend en effet que dans les jours égyptiens, une seule heure était néfaste (1) et la formule de Bède : *In quibus una solet mortalibus hora timeri*, le dit expressément.

Il en est des heures comme des jours. A côté de la formule donnée également par Bède s'introduisent une foule de modifications, sans doute le fait d'observations particulières. Voici l'indication de ces heures jointe à celle des jours égyptiens, tirée de missels imprimés à Orléans en 1519 et 1556.

Dat prima undenam Jani pede septima sextam,
Februi Octavam quartam, pede tertia denam,
Mars primam prima, finalis quarta secundam.

(1) Quilibet autem præmissorum dierum propter unicam horam sui denominatur ægyptiacus. *Rationale, loc. cit.*

In decimo prima est undeno undenaque aprilis
Tertius in Maio sextam, pede septima denam,
In decimo sextam Junii, quindena que quartam.
Tridecimo undenam Julius pede denus eamdem.
Augusti in prima est pars septima, sive secunda ;
Tertius Octobris quinta decimus pede nonam,
Octavam quinta noni pede tertia sextam,
Septima dat prima sextam pene dena decembris (1).

Outre les manuscrits du moyen-âge où sont marqués les jours égyptiens, on les retrouve dans les calendriers de missels imprimés au XVI[e] siècle. M. Loiseleur cite le missel d'Orléans, 1519 et 1556, le missel de Chartres (Paris 1553). Disons aussi le bréviaire de Bazas de 1530 auquel nous empruntons, à la fin du paragraphe, un texte et sa traduction.

Cependant l'Eglise n'a jamais cessé d'interdire la superstitieuse observation des jours néfastes. Gratien a résumé dans son *Décret* (Corp. Jur. Can. Decr. II[a] part., Caus. 26, quæs. VII, C. XVI et XVII) ce que saint Augustin en dit en divers endroits de ses ouvrages où il déclare ces pratiques universellement réprouvées par l'Eglise (2).

---

(1) Le 1[er] janvier donne la onzième heure néfaste et le 25 la sixième ;
Le 4 février est funeste à huit heures et le 27 à dix ;
Le 1[er] mars à une heure et le 28 à deux ;
Le 10 avril à une heure et le 20 à onze ;
Le 3 mai à six heures et le 25 à dix ;
Le 10 juin à six heures et le 16 à quatre :
Le 13 juillet à onze heures et le 22 aussi ;
Le 1[er] et le 30 août à 7 heures ;
Le 3 octobre à cinq heures et le 22 à neuf ;
Le 5 novembre à huit heures et le 28 à six ;
Le 7 décembre à une heure et le 22 à six.

(2) Non observetis dies qui dicunter Ægyptiaci, aut Calendas januarii, in quibus cantilenæ quœdam, et concessationes, et ad invicem dona donantur, quasi in principio anni, boni fati augurio, aut aliquos menses, aut tempora, aut *dies*, et annos, aut lunæ solisque cursum : quia qui has, et quascumque divinationes, aut fata, aut auguria observat, aut attendit, aut consentit observantibus, inutiliter et sine causa, magis ad sui damnationem, quam ad salutem tendit..... ..... Qui autem talibus credunt.... sciant se fidem Christianam et baptismum

« Vous n'observerez pas les jours que l'on appelle Egyptiens, ni les calendes de janvier, jour auquel il est d'usage de se livrer à des réjouissances par des chants et des orgies de table, de s'adresser des présents réciproques, comme augure d'un destin favorable au commencement de l'année ; vous n'observerez pas certains mois, certaines époques, les jours et les années, le cours de la lune ou du soleil..... Ceux qui croient à de telles superstitions ne doivent pas ignorer qu'ils renient la foi chrétienne et leur baptême et, comme païens et apostats, encourent l'éternelle colère de Dieu s'ils n'obtiennent par une salutaire pénitence de lui être réconciliés..... »

« Qui pourrait apprécier quel énorme péché c'est d'observer *les jours,* les mois, les années, les époques, ainsi que l'observent ceux qui selon les jours, les mois ou les années veulent ou ne veulent pas entreprendre quelque chose, parce que d'après la vaine doctrine de certains hommes ils croient ces temps propices ou funestes? Et cependant nos réunions sont pleines de chrétiens qui se règlent pour leurs ouvrages sur les données superstitieuses de ces *mathématiciens ;* et, si nous voulons bâtir une maison ou bien entreprendre quelque autre ouvrage de ce genre, ils ne manquent pas de nous avertir des jours qu'ils appellent égyptiens..... »

Rien n'est plus difficile à déraciner que les superstitions populaires. Malgré les défenses de l'Eglise, l'autorité de

---

prævaricasse, et ut paganum, et apostatam, id est retro abeuntem et Dei inimicum, iram Dei graviter in æternum incurrisse : Nisi ecclesiastica pænitentiæ emendatus Deo reconcilietur..... *loc cit.,* C. XVI.

..... Quis æstimaret quam magnum peccatum sit *dies* observare, et menses, et annos, et tempora (sicut observant qui, certis diebus, sive mensibus, sive anni volunt et nolunt aliquid inchoare, eo quod secundum vanas doctrinas hominum fausta vel infausta existiment tempora ?... plena sunt tamen conventicula nostra hominibus, qui tempora rerum agendarum a mathematicis accipiunt. Jam vero, ne aliquid inchoetur, aut ædificiorum, aut hujusmodi quorum libet operum, diebus, quos ægyptiacos vocant, sæpe etiam nos monere non du bitant... *ibid.* C. XVII.

ses lois, la vigilance de ses pontifes, la superstition des jours égyptiens se perpétua d'âge en âge. Les calendriers où ces jours étaient notés contribuaient-ils à la maintenir ? Nous ne le pensons pas, car l'Eglise conservait en tête des missels et des psautiers ces calendriers que le peuple n'était guère d'ailleurs en état de consulter.

Quoi qu'il en soit, au xviᵉ et au xviiᵉ siècles on retrouve la superstition des jours égyptiens condamnée par le synode d'Augsbourg en 1548, les statuts synodaux de Sens en 1658, d'Evreux en 1664, d'Agen en 1673.

Le cadre étroit d'un court mémoire ne nous permet pas de nous étendre davantage sur cette question des jours égyptiens. Nous croyons cependant en avoir donné une notion suffisante pour mettre tout esprit curieux de l'antiquité et vraiment ami de la science, en mesure d'apprécier l'importance des indications que nous fournit avec une si remarquable exactitude et d'une façon si complète le calendrier de l'*Esclapot*.

Celui du Bréviaire de Bazas n'est pas moins curieux et nous terminons notre exposé par son texte et sa traduction (1).

---

(1) Nous le devons à un de nos collègues, l'obligeant autant qu'érudit M. Grellet-Balguerie, associé correspondant des Antiquaires de France.

Ce bréviaire, petit in-16 de 904 pages, fini d'imprimer le 15 janvier 1530, par maître Claude Garnier, imprimeur à Bazas (... opera magistri Claudii Garnerii calchographi Vasati...), fut édité sur l'ordonnance de Mgr Foucaud de Bonneval, *opera et sudore quorumdam litteratorum canonicorum*, avec le soin et le luxe qu'on apportait alors dans ces sortes de travaux ; il est à la Bibliothèque de Bordeaux, nº 31,175.

Le Calendrier perpétuel donne le nombre d'or, les lettres dominicales, le quantième à la romaine, les fêtes avec indication de leur rang, du nombre des leçons et de la page, diverses rubriques sur les signes du zodiaque, le commencement des saisons, etc. Les jours égyptiens y sont indiqués par un vers mis en tête du mois où l'on trouve aussi l'heure néfaste et par une rubrique au quantième. Cette dernière rubrique porte ordinairement : *dies eger ;* cependant au 26 février on lit en toutes lettres *dies egypcialis*. En outre du vers relatif aux jours et heures néfastes, chaque mois porte au haut un vers ou un hémistiche et au bas plusieurs vers où sont consignés, sous forme d'aphorismes, des préceptes d'une philosophie sensiblement épicurienne. Ces vers sont de forme léonine. La lettre *b* indique ceux mis au bas du mois.

JANVIER

Janvier aime à boire.

Le 1er a la onzième heure néfaste et le 25 la sixième.

b. En janvier, faites-vous servir des mets de choix et mangez chaud; qu'un vin généreux les arrose car, à mon avis, l'on peut alors boire impunément.

JANVIER

Pocula Janus amat.

Dat prima undena Janus pede VII. VI. (septima sextam).
b. In jano claris calidisque cibis potiaris.
Atque decens potus post fercula sit tibi notus.
Ledit enim medo tunc potus ut bene credo.

FÉVRIER

Février crie « j'ai froid. »

Le 4 est redoutable à huit heures et le 27 à dix.

b. En février, l'excès du vin et des aliments donne insensiblement une fièvre violente; ayez donc la prudence de vous modérer. Evitez le froid; faites-vous tirer du sang; sucez un rayon de miel, excellent purgatif des humeurs malignes.

FÉVRIER

Et Februarius algeo clamat.

Februarius octavā q̄rta, a pede tertia denam.
b. Nascitur occulta febris februario multa
Potibus et escis si caute minuere velis.
Tunc cave frigora, de pollice funde cruorem.
Sugge mellis favum pectoris qui morbos curabit.

MARS

Mars laboure les champs et taille la vigne.

Le 1er est néfaste à la [première heure et le 28 à la deuxième.

b. Mars engendre les humeurs et diverses douleurs; mangez avec précaution et donnez la préférence aux aliments cuits. Les bains sont salutaires, mais il n'en faut pas abuser. Ce n'est pas le temps ni de se faire ouvrir la veine, ni de se livrer au vin.

MARS

Marcius arva fodit : de vite superflua demit.

Marcius in primam simillimus quarta secundam.
b. Martius humores gignit variosque dolores.
Sume cibum pure, cocturas si placeret ure.
Balnea sunt sana sed quosque superflua vana.
Vena nec abdenda, nec poto sit tribuenda.

AVRIL

Avril fait renaître les fleurs.

Le 10 est à craindre à une heure et le 20 à onze.

b. En avril, les forces de la nature se manifestent : tout renaît; les pores s'ouvrent; le corps éprouve des démangeaisons, le sang augmente; c'est donc le temps de recourir aux purgatifs et à la saignée.

AVRIL

Aprilis florida nutrit.

In decimo prima est undeno undena que aprilis.
b. Sepe probat vere vires aprilis habere.
Cuncta renascuntur, pori tunc aperiuntur,
In quo scalpescit corpus sanguis quoque crescit.
Ergo solvatur venter, cruor minatur.

MAI

La rosée et les fleurs des bois en mai invitent aux amours.

Le 3 mai nuit à six heures et le 25 à dix.

b. En mai n'hésitez pas à vous purger. Faites-vous ouvrir la veine; prenez d'agréables bains. Sur la table les mets seront chauds. Même en santé vous boirez peu et non sans eau.

MAI

Ros et flos nemorum Mayo sunt fomes amorum.

Tercius in mayo sexta, pede septima denam.
b. Mayo secure laxari sit tibi cure.
Scindatur vena, sed balnea dentur amena.
Cum calidis rebus sint fercula seu speciebus.
Potibus astricta sit salvis cum benedicta.

JUIN

Juin donne les foins.

Le 10 frappe à six heures et le 16 à quatre.

b. Juin vous invite à prendre comme astringent une potion de cervoise, délicieux nectar. Voulez-vous un excellent remède à la bile : mangez des laitues et buvez à jeun à la fontaine.

JUIN

Junius dat fena.

In decimus sextā junii quindenaque quartam.
b. Potio queque recens medo cervisia nectar
Junius ut suadet, sugitur tibi, te quia tardet.
Ne noceat colera valet hec refectio vera :
Lactuce frondes ede, jejunus bibe fontes.

JUILLET

En juillet on coupe l'avoine.

Le 13 juillet tue et le 22 ébranle.

b. Si vous souhaitez à quelqu'un de la santé, conseillez lui en juillet ce traitement : ni saignée, ni médecine; vaincre le sommeil, redouter toute sorte de bains.

JUILLET

Julio resecatur avena.

Terdecimus mactat julii decius labefactat.
b. Cui vis solamen suades juli medicamen.
Venam non scindat, nec ventrem potio ledat.
Sommum compescat, balnea cuncta pavescat.

AOUT

Août bat les blés.

Le 1er et le 30 août sont également funestes à sept heures.

b. En août, chacun doit garder un régime sévère ; dormir peu, éviter tout excès.

AOUT

Augustus spicas...

Augusti prima est par septima fine secunda.
b. Quisque in Augusto vivat sub medicamine justo.
Raro dormitet, estum coitum quoque vitet.

SEPTEMBRE

Septembre foule les raisins.

Le 3 et le 21 sont funestes à quatre heures.

b. En septembre, les fruits murs sont très-salutaires.

Mangez la poire dans du vin, le pain dans du lait de chèvre. Une décoction d'ortie vous donne une excellente médecine. C'est le temps de pratiquer la saignée et de jeter la semence.

SEPTEMBRE

September conterit uvas.

Tercia septembris pile decimus a pede quartam.
b. Fructus maturi septembri sunt valituri,
Et pira cum vino, panis cum lacte caprino.
Aqua de urtica tibi potio fertur amica.
Tunc Venam pandas species cum semine mandas.

OCTOBRE

Octobre sème.

Le 3 et le 22 sont pleins de menaces de mort.

b. Octobre donne le vin et le gros gibier. On peut manger de l'oie et des volailles. Mais, quoique ces aliments soient sains, mieux vaut ne pas s'en trop surcharger. Mangez à votre fantaisie, non pourtant jusqu'à vous incommoder.

OCTOBRE

Seminat october.

Tercius et denus est sicut mors alienus
b. October vina prebet cum carne ferina,
Nec non ancina caro tunc valet et volucrina.
Quavis sint sana tamen est repletio vana.
Quantumvis comede sed non precordia lede.

NOVEMBRE

Novembre dépouille les forêts.

Le 5 est néfaste à huit heures et le 28 à cinq.

b. Quelque soit le jour auquel tombe la fête de saint André, le dimanche le plus rapproché sera le premier de l'Avent. Si cette fête tombe un dimanche, ce même jour commence l'Avent.

NOVEMBRE

Spoliat virgulta november.

Octava quinta nontus pede tertia quinta.
b. Andreæ festo vicinior ordine quovis
Adventum Dni prima colit feria.
Si cadat in lucem Dni celebratur ibidem.

DÉCEMBRE

Décembre en tuant le porc renouvelle les provisions.

Le sept décembre est redoutable à une heure et le 22 à six.

b. En décembre, il est bon de se vêtir chaudement. Évitez le froid, faites-vous ouvrir la veine capitale. Le bain devient inutile, mais on boit avec plaisir. Buvez chaud pour mieux combattre le froid.

DÉCEMBRE

Querit habere cibis porcis mactando december.

Septima dat primam sextam pede dena decembris.
b. Sanæ sunt membris res calidœ mense decembris.
Frigus vitetur, capitalis vena scindatur.
Lotio fit vana, sed vasis potio cara.
Sit tepidus potus, frigori contrarius potus (1).

VI

A la suite du Calendrier de l'*Esclapot* sont copiées avec le même soin trois lectures du saint Evangile. Ce sont : celle de la fin de la messe, *In principio erat verbum* (Joan. I. 1-14) ; celle de l'Epiphanie *Cum natus esset Jesus in Bethléem* (Math. II. 1-12) ; et celle de l'Ascension, *In illo tempore recumbentibus undecim discipulis* (Marc, XVI, 14-20). Le calendrier de Libourne est également suivi de lectures du Saint-Evangile, mais au nombre de quatre, une de chaque évangéliste. Ces lectures, il faut le noter, sont les mêmes que celles de l'*Esclapot*. La quatrième est celle du jour de l'Annonciation. *Missus est angelus Gabriel* (Luc, I. 26-38).

(1) Le vers placé en tête du mois se retrouve identique dans le Calendrier du Bréviaire Romain. ... Ad Antiquum ritum..... optima fide restitutum. Parisiis, in-16, 1553. Bibl. munic., n° 31,567, édité par Iolande Bonhomme, imprimé par Thielman Kerver. Les jours égyptiens ne sont plus marqués. Le Bréviaire Romain de Lyon de 1544, (Bibl. mun., n° 3999) donne au bas de chaque mois de son Calendrier un quatrain léonin analogue à ceux du Bréviaire de Bazas, mais de forme plus moderne.

Pourquoi ce Calendrier liturgique? Pourquoi ces lectures du Saint-Évangile en tête d'un Cartulaire municipal?

Je réponds sans hésiter que l'unique objet du Calendrier de l'*Esclapot*, comme de celui du *Livre Velu* (1), était d'indiquer avec le quantième de chaque jour, le mystère ou le saint honoré ce jour-là. Personne n'ignore que durant tout le moyen-âge et jusque presque à la Révolution le christianisme était tellement passé dans les mœurs, que tout acte civil public ou privé, était daté de la fête célébrée le jour où il était passé. Toutes les Chartes de l'*Esclapot* sont ainsi datées : « Aujourd'hui, dixième d'Avril, lundi de Pâques..... Aujourd'hui, fête de l'apôtre saint Mathias, vingt-cinquième de février.... etc. Les principales foires étaient fixées à des jours où l'on fêtait quelque saint populaire. Monségur a ses anciennes foires de la S. Marc (25 avril), de la S. Laurent (10 août), de la Ste Croix (4 sept.) Si l'on passait un bail, c'était les principales fêtes de l'année qui marquaient les échéances (2).

(1) Nous devons à l'obligeance de M. Ducaunès-Duval, sous-directeur des Archives départementales de la Gironde, d'avoir pu comparer le Calendrier de l'ESCLAPOT avec celui du LIVRE VELU. Insérés l'un et l'autre en tête d'un Cartulaire municipal, également destinés au service de la Jurade, ces deux documents ont un lien de fraternité qui ne permet pas de les séparer. Le Calendrier de Libourne comme celui de Monségur, indique : 1° Le nombre d'or ; 2° les lettres dominicales ; 3° le quantième à la romaine ; 4° la fête des saints, spécialement de ceux honorés dans le Bordelais, comme saint Seurin, saint Amand, saint Fort, saint Eutrope, la dédicace de l'église Saint-André (21 avril), sainte Quitterie, saint Ciers, saint Mommolin (8 août), etc., ou dans le voisinage comme S. Front, saint Léonard; 5° on y trouve en plus que dans le Calendrier de Monségur de nombreuses rubriques concernant ces fêtes ; elle indiquent notamment pour la célébration de l'office le nombre des leçons (III, VI ou IX); 6° ce calendrier indique en outre les jours *Egyptiens*, le nombre de jours du mois solaire et de la lune, la position du soleil dans le zodiaque. Ce calendrier sera publié en tête du LIVRE VELU dans le recueil des *Archives historiques de la Gironde*.

(2) « ..... A esté concédé aux bourgeois et habitans de ladicte ville de Montségur bastir et esdiffier maisons et places d'icelle, contenant chacune des dictes places vingt quatre pieds en largeur et soixante douze pieds en longueur, en payant pour chascune place chascun an au Roy, *le landemain Sainct-Martin diver*, douze deniers bourdelloys de rente, avecques le debvoir de douze deniers bourd desporle pour chascune place a n uance du Foy..... » *Eatrait des privil*, etc Archu., p. 1.

De cette coutume chrétienne de dater par les fêtes des saints, il résulte qu'à la *maison de céans* où se rédigeaient les actes de la municipalité, où se délivraient les lettres de bourgeoisie, où se tenait « escript » par le clerc de la ville, le Cahier des délibérations de la jurade, on avait besoin à chaque instant de consulter un bon Calendrier.

Le motif de la transcription des Saints Evangiles en tête des Cartulaires de Monségur et de Libourne apparaît avec la dernière évidence à quiconque prend la peine de parcourir le texte des *privilèges, franchises, droits, coutumes et libertés de la ville et prévosté royalle de Montségur* (1). A chaque page il est question de serments à prêter par tous les consuls, par les prud'hommes, par les juges, par les simples bourgeois en certaines circonstances. « ..... *Les quels consuls eslus sont tenus prester le serment d'estre fidelles au Roy, et bien loyalement régir et gouverner la république de lad. ville* (p. 2)..... *Les consulz pourront contraindre chascun an les bollengers ex bouchiers prester serment tenir lad. ville fournye de pain*..... etc. (p. 7) »

Le modèle de la « lettre sellée du sceau de la ville et signée du clerc, baillée (à ceulx qui sont receus bourgeois) par les Consuls » nous apprend que le nouveau bourgeois devait « jurer sur les Evangiles d'être bon et loyal au Roy et à la ville et maintenir lesd. privilèges..... »

Rien ne prouve que dans les autres cas le serment ne fût également prêté sur les Saints Evangiles, car les *Privilèges* ne font aucune distinction entre ce serment et celui que devaient prêter le nouveau juge et les Consuls à leur entrée en charge « dans la première jurade après Pasques » ; les quarante prudhommes chaque année où lors de leur élection. Il est donc à croire que tous ces serments ou du moins les plus solennels, se prêtaient sur les Evan-

(1) Sauveterre-de-Guyenne, Chollet, 1876, in-8° de XII-66 p.

giles et, par suite, il importait d'en avoir le texte sous la main à l'Hôtel-de-Ville.

Ces raisons tirées de l'histoire locale nous paraissent indiquer clairement le but de l'insertion des textes évangéliques en tête des cartulaires de Monségur et de Libourne. Ce nous est de même une preuve que la compilation de l'*Esclapot*, comme celle du *Livre Velu*, ne furent pas le fait d'une initiative privée. De même qu'en 1728, sur la représentation des consuls « qu'ils auraient trouvé dans les Archives de la communauté un livre concernant les statuts de cette ville écrit en différentes langues qu'ils ne peuvent lire »,... il fut « arrêté d'une commune voix que lesd. s^rs^ Consuls fairont ce qu'ils pourront pour obliger le s^r^ Requateau ou tout autre qu'ils trouveront capable de traduire en français les entiens privilèges de cette ville et d'une manière que tous les prudhommes et tous autres les puissent lire et comprendre pour les exécuter... », de même, au XIVe siècle, les jurats de Monségur, jaloux de conserver à la postérité les chartes octroyées à leur ville par les Rois d'Angleterre et de France et d'en assurer les avantages, comprirent la nécessité de les réunir en un recueil authentique, lequel resterait à l'Hôtel-de-Ville pour y faire foi et y être consulté quand besoin serait. Ils chargèrent de ce travail quelque clerc érudit du lieu et voulurent qu'en tête du recueil il transcrivit de sa plus belle main les évangiles et le calendrier perpétuel.

Quant au choix des textes évangéliques, il nous paraît assez difficile d'en préciser les raisons. On est en droit de croire que selon les circonstances on prêtait serment sur telle ou telle leçon. Il paraît rationnel qu'à leur entrée en charge les consuls, juges et autres magistrats ou officiers jurassent sur l'Évangile *In principio* ; qu'à l'époque de Noël et de l'Ascension on jurât sur les Evangiles correspondants à ces fêtes ; mais d'autres recherches pourront peut-être mieux éclairer la question. Mon but était d'ailleurs plus simple. Je voulais signaler le Calendrier de

l'*Esclapot*, en faire apprécier l'importance comme document historique et suppléer, s'il était possible, à la lacune du tome v^e des *Archives historiques de la Gironde*. La publication de ce document par la *Société Archéologique* réalise ce désir.

En finissant, qu'il me soit permis de formuler un vœu. M. Archu, dans sa *Notice sur l'Esclapot*, donne ce cartulaire comme renfermant l'histoire de Monségur depuis 1265 jusqu'à 1486 (1).

Cette histoire se continue, enfouie dans les épais registres de la jurade et du baptistaire dont la collection remonte à la fin du XVI[e] siècle et qui constituent à Monségur un des dépôts d'archives locales les plus riches de la Gironde.

Fasse le Ciel que cette mine tente quelque patient pionnier et qu'il en sorte un jour une monographie complète de Monségur.

ABBÉ S[as] LÉGLISE,

Vicaire de Sainte-Marie La Bastide (Bordeaux),
Membre de la Société Archéologique de Bordeaux.

(1) P. VII. C'est une erreur, car la dernière charte est de 1432.



NOTE

SUR LE RAPPORT INÉDIT DE M. DUMOULIN

Par M. le Dr BERCHON

L'histoire de l'*Esclapot* et de son Calendrier, resté inédit après la transcription de MM. F. Michel et Delpit, se trouve ainsi tracée. Mais la lecture attentive du rapport de M. Dumoulin (si récemment découvert dans les papiers de notre regretté collègue Delfortrie) m'engage à résumer les indications de ce rapport de façon à compléter l'étude historique et critique qui sert d'introduction au Mémoire de M. l'abbé Léglise.

M. Delpit avait surtout en vue, dans sa publication de 1863, l'ordre chronologique des Chartes, ordre le plus logique d'après le caractère spécial des remarquables documents qui assurent aux *Archives historiques de la Gironde* un rang tout particulier dans les études de l'histoire provinciale de France.

M. Dumoulin avait au contraire suivi, en 1825, l'ordre purement paginal de l'*Esclapot* et son travail est, pour ainsi dire, plus archéologique puisqu'il ne s'occupe que du manuscrit si heureusement conservé à Monségur.

Aussi est-ce à ce titre qu'il me paraît utile d'analyser son œuvre dans quelques-uns de ses détails et dans les conséquences qu'on peut en tirer.

Sa description du Cartulaire est, d'ailleurs, très précise. Après avoir énoncé qu'il comprend dix cahiers en parchemin reliés ensemble et formant en tout 83 feuillets numérotés à la fois en chiffres romains et en chiffres arabes, M. Dumoulin ajoutait :

Le 1er cahier, composé de 8 feuillets, contient, savoir : Aux douze premières pages, un calendrier où les 12 mois de l'année sont rangés dans leur ordre ordinaire.

Au 7e feuillet, verso, se trouve l'évangile selon saint Jean. *In principio.* A l'envers du même feuillet, l'évangile du jour des Rois : *Cum natus esset,* de saint Mathieu, ch. II, du 1er verset jusqu'au 12e.

Au folio 8, verso, l'évangile : *Recumbentibus undecim discipulis,* de saint Marc, ch. 16, verset 14, jusqu'au 20e.

Le reste du verso est en blanc. Et M. Dumoulin pensait que le premier cahier avait peut-être fait partie de quelque livre d'église (ce que nous ne croyons pas), parce qu'il était plutôt attaché aux neuf autres cahiers que relié avec eux.

Quant à ces derniers, ils contenaient les Chartes, les unes en style de basse latinité, les autres en vieux gascon, sans indication de date des copies, sans aucune signature de notaires ou d'autorités quelconques ; leurs titres étant écrits en rouge, comme il était d'usage, d'où le nom *Rubrique* de *Ruber.*

Et cette description était suivie d'une analyse très sommaire des documents, analyse trop courte pour donner une idée réelle et utile du manuscrit, ce qui nous a engagé à la remplacer par un tableau comprenant, en autant de colonnes distinctes : La nomenclature des feuillets du Cartulaire ; le nom des autorités qui en ont signé les documents ; la date, le caractère de ces documents eux-mêmes ; ainsi que les numéros sous lesquels on peut les lire, soit dans le manuscrit, soit dans la transcription des *Archives historiques.*

Ce tableau sera véritablement une table des matières de l'*Esclapot* et pourrait, réuni à notre introduction, former la préface et la conclusion d'une Etude fort attrayante, qui devrait tenter quelque chercheur sur les conditions de l'organisation d'une Municipalité française au moyen âge.

Et j'ajoute que ce chercheur n'aurait aucune peine à démontrer que la vie civile était alors aussi active et aussi raisonnée, sinon plus, que de nos jours.

M. Dumoulin émettait aussi, à la fin de son rapport, l'opinion que l'*Esclapot* avait dû être composé hâtivement, ce que prouverait assez l'inscription des Chartes, sans aucune préoccupation de leurs dates, comme les erreurs évidentes d'un copiste d'ailleurs habile. Sa description minutieuse du manuscrit révèle, de plus, un fait assez important, c'est que la 36e et dernière Charte de l'*Esclapot* proprement dit, datée du 20 novembre 1432, n'est ni de la même écriture ni de la même encre que les précédentes, ce qui reporterait la plus grande partie du Cartulaire avant l'époque qui vient d'être indiquée.

Nous avons déjà dit ce que nous pensions à ce sujet et M. l'abbé Léglise a, d'autre part, complètement écarté l'hypothèse d'une intention individuelle dans la collection et la copie des Chartes de Monségur.

Nous croyons donc qu'il faut assigner à cette collection une date rapprochée de la fin de la domination anglaise dans les provinces si longtemps séparées du Royaume de France.

Charles VII avait prescrit, dès 1431, aux villes, bastides et communes de réunir en un seul corps les privilèges et droits qui leur étaient reconnus. La fin de l'occupation étrangère était alors ardemment poursuivie et prochaine, et cette invitation était certainement une mesure très politique parce qu'elle offrait une garantie évidente de la confirmation de ces privilèges, confirmation qui se retrouve dans toutes les capitulations et traités qui assurèrent pendant le deuxième tiers du xve siècle la libération entière du territoire français.

Il est bien certain aussi que ces privilèges, sans cesse rappelés (ainsi que l'*Esclapot* lui-même) dans les procès que Monségur eut à soutenir, remontaient, pour cette bastide, bien avant la date de la Charte d'Eléonore de

Provence qui ne fit que ratifier, le 26 juillet 1265, des droits dont le nombre, le caractère et la précision attestent une antiquité beaucoup plus reculée.

La charte des privilèges de la Réole est, en effet, de 1224, et celle de Sauveterre porte même, dans son titre les mots suivants : *Tenor vero dictorum articulorum, jurium, capitulorum antiquorum, in nonnulis monumentis repertus, talis est* (1).

La Reine d'Angleterre réalisa, de son temps, ce que Charles VII devait faire en 1451, quand il eut repris possession des provinces si malencontreusement passées aux Anglais par le mariage d'Eléonore de Guyenne avec Henri Plantagenet. C'est l'histoire de toutes les annexions, de toutes les conquêtes qui ne peuvent être durables qu'autant que les aspirations légitimes des peuples sont rigoureusement respectées ; car la force ne prime jamais le droit d'une manière définitive quelque lente que soit à sonner parfois l'heure des justes revendications.

Nous devons rappeler enfin, comme complément de notre tableau, que M. Delpit a ajouté à la transcription de M. F. Michel, cinq actes concernant Monségur, classés sous les numéros :

IX. — *Don à Sanche Servat d'une maison à Monségur*, tiré de la Bibliothèque nationale. Manuscrits, collection Bréquigny, t. XV, 1er juin 1288 ; en latin.

X. — *Don d'un port sur le Drot.* Même collection, 3 juin 1288.

XIII. — *Pétition des Jurats de Monségur au Roi* d'Angleterre. Même collection, t. XVI, 1390 ; en français, déjà publiée par Champollion-Figeac : *Lettres des Rois, Reines*, etc., t. 1, p. 386.

XXII. — *Pétition de la commune de Monségur au Roi d'Angleterre.* Tirée des archives Royales d'Angleterre. *Record's commission*, t. CXIX, p. 78; en gascon, 1303?

XLVI. — *Confirmation par Charles VIII des privilèges de Monségur. Mars,* 1486, *tirée des Archives nationales. Trésor des Chartes,* t. 217, n° 44.

(1) Commission des monuments historiques de la Gironde, 1846-1847, p. 60.

Il a compris également dans son travail, trois mandements communiqués par M. Tamizey de Larroque, et publiés sous les numéros :

XXIV. — *Mandement d'Edouard Ier*, qui permet aux habitants de Monségur de prendre où ils voudront des pierres, du sable et du bois pour la clôture de leur ville, 3 avril 1305. Bibliothèque nationale, manuscrits, collection Bréquigny, t. XVII, p. 192 ; en latin.

XXXI. — *Mandement d'Edouard II*, pour faire appliquer les revenus de Monségur aux réparations des fortifications, 12 novembre 1308. Même collection, t. XVII, p. 402 ; en latin.

XLII. — *Lettres d'Edouard III* par lesquelles il donne à Raymond de Farges le lieu de Monségur dans le diocèse de Bazas, 16 mai 1342. Même collection, t. XXVII, p. 17.

Il a ajouté à ces recherches : 1° *Une estimation de la Prévoté de Monségur*, n° XLVII. Mémoire envoyé par le Président de Nesmond et extrait des *Archives nationales.* Sequestre, papiers Bouillon, boîte 33, liasse intitulée : *Evaluations.*

2° Un *Mandement du Prince Edouard* au sénéchal d'Aquitaine et de Gascogne, pour rechercher les limites du fief de Cazes, dans la juridiction de Monségur, du 3 mai 1366 ; en latin, n° XLIII.

3° Une *Sentence* du sénéchal Thomas de Felton, sous la date du 8 juin 1367 ; en latin et portant le n° XLIV *de la publication des Archives.*

M. Dumoulin n'avait fait aucune mention de ces deux dernières pièces, que M. Delpit rattache pourtant à l'*Esclapot*, avec l'indication : supplément, folio 1 et 2 ?

Le même auteur avait aussi réuni aux documents qui précèdent, des notes bibliographiques relatives à Monségur et qui pourraient être consultées avec fruit.

1265. — Note sur la fondation, l'enceinte, les coutumes, etc., de Monségur, par MM. Rabanis et Lapouyade. (*Rapports de la commission des monuments historiques de la Gironde,* années 1845, p. 16 ; 1846, p. 67 ; 1847, p. 41.

1290. — Pétition de Bertrand Calhau, pour obtenir la chatellenie de Monségur.

Bibliothèque nationale, manuscrits, collection Bréquiguy, t. XXXV.

1312. — Janvier 16. Don par le Roi d'Angleterre à Bertrand de Got, seigneur de Duras et de Blanquefort, du château de Puyguilhem en Périgord, et de la Bastide de Monségur en Bazadais.
Thomas Carte, catalogue des Rôles Gascons, t. 1, p. 42.

1313. — Janvier 22. Confirmation des seigneuries données à Bertrand de Got, seigneur de Duras, etc.
Bibliothèque nationale, manuscrits, collection Bréquigny, t. XIX, n° 108.

1313. — Juillet 7. Don à Bertrand de Got des Bastides de Dunes, Monségur, etc.
Bibliothèque nationale, manuscrits, collection Bréquigny, t. XIX, n° 144.

1335. — Traité entre le Roi de France et le comte d'Armagnac, pour l'échange de Villandraut, Monségur, etc. *Archives nationales, Registre du Trésor des Chartes,* J. 293, n° 5.

1336. — Octobre. Traité entre le Roi de France et le seigneur de Duras, pour Blanquefort, Villandraut, Monségur, etc.
Archives nationales, Trésor des Chartes, J. 70, n° 77.

1312. — Mai 16. Don par le Roi d'Angleterre, à Raymond de Farges, de la seigneurie de Monségur.
Thomas Carte, Catalogue des Rôles Gascons, t. 1, p. 112.

1345. — Siège et prise de Monségur par le comte de Derby, (Peut-être, Monségur près Villeneuve d'Agen). *Chroniques de Froissard,* t. 1, ch. CCXXXIV.

1362. — Mai 26. Réunion de la ville de Monségur à la Couronne d'Angleterre. *Thomas Carte, Catalogue des Rôles Gascons,* t. 1, p. 150.

1562. — Siège et prise de Monségur. *Commentaires de Monluc*, Livre V.

1563. — Avril. Permission à B. de Fumel, d'établir un marché à Monségur. *Archives nationales. Trésor des Chartes*, J. 263 bis, n° 382.

1586. — Prise de Monségur par le duc de Mayenne (et non Mayence, erreur typographique des *Archives*, p. 97), et le maréchal de Matignon. *De Lurbe, Chronique Bordelaise*, 1586.

1691. — Hommage pour la terre de Monségur, en Bazadais, par Anne-Marie de Pontac, veuve de Gabriel-Joseph de Lavergue de Guilleragues, ambassadeur à Constantinople. *Archives nationales. Reg. des hommages de la généralité de Bordeaux*, p. 531.

1768. — Mémoires, etc., par M. de Lisleferme, avocat, dans le procès entre Jean Auger, seigneur de Monségur, et Godefroy de Baritault, héritier de M. le comte de Guilleragues.

Bordeaux, J. Chappuis, in-folio.

1781. — Octobre 30. Concession aux habitants de Monségur, des fossés, murs, remparts, etc., 7 pièces. *Archives nationales*, Q. 270.

1781. — Arrêt du Conseil. Concession de murs, fossés et remparts de Monségur. *Archives nationales,* E. 1590.

1788. – Arrêt du Conseil. Concession de l'office de maire à la ville de Monségur. *Archives nationales*, E, n° 2652.

Nous ajoutons que le mémoire cité de M. Archu (1876) contient des documents intéressants, à savoir :

1613. — Août 17. Réception du sénéchal de Bazas faisant son entrée, pour la première fois, à Monségur, p. 34.

2° 1682. — Mai 30. Mission et Jubilé.

3° Les noms et surnoms des consulz quy ont esté constituez et receuz lendemain de Pasques despuis lan mil cinq cens trente troys dans la ville de Montségur, pour régler et gouverner la République dycelle, p. 39 (de 1533 à 1876).

4° La liste des habitants qui ont obtenu des lettres de Bourgeoisie à Monségur, de 1563 à 1755, p. 58.

5° Pétition en date du 6 août 1790, adressée aux représentants de la nation par Berthonneau Maire, Feuilhe et Roullet, commissaires nommés à cet effet par la commune et les citoyens actifs du canton de Monségur, pour obtenir de préférence à La Réole, Sauveterre et Castelmoron, l'établissement à Monségur du tribunal et du collège national, p. 61, c'est un document fort curieux.

E. B.



UN

HYPOCAUSTE GALLO-ROMAIN

AU CHATEAU POMMEROL

Appartenant à M. F. PROM, commune de Bassens (Gironde)

Par le comte Alexis de CHASTEIGNER
Membre de l'Académie et de la Société archéologique de Bordeaux

et Paul CABANNE
Aide-naturaliste au Muséum d'Histoire naturelle de Bordeaux

Dans le courant de janvier 1887, l'un de nous était averti par M. F. Prom, propriétaire du château Pommerol (ancienne villa Léa), situé commune de Bassens, un peu avant d'arriver au bourg (à huit kilomètres, environ, de Bordeaux), sur les coteaux d'où le regard s'étend à perte de vue sur le bassin de la Garonne, que des ouvriers terrassiers venaient de faire une découverte qui pouvait être intéressante.

M. F. Prom avait décidé de remplacer plusieurs hectares de vignes, détruites par le phylloxéra, par une prairie naturelle. Cette opération avait demandé des nivellements, qui, sur certains points, avaient amené des déplacements de terre de plus d'un mètre de profondeur.

A ce niveau, les ouvriers venaient de mettre au jour une aire de plus de quatre mètres carrés ayant l'apparence d'une plaque de terre cuite percée de trous ronds régulièrement disposés et espacés.

M. Prom emmena M. de Chasteigner visiter l'emplacement signalé.

Il ne fut pas difficile de reconnaître, à première vue, que l'on se trouvait, probablement, en présence des restes d'un hypocauste de l'époque Gallo-romaine ; seulement le terrain était alors tellement imprégné d'eau que la sole en était recouverte, à tel point, que le sondage dans les trous en accusait plus de 0m50 d'épaisseur.

Il fut convenu que ce point serait respecté, et que l'on y reviendrait dans un moment plus favorable.

Une nouvelle visite eut lieu dans le courant de février, l'eau, presque suffisamment retirée, permettait de mieux juger et de constater que cette surface, sorte de carré long, orientée Nord-Sud, Est-Ouest, était percée de sept rangs de trous, au nombre d'environ six en longueur, séparés entre-rangs de 0m 35, et entre-trous de 0m 30.

Une double voûte, encore mal apparente, séparée par un petit mur, supportait l'aire en question.

Quatre rangs de trous étaient apparents d'un côté, trois seulement de l'autre.

Nous supposâmes qu'il devait y en avoir un huitième rang ; quelques coups de pioche prouvèrent, immédiatement, que notre hypothèse était fondée.

Le sondage superficiel qui avait permis de constater la présence des voûtes sous-jacentes, ne donnait aucune indication sur le point où avait pu se trouver l'ouverture du fourneau.

Evidemment, des remaniements du sol, très postérieurs à la destruction de l'habitation à laquelle avait appartenu ce fourneau, avaient eu lieu, probablement, à l'époque où l'on avait profondément défoncé le terrain, pour la plantation de la vigne.

Le terrain étant encore peu favorable à des fouilles, une nouvelle visite fut décidée.

Elle eut lieu le 4 mars dernier.

M. Cabanne, aide-naturaliste au Muséum d'histoire na-

turelle de Bordeaux, voulut bien, emportant un appareil photographique, s'adjoindre à M. de Chasteigner, pour l'aider à résoudre ce petit problème et relever, avec lui, le plan de ces substructions.

Tout d'abord, un premier examen du sol, composé d'argile graveleuse, abaissé pour le nivellement à un mètre environ, ainsi que le montraient les *témoins* laissés sur le sol pour le règlement du travail, et qui faisait ressembler le terrain à un vaste cimetière (voir la planche), permit de constater une surface, d'environ 30 mètres de long sur 15 de large, portant des traces incontestables de calcination ; la terre avait pris l'aspect de brique cuite, suite probable d'un violent incendie.

L'hypocauste se trouve à l'extrémité Nord-Ouest de cet emplacement.

A environ 18 mètres Sud-Ouest de l'hypocauste, les ouvriers avaient mis à découvert la partie inférieure de six fosses à sépulture, non orientées, les pieds tournés au Nord-Ouest.

M. de Chasteigner avait pu constater leur présence lors des deux premières visites, et les traces de l'une d'entr'elles étaient encore visibles ce jour là.

Toute la partie supérieure de ces fosses paraissait avoir été enlevée, probablement lors du défoncement pour la vigne. Elles ne contenaient pas un débri, pas un ossement, seulement, la terre, plus noire sur ce point, renfermée dans une cavité évidemment prise dans le sol vierge, indiquait que des corps y avaient été déposés.

Entre ces deux visites, les ouvriers avaient trouvé, près d'une des fosses, un petit vase qui, malheureusement disparu, devait avoir, d'après la description donnée, la forme d'un petit cruchon avec large panse aplatie, bec et anse.

On avait aussi trouvé dans une autre fosse, une monnaie peut-être perdue ou qui n'a pu nous être représentée. Fait regrettable, car la pièce eût, probablement, permis de dater ces tombes.

Depuis lors, avant la visite du 4 mars, les terrassiers avaient mis à découvert, à 20 mètres environ Nord-Ouest de l'hypocauste, et à 0m 80 de profondeur, un groupe de fosses nombreuses dont nous n'avons pu voir les traces. Ces fosses renfermaient des ossements et même des squelettes; mais on n'y avait découvert aucune monnaie ou autre objet quelconque.

Les ouvriers n'ont pu davantage nous donner aucune indication sur l'orientation de ces fosses.

Le temps était beau, la terre sèche, nous pûmes donc faire toutes les constatations désirables.

Dans la seconde visite faite en février, M. de Chasteigner, en compagnie de M. J. Maurel, avait trouvé, à plus de cent mètres au nord de l'hypocauste, à la surface du sol, dans un terrain évidemment transporté là, pour le nivellement, un petit bronze de l'empereur *Gallien.*

Dans la visite du 4 mars, nous eûmes la bonne fortune de trouver, à côté et dans les déblais provenant de fouilles faites aux extrémités de l'hypocauste, deux petits bronzes de *Tetricus* fils, portant des traces évidentes de l'action du feu ; et enfin, nous eûmes le plaisir de faire ramasser à M. Prom, lui-même, un petit bronze de *Licinius* que M. de Chasteigner venait d'apercevoir sur le sol, à environ 10 mètres Sud-Ouest du point où venaient d'être rencontrés les deux autres.

Il est probable que d'autres pièces devront être trouvées. Celles-ci l'ont été à la même profondeur moyenne de 0m80 à un mètre.

Une description, aussi complète et aussi soignée qu'elle puisse être, paraît toujours longue et difficile à saisir. Le plus médiocre dessin, parlant aux yeux, est toujours préférable ; à plus forte raison lorsque l'on peut, comme nous le ferons aujourd'hui, offrir un plan très exactement relevé et une photographie reproduisant, d'une manière indiscutable, l'aspect des lieux objet de cette étude.

Comme on nous avait attendus pour détruire ce petit

monument et le recouvrir de terre afin d'ensemencer la la prairie, nous pouvions, sans crainte, nous livrer aux constatations les plus complètes. Mais avant d'attaquer les fouilles qui devaient nous éclairer sur les procédés de construction, nous relevâmes le plan de l'hypocauste.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, la forme générale de l'aire est un carré long de 2m15 sur 2 mètres ; orienté par les angles, Nord-Sud, Est-Ouest.

Huit rangs de trous, de 0m08 à 0m10 l'un, partagent cette surface, espacés entre eux d'une manière inégale d'environ 0m25 à 0m30 entre les trous.

Seule, la distance entre le quatrième et le cinquième rang est de 0m40 et correspond au mur inférieur qui supporte deux petites voûtes, percées par conséquent, chacune, de quatre rangs de trous.

Ces trous, ou conduits, percés pour le dégagement de la chaleur fournie par le fourneau inférieur, ne sont pas, comme dans les hypocaustes classiques, formés par des tuyaux en terre cuite; tout, ainsi que nous l'a prouvé la fouille commencée après cette constatation première, a été fait d'une manière aussi sommaire et aussi économique que possible.

Profitant de la nature spéciale du sol, sorte de terre réfractaire, on a dû creuser deux fosses latérales d'environ 2m 20 de longueur, ménageant entr'elles une sorte de mur naturel de 0m40 d'épaisseur.

Chacune de ces deux fosses, l'une de 0m80, l'autre de 0m 70 de large, a été recouverte d'une voûte surbaissée ayant sous clef, au centre, 0m30 d'épaisseur formée de débris de carreaux, de fragments de tuiles courbes, mélangés à la terre battue du sol.

Les trous, ou conduits de chaleur, ont été faits de la même manière, probablement avec un moule en bois, et l'aire supérieure a été nivelée par des fragments de carreaux d'une terre blanchâtre, de 0m02 d'épaisseur environ sur 0m20 de long (pas un d'entier), mêlés avec de la terre for-

tement comprimée. Le tout recouvert d'une couche d'argile très battue, de 0m04 environ et complètement unie.

Sous l'action du feu allumé sous les deux voûtes, lesquelles avaient un foyer d'environ 0m 60 de hauteur, cette masse a fini par faire une sorte de bloc compact de terre cuite.

Malgré son état de vétusté, et la désagrégation causée par l'humidité, nous avons eu de la peine à attaquer ce massif; ce qui indique l'action d'un feu violent et très longtemps prolongé, sans cependant une activité assez grande pour avoir amené la vitrification des surfaces.

Nous avons, inutilement, cherché l'ouverture par où le combustible était introduit dans le foyer, ainsi que celle, probablement placée à l'extrémité opposée, par laquelle devait s'échapper la fumée.

Les extrémités avaient déjà été piochées avant notre première visite et cette opération avait, probablement, détruit ces deux orifices.

Notre dessin pris avant la destruction complète et après nos fouilles, donne une idée exacte de la disposition de la sole, des trous ou conduits, et des voûtes sous lesquelles on faisait le feu.

Le manche de la bêche, enfoncé dans le déblai, donne une échelle approximative des proportions générales de cet emplacement ainsi que des travaux de déblai indiqués par *les témoins*.

Etait-ce bien un hypocauste? Ou, simplement, l'emplacement d'un four de potier ou de tuilier ?

Et d'abord : qu'est-ce qu'un *hypocauste ?*

Le dictionnaire de Littré le définit ainsi :

« *Terme d'antiquité.* — Fourneau souterrain dans les » thermes. ».

Dans le dictionnaire de Larousse nous trouvons :

« Fourneau souterrain qui chauffait les bains, et fournis» sait l'air chaud au *laconicum*. — Sorte de calorifère em» ployé aussi à chauffer les appartements ».

Suit une description de l'hypocauste d'après l'Encyclopédie.

Dans le dictionnaire raisonné d'architecture d'Ernest Bosc (1), nous trouvons au mot, *hypocauste* :

« Diposition particulière du sous-sol des bâtiments civils
» des Romains, qui permettait de chauffer les chambres
» ou les salles de ces bâtiments.

» C'est principalement dans les bains et les maisons
» d'habitation qu'on retrouve ce mode de chauffage, qui
» remplissait dans l'antiquité le même office que nos calo-
» rifères dans les constructions modernes.

» L'usage des hypocaustes remonte à une très haute
» antiquité, en Chine du moins, et il n'a été abandonné
» qu'à l'époque de l'adoption générale des cheminées, c'est-
» à-dire vers le xme siècle. — Dans la Gaule, où pendant
» l'hiver les froids étaient souvent rigoureux, toutes les mai-
» sons de ville ou de campagne avaient des hypocaustes. »

Il résulte de ces citations que c'est une erreur, trop fréquemment commise, de dire presque toujours qu'il existait un établissement de bains lorsque l'on rencontre les traces d'un hypocauste, qui n'est que le calorifère d'une maison d'habitation.

Ici, nous le disions tout à l'heure, sommes-nous en présence des restes d'une habitation ou du fourneau d'une usine ?

Nous devons avouer que nous ne nous trouvons en face d'aucun fait assez probant pour affirmer l'une ou l'autre de ces deux hypothèses.

Nous penchons plutôt pour l'habitation que pour le four à poterie ou à tuiles.

On peut objecter, en effet, qu'une habitation laisse, généralement, des traces de murs ou de fondations, et qu'ici nous n'avons rien de semblable.

C'est vrai. Mais on peut supposer que ces substructions

---

(1) *Paris, Firmin-Didot,* 1878, grand in-8°.

ont été détruites en faisant les défrichements profonds, comme c'est l'usage dans la Gironde, pour la plantation des vignes.

De plus, il suffit de se reporter à la manière dont les habitations rurales étaient alors construites. Type qui nous est encore parfaitement conservé dans les fermes du centre de la France, notamment en Sologne, en Beauce et dans les Landes.

Un sous-murage à fondations peu profondes, formé de pierres ou de briques, s'élevant de quelques centimètres au dessus du sol, supportait une enchevêtrure de madriers debout, dont les entre-joints étaient remplis d'un mélange de rouleaux de bois, de paille et de terre battue, vulgairement appelé : *pisé* ou *torchis*. Le tout recouvert de tuiles.

Ces habitations n'avaient qu'un rez-de-chaussée, et ces murs, en apparence très minces, mais mauvais conducteurs du calorique, mettaient les habitants également à l'abri de la chaleur et du froid.

C'est ce qui explique pourquoi leur destruction, généralement causée par des incendies, laisse si peu d'épaisseur de matériaux entre les débris de la toiture et le sol.

Ici, nous n'avons, en effet, rien trouvé de tout cela en place; mais sur plusieurs points, près de l'hypocauste et *des témoins*, nous avons vu des tas de moëllons recueillis dans le sol, qui auraient très bien pu servir à ces sous-murages.

D'un autre côté, il est un fait constant, c'est qu'auprès des fours à tuiliers et à potiers, surtout s'ils ont eu une certaine durée, on trouve des amas de résidus ou déchets de fabrication, qui, dans certain cas, forment des masses ou *cavaliers* de proportions considérables.

Or, ici, on comprend que ces tas de résidus aient été nivelés pour les plantations de la vigne ; mais on devrait au moins trouver les débris de la fabrication dans le sol où la brique et la poterie se conservent très bien.

Tel n'est pas le cas, nous n'avons rien trouvé de semblable sur une surface de plusieurs hectares, surface remuée et

enlevée profondément, souvent à plus d'un mètre, et si nous avons rencontré quelques rares fragments épars de tuilots, rien ne peut faire supposer qu'il y ait eu, dans ce lieu, une fabrication, même peu importante.

Nous sommes donc en présence de faits négatifs des deux côtés; mais l'absence de débris, que l'on retrouve toujours en abondance auprès des centres de fabrication, nous fait adopter l'hypothèse d'une habitation plutôt que celle d'une fabrique.

On ne peut même invoquer contre cette opinion le peu d'importance apparente du fourneau ; et dire qu'un tel calorifère n'aurait pu servir au chauffage d'une habitation un peu considérable.

Nous sommes d'un avis opposé. Sans tenir compte de tout le système d'appareil complémentaire aujourd'hui détruit, qui pouvait transporter au loin la chaleur produite par les deux foyers du fourneau, nous ne devons pas oublier que nous nous trouvons encore en présence de *cinquante-six ouvertures circulaires,* d'un diamètre moyen de $0^{m}10$ représentant une surface carrée de chauffe de 44 décimètres carrés, *ce qui est énorme* et supérieur aux surfaces employées aujourd'hui dans nos calorifères modernes pour chauffer des habitations et même des monuments d'une grande importance.

Nous ne prétendons pas, du reste, être ici en présence d'une des plus riches villas des environs de Bordeaux. Ce qui ne serait cependant pas impossible, la nature spéciale du sol ayant permis d'établir très économiquement cette construction.

Du reste, M. E. Bosc, dans son dictionnaire d'architecture, toujours au mot « *hypocauste* », dit plus loin, page 543 :
« Dans les maisons autres que celles des riches particuliers,
» ou des grands personnages, les hypocaustes étaient sou-
» vent très bas et d'une importance très secondaire.

Par ces diverses raisons, les unes positives, les autres négatives (nous le reconnaissons), nous pensons être en présence des restes de l'emplacement d'une villa.

Un fait nous semble difficile à expliquer, en l'absence de monnaies ou d'un mobilier funéraire quelconque venant en donner la date. C'est la présence sur ce point, et en deux groupes différents, des fosses non orientées dont nous avons parlé.

Les chrétiens, dès les temps les plus anciens, n'ont pas pratiqué l'incinération et ont, autant que possible, orienté les fosses de leurs sépultures.

Les Romains du paganisme incinéraient les corps et n'avaient pas besoin de fosses, surtout de fosses à cercueil de longues dimensions, plus étroites aux pieds qu'à la tête, comme nous l'avons constaté.

Il y a eu des époques où l'on pratiquait en même temps l'enterrement et l'incinération; mais aucune poterie, aucun instrument ni débris quelconque ne peuvent nous faire penser que les fosses en question appartiennent à cette période, du reste fort éloignée.

En archéologie, comme en bien d'autres sciences, tout ne peut encore s'expliquer. Nous sommes loin de prétendre tout savoir. C'est donc un problème dont nous demandons la solution à de plus sagaces que nous.

A quelle époque pourrait-on faire remonter l'existence de l'habitation élevée sur l'emplacement qui nous occupe ?

Cette date nous est approximativement donnée par les monnaies que nous y avons rencontrées.

Celle trouvée le jour de notre seconde visite est, en même temps, la plus ancienne comme date.

Elle a été frappée sous l'Empereur *Gallien,* 253 à 268 de J.-C.

C'est un petit bronze portant au droit :

GALLIENVS. AVG. Tête radiée à gauche.

Revers : APOLLINI. CONS. AVG. Centaure marchant à gauche tenant un globe et des flèches. A l'exergue, une lettre (illisible).

Cohen, *Monnaies impériales romaines,* t, IV, p. 358, n° 59, l'estime : 1 fr.

Les trois monnaies trouvées le 4 mars nous donnent

deux petits bronzes de *Tetricus fils* et un de *Licinius*.

Tetricus fils, 267 à 273 de J.-C.

C. P. TETRICVS. CAES. tête radiée à droite.

Revers : SPES PVBLICA. l'Espérance marchant à gauche tenant une fleur et relevant sa robe.

Cohen, *ibidem*, t. V, p. 188, n° 42, le cote : 3 fr.

C. P. TETRICVS. CAES. tête radiée à droite.

Revers : VICTORIA AVG. Victoire, debout à gauche, tenant une couronne et une palme.

Cohen, *ibidem*, t. V, p. 188, n° 55, la qualifie *Commune*.

Licinius père, 313 à 323 de J.-C.

IMP. LICINIVS AVG. buste, casqué, à droite, avec la cuirasse.

Revers : ROMAE AETERNAE. Rome casquée, assise à droite, écrivant : XV sur un bouclier qu'elle tient sur ses genoux; à côté, derrière elle, un bouclier.

Cohen, *ibidem*, t. VI, p. 67, n° 127, la cote : 3 fr.

Ces quatre monnaies appartiennent donc : les trois premières à la seconde moitié du IIIe, et la dernière au commencement du IVe siècle, correspondant à l'époque de l'envahissement des Barbares, pendant laquelle les habitations suburbaines eurent probablement beaucoup à souffrir.

Bien que les légendes soient très lisibles, la conservation de ces pièces laisse un peu à désirer.

Les deux deniers de Tétricus paraissent, nous l'avons déjà dit, avoir subi, fortement, l'action du feu.

Un fait assez singulier, c'est que les petits bronzes, surtout de cette époque, sont très communs et presque sans valeur, et, sur quatre pièces trouvées sur ce point, nous constatons trois *raretés* relatives.

Deux sont cotées 3 fr., une 1 fr. Ce qui, dans les évaluations données aux monnaies par M. Cohen, indique moins une valeur vénale réelle qu'un degré, relatif, de rareté, par opposition à la désignation : *commune* employée, par lui, très souvent lorsqu'il décrit ces petits bronzes.

Nous ne mentionnerons que pour mémoire deux deniers tournois de Louis XIII, apportés depuis notre dernière visite par les ouvriers alléchés, sans doute, par la prime promise par le propriétaire à la suite de notre récolte.

Ils doivent provenir de la surface du sol, peut-être même d'un tout autre endroit et n'ont même pas le mérite d'une bonne conservation.

En résumé, d'après les faits sur lesquels nous nous sommes appuyés, nous pensons être en présence des restes d'un hypocauste peu somptueux, construit économiquement, mais bien caractérisé. Fait que nous ne croyons pas avoir été observé dans les environs, et indiquant l'emplacement d'une villa dans une contrée qui a toujours dû être un lieu de prédilection. Ce lieu, couvert des riches habitations des opulents négociants bordelais est situé sur le bord d'un chemin portant encore le nom de *Romevie* lequel n'est, lui-même, que le prolongement de l'ancienne voie romaine traversant toute la contrée et les marais de Montferrand et d'Ambès bien connue, dans le pays, sous le nom de *Chemin de la vie* (*via*).

Rien ne nous dit à qui elle a pu appartenir. Notre éminent et sagace collègue, M. le professeur C. Jullian, qui vient de publier, pour la collection des Archives municipales, un beau et bon volume sur les Inscriptions romaines de Bordeaux, nous en donnera, peut-être, la clef avant longtemps.

Il n'est pas impossible même qu'il nous dise, en découvrant quelque inscription à l'appui, qu'elle a pu appartenir à un *Bassianus*, et que de ce nom même est venu celui de la contrée; car nous ne voyons pas que pour le nom de *Bassens* on ait encore présenté une étymologie plus satisfaisante que l'hypothèse par laquelle nous terminons cette description.

Bordeaux, 21 mars 1887

Comte Alexis de Chasteigner. Paul Cabanne.



NOTE SUR LE MÊME SUJET

Par M. C. de MENSIGNAC

Après avoir écouté attentivement la lecture du mémoire de MM. de Chasteigner et Cabanne sur la découverte qu'on vient de faire dans la commune de Bassens (Gironde), propriété de M. Prom, de débris de l'époque romaine, je ne puis admettre la supposition de ces Messieurs qui prétendent que ces débris ne sont que les restes d'un hypocauste.

Dans ce qu'ils nous décrivent, dans les photographies qu'ils nous ont fait passer sous les yeux rien ne vient démontrer l'existence en cet endroit des restes d'un hypocauste.

Pour qu'il y ait eu dans ce lieu un hypocauste, il aurait fallu qu'il y eût eu une habitation.

Rien encore dans la description qu'ils nous ont donnée de l'emplacement occupé par ces vestiges romains et de l'emplacement circonvoisin ne nous prouve qu'il y eut à cet endroit une habitation, car on ne trouve nulles substructions, si ce n'est, près de ces débris argileux, quelques moëllons qui ont dû entrer dans la construction de la partie supérieure de ce four.

Mais pour détruire complètement l'hypothèse de ces Messieurs, nous allons décrire sommairement de quelle manière était construit un hypocauste romain.

Nous empruntons la description qui va suivre au *Dictionnaire d'Architecture* d'Ernest Bosc, comme nous

pourrions l'emprunter à beaucoup d'auteurs qui ont décrit l'hypocauste.

« En général, l'hypocauste consiste en un espace vide
» très peu élevé, ménagé sous l'aire ou le pavement des
» salles, lequel pavement était supporté et isolé du sol par
» de nombreux petits piliers équidistants et souvent symé-
» triquement placés; c'est au milieu d'eux que circulaient
» la flamme et la fumée provenant des combustibles qu'on
» introduisait dans une sorte de foyer précédant l'hypo-
» causte.

» Quand il n'existait pas de foyer, les combustibles brû-
» laient sous l'hypocauste même. Ces piliers, de forme
» carrée, étaient presque tous construits en briques;
» cependant on en retrouve qui sont en pierre et affectent
» la forme de cylindres ou petites colonnes. Une bouche
» située à l'extrémité d'un petit couloir servait à l'intro-
» duction du combustible dans le four ou fournaise. La
» flamme sortant de la fournaise circulait au milieu des
» piliers et échauffait le pavement des salles; la fumée
» s'échappait par une série de tuyaux en terre cuite qui
» tapissaient les parois de la chambre située au-dessus de
» l'hypocauste et y portait une douce chaleur. Aucune
» communication n'existait et ne devait exister entre la
» chambre et l'hypocauste. La bouche de la fournaise,
» tout à fait semblable pour la forme à celle de nos fours
» à cuire le pain, s'ouvrait toujours à l'extérieur du bâti-
» ment, dans un petit réduit comparable à un fournil, ou
» dans une cour basse qu'on nommait *propnigeum.* »

Bosc, dans son Dictionnaire, au mot *hypocauste,* nous donne la représentation de plusieurs de ces monuments.

D'après la description que nous venons de donner de l'hypocauste, non seulement l'hypothèse de ces Messieurs n'est point admissible, mais encore elle n'est même pas vraisemblable pour les deux motifs suivants :

1° Parce que rien dans la description qu'ils nous ont donnée de la construction de ces restes de four romain,

rien ne ressemble de près ou de loin à la construction d'un hypocauste ;

2° Parce qu'un hypocauste ne peut exister sans habitation et que ces Messieurs n'ont pu démontrer par le moindre petit indice qu'il existât à cet endroit une habitation romaine.

Mais, nous répondront MM. de Chasteigner et Cabanne, vous faites fausse route, nous ne sommes point ici en présence d'un hypocauste classique, mais d'un hypocauste ayant appartenu à une habitation rurale et non à une villa.

A ceci, je répondrai que si ces Messieurs pensent être en présence d'un hypocauste il faut, point essentiel, démontrer qu'il exista sur cet emplacement une habitation, car un hypocauste ne peut exister sans habitation.

Comme rien dans leur Mémoire ne prouve qu'il y ait eu seulement traces d'habitation, nous allons examiner ensemble quels peuvent être ces débris et à quel usage ils ont dû servir.

D'après la description, les photographies et le plan du monument de Bassens, nous sommes en présence de débris d'un four industriel construit tout en argile et dont il ne reste que le foyer et le plancher, la partie supérieure ayant été détruite.

A quel genre d'industrie a-t-il pu servir?

Deux hypothèses sont en présence : la première, celle d'un four à potier à briques ou à tuiles et, la seconde, celle d'un four à chaux.

Nous allons examiner sommairement ces deux hypothèses et voir à laquelle des deux nous devons nous arrêter pour donner une conclusion hypothétique vraisemblable à l'intéressante découverte de Bassens.

Four à potier.

Alexandre Brongniart, aux pages 426, 427 et s. du tome Ier de son *Traité des Arts céramiques ou des Poteries,* s'exprime ainsi au sujet des fours romains pour poteries fines :

« On a découvert d'anciens fours romains à poteries en » Allemagne sur les bords du Rhin, surtout près de Rhein- » zabern; en Angleterre, en France, en Auvergne, au » Châtelet, etc. »

Après avoir dit qu'en Angleterre ces fours étaient très compliqués, ainsi que l'indiquent suffisamment les figures de la planche IV de son ouvrage, il ajoute :

« Je donne trois exemples de fours romains. Le pre- » mier Pl. IV, fig. 4, a été découvert dans l'emplacement » d'une poterie romaine à Normanton-Field-Castor, dans le » comté de Norwich. »

Il décrit ce four de la manière suivante :

« Il est enfoncé dans l'ancien sol d'environ 1 mètre et » recouvert d'une épaisseur à peu près égale de terre trans- » portée.

» Il se compose d'un foyer en canal voûté, dont la bou- » che est à quelque distance du corps du foyer. Celui-ci se » prolongeait probablement par les deux voûtes sous le sol » plat du laboratoire, et la flamme du combustible, ou au » moins la chaleur dégagée, pénétrait dans le laboratoire » où les pièces étaient placées, par les ouvertures réguliè- » rement disposées en deux cercles. Une espèce de pilier, » très solide, soutenait le plancher du laboratoire par son » milieu. La paroi appuyée contre le sol n'avait pas besoin » d'une grande épaisseur, et si la figure 4 représente le » laboratoire dans son entier, on voit qu'il n'avait guère » que 8 décimètres de hauteur sur 12 à 13 de diamètre. » C'est un four très petit.

» On va voir que ce four, très différent et surtout beau- » coup plus simple que ceux d'Alsace, était cependant éta- » bli sur les mêmes principes. Servait-il à cuire la même » poterie?

» Un assez grand nombre de fours romains, propres à » cuire la poterie, ont été découverts sur les bords du Rhin, » dans les environs ou à peu de distance de Strasbourg.

» On en cite dans la ville même de Strasbourg et à Rhein- » zabern, village situé à quatre lieues de Lauterbourg, sur

» la rive gauche du Rhin. On en a reconnu plus de quinze
» dans un espace peu étendu.

» Un de ces fours, très bien conservé, se voit à Heiligen-
» berg, village près Milz, dans la vallée de la Bruch, non
» loin de Strasbourg, mais à vingt lieues de Rheinzabern,
» et un autre à Itten-Weiler à quatre lieues au sud de Heili-
» genberg.

» C'est d'un des fours de Heiligenberg que je donne la
» figure, planche IV fig. 1, 2 et 3, et la description d'après
» M. Schweighenser.

» Il est romain et était appliqué à la cuisson de la poterie
» rouge, ce qui est évidemment établi par les débris de
» cette poterie qu'on a trouvés à l'entour.

» Le foyer est un canal long, voûté en ogive, dont la bou-
» che est à environ $2^m 1/2$ de l'espace où se rassemblaient
» la flamme et la chaleur au-dessous du laboratoire. Des
» tuyaux en terre cuite, nombreux et de deux grosseurs,
» partaient de la partie supérieure ou plancher de cette
» chambre et allaient distribuer la chaleur; les uns, plus
» petits, étaient à la circonférence, et, ce qui paraît bien
» singulier, dans l'épaisseur du mur d'entourage du labora-
» toire; les autres, plus gros, au nombre de douze ou quinze,
» allaient s'ouvrir dans le plancher du laboratoire pour
» répandre la flamme et la chaleur à l'entour des pièces qui
» y étaient placées, du moins c'est ce que semblent indiquer
» les figures et la description qui m'ont été communiquées
» par M. Schweighenser. Ces canaux ou tuyaux devaient
» éprouver une forte chaleur, car ils sont quelquefois deve-
» nus durs, à tissu serré comme du grès et même boursou-
» flés et presque fondus, comme le montre une des pièces
» du Musée céramique de Sèvres, pl. XXX, fig. 19.

» On ne peut voir par les coupes de quelle manière sor-
» taient les produits de la combustion. Il est probable que
» la partie supérieure du four a été détruite et que les terres
» de déblais en ont pris la place.

» Des massifs de maçonnerie puissants séparent et gar-

» nissent l'espace entre la bouche du foyer et les parois du » laboratoire. Le sol de celui-ci est formé de dalles ou grands » carreaux en terre cuite.

» Les canaux qui conduisent, dans le laboratoire, la flam- » me et la chaleur, et, à l'extérieur, les produits de la com- » bustion peuvent être bouchés plus ou moins complète- » ment par des tampons cylindriques en terre cuite qu'on » a trouvés dans ce four, les uns épars, les autres en place.

» Ces fours, au nombre de plus de quinze, trouvés à Rhein- » zabern, étaient les uns ronds et les autres carrés, mais » construits sur le même système, c'est-à-dire que la flamme » et la chaleur du foyer, dont la bouche était placée à quel- » que distance du laboratoire, se rendaient par un canal en » voûte ogivale d'environ 1^{m}1/2 de long, tantôt droits, » tantôt coudés, sur 0^{m}80 de largeur et de hauteur, dans » l'espace au-dessous du laboratoire, et s'y distribuaient par » des canaux et des ouvertures disposés en échiquier en » nombre qui varie suivant le four, de seize à près de » soixante, si les plans qu'on m'a communiqués sont » exacts.

» Ces fours étaient enfoncés d'environ 70 centimètres au- » dessous de l'ancien sol, et de plus de 1 mètre au-dessous » du sol de transport moderne, comme on l'a fait remar- » quer pour le four de Normantonfield ; le plancher du labo- » ratoire était à peu près de 1 mètre en contre-bas du bord » supérieur de ses parois ; une espèce de toit en tuiles le » recouvrait.

» La maçonnerie était faite avec de grandes masses d'ar- » gile de 70 centimètres de long sur 40 de largeur et » d'épaisseur. Dans tout le passage du feu, les parois de » cette maçonnerie étaient vitrifiées. »

On a découvert, il y a quelques années, une série de fours à potier, sur le plateau de Belle-Vue, à Agen (Lot-et-Garonne) ; ces fours sont comme ceux d'Alsace creusés dans la terre et tout en argile comme on peut s'en rendre compte par la photographie que je présente à la Société.

Les trous du laboratoire de ces fours au lieu d'être ronds sont carrés. Cette série de fours, d'après M. Bladé, existe encore.

Four à chaux.

« *Fornax* (Cato, R. R. 38). Nom donné aux masses de » craie disposées en forme d'arche (*fornix*) au-dessus du » feu dans un four à chaux, de manière à se soutenir elles- » mêmes par leur poids réciproque et à soutenir aussi » toute la masse placée au-dessus d'elles dans le four, pen- » dant qu'on chauffe au-dessous pour faire la chaux. »

« *Fornax calcaria*. Four à chaux (Cato, R. R. 38, 4); il » était construit de la manière suivante : On creusait la » terre à une profondeur suffisante pour former une voûte » spacieuse (*fornix*) pour le fourneau, avec une entrée » (*præfurnium*) sur le devant et par derrière : la première » pour mettre le bois, la seconde pour retirer les cendres. » Lespuits (*fauces*), où s'ouvraient les bouches du fourneau, » s'enfonçaient dans une direction perpendiculaire pour » protéger contre les courants du vent le fourneau et ses » ouvertures. La partie du four qui était au-dessus du sol » (*summa fornax*) était alors élevée en briques ou pierres » brutes (*cæmenta*), revêtue d'argile pour concentrer la » chaleur, et de forme conique, large de six pieds au fond » et se rétrécissant jusqu'à trois vers le haut, où elle se ter- » minait par une ouverture ou cheminée circulaire (*orbis* » *summus*) » (Rich., 3e éd., p. 281).

« *Lacuna*. Fosse pratiquée sous le feu d'un four à chaux » pour recevoir les cendres qui en tombaient, quand le » four n'avait qu'une entrée (*præfurnium*) pour sa four- » naise. S'il y avait deux entrées, on retirait les cendres, » quand cela était nécessaire, par l'une d'elles, et dans ce » cas une *lacuna* était indispensable : autrement, on n'eût » pu ôter les cendres sans éteindre ou diminuer le feu ; et il » faut pour faire la chaux que le feu soit tenu à une tempé- » rature régulière et continue, depuis le moment où la

» fournaise est allumée jusqu'à celui où la masse est suffi-
» samment cuite » (Rich., *Loc. cit.* et Cato, R. R. 38).

Il ressort des descriptions faites ci-dessus que les vestiges romains rencontrés à Bassens, propriété de M. Prom, sont les débris d'un four dont la partie supérieure manque, et que ce four ressemble aux fours à potiers décrits par Alexandre Brongniart et à ceux découverts sur le plateau Belle-vue à Agen.

Toujours est-il que si le four de Bassens est différent, et surtout beaucoup plus simple que ceux décrits plus haut, on peut affirmer que le même principe a présidé à sa construction.

Mais l'absence de débris de poteries autour et aux environs de ce dernier, nous fait pencher pour l'hypothèse d'un four à chaux.

Comme on vient de le voir par la description que nous a donnée Rich du four à chaux, il est construit lui aussi dans la terre et a le plancher de son laboratoire garni de nombreux trous pour laisser passer la flamme provenant du foyer.

Si on se trouve en présence d'un four à chaux, comme je le suppose, il n'est pas surprenant de ne point trouver de débris de chaux, car cette dernière a dû s'assimiler déjà, depuis longtemps, à la terre.

Cependant il est assez difficile de se prononcer entre ces deux hypothèses n'ayant pu examiner les restes de ce four et ne pouvant malheureusement faire les fouilles nécessaires afin de se rendre un compte exact de l'une ou de l'autre hypothèse, les restes de ce four ayant été détruits par le propriétaire.

Mais ce que je crois c'est qu'on n'est point, comme je l'ai déjà démontré, en présence des restes d'un hypocauste et que l'hypothèse de notre honorable collègue, M. de Chasteigner, est inadmissible.



DEUXIÈME NOTE SUR LE MÊME SUJET

Par MM. A. de CHASTEIGNER et Paul CABANNE.

Dans la séance du 23 avril, M. de Chasteigner a donné à la Société Archéologique de Bordeaux, lecture de notre étude sur un fourneau gallo-romain découvert à Bassens.

Après avoir examiné quelle pouvait être sa destination, nous avons hésité entre un calorifère (hypocauste) ou un four à poteries; nous avons penché vers la première opinion.

Par une observation faite dans la même séance et dont la mention a été conservée au procès-verbal, M. Camille de Mensignac, *qui n'avait pas vu les lieux,* mais se basait sur des probabilités et des citations d'auteurs spéciaux, a affirmé qu'il ne pouvait se ranger ni à l'une ni à l'autre de ces opinions, mais que l'on se trouvait en présence des restes d'un *four à chaux.*

En conséquence, la solution de la question fut réservée jusqu'après une étude nouvelle.

Cette étude, nous l'avons reprise chacun de notre côté, et l'un de nous a pu faire, plus spécialement, de nouvelles observations pendant un séjour à Dax, en comparant, dans cette contrée des Landes, des fours à poteries et à tuiles et des fours à chaux.

De ce nouvel examen il est, en conscience, résulté pour nous, que nous nous trouvons toujours sans preuves absolument positives mais que, cependant, après avoir adopté l'hypothèse d'un calorifère ou hypocauste plutôt que celle d'un four à poteries, aujourd'hui nous pencherions davan-

tage vers celle d'un four industriel à tuiles ou à poteries, mais écartant *absolument* l'idée du *four à chaux* dont la construction et les conditions d'opération sont entièrement différentes.

Cette question n'ayant pu être reprise à la séance du mois d'avril (à cause du séjour à Dax de M. de Chasteigner) l'a été à la séance du 10 juin 1887.

M. de Mensignac (*sans avoir pu davantage voir notre four absolument détruit alors*), y a lu une note remplie de citations d'auteurs spéciaux, où, tout en maintenant son opinion première du *four à chaux,* il cite les conditions de construction d'un four à poteries, paraissant en cela assez disposé à se rallier à l'une de nos opinions.

On nous pardonnera de ne pas nous étendre indéfiniment et de ne pas attirer plus longtemps qu'il ne faut et qu'il ne convient, l'attention des archéologues sur une question qui ne pourra jamais être absolument résolue, puisque le terrain a été bouleversé; qu'à la place du fourneau détruit il y a une prairie; et que de ces substructions il ne reste plus rien aujourd'hui que les photographies *bien authentiques* faites par l'un de nous.

Nous avons dit que nous penchions vers l'opinion d'un four à poteries; et cependant, nous devons reconnaître que le mode de structure de ce fourneau, dont l'origine gallo-romaine n'est pas contestée par M. de Mensignac, s'éloigne beaucoup de ceux trouvés par le Dr Plique aux environs de Lezou, près Clermont; de ceux trouvés aux environs d'Agen, décrits et figurés par M. Adolphe Magen (1); encore plus de ceux découverts près de Moulins sur Allier, décrits et figurés par M. Ed. Tudot dans son magnifique ouvrage sur les *poteries gallo-romaines de l'Allier* (2).

---

(1) *Notice sur deux fours à poteries de l'époque gallo-romaine,* Agen 1873, p. 10 et suiv., pl. I et II.

(2) *Collection de figurines en argile, œuvres premières de l'art gaulois.* Ed. Tudot, in-4°, Paris, Rollin 1860, p. 56 et suiv., pl. II.

Il s'éloigne tout autant de celui fouillé par la Société de Borda, en présence de l'un de nous, à Angoumé, près Dax.

Cependant, c'est encore la destination qui pourrait être la plus probable, si nous écartons l'hypothèse du calorifère d'une maison habitée.

Il ne nous paraît pas nécessaire de discuter l'opinion du *four à chaux,* dont la construction s'écarte absolument de ce que le sol de Bassens nous a révélé.

A ceux qui voudraient approfondir cette hypothèse, selon nous impossible, du *four à chaux,* nous pourrons les renvoyer à la description qu'en donne Rich (Dictionnaire des Antiquités romaines et grecques, 3e éd. 1883, p. 280); à l'article très détaillé de l'Encyclopédie (1) et, au besoin, à l'examen de tous les fours à chaux existants, depuis les formes primitives, jusqu'à ceux à feu continu.

Ils verront que cela ne ressemble en rien à ce que nous avons eu sous les yeux.

Il ne nous paraît pas, au point où en est arrivée la question, utile de prolonger cette discussion. Il nous semble que la cause est entendue.

Si la Société Archéologique croit plus sage de ne pas trancher le débat, elle peut laisser le public juge entre M. de Mensignac et nous, en publiant ses critiques en même temps que nos études et nos photographies; *car le public alors en aura vu autant que lui.*

Et nous adoptons l'expression de *Fornax,* parce qu'elle s'applique, dans l'acception la plus large, et par conséquent la plus conciliante, à toute espèce de fours ou fourneaux.

Nous devons à la complaisance de M. le professeur d'épigraphie, C. Jullian, une note dans laquelle ce mot est employé dans au moins cinq acceptions différentes.

Ainsi, *Fornax* s'entend :

---

(1) In-f°, Paris, 1753, t. III, p. 262, 1re col. et pl., t. I, fig. I à V, in-f°, 1762.

1° D'un four pour métaux : Pline, *hist. nat.* 11, 42, 1.

2° D'un four à chaux : *Fornax calcaria,* — Caton, *De re rustica.*

3° D'un four à bains : *Fornax balinei.*

4° D'un four à hypocauste pour maison particulière : Vitruve, *passim.*

5° D'un four à briques ou à poteries : (*inscriptions de briques,* etc.), et naturellement, avant tout, *four domestique,* pour la cuisson du pain et des aliments.

Le four de Bassens (*Fornax*) a dû servir à l'une ou l'autre de ces industries. Nous avons, avec beaucoup de réserve, donné notre opinion, laissant chacun libre de l'accepter ou de la discuter; mais ce qui est indiscutable, c'est le fait matériel de l'existence, sur ce point de la commune de Bassens, sur le bord de l'ancienne voie romaine, aujourd'hui chemin vicinal, appelé encore *chemin de Romevie,* d'un établissement de l'époque gallo-romaine, puisqu'il est daté par les monnaies qu'on y a trouvées; établissement aujourd'hui absolument détruit, et dont il ne reste plus d'autres souvenirs que nos notes et nos photographies. C'est un fait qui reste absolument acquis, et dont il nous a paru, dans ce cas, utile de conserver le souvenir.

Tel a été notre but principal, nous croyons l'avoir rempli en conscience, bien décidés dès lors, quoi qu'il arrive, à ne pas continuer une discussion qui ne nous paraît plus avoir de raison d'être.

Bordeaux, 20 juin 1887

Comte Alexis DE CHASTEIGNER. Paul CABANNE.



NOTICE

SUR

DES CHARNIÈRES EN OS DE L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

Par M. A. COMBES

Parmi les volumes que possède la bibliothèque de la Société Archéologique, se trouve un ouvrage très intéressant sur les curieuses découvertes faites par M. l'abbé Baudry dans de nombreux puits funéraires de l'époque gallo-romaine (1).

Les heureux résultats de ces fouilles ont permis à cet honorable archéologue de réunir un grand nombre d'objets parmi lesquels se sont rencontrés des petits tubes creux, en os travaillé, de formes cylindriques et percés, au milieu, d'un ou de deux trous, suivant leurs grandeurs.

La planche qui accompagne cette note donne la reproduction des différents types (2) que nous avons aussi recueillis à Bordeaux, dans les fouilles qui ont été faites en divers points du périmètre de l'ancienne cité gallo-romaine.

M. l'abbé Baudry, ne trouvant pas, sans doute, un grand intérêt dans la recherche du but et de l'utilité de ces

(1) Puits funéraires gallo-romains du Bernard (Vendée), par MM. l'abbé Baudry et Léon Ballereau, grand in-8°.

(2) Fig. 2, 3 et 4.

cylindres en os, s'est contenté de les présenter à ses lecteurs sous le nom de *sifflets des morts!*

Sifflets, parce que ces objets de forme cylindrique, percés de trous, ont une certaine analogie avec des morceaux de flûtes !

Sifflets des morts, parce que M. l'abbé Baudry a donné le nom de *funéraires* aux puits découverts dans la Vendée.

L'étude très attentive que nous avons faite, lors de la découverte de nos cylindres dans les substructions gallo-romaines de notre ville, ainsi que les remarques publiées à ce sujet par plusieurs archéologues, spécialement dans les fouilles exécutées à Pompéï (1), nous font affirmer que les cylindres en os appelés *morceaux de flûtes* ou *sifflets des morts* sont tout simplement des charnières.

En effet il est très facile, en regardant de près ces objets, d'y retrouver, à chacune de leurs extrémités, les traces d'un frottement produit par le mouvement ordinaire de la charnière, et nous donnons même (figure 1 de notre planche) un dessin reproduisant une charnière reconstituée d'après les observations que nous avons faites.

Le plus petit cylindre, percé, au milieu, d'un seul trou, était fixé sur la partie immobile d'un coffre ou d'une porte. Les deux plus grands, percés chacun de deux trous, étaient fixés sur le couvercle de ce coffre ou sur le chambranle de cette porte. Une tige résistante passait au centre de ces cylindres et, les réunissant entre eux, formait le mouvement habituel de la charnière.

Le plus petit cylindre devait sûrement former le nœud de la charnière, car lui seul possède à ses deux extrémités les traces d'usure que nous avons déjà signalées.

Ayant relu avec plus d'attention l'ouvrage de M. l'abbé Baudry, nous avons été heureux d'y trouver, malgré les

(1) M. de Paniagua, archéologue distingué, ayant assisté à plusieurs fouilles faites à Pompéï, nous a dit avoir vu encore en place, sur le couvercle d'un coffre, des objets semblables faisant office de *charnières*.

conclusions de l'auteur, la preuve de ce que nous avançons, car il est à remarquer qu'à chaque découverte de ces charnières, dans les puits funéraires, des débris de bois et même de portes furent rencontrés en même temps.

Nous donnons à cet effet quelques citations de l'ouvrage de M. l'abbé Baudry :

Page 56. — « Des ais (1) pourris et à moitié brisés et » une vingtaine de clous font présumer qu'il y avait dans » *cette couche*, comme *dans la précédente*, une petite » *caisse mortuaire*, etc... »

Quelques lignes plus bas : — « Parmi les objets recueil-» lis il y avait un *sifflet des morts!* »

Page 76. — « On y a trouvé le fond d'un petit baril en » bois et des *ais* dont l'un ornementé, etc... »

Page 150. — « Une *porte*, en bois, de *maison de maître*, » ayant conservé son écusson de serrure en cuivre, cette » porte scellait une baille en bois, etc... »

Et plus loin, page 153. — « Parmi les objets trouvés dans » ce même puits, une cruche grisâtre..., un *sifflet des* » *morts!* »

Page 54. — « Il est possible qu'une petite *caisse fu-* » *nèbre* ait été déposée dans cet endroit, car il en sortit » des *Ais* assez courts avec des clous; une tige de fer en » forme d'anneau ou de poignée; un crochet en fer; un » bouton et une plaque en cuivre, un *sifflet des morts !*

Nous voyons donc, d'après les quelques passages que nous venons de citer que M. l'abbé Baudry nous aide à prouver la dénomination et l'usage que nous avons assignés à ces objets et que ses fameux *sifflets des morts* ne sont tout simplement que des *charnières* dont la présence dans les puits funéraires doit être expliquée par les débris de bois trouvés dans les mêmes puits. Ils devaient faire l'office de charnières pour des *caisses mortuaires*.

---

(1) Fragments de bois.

Jusqu'à preuve plus concluante nous maintenons donc fermement notre opinion au sujet de ces cylindres en os et nous continuerons à les désigner sous le nom de *charnières*.

Mai 1887. A. COMBES.

C'est Beulé, si tristement enlevé à la science, qui signala, un des premiers, comment s'était faite la découverte du véritable usage des cylindres en os. Voici son texte :

« Dans une des maisons de Pompéï, que M. Fiorelli, » directeur des fouilles depuis 1860, a convertie en musée, » on voit un coffre d'assez grandes dimensions, qu'il a fait » mouler et dont les charnières ont été une révélation.

» Tout le monde sait qu'on a recueilli à Pompéï des » milliers de cylindres en os, percés d'un ou de deux » trous : les inventaires les désignent comme des *morceaux* » *de flûtes* et, en vérité, il fallait que les habitants eussent » une passion désordonnée pour la musique, car l'on » trouve de ces prétendus fragments de flûte dans chaque » maison.

» Dans les tombeaux de la Grèce et de l'Italie, des cylin- » dres semblables, en ivoire et en os, ont été souvent » ramassés par les explorateurs qui se contentaient de » dire : *morceaux de flûte*. Quelle n'a donc pas été la » satisfaction de M. Fiorelli, lorsqu'en faisant briser la » carapace de cendres qui recouvrait le plâtre versé dans » une cavité, il vit paraître l'empreinte d'un grand coffre, » et, ajustées sur le plâtre aussi exactement qu'elles » l'avaient été sur l'original, la serrure en fer et les char- » nières en os, qui avaient mieux résisté que le bois! oui, » les morceaux de flûte étaient des charnières que les trous » servaient à fixer; si les tombeaux antiques en contien- » nent fréquemment, c'est que les objets précieux enterrés » avec le mort étaient serrés dans des coffrets qui se sont

» réduits en poudre, tandis que les cylindres des charniè-
» res tombaient sur le sol et restaient sans explication ».

M. l'abbé Baudry avait bien reproduit ce passage dans son livre, p. 323. Mais il a fait d'abord une fausse citation en donnant pour référence : la *Revue des deux mondes*, t. 87, 3e livraison, 1er juillet 1870, tandis que c'est dans la livraison du 1er juin de cette même année que se trouve le passage du travail de M. Beulé intitulé : le *Drame du Vésuve*, p. 618 du t. 87.

M. Baudry n'a pas renoncé d'ailleurs, à son opinion, car il pense qu'on ne peut inférer des découvertes de M. Fiorelli que les cylindres en os percés de trous n'ont pas servi à tout autre usage qu'à former des charnières, *au moins au Bernard* et il termine son article spécial par ces mots : « Donc, jusqu'à plus ample information je continuerai à donner à ces objets le nom de *sifflets des morts.* » P. 325.

La communication de M. Combes, conserve ainsi toute sa valeur.

On conviendra sans peine, du reste, que la qualification de *sifflets des morts* est aussi bizarre que celle de *morceaux de flûte* et nous croyons d'autant moins, avec M. Combes, à la propriété de ce terme que M. l'abbé Desnoyers, savant archéologue de l'Orléanais, en signalant, en juin 1871, l'opinion de M. Fiorelli, fit passer sous les yeux des membres de la *Société des Sciences et Belles-lettres* dont il est l'un des associés les plus distingués, un coffret où l'un de ses collègues, M. Charpignon, avait démontré le mécanisme des tubes en os agissant comme charnières (t. XIV des mémoires cités).

M. l'abbé Desnoyers a, de plus, découvert, peu après, un véritable atelier de ces charnières dans la maison du cloître Sainte-Croix, n° 10, à Orléans.

Elles étaient enfouies à une profondeur de six mètres, mêlées à des briques à rebords et à des fragments de poterie grise et rouge vernie. On en trouva plus de 1,200,

à divers état d'avancement. Plusieurs n'étaient pas encore percées, ou ne paraissaient être que des pièces de rebut.

La description de cet atelier a été l'objet d'un mémoire intitulé : *Notice sur un atelier de charnières romaines découvert à Orléans*. Orléans, 1875, in-8°.

E. B.



LE

CHRIST DE SAINT-MICHEL-DE-CASTELNAU

(CANTON DE CAPTIEUX)

Par M. l'Abbé S. LÉGLISE

Vicaire de Sainte-Marie de la Bastide (Bordeaux).

Au mois de juin 1883, fut présenté à la Société Archéologique (1) un christ en bronze trouvé en 1868 par l'entrepreneur Fulgence Chenard, de Monségur, dans un cercueil en pierre découvert en pratiquant, dans le cimetière de Saint-Michel de Castelnau (canton de Captieux) des fouilles pour établir les fondements de la nouvelle Eglise.

(1) Cette présentation, faite par M. Daleau, de Bourg, figure dans les *comptes-rendus de l'année 1883*, t. IX, p. 67, séance du 8 juin. La découverte et la communication furent ensuite signalées dans l'*Aquitaine* (1883, p. 545) et furent l'objet d'une lettre de M. l'abbé Léglise, alors vicaire à Monségur (*Aquitaine*, 1883, p. 583).

Ce dernier relevait, sous la date du 20 juillet, deux inexactitudes qui n'existent pas dans le *Bulletin de la Société*, mais sont énoncées dans l'*Aquitaine*. On y lisait, en effet, « *que les objets trouvés étaient enfermés dans un vase en terre » cuite qui avait été malheureusement brisé* ». M. Léglise faisait remarquer que le christ et les éperons dorés étaient *dans la tombe en pierre* et non dans le *vase qui avait été conservé intact* par le curé de Saint-Michel. E. B.

Dans le même cercueil on trouva un vase de terre de la forme d'un pot à eau, et une paire d'éperons en cuivre doré fort bien conservés, sauf l'étoile qui, étant de fer, s'est oxidée et demeure très endommagée.

Le curé garda le vase; l'entrepreneur prit les éperons et le christ et les emporta chez lui, à Monségur, où je les ai vus.

Plus tard, les enfants de cet entrepreneur, restés orphelins, cherchèrent à vendre ces objets, c'est ainsi que le christ fut porté à Bordeaux.

J'avais pris soin d'en faire tirer deux photographies que j'ai, Messieurs, l'honneur de vous présenter et de mettre à la disposition de la Société.

Ce christ offre ceci de particulier que Notre Seigneur y est représenté vivant.

Les pieds joints s'appuient sur un support qui leur est adhérent.

Les jambes sont droites, ainsi que le buste; pas la moindre inflexion ni d'un côté, ni de l'autre. Le corps n'est donc nullement affaissé. La raideur garde quelque chose d'assez naturel, parce que le christ est vivant.

Comme les pieds adhèrent au support de bronze, on n'a pas songé à y planter des clous. Il s'en trouve un au milieu des jambes, mais qui n'avait évidemment d'autre objet que de fixer la statue à la croix.

Une draperie enveloppe le christ de la ceinture jusqu'aux genoux. Ce n'est plus ce linge, noué on ne sait comment, dont sont couverts nos christs modernes, c'est une sorte de jupon qui, tout en sauvegardant la décence, ne nuit nullement au mérite artistique de l'image.

Les bras sont étendus de manière à former avec le buste un angle droit ; ce qui s'explique si l'on considère que le christ est debout sur un piédestal.

La position de la tête est très remarquable et frappe à première vue.

Le cou est nu et cette nudité le fait paraître long.

La tête est penchée en avant, mais tenue avec une certaine vigueur. Elle porte l'expression d'une immense douleur unie à une profonde résignation.

Les yeux sont ouverts et vaguement fixés au loin vers le ciel.

Les lèvres à peine entr'ouvertes restent muettes.

Le front est meurtri et découvert.

Les cheveux retombent à peine jusqu'à la nuque sans couvrir les oreilles.

Enfin une barbe courte et rare garnit les joues et le menton.

Les dimensions de ce christ sont de 12 centimètres de l'extrémité de la main droite à l'extrémité de la main gauche, et de 11 centimètres du sommet de la tête à la plante des pieds.

Il pèse 125 grammes. Son poids spécifique est de 7,353 mill.

S. Léglise.
Vicaire à La Bastide.



NOTES

SUR

L'ÉGLISE ST-MARTIN DE LABARDE

SUR LES *PIETA* DE LABARDE ET DE SOUSSANS

et sur la pierre de St-Romain de cette dernière paroisse.

Par M. AUGIER.

I

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DE VISITES CONSERVÉS AUX ARCHIVES DIOCÉSAINES

« Procès-verbal de 1732... L'église est bâtie toute à neuf de » bonne pierre de Saint-Laurent et de bon moellon choisi. » Elle a 61 pieds de longueur en œuvre, 43 pieds de lar- » geur, 25 pieds de hauteur; le sanctuaire est voûté en » arête. La nef est lambrissée en cintre, les bas-côtés sont » aussi lambrissés, le toit est en bon état. Les fenêtres sont » cintrées et garnies de bons barreaux de fer, elles don- » nent un grand jour.

» L'église est assez grande depuis qu'elle a été rebâtie » en 1732 par M. André Berland et à ses dépens (1).

---

(1) Beaurein (t. II, p. 252, édition de 1784) a rappelé le même fait, en faisant la remarque qu'il est assez rare pour mériter d'être transmis à la postérité, et il ajoute que ce même curé avait conçu et exécuté un autre projet au sujet de la carte générale du diocèse, carte, dit-il, qui n'a point été gravée, mais qui existe, manuscrite, dans le secrétariat de l'Archevêché.

» L'église et le cimetière sont environnés par les vignes » de M. Renac, avocat au Parlement, il n'y a que le devant » de l'église qui est un terrain commun.

» Il n'y a point de clocher, le curé est dans le dessein » d'en faire bâtir un au devant de la porte de l'église, les » fondements sont faits.

» *Bancs*. Le premier du côté de l'épître est celui de M. de » Candalle, seigneur de la paroisse; le second est celui de » M. Dubosc (1), secrétaire de la ville de Bordeaux; il n'est » point payé; il appartenait à feu M. Lucinet, son aïeul » maternel.

» Du côté de l'évangile sont les bancs de M. de Giscours, » seigneur du fief d'un village de la paroisse.

» Il n'y a que M. de Giscours qui ait droit de sépulture. » Les registres remontent à l'année 1642, il en manque » plusieurs.

» La cure est rectoriée, Mgr l'Archevêque en est collateur. » Le revenu était autrefois de près de trois mille livres, il » est à présent de quatorze cents à quinze cents livres. Il » consiste presque tout en vin qui est une denrée sur » laquelle on peut si peu compter que l'an 1731 le curé » n'eut que soixante-dix livres pour tout revenu. La dîme se » paie au treize. Les décimes et les autres impositions » s'élèvent à la somme de cent cinquante et une livres.

» Il n'y a point de casuel, le curé n'a jamais rien pris » pour les sépultures et les mariages.

» Le lieu principal de la paroisse n'est ni ville, ni bourg, » ni village. Il y a 59 feux ou maisons. Il y a trois villages, » Labarde, La Bastide et Cantelaude (2) et douze maisons » isolées.

---

(1) Nouveau converti, il habitait la paroisse de Saint-Michel de Bordeaux et ne venait passer que deux ou trois mois de l'année à Labarde.

(2) Beaurein cite aussi le village de Bouscarrut et a insisté sur l'origine du nom de *Cantelaude, chante alouette*, en rappelant qu'une légion romaine formée dans les Gaules par César, portait le nom d'*alouette*. Pline et Grégoire de Tours attestent l'origine celtique du mot *alauda*.

» La plupart des paroissiens n'assistent pas à la messe de » paroisse les dimanches et fêtes. Comme le bourg de Macau » n'est qu'à un quart de lieue, qu'on y vend beaucoup de » choses les dimanches et qu'il y a beaucoup de cabarets, » la plupart y vont presque tous les dimanches.

» La paroisse a un quart de lieue d'étendue, elle confronte » à la rivière de Garonne, à Cantenac, à Arsac et à Macau. » Il y a des contestations pour les limites de la paroisse » entre le Curé de Labarde d'une part, et Mgr l'évêque du » Puy, abbé de Sainte-Croix de Bordeaux, M. le Curé de » Macau et M. le Président de Cazaux d'autre part. Le pro- » cès est pendant au conseil privé du roy.

» Les seigneurs temporels sont M. de Candalle pour les » deux tiers et M. d'Essenault pour un tiers. »

II

FONDATION D'UNE ROSIÈRE

« Feue Mme d'Essenault fit par son testament M. d'Esse- » nault, conseiller du roy au Parlement de Bordeaux, son » légataire universel et le chargea de payer, chaque année » au mois d'avril, la somme de cent livres à une pauvre « fille de la paroisse de Labarde, choisie par le seigneur, » le curé, le juge et procureur d'office; il en est dû trois » années. Les filles ont le mandement du procureur d'of- » fice. M. d'Essenault est aussi chargé de faire donner » aux pauvres de Labarde la somme de 40 livres chaque » année; il en est dû deux années. Il est ordonné qu'il en » sera donné copie en forme dudit testament signé du » notaire rétenteur dudit testament à chaque curé des » douze paroisses. Mgr l'Archevêque est supplié d'appuyer » de ses ordres et de son autorité l'exécution de la volonté » de la testatrice.

III

LE CURÉ ANDRÉ BERLAND

« Le curé André Berland était né le 23 octobre 1672 à
» Castelnau. Fils de Jean Berland, avocat au Parlement
» de Bordeaux, et de demoizelle Marguerite Vivey, il avait
» fait ses études au collège des Jésuites et dans l'Université
» de Bordeaux chez les PP. Carmes, avait pris le degré de
» bachelier en théologie, et en conséquence il fut pourvu
» de la cure de Néac, près Libourne, le 27 avril 1701. Il
» s'était disposé aux ordres sous la direction des prêtres
» de la Mission en passant 14 mois au séminaire. C'était
» un descendant de la famille de Pey Berland, archevêque
» de Bordeaux. »

IV

STATUE DE NOTRE-DAME-DE-PITIÉ A LABARDE

On a trouvé il y a quelques années, dans le cimetière, une vieille statue en pierre portant encore les traces de coloration dont les vêtements étaient couverts. Cette statue a 0^m 80 de haut, elle représente la sainte Vierge tenant sur ses genoux le corps inanimé de son fils après qu'il a été descendu de la croix.

La sculpture n'offre rien de remarquable sous le rapport de l'art, elle présente cette particularité que deux écussons sont en bas du vêtement . . . .

Je crois pouvoir attribuer cette sculpture au XVIe siècle. On sait qu'à partir du XVe siècle les peintres et les sculpteurs ont reproduit souvent ce groupe de la Vierge tenant le Christ après qu'il est descendu de la croix, c'est une pieuse croyance de l'Eglise que la sainte Vierge a porté le corps de N.-S. après sa mort. Le peuple a toujours aimé ce sujet de la vieille statuaire religieuse. On peut encore

voir, à l'église Saint-Michel de Bordeaux, que les fidèles aiment à venir prier au pied de ce groupe que l'on nomme aujourd'hui *Pieta*.

Beaucoup d'églises possèdent encore de ces vieilles statues, Saint-Caprais, Larivière, etc.

V

PIÉTA DE SOUSSANS ET PIERRE DE S[t]-ROMAIN

En démolissant la vieille église de Soussans, on a trouvé dans la muraille une autre *Pieta*. Elle est en bois et portait les traces d'une riche décoration. Elle me paraît plus ancienne que celle de Labarde. Nous en donnons le dessin.

Il existe, dans la même commune, une pierre volumineuse, à surface légèrement concave et qui se trouve près du village de Marsac, à un kilomètre du bourg, en suivant la voie indiquée, sur le cadastre, sous le nom de *Chemin du Pont rouge*.

Cette pierre est sur la propriété de M. Vidal, maire de Soussans, au lieu dit le *Queyrou*. Elle est enfoncée dans la terre et connue, dans le pays, sous le nom de *pierre de Saint-Romain*.

Il existe, à son sujet, plusieurs légendes. On dit, d'abord, qu'elle danse toutes les fois qu'*elle entend* sonner midi, et il n'était pas rare autrefois de voir les passants faire le signe de la croix devant elle.

Une autre tradition populaire rapporte qu'un jour, des habitants de Blaye, fatigués de ce que, tous les ans, saint Romain faisait pleuvoir le jour de sa fête (24 novembre) le jetèrent à l'eau avec une grosse pierre au cou, et que cette pierre, se changeant en esquif, transporta le saint de l'autre côté de la Gironde, à l'endroit même où la pierre est restée.

Suivant une autre légende, plus conforme peut-être à l'histoire, saint Romain serait venu de Blaye évangéliser

le Médoc et aurait béni cette pierre. On sait que dans les premiers temps du christianisme l'Eglise, au lieu de détruire les monuments païens, leur a souvent donné un caractère chrétien, en en faisant des lieux de dévotion ou de pélerinage.

Le souvenir de saint Romain, prêtre apôtre de Blaye, vers la fin du IIIe siècle a, sans aucun doute, fait conserver cette pierre. Tous les habitants de Soussans la connaissent et un vieux titre de vente de 1594 fait mention d'un chemin à l'usage du seigneur de Mons et qui conduit à la *Peyre*.

Elle est constituée par un calcaire compacte, à grain fin. Elle a 1m80 de long sur 80 centimètres de large et 45 centimètres d'épaisseur. Un de ses angles a été brisé et à quelques pas du bloc principal se trouve, enfoncé dans la terre, un autre fragment qui m'a paru de même nature.

Nous pensons que c'est un des restes d'un Dolmen et M. Vidal a bien voulu nous promettre de veiller à sa conservation.

11 février 1887. AUGIER.

Nos lecteurs ont, sans aucun doute, remarqué les deux écussons qui se trouvent au bas de la *Piéta* de Labarde. Nous ne sommes pas parvenu à les attribuer à l'une des familles du pays, mais nous croyons utile de résumer ici l'article XI consacré par Beaurein à la paroisse de Saint-Martin de Labarde (éd. de 1784, t. 2, p. 251) dans l'espoir que la Société Archéologique pourra recevoir quelque communication à ce sujet.

Beaurein cite parmi les fondations faites à l'église de ce lieu : une chapellenie appelée de la *Naude* et fondée par *Arnaud de la Naude* et *Jean de Lagunegrand*.

Il rappelle qu'on trouvait, dans la paroîsse, la maison noble de *Laville* dont le seigneur avait été, d'après un

titre du 23 novembre 1341, un Arnaud de Laville qualifié *Donzet* ou *Damoiseau*.

D'après un autre titre de 1382, dame Peregrine de Laville était habitante de Labarde, se disant fille du feu seigneur Gombaud de Laville également qualifié de Donzet en 1324 et un autre Arnaud de Laville, dénommé *Cavoyr* ou *chevalier,* était aussi cité dans un titre de 1262.

Cette maison noble appartenait en 1495 à noble homme Bertrand de *Durfort*. Elle passa, plus tard, aux seigneurs de *Théobon,* en Cantenac, suivant un titre du 3 mai 1609.

« Noble et puissant seigneur messire Pierre d'*Escodeca* » *de Boysse*, capitaine de 50 hommes des ordonnances du roi, gouverneur pour le roi de la ville et citadelle de Bourg en Bresse, seigneur et baron de *Pardaillan* et du château » de Théobon, se qualifiait aussi de seigneur de la maison » noble de Laville par son mariage avec dame Marie de *Ségur de Pardaillan*.

Au temps de Beaurein, les seigneurs de Théobon étaient représentés par ceux d'*Issan* en Cantenac, et le même auteur dit, au chapitre de St-Didier de Cantenac, (t. II, p. 232) que M. d'*Essenault* ayant fait construire le château d'Issan fit disparaître celui de Théobon (p. 244).

Une autre maison noble appelée *de la Bastide* existait aussi dans la même paroisse et appartenait à Bertrand de *Durfort* ou *Durafort,* d'après des titres du 12 septembre 1495 et 3 mai 1497. Gaillard de Durfort, écuyer, était qualifié de *sieur de la Bastide* dans un acte du 19 juin 1518, et cette maison tomba dans la suite aux seigneurs de Théobon et d'Issan.

Le 24 février 1572, dame Charlotte *de la Vergne*, veuve de messire *de la Ferrière,* en son vivant, second président au Parlement de Bordeaux, se qualifiait aussi de dame du fief de la maison noble de la Bastide et du château de Théobon en Cantenac.

Et il y avait encore la maison noble de *Giscours*.

D'autre part, quantités de titres depuis 1383 jusques aux

environs de 1433, (dit Beaurein), attribuent la qualité de *seigneur ou sire de Labarde* à Bernard de *Lesparre*. En 1407, le roi d'Angleterre réunissait au château de Labarde trois paroisses étrangères au diocèse. En 1410, les seigneurs de *Lesparre* et de *Labarde* étaient députés en Angleterre par les Bordelais, d'après la chronique de Delurbe. Et il est enfin incontestable que, d'après le recueil de Rymer (t. IV, part 4, p. 190, col. 1), Bernard de Lesparre, seigneur de Labarde, était également en possession des châteaux, maisons et domaines de *Cussac*, de de *Listrac* et de *Montignac* également placés en Médoc.

Ces indications pourront servir peut-être à faire découvrir à quelles familles doivent être rattachées les armoiries de la *Pieta* de Labarde.

E. B.



LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

✻ Décoration de la Légion d'honneur. — ✠ Ordre étranger. —
I. ✪. Officier de l'Instruction publique. — A. ✪. Officier d'Académie.
✠ M. A. Mérite agricole.

Membres titulaires (1).

1873 DANEY (Alfred), O. ✻, I. ✪., maire de Bordeaux, rue de la Rousselle, 36.
» CHEVALIER, ✻, ancien adjoint au maire de Bordeaux, conseiller municipal, rue du Jardin-Public, 50.
» LARRONDE (E.), négociant, Pavé des Chartrons, 51.
» BARCKHAUSEN (H.), ✻, A. ✪, professeur à la Faculté de Droit, ancien adjoint au maire, correspondant de l'Institut de France, cours d'Aquitaine, 80.
» GOUGET (A.), archiviste du département, membre du comité de la Société des Beaux-Arts des départements, rue d'Aviau.
» FOURCAND (Léon), ancien député, rue Saint-Rémy, 34.
» SECRESTAT, rue Notre-Dame, 28.
» PUIFFERRAT (Marquis de), au château du Breuil, à Talence (Gironde).
» TRABUC-CUSSAC, architecte, rue Combes, 6.
» GOUNOUILHOU, imprimeur, rue de Cheverus, 8.

---

(1) Tous ceux de l'année de 1873 sont Fondateurs de la Société.
Les sociétaires sont invités à faire connaître au Secrétariat les erreurs ou les changements d'adresses.

1873 DEZEIMERIS (REINOLD), ✻, A. 🌴, correspondant de l'Institut de France, conseiller général, bibliothécaire de la ville de Bordeaux, rue Vital-Carles, 11.
» SERR (GEORGES), conseiller municipal, quai de Queyries, 5.
» THIBAUDEAU, place Gambetta, 9.
» LANEFRANQUE (DE), imprimeur, rue Permentade, 23-25.
» PIGANEAU (EMILIEN), artiste-peintre, cours d'Albret, 17.
» GEORGEON, rue Sabathé, 9.
» BAUDRIMONT (E.), A. 🌴, docteur en médecine, rue Saint-Rémy, 43.
» BETHMANN (E. DE), cours du Jardin-Public, 30.
» SOURIAUX, ✻, conducteur principal des Ponts et Chaussées, rue de la Croix-Blanche, 62.
» GRELET aîné, ✻, A. 🌴, architecte, cours du XXX-Juillet, 8.
» MAUFRAS (EMILE), au château de Villegeorge, à Avensan (Médoc).
» COURAU (ALBERT), architecte, cours Victor-Hugo, 18, à Agen (Lot-et-Garonne).
» TERPEREAU (A.), photographe, cours de l'Intendance, 29.
» BRAQUEHAYE (CH.), A. 🌴, directeur de l'école municipale de dessin, de peinture, de sculpture et d'architecture, rue Desfourniels, 13.
» GIRAULT (A.), A. 🌴, artiste-peintre, rue Mazarin, 101.
» FERET (EDOUARD), libraire-éditeur, cours de l'Intendance, 15.
» CHASTEIGNIER, (Comte ALEXIS DE), archéologue et numismate, rue Duplessis, 5.
» BEAUDIN, architecte, rue Plantey, 18.
» CHAPON (JULES), rue de Cheverus, 8.
» THUREAU (P.), fabricant d'ameublements d'églises, rue Mazarin, 25-27.
» DELPUGET, rue des Treuils, 73.
1874 COUNORD (E.), ingénieur civil, conseiller général, cours du Médoc, 148.
» VAUCLAIRE fils, architecte, cours d'Albret, 49.
» NÉGRIÉ, ✻, docteur en médecine, agrégé de la Faculté.
» SOURGET (ADRIEN), ✻, A. 🌴, ancien adjoint au maire de Bordeaux, cours de Gourgues, 8.
» VERDALLE (H.), docteur en médecine, rue Guillaume-Brochon, 5.
» DALEAU (FRANÇOIS), archéologue, à Bourg.
» DOMENGINE (VICTOR), chef de bureau des chemins de fer du Midi, en retraite, rue Tanesse, 14.
» LÉON (ALEXANDRE), ✻, conseiller général, cours du Chapeau-Rouge, 11.
» CLOUZET, conseiller général, cours Victor-Hugo, 88, 90, 95.
» BONIE (E.), ✻, ✠, A. 🌴, conseiller à la Cour, rue d'Albret, 30.
» MONTESQUIEU (BARON CH. DE), au château de La Brède (Gironde).
» BERCHON, ✻, ✠, A. 🌴, ancien médecin principal de 1re classe de la marine, au château de Cordeillan, près Pauillac et rue du Jardin-Public, 53.

1874 AZAM (Eug.), ✻, A. ✪, professeur à la Faculté de médecine et de pharmacie, correspondant de l'Institut de France, rue Vital-Carles, 14.
» SCHRODER (M.), cours du XXX-Juillet, 20.
» BROWN (F.), allées de Chartres, 9.
» RICARD, architecte, allées d'Orléans, 16.
» MINVIELLE (Paul), architecte, rue Tanesse, 33.
» AUGIER, peintre décorateur, rue du Mirail, 58.
» GERVAIS, architecte, rue Sainte-Catherine, 138.
» MOULINIER, avocat, rue des Remparts, 21.
» HALPHEN (Const.), propriétaire, au château de Batailley, à Pauillac (Gironde).
» PARENTEAU (Mgr), prélat romain, ancien curé de Sainte-Eulalie de Bordeaux, rue de Lussac, 15, à Talence (Gironde).
1875 MILLET, peintre décorateur, rue du Mirail, 58.
» BROCHON (H.), avocat, rue Vital-Carles, 22.
» PANAJOU (H.), photographe, allées de Tourny, 8.
» DURAT (Raymond), à La Roque de Cadillac (Gironde).
» TAMIZEY de LAROQUE, ✻, A. ✪, historien, correspondant de l'Institut de France, à Gontaud (Lot-et-Garonne).
» MIOCQUE, imprimeur, rue d'Albret, 26.
» LAFUGE (J.-C.), rue Notre-Dame, 134,
» DAGRAND (G.-P.), ✠, peintre-verrier, cours Saint-Jean, 7.
» MAGEN (Ad.), I. ✪, secrétaire perpétuel de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen (Lot-et-Garonne).
» RIBADIEU (F.), archéologue, rue Huguerie, 48.
» POUVERREAU, agent-voyer d'arrondissement, à Lesparre (Gironde).
» THOLIN, I. ✪, archiviste du département du Lot-et-Garonne, à Agen.
» MENSIGNAC (Camille de), conservateur des Musées préhistorique, des Armes et des Antiques, rue de la Rousselle, 67.
1876 DUCATEL, archéologue, rue Madame, 71 à Paris.
» FORRESTER (Offley), 66, Mark Lane, à Londres (Angleterre).
1877 AMTMANN (Th.), rue Rode, 17.
» DUVIGNEAU, conseiller général, à Audenge (Gironde).
» COMBES (A.), peintre-décorateur, rue Gouvion, 10.
» TAPIAU, sculpteur, rue de la Pomme d'Or, 42, à Toulouse (Haute-Garonne).
» DUMEYNIOU (Louis), architecte, quai Bourgogne, 2.
» BREZETS (Arthur de), avocat, rue Thiac, 47.
» GADEN (Charles), conseiller municipal, rue de la Course, 109.
» FAULAT, architecte, rue Servandoni, 18.
» DAVID, rue Fondaudège, 53.
1878 DURAND (Pierre), architecte, rue François de Sourdis, 155.
» PEPIN (G.), rue Notre-Dame, 110.

1878 GRENIER (Ponsian), rue Sainte-Catherine, 156.
1879 GAGNEBIN (Georges), rue du Pas-Saint-Georges, 72.
» GARRES, route de Bayonne, 120.
1880 GINTRAC, peintre, rue de Fleurus, 28.
» HUGONNENC, dessinateur, rue de Cursol, 34.
» L'abbé CORBIN, ✠, I. ✪, chanoine honoraire, rue d'Eysines, 73.
» POCHET (Abel), notaire, rue Saint-Rémy, 64.
» MANDEVILLE, ✠, A. ✪, rue Rodrigues-Péreire, 2.
» TRAMASSET (Gustave), rue du Couvent, 14.
» BARRAUD (Jules), cours du Jardin-Public, 31.
» PARRAIN (H.), commis-architecte, rue Terre-Nègre, 22.
» SAUNIER (Fernand), architecte, rue Sainte-Catherine, 215.
» SCHWARTZ (Martin), cours du Jardin-Public, 12.
» Dr de CHAPELLE (Paul), docteur en médecine, Pont-de-la-Maye, à Bègles (Gironde).
» SERVAT (G.), rue Mably, 18.
» GRELLET-BALGUERIE (Ch.), A. ✪, ancien magistrat, rue Saint-Sulpice, 38, à Paris.
1881 FAUCON (de), ✠, archéologue, place Rohan, 4.
» WETTERWALD, quai Louis XVIII, 15.
» CANTELLAUVE, percepteur à La Réole (Gironde).
1882 LABBÉ (Louis), architecte, rue du Temple, 17.
» MARCHAND (Emmanuel), cours Gambetta, 31, à Talence (Gironde).
1883 DUBOIS (Paul), cours du Jardin-Public, 7.
» COSTES (A.), à Issigeac (Dordogne).
» MUSÉE PRÉHISTORIQUE, hôtel Bardineau, au Jardin-Public.
1884 JULLIAN (Camille), A. ✪, maître de conférences à la Faculté des Lettres, correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, rue Fondaudège, 145.
» HAUSSOULIER, professeur à la Faculté des Lettres, avenue de Clichy, 52, à Paris.
» MIMOSO, avoué, cours de l'Intendance, 57.
» GAULNE (Alfred de), rue Vital-Carles, 24.
1885 GAUTIER (Emile), cours Portal, 33.
» LORY (Henri de), cours d'Albret, 17.
» ARNÉ (Georges), rue Judaïque, 121.
» VARNIER (Lucien), rue Borie, 53.
» MUSÉE DES ARMES, rue Jean-Jacques-Bel, 2.
1886 DAUBY (L'abbé), curé de Saint-Michel de Bordeaux, au Presbytère.
» TOURNIÉ (Camille), négociant, à La Réole (Gironde).
» POMMADE, à la Réole (Gironde).
» MOULINIÉ (Fernand), cours d'Albret, 97.
» BRAQUEHAYE (Jules), rue Desfourniel, 13.

1886 MERMAN (HENRI), négociant, Pavé des Chartrons, 33.
» MERMAN (JULES), négociant, Pavé des Chartrons, 33.
1887 DOLL (CHARLES), ✻, ✠, ✠, inspecteur du travail des enfants employés dans l'Industrie, rue du Colysée, 19.
» LÉGLISE (L'abbé), vicaire à Sainte-Marie-La-Bastide, avenue Thiers, 72.
» MAILLE, facteur d'orgues, rue Brian, 16-18, et rue Leberthon, 91.
» GAUBERT (L'abbé), curé de Bonnetan (Gironde).
» FAVRAUD, imprimeur, rue Porte-Dijeaux, 91.
» HANAPPIER (CHARLES), négociant, rue du Jardin-Public, 55.
» RAFAILLAC (Dr), docteur en médecine, président du Syndicat médical du Médoc, à Margaux (Gironde).
» LAWTON (EDOUARD), propriétaire, quai des Chartrons, 94.
» GASQUETON (HENRI), au château de Capbern, à Saint-Estèphe (Médoc).
» LANOIRE (CAMILLE), A. ✪, ✠, M. A. conseiller général, rue Fondaudège, 26.
» COMMUNAY (A.), Président de la Société des Archives historiques, rue Saint-Genès, 8.
» VALETTE (L'abbé), curé de Saint-Mariens (Gironde).
» BARDIÉ (A.), cours d'Alsace-et-Lorraine, 79.
» DAMPIERRE (Marquis DE), président de la Société des Agriculteurs de France, au château de Plassac, près Saint-Genis (Charente-Inférieure).
» FOULCHER (G.), rue Pomme-d'Or, 29.
» BONNARD, imprimeur, rue Porte-Dijeaux, 91.
» SANTA-COLOMA, (JOSEPH DE), cours de Gourgues, 8.

Sociétés correspondantes en France.

Alais	Société Scientifique et Littéraire.
Amiens	— des Antiquaires de Picardie.
Angoulême	— Archéologique et Historique de la Charente.
Autun	— Eduenne des Lettres, Sciences et Arts.
Avesnes	— Archéologique.
Beauvais	— Académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise.
Besançon	— d'Emulation du Doubs.
Béziers	— Archéologique, Scientifique et Littéraire.
Bone (Algérie)	Académie d'Hippone.
Bourges	Société des Antiquaires du Centre.

Brives........................	Société Scientifique, Historique et Littéraire de la Corrèze.
Caen........................	— des Antiquaires de Normandie.
Cahors........................	— des Etudes Littéraires, Scientifiques et Artistiques du Lot.
Carcassonne..................	— des Arts et Sciences.
Castres........................	Commission des Antiquités de Castres et du département du Tarn.
Châlons-sur-Marne......	Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts de la Marne.
Châlons-sur-Saône......	— d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry..................	— Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
Châteaudun..............	— Dunoise.
Château-Thierry........	— Historique et Archéologique.
Compiègne................	— Française d'Archéologie pour la conservation des Monuments.
Constantine (Algérie)...	— Archéologique.
Dax........................	— de Borda.
Digne........................	— Littéraire et Scientifique des Basses-Alpes.
Dijon........................	Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
Draguignan..............	Société d'études Scientifiques et Archéologiques.
Guéret........................	Société des Sciences naturelles et Archéologiques de la Creuse.
Langres....................	— Historique et Archéologique.
La Rochelle..............	Académie des Belles-Lettres, Sciences et Arts.
Le Havre..................	Société Nationale Havraise d'Etudes diverses.
Le Mans..................	— Historique et Archéologique du Maine.
Le Puy....................	— d'Agriculture, Sciences, Arts et Commerce.
Lille........................	Commission Historique du département du Nord.
Limoges....................	Société Archéologique et Historique du Limousin.
Lyon........................	— Littéraire, Historique et Archéologique.
Melun........................	— d'Archéologie, Sciences et Arts de Seine-et-Marne.
Montauban................	— Archéologique du Tarn-et-Garonne.
Montpellier..............	— Archéologique.
Nancy......................	— d'Archéologie Lorraine.
Nantes......................	— Archéologique.
Narbonne..................	Commission Archéologique et Littéraire de l'arrondissement de Narbonne.
Nice........................	Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes.
Orléans....................	— Archéologique et Historique.

Paris	Société Française d'Archéologie et Numismatique.
»	— Nationale des Antiquaires de France.
»	Commission de la Topographie des Gaules.
»	Répertoire du Comité des Travaux Historiques et Archéologiques au Ministère.
»	Société d'Anthropologie.
»	Musée Guimet, Annales.
»	— — Revue de l'histoire des religions.
»	Revue des Etudes grecques.
»	Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France.
»	Bibliothèque de l'École des Chartes.
»	Journal des Savants.
»	Revue de la Société des Etudes historiques.
Pau	Bibliothèque des Sciences, Lettres et Arts.
Périgueux........................	Société Historique et Archéologique.
Poitiers	— des Antiquités de l'Ouest.
Quimper	— Archéologique du Finistère.
Rambouillet........................	— Archéologique.
Rennes	— Archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Rodez........................	— des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron.
Rouen........................	Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.
»	Société libre d'Emulation, du Commerce et de l'Industrie.
Saint-Brieuc	— Archéologique, Historique des Côtes-du-Nord.
Saint-Dié	— Philomathique Vosgienne.
Saint-Germain	Musée National.
Saint-Omer	Société des Antiquaires de la Morinie.
Saintes........................	— des Archives Historiques de la Saintonge et de l'Aunis.
Sens	— Archéologique.
Soissons........................	— Archéologique, Historique, Scientifique.
Toulouse........................	— Archéologique du Midi.
Tours	— Archéologique de Touraine.
Troyes	— Académique d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Aube.
Vannes	— Polymathique du Morbihan.

Sociétés Etrangères.

Bruxelles..................	Commission royale d'Arts et d'Archéologie.
Liège.........................	Institut Archéologique Liégeois.
Namur......................	Société Archéologique.
Anvers	Académie d'Archéologie de Belgique.
Huy...	Cercle hutois. Sciences et Arts.
Madrid.................... .	Académie Royale d'Histoire.
La Haye....................	Institut Royal, pour les Lettres, la Géographie et l'Ethnographie des Indes néerlandaises.
Londres.....................	— Royal Archéologique de la Grande Bretagne et d'Irlande.
Mexico......................	Musée National.
Taunton (Angleterre)....	Archeological and natural history society.
Agram (Croatie)...........	Société Archéologique Croate.
Lisbonne........	— royale des Architectes et Archéologues Portugais.
Washington (Etats-Unis)	Institut Smithsonien.
» »	Bureau of Ethnology.
New-York »	Transactions of the anthropological Society.

TABLES

DES

COMPTES-RENDUS, NOTICES, RAPPORTS, MÉMOIRES
ET PLANCHES

Du XII[e] volume de la Société Archéologique de Bordeaux

I. Table analytique des Comptes-rendus

II. Table des mémoires.

III. Table des planches et tableaux.

Les 5 dernières planches ont été lithographiées par M. Wetterwald, de Bordeaux.

IV. **Index alphabétique.**

A

ERRATA

De légères erreurs se sont glissées dans le *Tableau des monuments historiques de la Gironde* qui se trouve reproduit p. LIV, nous les rectifions ici.

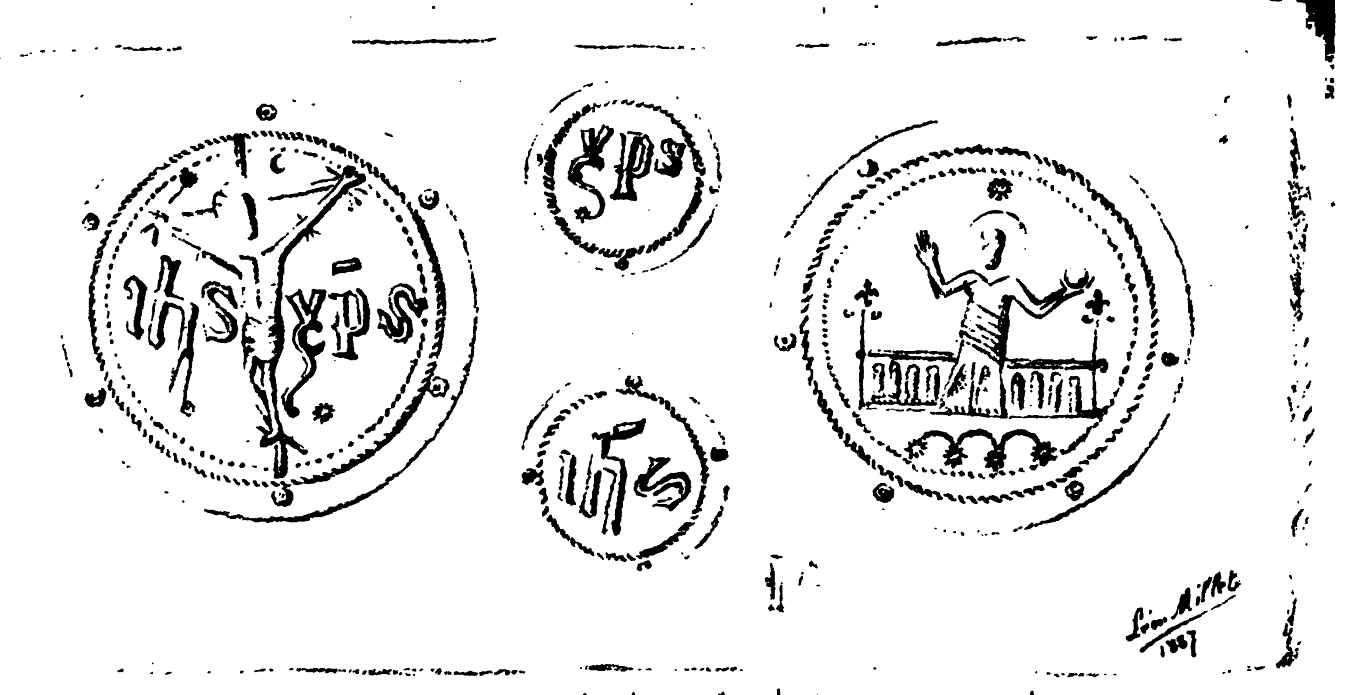
La 2e classe des *monuments militaires* de l'arrondissement de Bordeaux (rive droite) doit commencer aux *Ruines du château de Cubzac*, p. LV.

La même classe des *monuments militaires* de l'arrondissement de Libourne, commence au *château du roi à Saint-Emilion* et les fortifications de cette ville et de Saint-Foy ont été omises à la fin de la liste des édifices de la même catégorie, p. LVII.

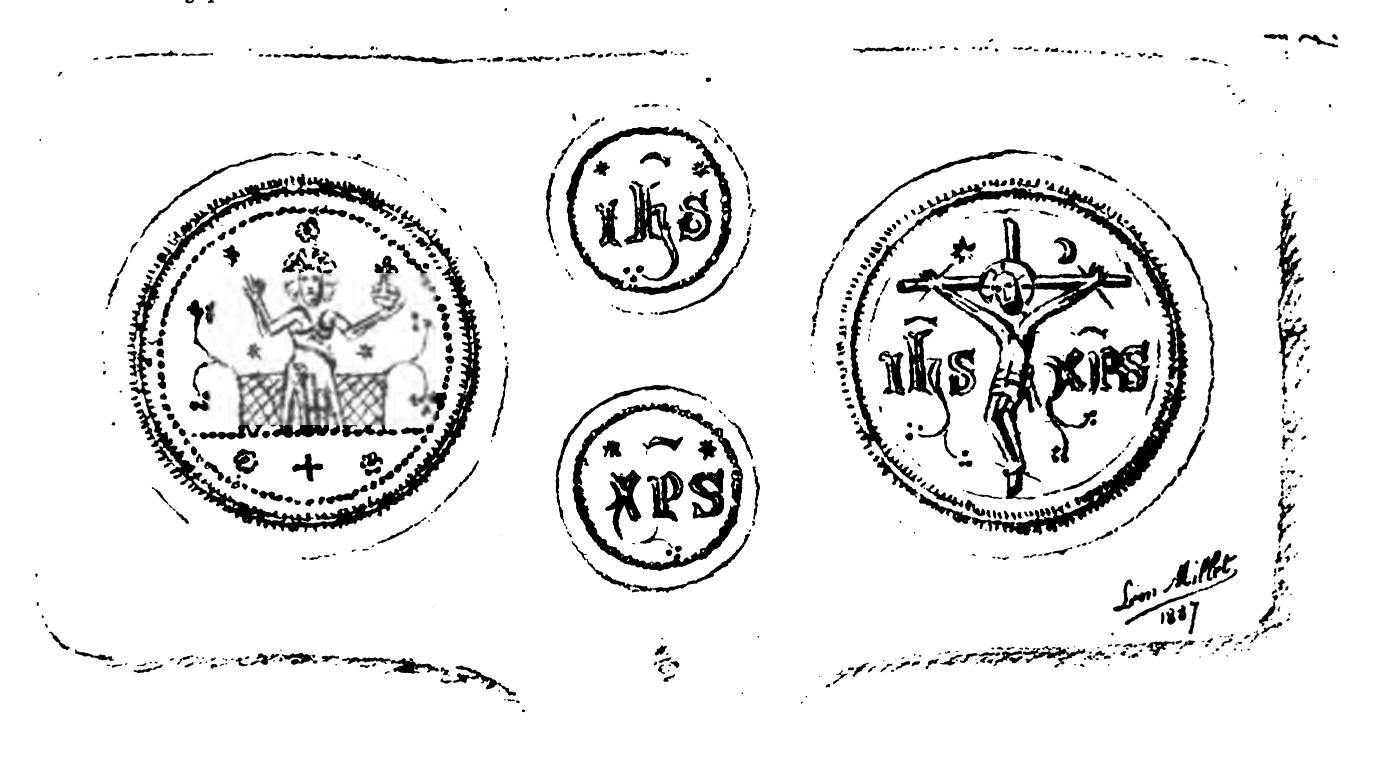
Une rectification doit être faite p. LVI : *monuments civils, 2e classe* de l'*arrondissement de Bazas*. Il faut lire : mosaïque à Léogats, de Langon, au lieu de mosaïque d'*Aléogats*.

La croix du cimetière de Saint-Vivien doit être, enfin, ajoutée après l'*église de Soulac, 2e classe* des *monuments religieux de l'arrondissement de Lesparre*, p. LVII.

12,964. — Bordeaux, Ve Cadoret, impr., rue Montméjan, 17.



Fer a Hosties de St Quentin-de-Baron (Gironde)



Fer à Hosties de St Rémy (Dordogne)

NUMÉROS des Chartes DE L'ESCLAPOT	Folios DE L'ESCLAPOT	DATES DES DOCUMENTS	LIEU DE PROMULGATION	AUTORITÉS
1	9 verso	26 juin 1267.	Londres.	Edouard, duc de Guienne, puis roi d'An
	3 et 13	22 janvier 1287.	Bordeaux.	
2	14	20 juin 1267.	St-Paul de Londres.	Henri III d'Angleterre.
3	14	26 juillet 1265.	Bordeaux.	Eléonore de Provence, femme de Henri
4	19	1er avril 1303 ou 1305	Warwick.	Edouard Ier
5	—	13 mai 1288.	Condat. Libourne ?	—
6	—	3 avril 1303 ou 1305.	Westminster.	—
	—	30 mars 1305 ou 1307.	—	— et Jean de Havering, sénéch de Gascogne.
8	20	22 février 1306.	La Réole.	Jean de Havering.
9	21 Vo fin	27 août 1307.	St-Michel de Landeron.	Divers Commissaires nommés par Sénéchal.
10	22	27 août 1307.	—	Bernard de Laditz et autres.
11	25	18 septembre 1307.	Bordeaux.	Jean de Havering.
12	25	27 août 1307.	St-Michel de Landeron.	Bernard de Laditz.
13	25	28 octobre 1287.	Monségur.	André, lieutenant de Bonet de St-Quent et d'Ithier d'Angoulème clercs, et ju ticiers du Roy.
14	28	18 mars 1268.	—	L'abbé de St-Ferme et les Jurats d Monségur.
15	30 Vo fin	4 février 1288.	Bazas.	Hugues de Rochefort, évêque de Baza 1279-1294.
16	35 Vo	23 octobre 1296.	Monségur.	Officialité de Bazas.
17	38 Vo fin	29 février 1311.	—	Bertrand de Got, seigneur de Monségu
18	39 Vo	15 avril 1306.	—	Jean de Havering.
19	40 Vo	28 juin 1312.	Prieuré de Granselle, près Malausana, diocèse de Bayonne.	Clément V.
20	41 Vo	9 janvier 1320 ?	St-Ferme.	Guillaume de Castillon, abbé de St-Ferm
21	50	6 avril 1326.	Paris.	Charles IV, roi de France.
22	51	9 septembre 1326.	Agen.	Gérault Quiereti, sénéchal d'Agenais e de Gascogne.
23	51	14 mai 1326.	Paris.	Charles IV.
24	52	9 septembre 1326.	Agen,	Gérault Quiereti.
25	53	1er avril 1328.	Monségur.	Les Jurats avec approbation de Bernard de la Majoria, prévôt.
26	56	4 avril 1283.	—	Les Jurats et Hugo de Monmaynart, prév
27	61	15 janvier 1316.	—	Les Jurats et Pierre de Richemont, prév.
28	63	24 juillet 1305.	—	Les Jurats et Pierre de Gavarret, prévôt
29	67	8 août 1301.	—	Les Jurats et Amat de Malgret, prévôt.
30	68	8 avril 1314.	—	— Pierre d'Auros, prévôt.
31	69	30 septembre 1293.	—	— Hugues de Montmainard, prévot.
32	70	14 août 1298.	—	Les Jurats et Gaillard del Castérar, prévôt.
33	72	28 mars 1292.	Villeneuve.	Jean de Havering, sénéchal.
34	73	1298.	Monségur.	Laurent de Caiart, prévot, pour Géraud Balene, valet du roi de France Philippe Le Bel.
35	75	11 août 1289.	—	Les Jurats et Guillaume-Arnaud de Peyrelongne, prévôt.
36	79 (1)	20 novembre 1432.	—	Jurats et Raymond Gausbert, lieutenant de M. Jean Radclif, sénéchal.
37	82 et 83	2 septembre 1331.	La Réole.	Les 6 consuls de Ste-Foy sur-Dordogne.

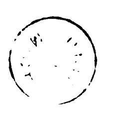
(1) M. Dumoulin considère cette charte comme la dernière de l'Esclapot. Le fo 81 étant en blanc et les fos 8 par les habitants de Monségur.

BUT	CARACTÈRE DES DOCUMENTS	NUMÉROS des Archives HISTORIQUES	LANGUES
Privilèges accordés à la ville de Monségur.	Charte et Confirmation.	II V	Latin —
Confirmation de la précédente charte.	Charte.	III	—
Franchise approuvée presque textuellement par son fils Edouard (V. nº 1).	—	I	Vieux Gascon
Forcer les habitants de Monségur à contribuer aux dépenses de la ville.	Mandement.	XX	Latin
Décision sur un droit de péage.	Lettres patentes	VIII	—
Permission de prendre les matériaux pour la clôture de Monségur.	Mandement.	XXI	—
Restitution à la juridiction de Monségur et de plusieurs communes voisines.	Commission.	XXIII	—
Même affaire, *ordre d'enquête.*	—	XXVII	—
— —	Citation et Sentence.	XXVIII	—
—	Sentence.	XXVIII	—
Confirmation de la sentence des Commissaires.	Confirmation.	XXX	—
Même affaire, ordre au Prévot.	Mandement.	XXIX	—
Limitation des communes de Monségur et de Taillecavat.	Sent. arbitr.	VI	—
Concessions de terrains.	Accord.	IV	—
Redevances dues au Curé par les habitants de Monségur.	Règlement.	VII	—
Accord fait entre les Jurats et les lépreux de Monségur.	Confirmation.	XII	—
Exemption de péage dans ses domaines.	Lettres de rémission.	XXXII	—
Fondation d'un hôpital.	Licence.	XXVI	—
Nomination d'un Chapelain.	Bulle.	XXXIII	—
Rentes de la chapellenie fondée à Monségur.	Assignation.	XXXVI	—
Obliger les habitants à contribuer aux travaux et dépenses nécessaires.	Mandement.	XXXVII	—
Ordre au Prévot de Monségur d'obtempérer à ces ordres.	—	XXXIX	—
Ordres aux Sénéchaux du Périgord, de l'Agenais et de Gascogne.	—	XXXVIII	—
Transmission d'ordres au Prévôt de Monségur.	Mandement.	XL	Latin
Règlements de voirie et de police, fermiers, bouchers, tanneurs, etc.	Statut.	XLI	Vieux Gascon
Règlements de Commerce, police des vins, fours, foins, pailles, coups et conseils donnés etc.	—	XV	—
Règlements de la vente du vin et des baptêmes.	—	XXXV	—
Protection des jardins et autres terres.	—	XXV	—
Règlement de vaine pâture.	—	XIX	—
Règlement sur les clôtures, cabarets et femmes publiques dites alors de *setgle* (du siècle).	—	XXXIV	—
Règlement sur le prêt des armes.	—	XVI	—
Solidarité judiciaire.	—	XVII	—
Règlement contre la disette de bois.	Don.	XIV	—
Juridiction de Monségur sur les Seigneurs de Landeron,	Reconnaissance.	XVIII	—
Règlement des délits champêtres.	Statut.	XI	Gascon
Règlement des Emigrants.	—	XLV	—
Tarifs des droits de vente.	Statut.	XLVIII	—

2 et 83 étant consacrés aux tarifs des droits de vente de Ste-Foy qu'il suppose avoir été adoptés

Wetterwald Lith Bordeaux

HYPOCAUSTE DE BASSENS



2.15

0,08 A 0,10

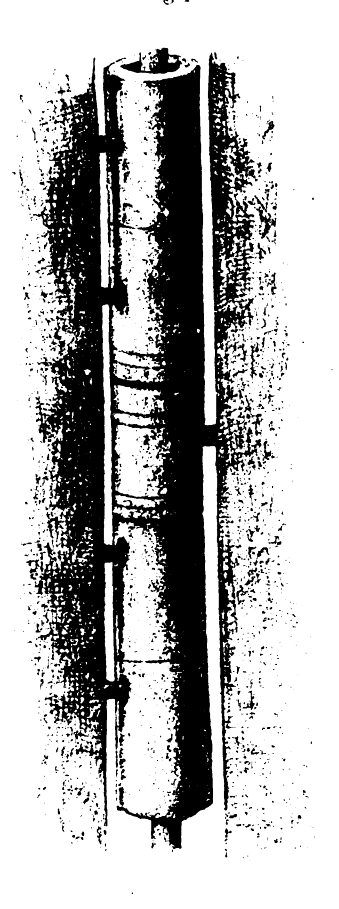
2.00

2.00

MUR 0,40



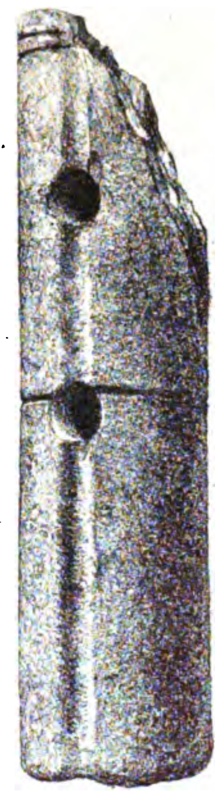
HYPOCAUSTE DE BASSENS











Wetterwald Lith Bordeaux

CHARNIÈRES EN OS DES SÉPULTURES



Wetterwald Lith Bordeaux

CHRIST DE ST MICHEL DE CASTELNAU





Wetterwald Lith Bordeaux

PIETA DE SOUSSANS





Wetterwald Lith Bordeaux

PIETA DE LABARDE



SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

TOME XII

Premier Fascicule

BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1887

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Art. 18. La Société interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

Art. 19. La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

Le Bulletin trimestriel de la Société fait partie intégrante des Actes de l'année et ne se distingue des Mémoires que par la pagination en chiffres romains.

Le vote de ce Bulletin n'ayant eu lieu que fin avril, le premier fascicule est, en réalité, semestriel.

Les T. X, 1885 ; XI, 1886 et XII, 1887, sont simultanément publiés et seront complétés aussi rapidement que possible.

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr. une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.



TABLE DES MATIÈRES

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. FERET et FILS, libraires-éditeurs de la Société, 15, *cours de l'Intendance*, à Bordeaux.

11,752

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

TOME XII

Deuxième Fascicule

BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1887

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 18. La Société interdit toute discussion personnelle, polique ou religieuse.

ART. 19. La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr. une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

TABLE DES MATIÈRES

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. FERET et FILS, libraires-éditeurs de la Société, 15, *cours de l'Intendance*, à Bordeaux.

12,494

SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

TOME XII

Troisième Fascicule



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1887

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Art. 18. La Société interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

Art. 19. La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

ART. 3. Chaque Membre titulaire entrant sera soumis à une cotisation régulière de 12 fr. par an payables d'avance.

Les Membres pourront se rédimer du paiement de la cotisation annuelle en versant à la caisse de la Société une somme de 200 fr. une fois payés.

Indépendamment de la cotisation régulière, tous les Membres seront admis à souscrire une cotisation volontaire, permettant de faciliter le développement des travaux de la Société.

TABLE DES MATIÈRES

Etudes sur « l'Esclapot », cartulaire de la ville de Monségur (Gironde).

Le prix des publications de la Société Archéologique de Bordeaux est de 15 fr. par volume.

Le volume se compose de quatre fascicules.

S'adresser à MM. Feret et Fils, libraires-éditeurs de la Société, 15, *cours de l'Intendance*, à Bordeaux.

12,305

SOCIÉTÉ
ARCHÉOLOGIQUE
DE BORDEAUX

TOME XII — IVe FASCICULE



BORDEAUX

FERET ET FILS
LIBRAIRES-ÉDITEURS
15 — COURS DE L'INTENDANCE — 15

Vve P.-M. CADORET
IMPRIMEUR
17 — RUE MONTMÉJAN — 17

1887



EXTRAITS DES STATUTS DE LA SOCIÉTÉ

Art. 18. La Société interdit toute discussion personnelle, politique ou religieuse.

Art. 19. La Société n'accepte en aucune manière la solidarité des opinions émises par ses membres, lors même qu'ils seraient autorisés à les produire, soit dans des publications, soit dans des lectures publiques.

Chacun des membres garde son indépendance et jouit de l'irresponsabilité la plus complète pour toutes les appréciations qui n'émanent pas de lui, ou auxquelles il n'a pas formellement adhéré.

Les fascicules en retard des années 1885 et 1886, t. X et XI, sont, simultanément, à l'impression et seront achevés fin 1888.

